

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

SOCIAL AFFAIRS,
SCIENCE AND
TECHNOLOGY

Chair:

The Honourable ART EGGLETON, P.C.

Monday, April 30, 2018
Wednesday, May 2, 2018
Thursday, May 3, 2018

Issue No. 42

Eighth, ninth and tenth meetings:

Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend
the Controlled Drugs and Substances Act,
the Criminal Code and other Acts

and

Tenth meeting:

Examine and report on issues
relating to social affairs, science
and technology generally

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

AFFAIRES SOCIALES,
DES SCIENCES ET DE
LA TECHNOLOGIE

Président :

L'honorable ART EGGLETON, C.P.

Le lundi 30 avril 2018
Le mercredi 2 mai 2018
Le jeudi 3 mai 2018

Fascicule n° 42

Huitième, neuvième et dixième réunions :

Projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et
modifiant la Loi réglementant certaines drogues et
autres substances, le Code criminel et d'autres lois

et

Dixième réunion :

Examiner, pour en faire rapport, sur les questions
concernant les affaires sociales, la science et
la technologie en général

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
SOCIAL AFFAIRS, SCIENCE AND TECHNOLOGY

The Honourable Art Eggleton, P.C., *Chair*

The Honourable Chantal Petitclerc, *Deputy Chair*

The Honourable Judith Seidman, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Campbell	Omidvar
* Day (or Mercer)	Patterson
Galvez	Poirier
* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell)	Raine
Manning	* Smith (or Martin)
Mégie	* Woo (or Saint-Germain)
Munson	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Lankin, P.C. (*May 3, 2018*).

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Bernard (*May 3, 2018*).

The Honourable Senator Petitclerc replaced the Honourable Senator Galvez (*May 3, 2018*).

The Honourable Senator Lankin, P.C., replaced the Honourable Senator Deacon (*May 2, 2018*).

The Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Campbell (*May 2, 2018*).

The Honourable Senator Galvez replaced the Honourable Senator Petitclerc (*May 2, 2018*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Gold (*May 1, 2018*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Stewart Olsen (*May 1, 2018*).

The Honourable Senator Gold replaced the Honourable Senator Campbell (*April 30, 2018*).

The Honourable Senator Stewart Olsen replaced the Honourable Senator Dagenais (*April 26, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES
SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président : L'honorable Art Eggleton, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Chantal Petitclerc

Vice-présidente : L'honorable Judith Seidman

et

Les honorables sénateurs :

Campbell	Omidvar
* Day (ou Mercer)	Patterson
Galvez	Poirier
* Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell)	Raine
Manning	* Smith (ou Martin)
Mégie	* Woo (ou Saint-Germain)
Munson	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénatrice Lankin, C.P. (*le 3 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénatrice Bernard (*le 3 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Petitclerc a remplacé l'honorable sénatrice Galvez (*le 3 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Lankin, C.P., a remplacé l'honorable sénatrice Deacon (*le 2 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Deacon a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 2 mai 2018*).

L'honorable sénatrice Galvez a remplacé l'honorable sénatrice Petitclerc (*le 2 mai 2018*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Gold (*le 1^{er} mai 2018*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Stewart Olsen (*le 1^{er} mai 2018*).

L'honorable sénateur Gold a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 30 avril 2018*).

L'honorable sénatrice Stewart Olsen a remplacé l'honorable sénateur Dagenais (*le 26 avril 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, April 30, 2018
(96)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 2:02 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Eggleton, P.C., Gold, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitcherc, Poirier, Raine, Seidman and Stewart Olsen (12).

Other senator present: The Honourable Senator Lankin, P.C. (1).

In attendance: Shaila Anwar, Deputy Principal Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee continued its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

WITNESSES:*Canadian Real Estate Association:*

Michael Bourque, Chief Executive Officer;

Randall McCauley, Vice-President, Government and Public Relations.

Anandia Labs:

Jonathan Page, Chief Executive Officer.

Canadian Association of Chiefs of Police:

Deputy Chief Constable Mike Serr, Co-Chair, Drug Advisory Committee (by video conference).

Vancouver Police Department:

Inspector Bill Spearn (by video conference).

Agriculture and Agri-Food Canada:

Ernest Small, Principal Research Scientist, Science and Technology Branch.

As individuals:

Solomon Friedman, Criminal Defence Lawyer, Edelson & Friedman LLP;

John Conroy, Lawyer (by video conference);

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 30 avril 2018
(96)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 14 h 2, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Eggleton, C.P., Gold, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Petitcherc, Poirier, Raine, Seidman et Stewart Olsen (12).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Lankin, C.P. (1).

Également présentes : Shaila Anwar, greffière principale adjointe, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Association canadienne de l'immeuble :*

Michael Bourque, directeur général;

Randall McCauley, vice-président, Relations gouvernementales et publiques.

Anandia Labs :

Jonathan Page, chef de la direction.

Association canadienne des chefs de police :

Chef adjoint Mike Serr, coprésident, Comité consultatif sur les drogues (par vidéoconférence).

Service de police de Vancouver :

Inspecteur Bill Spearn (par vidéoconférence).

Agriculture et Agroalimentaire Canada :

Ernest Small, chercheur scientifique principal, Direction générale des sciences et de la technologie.

À titre personnel :

Solomon Friedman, avocat de la défense en droit criminel, Edelson & Friedman LLP;

John Conroy, avocat (par vidéoconférence);

Neil Boyd, Professor, Department of Criminology, Simon Fraser University (by video conference);

Sean Robichaud, Criminal Defence Lawyer, Robichaud's Barristers & Solicitors.

The chair made a statement.

Mr. Bourque, Mr. Page, Mr. Serr, Mr. Spearn and Mr. Small each made a statement and, together with Mr. McCauley, answered questions.

At 4 p.m., the committee suspended.

At 4:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Friedman, Mr. Robichaud, Mr. Conroy and Mr. Boyd each made a statement and answered questions.

At 6:03 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2018
(97)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 3 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bernard, Campbell, Deacon, Eggleton, P.C., Galvez, Lankin, P.C., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Patterson, Poirier, Raine and Seidman (14).

Other senators present: The Honourable Senators Boisvenu, Carignan, P.C., Christmas, Dupuis, Dyck, Joyal, P.C., McCallum, Pate, Sinclair and Tannas (10).

In attendance: Shaila Anwar, Deputy Principal Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris and Marlisa Tiedemann, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee continued its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

WITNESSES:

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs:

The Honourable Senator Serge Joyal, P.C., Chair;

The Honourable Senator Pierre-Hugues Boisvenu, Deputy Chair;

Neil Boyd, professeur, Département de criminologie, Université Simon Fraser (par vidéoconférence);

Sean Robichaud, avocat de la défense en droit criminel, Robichaud's Barristers & Solicitors.

Le président fait une déclaration.

MM. Bourque, Page, Serr, Spearn et Small font chacun une déclaration et, avec M. McCauley, répondent aux questions.

À 16 heures, la séance est suspendue.

À 16 h 30, la séance reprend.

MM. Friedman, Robichaud, Conroy et Boyd font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 3, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2018
(97)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 15 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bernard, Campbell, Deacon, Eggleton, C.P., Galvez, Lankin, C.P., Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Patterson, Poirier, Raine et Seidman (14).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Carignan, C.P., Christmas, Dupuis, Dyck, Joyal, C.P., McCallum, Pate, Sinclair et Tannas (10).

Également présentes : Shaila Anwar, greffière principale adjointe, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris et Marlisa Tiedemann, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles :

L'honorable sénateur Serge Joyal, C.P., président;

L'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, vice-président;

The Honourable Senator Renée Dupuis, Deputy Chair.

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples:

The Honourable Senator Lillian Eva Dyck, Chair;
The Honourable Senator Scott Tannas, Deputy Chair;
The Honourable Senator Dan Christmas, Member.

Criminal Lawyers' Association:

Annamaria Enenajor, Criminal Lawyer;
Michael Spratt, Criminal Lawyer.

Canadian Bar Association:

Paul J. Calarco, Member, Criminal Justice Section;
Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform.

Barreau du Québec:

Pascal Lévesque, Chair of the Committee on Criminal Law (by video conference).

The chair made a statement.

The Honourable Senators Joyal, P.C., Dupuis and Boisvenu each made a statement and answered questions.

At 4 p.m., the committee suspended.

At 4:03 p.m., the committee resumed.

The Honourable Senators Dyck, Christmas and Tannas each made a statement and answered questions.

At 4:49 p.m., the Honourable Senator Deacon replaced the Honourable Senator Campbell as a member of the committee.

At 5:03 p.m., the committee suspended.

At 5:08 p.m., the committee resumed.

Mr. Spratt, Ms. Enenajor, Mr. Calarco and Ms. Schellenberg each made a statement and answered questions.

At 6:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, May 3, 2018
(98)

[English]

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 10:31 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Art Eggleton, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Campbell, Eggleton, P.C., Galvez, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Patterson, Petitclerc, Poirier, Raine and Seidman (12).

Other senator present: The Honourable Senator Deacon (1).

L'honorable sénatrice Renée Dupuis, vice-présidente.

Comité sénatorial des peuples autochtones :

L'honorable sénatrice Lillian Eva Dyck, présidente;
L'honorable sénateur Scott Tannas, vice-président;
L'honorable sénateur Dan Christmas, membre.

Criminal Lawyer's Association :

Annamaria Enenajor, avocate criminaliste;
Michael Spratt, avocat criminaliste.

Association du Barreau canadien :

Paul J. Calarco, membre, Section du droit pénal;
Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit.

Barreau du Québec :

Pascal Lévesque, président du Comité en droit criminel (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

Les honorables sénateurs Joyal, C.P., Dupuis et Boisvenu font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 16 heures, la séance est suspendue.

À 16 h 3, la séance reprend.

Les honorables sénateurs Dyck, Christmas et Tannas font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 16 h 49, l'honorable sénateur Deacon remplace l'honorable sénateur Campbell à titre de membre du comité.

À 17 h 3, la séance est suspendue.

À 17 h 8, la séance reprend.

M. Spratt, Mme Enenajor, M. Calarco et Mme Schellenberg font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 18 h 21, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 3 mai 2018
(98)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Art Eggleton, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Campbell, Eggleton, C.P., Galvez, Manning, Mégie, Munson, Omidvar, Patterson, Petitclerc, Poirier, Raine et Seidman (12).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Deacon (1).

In attendance: Shaila Anwar, Deputy Principal Clerk, Victor Senna, Procedural Clerk, Senate Committees Directorate; Sonya Norris, Marlisa Tiedemann and Havi Echenberg, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, March 22, 2018, the committee continued its examination of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 39.*)

WITNESSES:

Springs Rehabilitation:

Dr. Kenneth Finn, Pain Medicine Physician.

Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal):

Dr. Manuel Cardoso, Deputy Director-General, General Directorate for Intervention on Addictive Behaviours and Dependencies (by video conference);

Ana Sofia Santos, Head, International Relations Division (by video conference).

Alaska Department of Health and Social Services:

Dr. Jay Butler, Chief Medical Officer.

Washington State Liquor and Cannabis Board:

Rick Garza, Director (by video conference).

The chair made a statement.

Dr. Cardoso and Dr. Finn each made a statement and, together with Ms. Santos, answered questions.

At 11:29 a.m., the committee suspended.

At 11:34 a.m., the committee resumed.

Dr. Butler and Mr. Garza each made a statement and answered questions.

At 12:30 p.m., the committee suspended.

At 12:31 p.m., pursuant to rule 12-16(1)d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 14, 2017, the committee continued its study on issues relating to social affairs, science and technology generally. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 35.*)

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

Également présents : Shaila Anwar, greffière principale adjointe, Victor Senna, greffier à la procédure, Direction des comités du Sénat; Sonya Norris, Marlisa Tiedemann et Havi Echenberg, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 22 mars 2018, le comité poursuit son étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 39 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Springs Rehabilitation :

Dr Kenneth Finn, médecin spécialiste de la gestion de la douleur.

Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal) :

Dr Manuel Cardoso, directeur général adjoint, Direction générale de l'intervention en matière de comportements toxicomaniaques et de dépendances (par vidéoconférence);

Ana Sofia Santos, chef, Division des relations internationales (par vidéoconférence).

Ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Alaska :

Dr Jay Butler, médecin chef.

Washington State Liquor and Cannabis Board :

Rick Garza, directeur (par vidéoconférence).

Le président fait une déclaration.

Le Dr Cardoso et le Dr Finn font chacun une déclaration et, avec Mme Santos, répondent aux questions.

À 11 h 29, la séance est suspendue.

À 11 h 34, la séance reprend.

Le Dr Butler et M. Garza font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 30, la séance est suspendue.

À 12 h 31, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 décembre 2017, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 35 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le personnel des sénateurs soit autorisé à demeurer dans la pièce durant la partie de la réunion tenue à huis clos.

It was agreed to permit the recording and transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy of the transcript be kept with the clerk for consultation purposes, and that the copy be destroyed at the end of the current parliamentary session.

The committee provided drafting instructions to the analysts.

At 12:59 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement et la transcription de la partie de la réunion qui se tient à huis clos, qu'une copie en soit conservée au bureau de la greffière pour consultation et qu'elle soit détruite à la fin de la session parlementaire.

Le comité donne des directives de rédaction aux analystes.

À 12 h 59, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Mireille Aubé

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, April 30, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-45, an Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, met this day at 2:02 p.m. to continue the study of this bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Art Eggleton, a senator from Toronto and chair of the committee. I would ask the other members of our committee today to introduce themselves.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec, and deputy chair of the committee.

Senator Stewart Olsen: Carolyn Stewart Olsen, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Poirier: Senator Rose-May Poirier from Saint-Louis-de-Kent, New Brunswick.

[*English*]

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Bernard: Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Mégie: Senator Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[*English*]

Senator Munson: Jim Munson. My heart is in New Brunswick, but I'm an Ontario senator.

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Toronto.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 30 avril 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 14 h 2, afin de poursuivre l'étude du projet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je m'appelle Art Eggleton. Je suis un sénateur de Toronto, et également président du comité. J'invite les autres membres de notre comité ici présents à se présenter.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec, et vice-présidente du comité.

La sénatrice Stewart Olsen : Carolyn Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Sénatrice Rose-May Poirier, de Saint-Louis-de-Kent, au Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Bernard : Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Sénatrice Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Munson : Jim Munson. Mon cœur appartient au Nouveau-Brunswick, mais je suis un sénateur de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de Toronto.

[Translation]

Senator Petitcherc: Senator Chantal Petitcherc from Quebec.

[English]

The Chair: We continue today with our hearings on Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. Particularly today we are focusing, in two panels, on the subject of home cultivation, or the four plants issue, as is part of the bill that is before us.

On this first panel we have a number of witnesses. Representing the Canadian Real Estate Association, we have Michael Bourque, Chief Executive Officer, and Randall McCauley, Vice-President, Government and Public Relations. From Anandia Labs, we have Jonathan Page, the Chief Executive Officer. By video conference, you can see on the screen that we have the Canadian Association of Chiefs of Police, Deputy Chief Constable Mike Serr, Co-Chair, Drug Advisory Committee. And from the Vancouver Police Department, we have Inspector Bill Spearn. Then, from Agriculture and Agri-Food Canada, we have Ernest Small, Principal Research Scientist, Science and Technology Branch.

We have this panel between now and four o'clock, some two hours. Let me start as they are listed on our agenda for today. I would ask all of our opening presentations to be no more than seven minutes, please.

Michael Bourque, Chief Executive Officer, Canadian Real Estate Association: Thank you, Senator Eggleton. The Canadian Real Estate Association represents over 125,000 realtors across the country. However, we are here today on behalf of homebuyers, property owners and their tenants.

Bill C-45 will not directly harm realtors, but it will impact their customers.

I will focus on one particular element of the bill: the cultivation of cannabis in dwellings, homes and apartments. Indoor cultivation can cause damage that will result in increased expenses, especially for landlords, who will then have to pass on these costs to tenants. This will raise rents for Canadians and will disproportionately impact lower-income Canadians.

[Français]

La sénatrice Petitcherc : Sénatrice Chantal Petitcherc, du Québec.

[Traduction]

Le président : Nous poursuivons aujourd'hui nos audiences au sujet du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. Nous nous intéresserons plus particulièrement, avec deux groupes de témoins, à la question de la culture à domicile — autrement dit celle des quatre plants de cannabis —, puisque cela fait partie du projet de loi que nous étudions.

Le premier groupe compte un certain nombre de témoins que voici. Pour le compte de l'Association canadienne de l'immeuble, nous avons Michael Bourque, directeur général, et Randall McCauley, vice-président chargé des Relations gouvernementales et publiques. Pour représenter Anandia Labs, nous avons Jonathan Page, chef de la direction. Par vidéoconférence, vous pouvez voir à l'écran, au nom de l'Association canadienne des chefs de police, le chef adjoint Mike Serr, coprésident du Comité consultatif sur les drogues. Et, pour le Service de police de Vancouver, nous avons l'inspecteur Bill Spearn. Nous entendrons aussi, pour le compte d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ernest Small, chercheur scientifique principal à la Direction générale des sciences et de la technologie.

Ces témoins seront avec nous jusqu'à 16 heures, donc environ deux heures. Permettez que je leur donne la parole dans l'ordre où ils apparaissent dans l'ordre du jour. J'invite les témoins à ne pas dépasser sept minutes pour les exposés préliminaires, s'il vous plaît.

Michael Bourque, directeur général, Association canadienne de l'immeuble : Merci, monsieur le sénateur Eggleton. L'Association canadienne de l'immeuble représente plus de 125 000 courtiers immobiliers à l'échelle du pays. Mais nous sommes ici aujourd'hui au nom des acheteurs, des propriétaires et des locataires.

Le projet de loi C-45 ne fait pas directement de tort aux courtiers immobiliers, mais il aura des répercussions sur leurs clients.

Je vais parler plus particulièrement d'un élément du projet de loi, à savoir la culture du cannabis dans les logements, les maisons et les appartements. La culture à l'intérieur peut causer des dégâts qui donneront lieu à des dépenses supplémentaires, notamment pour les propriétaires, qui devront ensuite les reporter sur leurs locataires. Cela fera augmenter les loyers au Canada et aura des répercussions disproportionnées sur les Canadiens à faible revenu.

The stated purpose of the bill is to protect public health and public safety, and yet the legislation ignores evidence that growing cannabis indoors can be hazardous to the home and health of homeowners.

Last month an agency funded by the Public Health Agency of Canada released a report confirming that indoor cultivation and processing of cannabis can introduce and exacerbate environmental health risks in a home. Just two weeks ago, the Federation of Canadian Municipalities singled out personal cultivation of cannabis as the most problematic issue towns and cities will face following the passage of this legislation. In fact, municipalities have struggled for years with major problems caused by the legal home cultivation of marijuana for medicinal purposes.

The legislation will allow individuals to grow four plants in their home. On the surface, this sounds moderate, but the legislation doesn't limit the number of crops or the size of each plant. With proper irrigation and lighting, an individual could grow very large plants and harvest three or four crops a year. Yields could reach over 5 kilograms a year. At that level of production, four plants have the potential to cause damage to a dwelling, with associated health consequences to residents.

Health Canada and the Canada Mortgage and Housing Corporation both place indoor air quality as one of the most important elements to maintaining a healthy home. The federal government is spending millions of dollars researching indoor air quality, building and construction standards, yet the documented risks associated with increased levels of mould, spores and fungus when growing cannabis indoors seem to have been ignored in the proposed legislation.

Exposure to mould and fungus can cause a range of respiratory diseases. Senators need to consider the impact and hardship to people living in housing units in proximity to air pollution from this activity. Contamination from pesticides and fertilizers can lead to further issues with air quality, and these chemicals can also pose a risk to children.

How many thousands of apartments have shared ventilation systems? Many realtors have witnessed first-hand the damage done to homes where cannabis has been cultivated without adequate ventilation or appropriate electrical infrastructure. Improper installation and the use of grow-op equipment, including high-wattage lights and irrigation, pose safety risks.

L'objet déclaré du projet de loi est de protéger la santé et la sécurité publiques, et pourtant le projet de loi ne tient pas compte du fait attesté que la culture du cannabis à l'intérieur peut être dangereuse pour la maison et pour la santé de ceux qui l'habitent.

Le mois dernier, un organisme financé par l'Agence de la santé publique du Canada a publié un rapport confirmant que la culture et la transformation du cannabis à l'intérieur peuvent entraîner des risques pour la santé environnementale dans une maison et les exacerber. Il y a à peine deux semaines, la Fédération canadienne des municipalités a estimé que la culture privée de cannabis était l'enjeu le plus problématique que les villes devront affronter après l'adoption de cette loi. En fait, les municipalités se débattent depuis des années avec les problèmes importants que soulève la culture de marijuana à domicile à des fins thérapeutiques.

La loi permettra de cultiver quatre plants de cannabis chez soi. Apparemment, cela semble modeste, mais la loi ne limite ni le nombre de récoltes ni la taille de chaque plant. Si elle dispose d'un système d'irrigation et d'une source de lumière suffisants, une personne pourrait cultiver de très gros plants et faire trois ou quatre récoltes par an. Les rendements pourraient s'élever à plus de 5 kilogrammes par an. À ce niveau de production, quatre plants sont susceptibles d'endommager un logement, avec les conséquences que cela entraînerait pour la santé des résidents.

Santé Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement estiment que la qualité de l'air intérieur est l'un des éléments les plus importants de la santé d'une maison. Le gouvernement fédéral dépense des millions de dollars dans la recherche sur la qualité de l'air intérieur et l'élaboration de normes de construction, et pourtant il semble qu'on ait oublié de tenir compte, dans le projet de loi, des risques reconnus qui sont associés à l'augmentation de la moisissure, des spores et des champignons qui accompagne la culture de cannabis à l'intérieur.

L'exposition à la moisissure et aux champignons peut entraîner toutes sortes de maladies respiratoires. Les sénateurs doivent tenir compte des répercussions et des difficultés qui s'ensuivront pour les gens qui vivent dans des logements situés à proximité des polluants atmosphériques créés par cette activité. La contamination provoquée par les pesticides et les engrais peut causer d'autres problèmes sur le plan de la qualité de l'air, et ces produits chimiques peuvent également être dangereux pour les enfants.

Combien de milliers d'appartements ont un système de ventilation commun? Beaucoup de courtiers immobiliers ont vu de leurs propres yeux les dégâts subis par des maisons où l'on avait cultivé du cannabis sans ventilation ni infrastructure électrique suffisantes. Des installations inadéquates et l'emploi d'équipement comme des lampes à haute puissance et des systèmes d'irrigation peuvent entraîner des risques pour la

Growing four large plants in a room with heat from lights and excess moisture, without adequate ventilation, creates risks.

I hope you will also hear from fire chiefs, like Surrey's Len Garis, as many have been vocal about the consequences, including fatalities, they have witnessed from these hazards.

We question whether personal cultivation is even necessary. Canada has the production capacity to deal with new demand for recreational cannabis thanks to a well-funded, well-capitalized cannabis industry. The company operating in Smiths Falls, Ontario, the former Hershey chocolate factory, is now employing more people than Hershey ever did.

After legalization, most Canadians will have ready access in stores and online to cannabis that has been grown in safe conditions. Arguably, there will be no clear need to grow your own.

Senators could reduce the risks associated with the legalization of home cultivation with a simple amendment to Part 1, Division 1, that would state:

Notwithstanding anything to the contrary in this act, an individual is prohibited from cultivating, propagating or harvesting any cannabis plants in a dwelling house until the Governor-in-Council, by order, declares that the province in which the dwelling house is situated has adopted codes and standards for cultivation, propagation and harvesting of cannabis plants in a dwelling house.

In other words, you need regulation prior to the implementation of home growing. This would be a prudent and responsible approach, one that respects the rights of provinces and allows the ultimate intent of the act.

The federal government should also provide a framework, available to provinces, territories and municipalities, on regulations and guidelines for the safe home cultivation of cannabis. These guidelines would be based on evidence and designed to mitigate the hazards that are already being experienced. If the purpose is to protect public health and public safety, then these provisions need to be in place before home cultivation is permitted.

Canadians voted for the legalization of cannabis, but it is a huge undertaking. I ask you consider the interests of people, young and old, who will be affected by home cultivation. What problem does home growing solve? And yet, how many problems does it create? If we're going to legalize cannabis, we need to roll this out — pardon the pun, I couldn't resist — in a careful, sensible way that will protect vulnerable Canadians. Thank you.

sécurité. La culture de quatre gros plants dans une pièce chauffée par des lampes, où l'humidité est trop élevée et où la ventilation est insuffisante peut entraîner des risques.

J'espère que vous pourrez aussi entendre les témoignages de chefs de pompiers, comme Len Garis, de Surrey, car beaucoup d'entre eux ont parlé haut et fort des conséquences dont ils ont été témoins à cet égard, notamment des victimes.

Nous nous demandons si la culture à domicile est même nécessaire. Le Canada a la capacité de produire suffisamment pour répondre à la nouvelle demande de cannabis récréatif grâce à une industrie bien financée et bien capitalisée. L'entreprise qui exploite à Smiths Falls, en Ontario, l'ancienne usine de fabrication du chocolat Hershey emploie désormais plus de gens que Hershey l'a jamais fait.

Après la légalisation, la plupart des Canadiens auront facilement accès, dans des magasins et en ligne, à du cannabis cultivé dans des conditions sûres. On ne voit pas bien pourquoi il serait nécessaire de cultiver son propre cannabis.

Les sénateurs pourraient réduire les risques associés à la légalisation de la culture à domicile en apportant un simple amendement à la section 1 de la partie 1 pour dire ceci :

Nonobstant toute autre disposition contraire dans cette loi, il est interdit de cultiver, de propager ou de récolter du cannabis dans une habitation jusqu'à ce que le gouverneur en conseil, par décret, déclare que la province où est située ladite habitation a adopté des codes et des normes applicables à la culture, à la propagation et à la récolte de cannabis dans une habitation.

Autrement dit, il faut réglementer avant la mise en œuvre de la disposition sur la culture à domicile. Ce serait une mesure prudente et responsable qui respecterait le droit des provinces et serait conforme à l'objectif ultime de la loi.

Le gouvernement fédéral devrait également fournir aux provinces, aux territoires et aux municipalités un cadre de règles et de directives pour la culture sécuritaire du cannabis à domicile. Ces directives s'appuieraient sur des données factuelles et seraient destinées à atténuer les risques que l'on connaît déjà. Si le but est de protéger la santé et la sécurité publiques, ces dispositions doivent être mises en place avant que la culture à domicile soit autorisée.

Les Canadiens ont voté pour la légalisation du cannabis, mais il s'agit d'un énorme projet. Je vous demande de tenir compte de l'intérêt des gens, jeunes et vieux, qui seront touchés par la culture à domicile. Quel problème la culture à domicile réglerait-elle? Toutefois, par ailleurs, combien de problèmes soulève-t-elle? Si nous légalisons le cannabis, il faut se sortir du pot au noir — pardonnez le jeu de mots, je n'ai pas pu résister — en prenant soin de protéger les Canadiens vulnérables. Je vous remercie.

The Chair: Thank you very much.

Jonathan Page, Chief Executive Officer, Anandia Labs: Mr. Chairman, it is an honour to speak today on the important topic of cannabis legalization.

I am a scientist who has studied the cannabis plant and its chemistry and biochemistry since 1999. I am currently an adjunct professor in the Botany Department at the University of British Columbia and the CEO of a cannabis testing and biotechnology company called Anandia Labs.

I want to specifically address the subject of personal cultivation or home growing. This is clearly one of the most controversial aspects of Bill C-45, and it is important to discuss these concerns in light of the present state of knowledge about the cannabis plant.

Before I turn to the science, I'd like to state that I think it is fundamentally important that cannabis legalization includes the ability to grow the plant itself. The cultivation of plants is a foundational aspect of human culture. The advent of agriculture via the cultivation of plants and the planting of seeds is one of the key forces in the creation of human societies. Humans continue to have an innate urge to grow plants, as is now apparent as we Canadians emerge from our winter hibernation and return to our gardens.

Cannabis has been grown by humans for thousands of years and has served as a source of food, fibre and drug. Given this long-standing relationship, and the fact that we are legalizing use by adults, it seems untenable that we could contemplate legalization without allowing personal cultivation. Imagine being able to buy a tomato at the grocery store but being prevented by law from growing one yourself.

Some senators and witnesses are concerned that our cities will be overrun by dangerous cannabis gardens; others worry that cannabis plants in homes are dangerous for children. I think these concerns are misplaced and can be reduced by a better understanding of the risks involved.

One point is that children cannot get high from deliberately or inadvertently eating cannabis plants. Cannabis does not contain the drug THC but rather its precursor THC acid, which itself is non-psychoactive. Cannabis needs to be smoked or heated, for example, in baking brownies, to convert THC acid to THC. This means that a toddler accidentally nibbling a cannabis leaf will not become intoxicated. Even this is highly unlikely since cannabis is not sweet or colourful and is actually quite unpalatable.

Le président : Merci beaucoup.

Jonathan Page, chef de la direction, Anandia Labs : Monsieur le président, c'est un honneur d'être ici aujourd'hui pour vous parler de cet important sujet qu'est la légalisation du cannabis.

C'est du point de vue scientifique que j'étudie la chimie et la biochimie du cannabis depuis 1999. Je suis actuellement professeur auxiliaire au département de botanique de l'Université de la Colombie-Britannique et PDG d'une entreprise biotechnologie vouée à l'analyse du cannabis appelée Anandia Labs.

Je voudrais vous parler plus précisément de la culture personnelle ou culture à domicile. C'est manifestement l'un des aspects les plus controversés du projet de loi C-45, et il est important d'en discuter à la lumière des connaissances sur la plante de cannabis.

Avant de parler science, je tiens à dire que, à mon avis, il est extrêmement important que la légalisation du cannabis englobe la capacité de cultiver la plante soi-même. La culture des plantes est un aspect fondamental de la culture humaine. L'avènement de l'agriculture par la culture des plantes et la plantation de semences est l'un des moteurs de la création des sociétés humaines. Les êtres humains continuent d'être mus par l'instinct de cultiver des plantes, comme le savent bien les Canadiens lorsqu'ils sortent de leur période d'hibernation et retrouvent leurs jardins.

Le cannabis est cultivé par les êtres humains depuis des milliers d'années et a servi d'aliment, de fibre et de médicament. Compte tenu de cette relation de longue date et du fait que nous légalisons la consommation pour les adultes, il semble indéfendable d'envisager la légalisation sans permettre la culture personnelle. Imaginez que vous puissiez acheter des tomates à l'épicerie, mais que la loi vous interdise d'en cultiver.

Certains sénateurs et témoins craignent que nos villes soient envahies par de dangereux jardins de cannabis; d'autres craignent que les plantes de cannabis dans les maisons soient dangereuses pour les enfants. Je pense que ces préoccupations ne sont pas fondées et qu'elles peuvent être apaisées grâce à une meilleure compréhension des risques.

Il faut savoir, entre autres, que les enfants ne peuvent pas être intoxiqués en mangeant des plantes de cannabis, délibérément ou accidentellement. Le cannabis ne contient pas de THC, mais plutôt son acide précurseur, qui n'est pas psychoactif. Le cannabis doit être fumé ou chauffé, par exemple dans la cuisson de brownies, pour que l'acide se convertisse en THC. Autrement dit, un tout-petit qui mâchouille accidentellement une feuille de cannabis ne sera pas intoxiqué. Et cette situation elle-même est très improbable, car le cannabis n'est pas sucré ou coloré et il est en fait très désagréable.

A second point is that the cannabinoids such as THC are not volatile at room temperature. Although the plant can have a strong smell, that smell is due to chemicals called terpenes and not cannabinoids such as THC. It is impossible for children or adults to become intoxicated just by breathing the air near cannabis plants. Allergic reactions to cannabis are infrequent and not serious.

Although it is not easy to grow well, cannabis is not a special plant. The water, light and space needed for growing up to four cannabis plants in a private dwelling or a backyard are not more than a regular houseplant, and they are not cause for concern. The smell of cannabis, which arguably is one of the more difficult issues around its cultivation, can be mitigated by proper ventilation or air filtration.

Our homes contain many products that can harm children and youth: brightly coloured laundry pods, solvents, alcohol in unlocked cupboards and refrigerators, leftover painkillers in medicine cabinets. We already grow toxic plants such as philodendron, foxglove and yew. By these standards, cannabis is not a safety concern.

Will personal cultivation make cannabis more available to teenagers? This seems to be an area where drug education of our youth and parental supervision are better solutions rather than an outright ban on personal growing. The risks here are no different from those contemplated for cannabis purchased by adults and then stored in their homes.

I will also point out that it is unlikely that many Canadians will actually grow their own cannabis. I read the testimony of one witness to this committee last week who said that a 100-unit high-rise could contain 400 cannabis plants under the proposed legislation. While perhaps factually correct, I think this is an exaggeration. Canadians can produce their own beer and wine at home and they can grow tobacco for personal use as well, but the vast majority buy these products from stores. Similarly, most people will purchase cannabis rather than growing it, and it seems unlikely that homegrown cannabis will enter the black market on a large scale. The retail system that the provinces are now implementing, which is robust and growing, as the previous witness stated, will mean that cannabis is widely available for purchase.

Although Bill C-45 is silent on whether outdoor cultivation should be permitted for personal or commercial production, I will add that I think it is important that it is included or at least not excluded by an amendment. There are significant

Deuxièmement, les cannabinoïdes comme le THC ne sont pas volatiles à la température ambiante. Bien que la plante puisse avoir une forte odeur, celle-ci est attribuable à des substances chimiques appelées terpènes et non aux cannabinoïdes comme le THC. Des enfants ou des adultes ne peuvent pas s'intoxiquer simplement en respirant l'air près des plantes de cannabis. Quant aux réactions allergiques au cannabis, elles sont peu fréquentes et ne sont pas graves.

Il n'est pas facile de bien cultiver le cannabis, mais ce n'est pas une plante spéciale. On n'a pas besoin de plus d'eau, de lumière ou d'espace pour cultiver quatre plants de cannabis dans une maison privée ou une cour arrière que pour cultiver une plante domestique ordinaire, et cela ne devrait pas causer de souci. L'odeur de cannabis, qui est sans doute l'un des problèmes les plus difficiles que suscite sa culture, peut être atténuée par un système de ventilation ou de filtration d'air convenable.

Nos maisons contiennent de nombreux produits nocifs pour les enfants et les adolescents, comme les capsules de lessive aux couleurs vives, les solvants, l'alcool dans des placards non verrouillés et des réfrigérateurs, les analgésiques qui restent dans les armoires à pharmacie. Nous cultivons déjà des plantes toxiques comme le philodendron, la digitale pourprée et l'if. Comparativement, le cannabis ne soulève pas de problème de sécurité.

La culture personnelle rendra-t-elle le cannabis plus accessible aux adolescents? Il semble que, à cet égard, l'éducation des jeunes et la surveillance parentale soient de meilleures solutions que l'interdiction pure et simple de la culture personnelle. Les risques ne sont pas différents de ceux que prennent des adultes qui achètent du cannabis et le gardent chez eux.

Je crois aussi qu'il est peu probable que de nombreux Canadiens cultivent effectivement leur propre cannabis. J'ai lu le témoignage d'une personne qui a comparu devant le comité la semaine dernière, selon laquelle une tour de 100 logements pourrait contenir 400 plants de cannabis en vertu du projet de loi. Le calcul est exact, mais je pense que c'est exagéré. Les Canadiens peuvent produire leur propre bière et leur propre vin à la maison et ils peuvent aussi cultiver du tabac pour leur usage personnel, mais la grande majorité d'entre eux achètent ces produits dans des magasins. De même, la plupart des gens achèteront du cannabis plutôt que de le cultiver, et il semble peu probable que le cannabis cultivé à la maison se retrouve sur le marché noir à grande échelle. Le système de vente au détail actuellement mis en place par les provinces, qui est robuste et en croissance, comme l'a dit le témoin précédent, fera en sorte que le cannabis sera largement disponible.

Même si le projet de loi C-45 ne précise pas si la culture à l'extérieur devrait être permise pour la production personnelle ou commerciale, j'ajouterai qu'il est important qu'elle soit incluse ou, à tout le moins, non exclue par un amendement. Des coûts

environmental costs to indoor production, including electricity usage. This is more on the commercial than personal scale. Outdoor production can mitigate some of these problems and should be considered an option. For small-scale personal cultivation, careful placement of four plants out of view of neighbours is a simple and reasonable security measure. For larger commercial production, I'm sure that Health Canada will mandate sufficient security requirements to protect outdoor crops from theft and diversion. I note that the majority of cannabis grown by the U.S. government for research purposes at the University of Mississippi is grown outside.

In conclusion, personal cultivation is an important aspect of legalization that enables our basic human connection to the plant world. I speak for both the plant and for gardeners when I say legalization without personal cultivation included is a half measure. The exclusion of outdoor cultivation for personal use and at commercial scale is also unnecessary.

Thanks for the opportunity to speak. I'm happy to answer questions later.

The Chair: Thank you very much. Next we go to the video screens and welcome the first of two who will come to us on video. That will be Deputy Chief Constable Mike Serr.

Deputy Chief Constable Mike Serr, Co-Chair, Drug Advisory Committee, Canadian Association of Chiefs of Police: Good afternoon and thank you. Distinguished members of this committee, by way of introduction again I'm Deputy Chief Mike Serr of the Abbotsford Police Department and Chair of the CACP Drug Advisory Committee. We are pleased to be given this opportunity to meet with you today and to discuss Bill C-45.

The mandate of the CACP is safety and security for all Canadians through innovative police leadership. The mandate is accomplished through the activities and special projects and some 20 CACP committees and through active liaison with various levels of government. Ensuring the safety of our citizens and our communities is central to the mission of our membership and their police services.

In terms of Bill C-45 and Bill C-46, our role from the beginning has been to share our expertise with the government to help mitigate the impact of this legislation on public safety. Extensive discussions with the CACP membership and various committees formed the basis of our advice.

environnementaux importants sont associés à la production à l'intérieur, notamment du point de vue de la consommation d'électricité. C'est plus une question d'ordre commercial que personnel. La production à l'extérieur peut atténuer certains de ces problèmes, et cette solution devrait être envisagée. Dans le cas de la culture personnelle à petite échelle, le placement minutieux de quatre plants hors de la vue des voisins est une mesure de sécurité simple et raisonnable. Pour une production commerciale plus importante, je suis certain que Santé Canada imposera des exigences de sécurité suffisantes pour protéger les cultures extérieures contre le vol et le détournement. Je fais remarquer que la majorité du cannabis cultivé par le gouvernement américain à des fins de recherche à l'Université du Mississippi est cultivé à l'extérieur.

En conclusion, la culture personnelle est un aspect important de la légalisation qui fait droit à notre lien humain fondamental avec le monde végétal. Je parle au nom des plantes et des jardiniers lorsque je dis que la légalisation sans la culture personnelle est une demi-mesure. L'exclusion de la culture à l'extérieur pour usage personnel et à l'échelle commerciale est également inutile.

Merci de m'avoir donné la possibilité de m'exprimer. Je serai heureux de répondre à vos questions plus tard.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer aux écrans vidéo et souhaiter la bienvenue à la première des deux personnes qui se joindront à nous par vidéoconférence. Ce sera le chef adjoint Mike Serr.

Chef adjoint Mike Serr, coprésident, Comité consultatif sur les drogues, Association canadienne des chefs de police : Bonjour, et merci. Honorables membres du comité, je me présente encore une fois : je suis le chef adjoint Mike Serr, du Service de police d'Abbotsford, et président du Comité consultatif sur les drogues de l'ACCP. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui et de discuter du projet de loi C-45.

Le mandat de l'ACCP est d'assurer la sécurité de tous les Canadiens grâce à un leadership policier innovateur. Elle le remplit au moyen d'activités et de projets spéciaux, d'une vingtaine de comités et d'une liaison active avec différents paliers de gouvernements. Assurer la sécurité des citoyens et des collectivités est au cœur de la mission de nos membres et de leurs services de police.

Pour ce qui est des projets de loi C-45 et C-46, notre rôle depuis le début a été de partager notre expertise avec le gouvernement pour aider à atténuer les répercussions de cette mesure législative sur la sécurité publique. Des discussions approfondies avec les membres de l'ACCP et divers comités ont constitué la base de nos conseils.

We participated in a number of government-held consultations and provided submissions to the federal task force. We produced two discussion papers, entitled “Recommendations for the Task Force on Cannabis Legalization and Regulation,” on February 8, 2017, and “Government Introduces Legislation to Legalize Cannabis,” on April 28, 2017.

We have appeared and provided written submissions to the House of Commons and Senate committees on both Bill C-45 and Bill C-46. This is our fifth committee appearance on the issue of the legalization of cannabis.

While police leaders across Canada have identified a number of major themes which impact policing resulting from legalization, we continue to strongly advocate against in-home production and in-home possession aspects of this legislation.

With respect to in-home production, our members are of the view that realistically we do not have the capacity to enforce nor determine what is illicit and licit cannabis. Additionally, it will provide for additional opportunities for the illegal possession, distribution and over-production of cannabis. Also, we fear that it will pose a further risk to youth due to increased exposure and accessibility.

The cultivation of four plants is being greatly underappreciated. There are many variables. However, typically, each plant can produce approximately 1 to 3 ounces of cannabis, four times yearly. This amounts to a potential cultivation of 48 ounces per home per year, assuming that legal limits are adhered to.

Moreover, unlike the 30-gram possession of cannabis outside a dwelling, Bill C-45 remains silent on the quantity of cannabis permissible indoors. At this time, possession in a dwelling is virtually unlimited, thereby making it difficult to determine whether the cannabis is derived from a lawful or unlawful source or whether the amount in possession is in fact for the purpose of distribution.

Given these issues, we recommend that a limitation on indoor possession be imposed.

The Government of Canada, when this legislation was introduced, was very purposeful in stating that the goal was to legalize, strictly regulate and restrict access to cannabis in Canada. When it comes to personal cultivation and in-home possession, it appears that this goal has been overlooked. Certain provinces have indicated that they will apply further restrictions in this area. Other stakeholders, with expertise in the health and real estate sectors, for example, have also indicated concerns.

Nous avons participé à un certain nombre de consultations gouvernementales et présenté des mémoires au groupe de travail fédéral. Nous avons produit deux documents de travail, intitulés « Recommandations pour le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis », le 8 février 2017, et « Le gouvernement dépose un projet de loi pour légaliser le cannabis », le 28 avril 2017.

Nous avons comparu devant les comités de la Chambre des communes et du Sénat et leur avons remis des mémoires sur les projets de loi C-45 et C-46. Il s'agit de notre cinquième comparution devant le comité au sujet de la légalisation du cannabis.

Les chefs de police de partout au Canada ont circonscrit un certain nombre de sujets importants susceptibles d'avoir une incidence sur les services de police à la suite de la légalisation, mais nous continuons de militer vigoureusement contre la production à domicile et la possession à domicile.

Pour ce qui est de la production à domicile, nos membres sont d'avis que, en réalité, nous n'avons pas la capacité d'appliquer la loi ni de déterminer ce que serait le cannabis licite et le cannabis illicite. Le projet de loi offre des occasions supplémentaires de possession illégale, de distribution et de surproduction de cannabis. Nous craignons également que cela représente un risque supplémentaire pour les adolescents en raison d'une exposition et d'un accès plus larges.

La culture de quatre plants est grandement sous-évaluée. Il y a de nombreuses variables. Il y a beaucoup de variables, mais on peut dire que chaque plant peut produire entre une et trois onces de cannabis quatre fois par an. À supposer que les limites légales soient respectées, cela équivaut à une culture potentielle de 48 onces par maison et par an.

De plus, contrairement à la possession de 30 grammes de cannabis à l'extérieur d'une maison, le projet de loi C-45 ne se prononce pas sur la quantité de cannabis permise à l'intérieur. À l'heure actuelle, la possession dans un logement est pratiquement illimitée, ce qui fait qu'il est difficile de déterminer si le cannabis provient d'une source légale ou illégale ou si la quantité en question est en fait destinée à la distribution.

Compte tenu de ces questions, nous recommandons qu'une limite soit imposée à la possession à l'intérieur.

Lorsque ce projet de loi a été présenté, le gouvernement du Canada a déclaré que l'objectif était de légaliser, de réglementer rigoureusement et de restreindre l'accès au cannabis au Canada. S'agissant de la culture personnelle et de la possession à domicile, il semble que cet objectif ait été négligé. Certaines provinces ont fait savoir qu'elles appliqueraient d'autres restrictions à cet égard. D'autres protagonistes, qui possèdent une expertise dans les secteurs de la santé et de l'immobilier, par exemple, ont également exprimé des préoccupations.

The CACP is recommending that the Government of Canada adhere to one of the strongest messages that came out of the Colorado experience with legalization, that being to take a slow and incremental approach and to continuously review and assess as time goes on. Let us catch our wind when legalization becomes a reality and agree to review in-home cultivation at a later date.

In conclusion, our recommendations are not intended to dispute the government's intention of restricting, regulating and legalizing cannabis use in Canada. Instead, we raise these issues because we have concerns about the impact of this act and, as previously stated, we all have a responsibility to mitigate the impact on public safety, which is our primary goal from a policing perspective.

The CACP supports many of the overall goals of this act while recognizing that other stakeholders are better equipped to provide specialized knowledge in their areas of expertise. We also support efforts to deter and reduce criminal activity by imposing serious penalties for those breaking the law, especially those who import and export cannabis and those who sell cannabis to our youth.

Sincere thanks are extended to all members of this committee for allowing the Canadian Association of Chiefs of Police the opportunity to offer comments and suggestions on Bill C-45. We also look to answering your questions.

The Chair: Thank you very much. In addition to hearing from the chiefs association, we wanted to hear also from a police department that would be involved in dealing with this thing on a street-by-street, community-by-community basis. So we invited the Vancouver Police Department. They are both in Vancouver, as it turns out, so they're both sharing the screen.

Next is Inspector Bill Spearn.

Inspector Bill Spearn, Vancouver Police Department: Distinguished members of this committee, by way of introduction, I am Inspector Bill Spearn of the Vancouver Police Department's Organized Crime Section. I am also a member of the CACP Drug Advisory Committee.

On behalf of the Vancouver Police Department's Chief Constable Adam Palmer, I would like to thank you for inviting me here today. I am pleased to have the opportunity to meet with you, provide information about our concerns in relation to Bill C-45 and answer any questions. Being mindful of the committee's time, I'll be brief.

L'ACCP recommande que le gouvernement du Canada adhère à l'une des conclusions les plus évidentes de l'expérience du Colorado en matière de légalisation, à savoir qu'il convient de procéder lentement et progressivement et d'examiner et d'évaluer la situation au fil du temps. Reprenons notre souffle lorsque la légalisation deviendra réalité et convenons de discuter de la question de la culture à domicile plus tard.

En conclusion, nos recommandations ne visent pas à contester l'intention du gouvernement de restreindre, de réglementer et de légaliser la consommation de cannabis au Canada. Nous soulevons plutôt ces questions parce que nous sommes préoccupés par les répercussions de cette loi et, comme je l'ai déjà dit, nous avons tous la responsabilité d'atténuer ses répercussions sur la sécurité publique, qui est le principal objectif des services de police.

L'ACCP appuie beaucoup des objectifs généraux de cette loi tout en reconnaissant que d'autres intervenants sont mieux outillés pour fournir des connaissances spécialisées dans leurs domaines d'expertise. Nous appuyons également les efforts visant à décourager et à réduire les activités criminelles en imposant des peines sévères à ceux qui enfreignent la loi, en particulier ceux qui importent et exportent du cannabis et ceux qui vendent du cannabis à nos jeunes.

Nous remercions sincèrement tous les membres du comité d'avoir donné à l'Association canadienne des chefs de police la possibilité de formuler des commentaires et suggestions au sujet du projet de loi C-45. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Outre l'association des chefs de police, nous voulions aussi entendre ce qu'aurait à dire un service de police ayant à traiter ce genre de choses sur le terrain. Nous avons donc invité des représentants du Service de police de Vancouver. Il se trouve qu'ils sont tous les deux à Vancouver, et ils partagent donc l'écran.

La parole est à l'inspecteur Bill Spearn.

Inspecteur Bill Spearn, Service de police de Vancouver : Honorables membres du comité, j'aimerais tout d'abord me présenter. Je suis l'inspecteur Bill Spearn, de la Section du crime organisé du Service de police de Vancouver. Je suis également membre du Comité consultatif sur les drogues de l'ACCP.

Au nom du chef de police Adam Palmer, du Service de police de Vancouver, je vous remercie de m'avoir invité ici aujourd'hui. Je suis heureux d'avoir la possibilité de vous rencontrer, de vous parler de nos préoccupations à l'égard du projet de loi C-45 et de répondre à vos questions. Par respect pour le temps dont dispose le comité, je serai bref.

The Vancouver Police Department is preparing for the legalization of recreational cannabis. We have participated in a number of consultations and expressed our concerns to different levels of government. We support the CACP's recommendations outlined in the two papers highlighted by Deputy Chief Serr, and our concerns are the same as those of the CACP.

In the local context, one of our primary concerns with Bill C-45 continues to be home production. Permitting production within a residence goes against the objectives of creating a regulated environment, where priorities such as limiting youth access and deterring a black market should be paramount.

If we use our experience with medical cannabis production as a baseline indicator, overproduction will be an ongoing issue within a legalized recreational regime. We believe that home production will result in an increase in calls for service concerning odour, overproduction, fire, flooding and landlord and tenant disputes.

We expect an increase in the number of oil extraction operations that utilize solvents to remove oils from cannabis plants and are highly explosive. We also believe that home production will result in an increased number of property and violent crimes.

Having cannabis available to purchase inside government-approved stores and supplied by licensed producers, without allowing home production, would be our preferred approach. Home production could then be reviewed at a later time.

We support the CACP's recommendation for a cannabis possession limit within a dwelling. Any limit should be reasonable and well defined to make a stronger distinction between personal possession and possession for distribution. Without reasonable possession limits inside a dwelling, it will be difficult to identify and seize illicit cannabis. This could result in indemnification issues and place law enforcement in jeopardy.

In conclusion, the concerns of the Vancouver Police Department highlight some of the impacts we believe this bill will have on public safety.

Thank you to the members of this committee for allowing me to speak, and I look forward to answering any of your questions.

The Chair: Thank you very much to both of you. We'll get back to you when the questions start coming your way.

Le Service de police de Vancouver est en train de se préparer à la légalisation du cannabis récréatif. Nous avons participé à un certain nombre de consultations et adressé nos préoccupations à différents paliers de gouvernement. Nous appuyons les recommandations de l'ACCP énoncées dans les deux documents dont a parlé le chef adjoint Serr, et nos préoccupations sont les mêmes que celles de l'association.

Localement, notre principal souci au sujet du projet de loi C-45 reste la production à domicile. Le fait de permettre la production à l'intérieur d'une résidence est contraire aux objectifs visant à instaurer un environnement réglementé où les priorités fondamentales seraient de limiter l'accès des jeunes au cannabis et d'empêcher le marché noir.

Compte tenu de notre expérience de la production de cannabis médicinal, tout porte à croire que la surproduction sera un enjeu permanent dans le cadre d'un système légalisé de l'usage récréatif. Nous sommes convaincus que la production à domicile entraînera une augmentation des appels de service à cause des odeurs, de la surproduction, des incendies, des inondations et des conflits entre propriétaires et locataires.

Nous prévoyons une augmentation des opérations d'extraction fondées sur l'utilisation de solvants pour extraire les huiles des plantes de cannabis, lesquels sont extrêmement explosifs. Nous sommes également convaincus que la production à domicile entraînera une augmentation du nombre des crimes contre les biens et des crimes violents.

Il vaudrait mieux, selon nous, permettre l'achat de cannabis dans des magasins approuvés par le gouvernement et approvisionnés par des fournisseurs agréés, sans autoriser la production à domicile. La question de la production à domicile pourrait alors être examinée plus tard.

Nous appuyons les recommandations de l'ACCP concernant la limite de possession de cannabis dans une habitation. Cette limite devrait être raisonnable et bien définie pour qu'on puisse faire nettement la distinction entre la possession personnelle et la possession aux fins de la distribution. À défaut de limites de possession raisonnables dans une habitation, il sera difficile d'identifier et de saisir le cannabis illicite. Cela pourrait entraîner des problèmes d'indemnisation et compromettre le travail des responsables de l'application de la loi.

En conclusion, les préoccupations du Service de police de Vancouver sont liées aux répercussions que, selon nous, ce projet de loi aura sur la sécurité publique.

Je remercie les membres du comité de m'avoir permis de m'exprimer, et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup à vous deux. Nous vous reviendrons lorsque des questions vous seront adressées.

Finally, we have, from Agriculture and Agri-Food Canada, Dr. Ernest Small.

Ernest Small, Principal Research Scientist, Science and Technology Branch, Agriculture and Agri-Food Canada: I'm honoured to appear before this committee as it studies Bill C-45, the cannabis act. In the next few minutes, I propose to briefly review my studies of cannabis on behalf of the Science and Technology Branch of Agriculture and Agri-Food Canada.

I began my employment with Agriculture Canada in 1969, as an agricultural crop scientist. For almost half a century now, one of my specialties has been the cannabis plant, the species known as *Cannabis sativa*. This includes two basic classes of plants. Plants with very low amounts of the intoxicating chemical tetrahydrocannabinol, known as THC, are grown either for fibre from the stems or for their edible oilseed and are collectively known as hemp.

Plants with very high amounts of THC are called marijuana plants and, of course, they are used to produce the drug preparation called marijuana. The word "cannabis" is often used in a generic sense to refer to marijuana. Many advocates of the medical use of the drug think it's more polite to talk about medical cannabis than medical marijuana, but it is really the same thing.

During my career, I have authored about 400 scientific reports, including 15 books. My latest book is a review, in reasonably simple language, of all aspects of cannabis science. This is available online in the Federal Science Library.

By the late 1960s, society had become polarized about the wisdom of marijuana prohibition, and the Parliament of Canada established the Le Dain Commission of Inquiry into the Non-Medical Use of Drugs, with a particular mandate to assess marijuana. In 1970, I was seconded half-time to provide botanical advice on cannabis to the commission and to prepare an extensive report on its agricultural aspects.

I want to acknowledge the tremendous support, over the last several decades, by Health Canada, which financially supported numerous of my studies on cannabis. In 1970, Health and Welfare Canada, subsequently divided, in part, into Health Canada, established a long-term joint program of research with AAFC into cannabis to be conducted by me, in association with chemists at Health Canada. The goal of these studies was to obtain basic scientific knowledge in order to base legislation on a sound footing. Because marijuana has been a prohibited, albeit popular, drug for many years, authorized scientific research has

Accueillons, pour terminer, M. Ernest Small, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Ernest Small, chercheur scientifique principal, Direction générale des sciences et de la technologie, Agriculture et Agroalimentaire Canada : Je suis honoré de comparaître devant le comité dans le cadre de son étude du projet de loi C-45 sur le cannabis. Au cours des prochaines minutes, je me propose de passer brièvement en revue mes études sur le cannabis au nom de la Direction générale des sciences et de la technologie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

J'ai commencé à travailler à Agriculture Canada en 1969 comme spécialiste des cultures agricoles. Depuis près d'un demi-siècle, une de mes spécialités est la plante de cannabis, l'espèce appelée *cannabis sativa*, qui comprend deux catégories de plantes principales. Les plantes contenant de très faibles quantités de tétrahydrocannabinol, un produit chimique intoxicant connu sous le nom de THC, sont cultivées pour la fibre des tiges ou pour leurs oléagineux comestibles et sont collectivement connues sous le nom de chanvre.

Les plantes à très forte teneur de THC sont appelées plantes de marijuana et, bien sûr, elles sont utilisées pour produire la préparation de la drogue appelée marijuana. Le terme « cannabis » est souvent utilisé dans un sens générique pour désigner la marijuana. Beaucoup de partisans de l'usage médicinal de la drogue pensent qu'il est plus poli de parler de cannabis à des fins médicales que de marijuana à des fins médicales, mais c'est en fait la même chose.

Au cours de ma carrière, j'ai rédigé environ 400 rapports scientifiques, dont 15 livres. Dans mon dernier livre, j'examine, dans un vocabulaire relativement simple, tous les aspects de la science du cannabis. Ce document est disponible en ligne à la Bibliothèque scientifique fédérale.

Vers la fin des années 1960, la société s'est polarisée sur la question de l'opportunité d'interdire la marijuana, et le Parlement du Canada a créé la Commission d'enquête Le Dain sur l'usage des drogues à des fins non médicales, chargée d'évaluer en particulier la marijuana. En 1970, j'ai été détaché à mi-temps pour fournir des avis botaniques sur le cannabis à la commission et pour rédiger un rapport exhaustif sur ses aspects agricoles.

Je tiens à souligner que, au cours des dernières décennies, Santé Canada m'a apporté un énorme soutien et a financé beaucoup de mes études sur le cannabis. En 1970, Santé et Bien-être social Canada, dont une partie est devenue Santé Canada, a créé un programme mixte de recherche à long terme de recherche sur le cannabis avec AAC, menée par moi en collaboration avec des chimistes de Santé Canada. Ces études avaient pour but de recueillir des connaissances scientifiques de base pour appuyer la législation sur des bases solides. Comme la marijuana est une drogue interdite, quoique populaire, depuis de nombreuses

been limited, and a great deal of misinformation was in circulation.

In its wisdom, the Government of Canada has supported targeted research for decades. Starting in 1971, I grew hundreds of different varieties, both hemp and marijuana, on the Central Experimental Farm, and these were analyzed chemically. This research established clearly that many varieties of cannabis plant have insignificant amounts of THC and can be grown without fear that they will be utilized as a narcotic.

Conversely, many varieties have large amounts of THC, and of course, these have been favoured for illicit purposes and, in more recent times, for medical usage. I proposed that low-THC varieties, with less than 0.3 per cent THC, be defined as a class of plants that can be considered for legal cultivation because their THC is too low to merit concern.

To my great satisfaction, this criterion has been employed in numerous countries, including Canada, as the basis for allowing hemp cultivars to be grown. In 1997, after about 60 years of prohibition, Bill C-8, the Controlled Drugs and Substances Act, was amended, allowing Canadian farmers to grow hemp.

Prior to the re-legalization of hemp cultivation, the rationale for Agriculture and Agri-Food Canada's participation in cannabis research was to assist the Government of Canada, particularly Health Canada and Justice Canada, in conducting research on the harmfulness and control of cannabis.

With the resumption of hemp cultivation, a mandate was added to assist the expanding hemp industry to develop, supported by both Agriculture Canada and Health Canada. Several contracts between Health Canada and the private sector supported hemp-oriented research that I conducted. For example, with the support of Health Canada, I was able to establish storage conditions to maintain hemp seeds in a viable condition for many years.

In return, I have been a member of Health Canada committees formulating and modifying regulations, controlling hemp cultivation in Canada and annually reviewing cultivars that are allowed to be grown.

Similarly, our sister organization, the Canadian Food Inspection Agency, has been responsible for conducting hemp purity trials to maintain hemp variety quality, and for years I have assisted them in this activity. Notably, several contracts with private sector companies have also supported collaborative hemp research with Agriculture Canada.

années, la recherche scientifique autorisée a été limitée, et beaucoup d'information inexacte a circulé.

Dans sa grande sagesse, le gouvernement du Canada appuie la recherche ciblée depuis des décennies. Depuis 1971, j'ai cultivé des centaines de variétés différentes, du chanvre et de la marijuana, sur la Ferme expérimentale centrale, et elles ont fait l'objet d'analyses chimiques. Cette recherche a permis de déterminer clairement que de nombreuses variétés de cannabis ont des quantités négligeables de THC et peuvent être cultivées sans crainte d'être utilisées comme narcotiques.

Inversement, de nombreuses variétés ont de grandes quantités de THC, et bien sûr, elles ont été privilégiées à des fins illicites et, plus récemment, à des fins médicinales. J'ai proposé que les variétés à faible teneur en THC, avec moins de 0,3 p. 100 de THC, soient définies comme catégorie de plantes dont la culture serait susceptible d'être légale parce que leur teneur en THC est trop faible pour être préoccupante.

À ma grande satisfaction, c'est ce critère qui a servi dans de nombreux pays, dont le Canada, pour permettre la culture de cultivars de chanvre. En 1997, après une soixantaine d'années de prohibition, on a modifié le projet de loi C-8, Loi réglementant certaines drogues et autres substances, pour autoriser les agriculteurs canadiens à cultiver du chanvre.

Avant la relégislation de la culture du chanvre, la participation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à la recherche sur le cannabis visait à aider le gouvernement du Canada, en particulier Santé Canada et Justice Canada, à mener des recherches sur la nocivité et le contrôle du cannabis.

Depuis la reprise de la culture du chanvre, un mandat a été ajouté pour aider l'industrie du chanvre en expansion à se développer, avec l'appui d'Agriculture Canada et de Santé Canada. Plusieurs contrats entre Santé Canada et le secteur privé ont permis de soutenir ma recherche sur le chanvre. Par exemple, avec l'appui de Santé Canada, j'ai pu déterminer les conditions d'entreposage favorables à la viabilité de graines de chanvre sur de nombreuses années.

En retour, j'ai siégé à des comités de Santé Canada chargés de formuler et de modifier les règlements, de contrôler la culture du chanvre au Canada et d'examiner chaque année les cultivars autorisés à la culture.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments, notre organisation sœur, est chargée, de son côté, de procéder à des tests de pureté du chanvre pour maintenir la qualité de la variété de chanvre, et j'y participe depuis des années. Plusieurs contrats avec des entreprises du secteur privé ont notamment permis de financer une recherche concertée sur le chanvre avec Agriculture Canada.

The activities summarized here have contributed significantly to Canada becoming the world leader in developing hemp as an oilseed industry.

In 2001, the Marihuana Medical Access Regulations provided medical marijuana to Canadians. The main way patients could obtain medical marijuana was to purchase dried material from a private company, Prairie Plant Systems, which had contracted with Health Canada. A cooperative project between the firm and Agriculture Canada, conducted by me, was key to establishing a production system. For 12 years, until 2013, the marijuana strain I selected was the standard form of medical marijuana in Canada and was used by about 100,000 patients. Until 2013, I was tasked with maintaining the reserve of seeds of the standard medical strain on behalf of Health Canada.

Finally, I would like to emphasize that I and my many colleagues at Agriculture Canada have expertise that can contribute to the safe and efficient implementation of government policies concerning marijuana. Thank you.

The Chair: Thank you very much. That completes the speakers list. Now we'll get into questions from members of the committee. Again, we'll operate on the basis of five minutes, which covers both questions and answers, so it would be best if you directed your question to a specific panellist or two. I note Mr. McCauley is here with Mr. Bourque to answer for the Canadian Real Estate Association. So please direct your question; that way you'll get more into your five minutes rather than getting everybody to answer, which could take up the whole five minutes.

Senator Pettigrew: Thank you. I direct my questions to our guests on the screen in Vancouver, Mr. Spearn and Mr. Serr.

You have both touched on this from different angles, but before digging into the home production topic, I would like to get a sense of the scale of the risks and challenges. From some witnesses we hear that it's going to be pretty minimal and not that big a challenge, and then we hear the total opposite, that it's going to be very challenging.

I would like to hear from you about your experience, what you know internationally and what we know from the medicinal experience already in place. What we should expect in terms of scale and challenges for you in particular in monitoring?

Mr. Serr: I'll start off. With regard to the medical regulations, in Canada we have consistently seen overproduction and diversion of the product with persons who have licences to grow medically. So it certainly is a challenge for us.

Les activités résumées ici ont grandement contribué à ce que le Canada devienne le chef de file mondial dans le développement du chanvre comme industrie des oléagineux.

En 2001, le Règlement sur l'accès à la marihuana à des fins médicales a permis aux Canadiens d'avoir accès à la marijuana à des fins médicinales. Le principal moyen pour les patients d'obtenir de la marijuana à des fins médicinales était d'acheter le produit séché à une entreprise privée, Prairie Plant Systems, qui avait conclu un contrat avec Santé Canada. Un projet de collaboration entre l'entreprise et Agriculture Canada, mené par moi, a été le point de départ de l'établissement d'un système de production. Pendant 12 ans, jusqu'en 2013, la souche de marijuana que j'ai sélectionnée a été la version normalisée de marijuana médicinale au Canada et elle a été utilisée par environ 100 000 patients. Jusqu'en 2013, j'ai été chargé de maintenir la réserve de semences de la variété médicinale normalisée pour le compte de Santé Canada.

Enfin, j'aimerais souligner que mes nombreux collègues d'Agriculture Canada et moi possédons une expertise qui peut contribuer à la mise en œuvre sûre et efficace des politiques gouvernementales concernant la marijuana. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Voilà qui termine la série d'exposés. Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité. Je rappelle que nous devons nous en tenir à cinq minutes, questions et réponses comprises. Il serait donc préférable que vous adressiez votre question à un ou deux témoins en particulier. Je fais remarquer que M. McCauley est ici avec M. Bourque pour répondre au nom de l'Association canadienne de l'immeuble. Veuillez donc poser votre question à une personne en particulier, pour rentabiliser vos cinq minutes au lieu de laisser tout le monde répondre et de prendre la totalité de votre temps de parole.

La sénatrice Pettigrew : Merci. Mes questions s'adressent à nos invités à l'écran, de Vancouver, MM. Spearn et Serr.

Vous avez tous les deux abordé la question sous différents angles, mais, avant d'aborder le sujet de la production à domicile, j'aimerais avoir une idée de l'ampleur des risques et des défis. Certains témoins nous ont dit que ce serait très minime et que ce ne serait pas si difficile, tandis que d'autres nous disent le contraire, que ce sera très difficile.

J'aimerais que vous nous parliez de votre expérience, de ce que vous savez à l'échelle internationale et de ce que nous savons de l'usage médicinal déjà en vigueur. À quoi faut-il s'attendre du point de vue de l'ampleur et des difficultés, selon vous, notamment en matière de surveillance?

M. Serr : Je vais commencer. En ce qui concerne la réglementation médicale, au Canada, il y a toujours eu surproduction et détournement du produit par des personnes qui ont un permis de culture à des fins médicinales. C'est donc effectivement un défi pour nous.

With regard to the four plants, I think one of the challenges for us is capacity. As this legislation starts to unroll, our focus as law enforcement will be organized crime. We are very engaged with the opioid crisis, so managing persons who may be overproducing with, say, six or seven plants, it will be challenging for law enforcement to be engaged in those types of investigations. The capacity for us to be able to do that is going to be a challenge.

A third point I'll raise is youth and diversion to youth. What we know from Colorado State is that 45 per cent of youth were able to get their cannabis through an adult who obtained it legally, and 22 per cent of the time it was from a parent. So, of course, some of that is from a store, but some of that is also from diversion of product that was grown. From our perspective, we want to protect the youth.

We also have continued concerns about there being no limits to the amount that can be held within a private residence. That's a lot of marijuana. As we said, 12 ounces every three to four months is a significant amount and exceeds what a typical heavy user would use in that time. So where would the excess cannabis be directed? Unless it is stored properly, there is a shelf life to that.

Mr. Spearn: Recently, the Vancouver Police Department had a few members go down to Seattle and liaise with members of that police department to get an idea of some of the challenges they have faced since 2012 with the implementation of recreational cannabis down there.

Among the things they've run into since that time is an increase in large-scale marijuana grow operations and an increase of street-level trafficking, and this is due to the disparity between a black market price versus a regulated price. They've also run into an increase in the number of these oil extraction labs that I talked about, which are dangerous and explosive, and an increase in impaired driving, break-and-enters, armed robberies and other property crimes that revolve around cannabis.

I think you asked about what other jurisdictions that already have legal recreational cannabis are facing, and that will give you an idea.

Senator Seidman: Thank you all for your presentations. I might start by addressing my question to Mr. Bourque.

I'm sure you've heard that some witnesses and experts have told us that we have nothing to worry about when it comes to cannabis home growing because it amounts to little more than tending to a plant at home, and it's no different than a house plant. We've even heard that it's good therapy to grow plants.

Quant aux quatre plants, je pense que nous aurons notamment un problème de capacité. À mesure que ce projet de loi sera mis en œuvre, nous nous concentrerons sur le crime organisé. Nous sommes très engagés dans la crise des opioïdes, et il sera donc difficile pour les organismes d'application de la loi d'enquêter sur les personnes cultivant peut-être six ou sept plants. Notre capacité à assumer ces enquêtes sera un défi.

Je voudrais soulever un troisième point au sujet des adolescents et du détournement dont ils feront l'objet. Ce que nous a appris l'expérience du Colorado, c'est que 45 p. 100 des jeunes peuvent obtenir leur cannabis par l'entremise d'un adulte qui l'a obtenu légalement, et 22 p. 100 du temps par l'entremise d'un parent. Donc, effectivement, une partie provient d'un magasin, mais une partie provient aussi du détournement de produits qui ont été cultivés. Pour notre part, nous voulons protéger les jeunes.

Nous sommes également préoccupés par le fait qu'il n'y a pas de limite au volume susceptible d'être conservé dans une résidence privée. Cela fait beaucoup de marijuana. Comme nous l'avons dit, 12 onces tous les 3 ou 4 mois, c'est beaucoup, et c'est beaucoup plus que ce qu'un gros utilisateur ordinaire utiliserait pendant cette période. Alors, où va donc le surplus de cannabis? À moins qu'il soit entreposé correctement, il est soumis à une durée de conservation.

M. Spearn : Récemment, quelques membres du Service de police de Vancouver se sont rendus à Seattle pour rencontrer des collègues et se faire une idée des défis auxquels ils font face depuis 2012 dans le cadre de l'autorisation de la consommation de cannabis à des fins récréatives.

Depuis, ils ont notamment remarqué une augmentation de la culture de marijuana à grande échelle et une augmentation du trafic dans la rue, et cela est attribuable à la disparité entre le prix du marché noir et le prix réglementé. Ils ont également constaté une augmentation du nombre de laboratoires d'extraction d'huiles dont j'ai parlé, qui sont des produits dangereux et explosifs, ainsi qu'une augmentation du nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies, d'introductions par effraction, de vols à main armée et d'autres crimes contre les biens liés au cannabis.

Je crois que vous avez demandé ce qui se passe dans les autres pays où le cannabis récréatif est déjà légal, et cela vous donnera une idée.

La sénatrice Seidman : Soyez tous remerciés de vos exposés. Je vais commencer par M. Bourque.

Vous savez sûrement que des témoins et des experts nous ont dit qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter de la culture du cannabis à domicile, car ce n'est guère plus que de s'occuper d'une plante à la maison, et ce n'est pas différent d'une plante à la maison.

So on the face of it, four plants per household might not sound so bad, and I understand that the bill places no limits on the size of the plants.

Could you perhaps paint a picture for us of what this might actually look like in a home? So we have four plants, what, in a small corner, or could it be in a whole room? You alluded to how much four plants could actually produce in a year, but you might tell us again. Also, could four plants sustain a commercial grow operation?

Mr. Bourque: Thanks. There are a lot of questions in there, so let me try to unwrap it a little bit.

I think the amount I said was five kilograms. That's based on growing plants very quickly, because you can use lights and fertilizer to grow them. There's no limit in the size of growth. It could be the size of me. It's not unusual for a plant to be that big. There's no limit to the width of it.

What realtors have seen in homes is typically where there have been more than four plants grown, but as the constable was saying, they won't have the resources to monitor whether somebody is growing five, six or seven plants.

The point, from a housing standpoint, is that you're going to see damage to the home, and this might be overlooked by a home inspector. The second owner gets this house and then the home inspector finds a problem, and you could devalue the house.

The problem within a rental context is that shared ventilation systems where you're growing and smoking marijuana are going to create all kinds of problems. I think that's reflected in the police suggesting there are going to be many more service calls.

What I think is important, though, is to really just address the mythology that seems to exist that there's going to be a sort of benign approach to this, the sort of aging hippy who is growing their own plant to smoke it. In B.C., the BC Hydro folks found that there were 40,000 dwellings operating grow ops, and that's in an environment where it's illegal. I think you can safely expect that people are going to take advantage of the fact that it's legal to grow plants, and they're going to do so in a way that isn't necessarily safe. They'll have, perhaps, electrical problems and other things that will arise as a result of not knowing what they're doing.

It really comes back to the point that the government was elected with a promise to legalize, but the fact is, home growing is a whole different thing, and it unleashes all kinds of problems

Nous avons même entendu dire que c'est une bonne thérapie de cultiver des plantes.

Donc, à première vue, quatre plants par ménage ne sont peut-être pas un problème, et, si j'ai bien compris, le projet de loi n'impose aucune limite à la taille des plants.

Pourriez-vous nous donner une idée de ce à quoi cela pourrait ressembler dans une maison? Quatre plants, cela occupe, quoi, un petit coin ou peut-être une pièce entière? Vous avez fait allusion à ce que quatre plants pourraient produire en un an, mais j'aimerais que vous nous le rappeliez. Pourriez-vous nous dire également si quatre plants suffiraient à une exploitation commerciale?

M. Bourque : Merci. Il y a beaucoup de questions là-dedans. Permettez donc que j'essaie de les démêler un peu.

Je crois que j'ai parlé de 5 kilogrammes. Il s'agirait d'une culture très rapide des plantes, parce qu'on peut utiliser des lampes et des engrais. Il n'y a pas de limite quant à la taille de croissance. Ce pourrait être ma taille. Il n'est pas rare qu'un plant soit aussi gros. Il n'y a pas de limite à la largeur.

Ce que les agents immobiliers ont constaté dans les maisons, c'est que, habituellement, on y cultive plus de quatre plants, mais, comme le disait l'agent, ils n'ont pas les ressources nécessaires pour vérifier si quelqu'un cultive cinq, six ou sept plants.

Ce qu'il faut retenir, du point de vue du logement, c'est que la maison subira des dégâts, et cela pourrait passer inaperçu à l'inspection. Le deuxième propriétaire achète la maison, puis l'inspecteur découvre un problème, et la maison pourrait perdre de sa valeur.

Dans le contexte de la location, la culture et la consommation de marijuana vont entraîner toutes sortes de problèmes à cause des systèmes de ventilation communs. Je pense que c'est ce à quoi la police fait allusion quand elle dit qu'il y aura beaucoup plus d'appels de service.

Mais ce qui est important, à mon avis, c'est de vraiment s'attaquer au mythe selon lequel la réalité se révélera inoffensive, du genre hippy vieillissant qui cultive son propre plant pour le fumer. En Colombie-Britannique, les responsables de BC Hydro ont découvert qu'on cultivait du cannabis dans 40 000 habitations, et c'est interdit. On peut dire sans se tromper que les gens profiteront sûrement du fait qu'il est légal de cultiver des plants et qu'ils le feront d'une façon qui ne sera pas nécessairement sécuritaire. Ils auront peut-être des problèmes d'électricité et autres parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font.

Cela nous ramène au fait que le gouvernement a été élu en promettant de légaliser le cannabis, mais le fait est que la culture à domicile est une chose tout à fait différente et qu'elle soulève

that have been identified — some of which have been identified today — and yet I don't see the solution that it's providing.

Senator Seidman: I presumed that in a multi-unit residential building, this would be an issue not only for condo owners, for example, but also for landlords who rent apartments.

Mr. Bourque: I think it's not a stretch to suggest that landlords who have rental buildings will try to convert those to condominiums where they can have more control over what goes on within the building, and then that will decrease the rental stock, which is already at a premium in places like Vancouver and Toronto. More lower-income Canadians rent than own, so they are disproportionately affected by these kinds of policies.

Senator Seidman: If I could just move over to the police chiefs for one moment, and then on my second round I'll come back at you if I can.

You've talked about this being unenforceable. We're just hearing now about what we could find in a home or in multi-unit buildings. Could you speak quickly to that, and I hope to come back to it.

Mr. Serr: Very briefly, as far as a priority for us to attend if we were to receive information that someone is growing five or six plants versus the legal four, where that would be a priority for law enforcement, certainly as legalization unfolds, we have a lot of other priorities, namely organized crime and more of the larger scale. For the most part, it would be a low-priority call for law enforcement, and it would be very resource intensive as well. I'll leave it at that and await your next question.

The Chair: Okay. Let me move on. By the way, on any of these questions, if any of the other panellists want to weigh in, please signal to me. It depends on the time that's left in the senator's time frame and whether the senator wants to work you into that time frame. But signal to me, and I will bring it to the attention of the senator, if you know what I mean.

Senator Munson: Thank you for being here. Anyone can answer this question. There seems to be a mild case of *Reefer Madness* hysteria taking place.

In any case, in the Tobacco Act, a person can cultivate up to 15 kilograms of tobacco at home, but who do we know does that much? In the country today, there must be tens of thousands of people who are growing marijuana in their homes illegally. I'm curious about how you address this issue. It hasn't seemed to cause a major concern before, unless I'm missing something, of police swooping in on four, six, eight plants or whatever.

toutes sortes de problèmes qui ont été circonscrits — dont certains aujourd'hui même —, et pourtant, je ne vois pas la solution qu'elle apporte.

La sénatrice Seidman : Je présumais que, dans un immeuble résidentiel à logements multiples, ce serait un problème non seulement pour les propriétaires de condominiums, par exemple, mais aussi pour les propriétaires qui louent des appartements.

M. Bourque : Je pense qu'il n'est pas exagéré de dire que les propriétaires qui ont des immeubles locatifs vont essayer de les convertir en condominiums où ils pourront mieux contrôler ce qui se passe à l'intérieur de l'immeuble, et cela va réduire le parc locatif, qui est déjà très limité dans des endroits comme Vancouver et Toronto. Les Canadiens à faible revenu sont plus souvent locataires que propriétaires, de sorte qu'ils sont touchés de façon disproportionnée par ce genre de politiques.

La sénatrice Seidman : Si vous permettez, je vais redonner la parole aux chefs de police, puis je reviendrai à vous au deuxième tour si je le peux.

Vous avez dit que c'est impossible à faire respecter. Nous venons tout juste d'entendre parler de ce qu'on pourrait trouver dans une maison ou dans des immeubles à logements multiples. Pourriez-vous nous en parler rapidement, et j'espère y revenir.

M. Serr : Très brièvement, je dirai que, si nous apprenions que quelqu'un cultive cinq ou six plants plutôt que quatre, ce serait une priorité pour les organismes d'application de la loi à mesure que la légalisation se mettrait en place, mais nous avons beaucoup d'autres priorités, comme le crime organisé et d'autres à plus grande échelle. Ce serait le plus souvent un appel jugé peu prioritaire pour les forces de l'ordre, et cela exigerait également beaucoup de ressources. Je vais m'arrêter ici et attendre votre prochaine question.

Le président : Très bien, continuons. En passant, si les autres témoins souhaitent intervenir, qu'ils me le signalent. Cela dépendra du temps qu'il reste au sénateur et de son désir de vous faire participer. Mais faites-moi signe, et je le porterai à l'attention du sénateur, si vous voyez ce que je veux dire.

Le sénateur Munson : Merci d'être parmi nous. N'importe lequel d'entre vous peut répondre à cette question. Il semble y avoir un léger cas d'hystérie à la *Reefer Madness*.

Quoi qu'il en soit, selon la Loi sur le tabac, on peut cultiver jusqu'à 15 kilogrammes de tabac à la maison, mais qui sait cela? Au Canada, de nos jours, il doit y avoir des dizaines de milliers de personnes qui cultivent illégalement de la marijuana chez elles. Je serais curieux de savoir comment vous abordez cette question. Il ne semble pas que cela ait été jusqu'ici une source de grave préoccupation, à moins que quelque chose m'échappe, que la police découvre l'existence de quatre, six, huit plants ou peu importe.

Also, if you look at the Tobacco Act and the exemption, it's manufacturing for personal use. That goes on everywhere across this country, yet we don't hear that much outrage and hysteria, saying, "Please don't grow tobacco in my 100-unit apartment building because I could get sick as well."

I'd like to have some kind of balance in terms of approaching this issue, if anybody would care to address it.

The Chair: That's addressed openly to anyone on the panel. Mr. McCauley and Mr. Page.

Randall McCauley, Vice-President, Government and Public Relations, Canadian Real Estate Association: Thanks for the question, senator. I think one of the primary differences is, first of all, the availability of tobacco. Despite recent efforts to crack down on it, tobacco is readily available everywhere, and there's no need to grow it at home. I would submit the same would likely happen with marijuana, given there's a fundamental difference in Canada versus many other jurisdictions that have legalized marijuana, including most of them in the United States.

In Canada, it will be available by mail. The provinces will make it available. Where it's not available by the provinces, you can go online and the federal government will make it available.

You have to keep in mind that in Colorado and those other states, home delivery doesn't exist. In fact, the Colorado Senate just voted it down. So Canada, unlike any other jurisdiction, should have an ample supply of marijuana available to everyone who wants it. Why would you go through or want to risk the potential consequences of growing it in home where, I think, the possession limit when transporting it on yourself is 30 grams, and there's no limit in your house?

All the marijuana you could possibly need will be made available by the provincial and federal governments without any of the attendant risks or confusion outlined by the Federation of Canadian Municipalities, realtors, home inspectors, appraisers, and the list goes on. I think that's one of the fundamental reasons we see that this does not solve any problems yet potentially creates many.

Mr. Page: I was going to respond to that and also to the questions around how big a space are we actually talking about here. Tobacco plants can get quite large. Cannabis plants can get quite large as well, but in general, in a commercial setting, we're talking about one plant per one and a half feet. In the area that I'm sitting in here, this would be the area suitable for four plants.

Et, dans la Loi sur le tabac, l'exemption s'applique à la fabrication à des fins personnelles. Cela se passe partout au pays, mais cela ne déclenche pas beaucoup d'indignation et d'hystérie dans le genre : « Pour l'amour du ciel, ne cultivez pas de tabac dans mon immeuble de 100 appartements parce que je pourrais aussi tomber malade. »

J'aimerais bien qu'on aborde la question posément, si quelqu'un veut bien l'aborder.

Le président : La question s'adresse à tous les témoins. Monsieur McCauley et monsieur Page.

Randall McCauley, vice-président, Relations gouvernementales et publiques, Association canadienne de l'immeuble : Merci de votre question, monsieur le sénateur. Je pense que l'une des principales différences est, tout d'abord, la disponibilité du tabac. Malgré les efforts déployés récemment pour lutter contre ce fléau, le tabac est facilement disponible partout, et il n'est pas nécessaire de le cultiver chez soi. Je dirais que la même chose se produirait probablement dans le cas de la marijuana, étant donné qu'il y a une différence fondamentale entre Canada et de nombreux autres pays ayant légalisé la marijuana, dont beaucoup d'États aux États-Unis.

Au Canada, on pourra la recevoir par la poste. Les provinces la rendront disponible. Si les provinces ne l'offrent pas, il sera disponible en ligne grâce au gouvernement fédéral.

Il ne faut pas oublier que, au Colorado et dans ces autres États, la livraison à domicile n'existe pas. En fait, le Sénat du Colorado vient de voter contre. Donc, le Canada, contrairement aux autres pays, devrait être en mesure de mettre suffisamment de marijuana à la disposition de tous ceux qui en veulent. Pourquoi risquerait-on ou voudrait-on alors risquer les conséquences potentielles de la culture à domicile où, je crois, la limite de possession pour le transport sur soi est de 30 grammes, et il n'y a pas de limite dans votre maison?

Toute la marijuana dont vous pourriez avoir besoin sera mise à votre disposition par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sans les risques connexes ou la confusion soulignés par la Fédération canadienne des municipalités, les agents immobiliers, les inspecteurs en bâtiment, les évaluateurs, et j'en passe. Je pense que c'est l'une des raisons fondamentales pour lesquelles nous pensons que cela ne règle pas de problèmes, mais que cela pourrait en créer beaucoup.

M. Page : J'allais répondre à cela et aussi aux questions sur l'espace nécessaire. Les plants de tabac peuvent devenir assez gros. Les plants de cannabis peuvent devenir assez gros aussi, mais, en général, dans un contexte commercial, on parle d'un plant tous les 1,5 mètre. Là où je suis assis, on pourrait mettre quatre plants.

I think people who are going to five kilos annually would like maximum capacity, not a corner of an apartment or the patio of someone's condo. The largest cannabis plants in the world could generate that volume of material.

Dr. Small referred to Prairie Plant Systems earlier. This is the commercial producer in Saskatoon that had the contract for so many years. I think they were about 30 grams per plant on average per harvest. It's not a huge amount of material. It's not bales of cannabis that are being produced.

In terms of the moisture, you can have Norfolk pines to the ceiling in your apartment, and other plants. You water those plants every day, and they're generating moisture. It's not particularly damaging to the house or to the patio. Obviously we can plant a fir tree in an apartment and it would be damaging, but that's not what we're talking about with cannabis.

As well, we're hearing from the law enforcement representatives a very important description of the world that they've been working in for a number of years where we've had a black market in cannabis and there has been over-growing of cannabis and Canada's medical cannabis producers in some instances supplying a black market.

What we need to think about with Bill C-45 is we're trying to close that off. We're going to have a legal supply. The idea that basements and garages and barns are going to be filled with these illicit grow ops and we can extrapolate the sort of problems with mould, moisture, smell and the rest of it to this very small, limited, four-plant limit is not realizing that legalization is happening and prohibition will soon be over.

[*Translation*]

Senator Mégie: Mr. Page, is it absolutely necessary to use pesticides and fertilizers when growing plants indoors?

[*English*]

Mr. Page: In terms of the use of those materials for cultivation indoors, yes, all plants need fertilizers. That can be simple garden store soil with the fertilizer that's already there. It could be organic fertilizer from your compost. It could be chemical fertilizer in some situations.

In terms of pesticide use, there's no requirement to use pesticides for cannabis. In fact, the current medical cannabis regulations and the licensed producers who grow under those regulations are prohibited from using the majority of chemical pesticides. There are 20 or so benign pesticides that they can use.

Je pense que les gens qui vont jusqu'à 5 kilos par an aimeraient avoir une capacité maximale, pas un coin d'appartement ou le patio d'un condo. Les plus gros plants de cannabis au monde pourraient produire ce volume.

M. Small a parlé tout à l'heure de Prairie Plant Systems. C'est le producteur commercial de Saskatoon qui a eu le contrat pendant tant d'années. Je crois qu'on obtenait environ 30 grammes par plant en moyenne, à chaque récolte. Ce n'est pas une quantité énorme. On ne produit pas des ballots de cannabis.

Pour ce qui est de l'humidité, on peut avoir des pins de Norfolk jusqu'au plafond et d'autres plantes dans son appartement. On arrose ces plantes tous les jours, et elles produisent de l'humidité. Ce n'est pas particulièrement dommageable pour la maison ou le patio. Évidemment, on peut planter un sapin dans un appartement, et cela causerait des dommages, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans le cas du cannabis.

De plus, les représentants des forces de l'ordre nous donnent une description très importante du monde dans lequel ils travaillent depuis un certain nombre d'années, où il y a eu un marché noir du cannabis, où il y a eu surexploitation du cannabis et où, dans certains cas, des producteurs canadiens de cannabis à des fins médicinales approvisionnent le marché noir.

Ce qu'il faut se rappeler, c'est que, avec le projet de loi C-45, nous essayons de mettre un terme à tout cela. Il y aura un approvisionnement légal. L'idée que les sous-sols, les garages et les étables seront remplis de ces installations de culture illicites et qu'il s'ensuivra des problèmes de moisissure, d'humidité, d'odeur et tout le reste, associés à cette très faible culture de quatre plants, ne tient pas compte du fait que la légalisation est en cours et que la prohibition sera bientôt terminée.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Monsieur Page, avons-nous absolument besoin de pesticides et de fertilisants pour faire pousser les plants à l'intérieur?

[*Traduction*]

M. Page : Concernant l'utilisation de ces produits pour la culture à l'intérieur, oui, toutes les plantes ont besoin d'engrais. Il peut s'agir d'une simple terre à jardin déjà additionnée d'engrais. Il peut s'agir d'engrais organiques provenant de votre compost. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'engrais chimiques.

Concernant l'utilisation de pesticides, il n'est pas nécessaire d'utiliser des pesticides pour cultiver du cannabis. En fait, la réglementation actuelle sur le cannabis à des fins médicinales interdit l'usage de la plupart des pesticides chimiques, et les producteurs autorisés qui cultivent du cannabis en vertu de cette réglementation règlements n'ont pas le droit de les employer. Ils

You absolutely don't need pesticides to successfully grow cannabis.

[*Translation*]

Senator Mégie: Thank you. I have another question.

Does someone want to add something to that answer?

[*English*]

Mr. Bourque: I would like to add to that. Again, this relates to the mythology of the benign producer versus the person who has other intent. Perhaps we're not creating a black market, but we're going to create a very large grey market for cannabis because you would be allowed to grow, and even though the average would be small plants, you can grow very large plants and do it as quickly as possible.

If you look at the experience of Canadian farmers in just about every crop in Canada, the fact is the science allows you to grow these record crops, and it's thanks to fertilizers and other science that people are able to grow them very rapidly. What we've argued for is an amendment that would put regulations in place before we allow home growing. If you had proper regulations, then maybe you could limit to some of these smaller plants less frequently, and you can do that in consultation with law enforcement and others.

We have a list, and we'd be happy to table it, that has about 19 organizations. I'm sure this is not an exhaustive list of organizations that are scared of the repercussions of home growing because of the people who will grow it and who will allow their product to enter the grey market. Since anybody who's over the age of 25 will be able to grow it legally, then this leads to people who are underage having access to the product.

[*Translation*]

Senator Mégie: Thank you. Mr. Bourque, regarding shared ventilation systems in apartment buildings or duplexes, I understand that, even before legalization, a home where marijuana was cultivated was very difficult to sell on the market. The value of the property decreases, even if one can find a buyer. In addition, there is the problem of ventilation. As you have proposed an amendment which would allow marijuana to be cultivated, tell us what you feel may become a problem for homeowners in the future.

Mr. Bourque: It is already a problem for homeowners. Now, it will be a problem for apartments, when renters have the right to cultivate and smoke marijuana. Once they have acquired that

peuvent utiliser une vingtaine de pesticides inoffensifs. On n'a absolument pas besoin de pesticides pour réussir à cultiver du cannabis.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Je vous remercie. J'aurais une autre question.

Quelqu'un d'autre voudrait-il ajouter quelque chose à cette réponse?

[*Traduction*]

M. Bourque : J'aimerais ajouter quelque chose. Nous en revenons encore au mythe des producteurs inoffensifs par opposition à ceux qui ont d'autres intentions. Nous ne sommes peut-être pas en train de créer un marché noir, mais nous allons créer un très grand marché gris pour le cannabis parce qu'on aura le droit de le cultiver, et même si, en moyenne, il s'agira de petits plants, il sera quand même possible d'en cultiver de gros et de le faire très rapidement.

Voyez l'expérience des agriculteurs canadiens dans presque tous les types de culture au Canada : le fait est que la science permet d'obtenir des récoltes record grâce aux engrais et à d'autres moyens scientifiques permettant une croissance très rapide. Ce que nous préconisons, c'est un amendement prévoyant des règlements avant de permettre la culture à domicile. Grâce à ces règlements, on pourrait peut-être limiter le nombre de ces petits plants et le faire de concert avec les organismes d'application de la loi et d'autres.

Nous avons une liste, et nous nous ferons un plaisir de vous la remettre, qui comprend environ 19 organisations. Je suis certain qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des organisations qui craignent les répercussions de la culture à domicile à cause de ceux qui feront cette culture et qui alimenteront le marché gris. Étant donné que toute personne de plus de 25 ans aura le droit de le cultiver en toute légalité, les mineurs auront accès au produit.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Merci. Monsieur Bourque, lorsqu'on parle de système de partage de ventilation dans les immeubles à appartement — ou dans une maison à deux logements, peu importe —, j'ai cru comprendre que, avant même la légalisation, une maison où on a cultivé la marijuana était très difficile à vendre sur le marché. La valeur de la propriété diminue, si toutefois on réussit à trouver un acheteur. À cela s'ajoute le problème de ventilation. Puisque vous avez proposé un amendement qui pourrait permettre qu'on en cultive, dites-nous ce que vous prévoyez comme problème pour les propriétaires à l'avenir.

M. Bourque : C'est déjà un problème pour les propriétaires. Maintenant, ce sera un problème pour les appartements, lorsque les locataires auront le droit de cultiver et de fumer. À partir du

right, it is difficult to take it away. This will allow residents to smoke and cultivate cannabis, which will not improve air quality.

Senator Mégie: Thank you.

[English]

Senator Poirier: Thank you all for being here and for your presentations.

My first question is for Mr. Bourque from the Canadian Real Estate Association. In your presentation you talked about the possible problems of indoor air quality. You talked about respiratory diseases, mould, spores, fungi and things that could affect the home.

Can you share with us what a short-term or long-term consequence to a house structure would be if they have that type of air quality of mould, spores and fungus, and how it would affect the home?

Mr. Bourque: Thanks for the question. First, I'm not a scientist but we've done our homework on this and we've looked at what experts have been saying. We also have the benefit of the experience of tens of thousands of realtors who have been in these properties where there have been grow ops. For years, the police have familiarity with drug labs that are in homes that are much worse than just marijuana cultivation, where there is sewer damage and all kinds of moulds and potential explosions from the precursors that are being used to make drugs.

Realtors have had long experience dealing with these kinds of properties. It's not very difficult to find someone in the real estate business who has personally encountered a home that has been affected because people have grown large quantities and have not done so properly. They rewire to the panel in an unsafe way. This creates fire hazards. They don't have proper ventilation. There is a lot of humidity. Often they're hiding this growing so they'll have it in a closed-off room or in the basement. A good realtor will ensure an inspector is brought in and a thorough inspection is done on a home, and that's usually when they'll find the problem.

The Chair: Mr. Page also wanted to respond. Is that okay?

Senator Poirier: I just want to add something to it, and then if you could please respond, I would appreciate it.

moment où un droit est acquis, il est plus difficile de revenir en arrière. Cela va permettre aux résidents de fumer et de cultiver le cannabis, et la qualité de l'air ne sera pas améliorée.

La sénatrice Mégie : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : Merci à tous d'être parmi nous et merci de vos exposés.

Ma première question s'adresse à M. Bourque, de l'Association canadienne de l'immeuble. Dans votre exposé, vous avez parlé d'éventuels problèmes concernant la qualité de l'air intérieur. Vous avez parlé de maladies respiratoires, de moisissures, de spores, de champignons et de choses qui pourraient affecter la maison.

Pouvez-vous nous dire quelles seraient les conséquences à court ou à long terme de la présence de ce type de moisissures, de spores et de champignons pour la structure d'une maison et nous expliquer comment cela affecterait la maison?

M. Bourque : Merci de votre question. Tout d'abord, je ne suis pas un scientifique, mais nous avons fait notre travail à ce sujet et nous avons examiné ce que disent les experts. Nous bénéficions également de l'expérience de dizaines de milliers de courtiers immobiliers qui ont visité des propriétés où il y a eu des installations de culture. Cela fait des années que la police est au courant de l'existence de laboratoires de drogue à domicile qui sont bien pires que la simple culture de marijuana, où le système d'égout est endommagé et où il y a toutes sortes de moisissures et de risques d'explosion à cause d'installations antérieures employées pour fabriquer des drogues.

Les agents immobiliers ont une longue expérience de ce genre de propriétés. Il n'est pas très difficile de trouver quelqu'un dans le secteur de l'immobilier qui a vu personnellement une maison endommagée à cause de gens qui ont cultivé de grandes quantités de cannabis et ne l'ont pas fait correctement. Ils refont le filage du panneau électrique de façon non sécuritaire. Cela crée des risques d'incendie. Il n'y a pas suffisamment de ventilation, et il y a beaucoup d'humidité. Souvent, ils cachent leur activité et font donc la culture dans une pièce fermée ou au sous-sol. Un bon courtier en immeuble s'assurera qu'un inspecteur est présent et que la maison fait l'objet d'une inspection approfondie. C'est généralement à ce stade qu'on découvre le problème.

Le président : M. Page voulait également répondre. Êtes-vous d'accord?

La sénatrice Poirier : Je voudrais simplement ajouter quelque chose, puis, si vous pouviez répondre, je vous en serais reconnaissante.

Do you feel there would be an impact on the valuation of the home? Also, in my local end of the province lately we started hearing that some insurance companies are saying they fear that it could increase the cost of insurance. One mentioned to me that their insurance company said they would even make that a question when you insure your home, “Are you growing within your home,” and that could affect it. Could you comment on that, and if other people could comment on the first and second part of the question, I would appreciate that.

Mr. Bourque: There is absolutely no question it impacts the value of the home. You’re right, there are insurance companies and mortgage insurance companies saying they want to know if somebody has been growing, and now they’re in a quandary because if it’s grown legally, what are their rights? They have many concerns as well.

Mr. McCauley: I could add to that, senator. Because there are no remediation standards across the country in terms of what to do once you discover mould or fungus growing in the home, what we’ve seen is mortgage insurers are reluctant to offer insurance on that property, and financial institutions are reluctant to lend money against that property. So what you’ve effectively done is taken that home off the market. We’ve seen remediations from ripping all the walls down to the studs to make sure you’ve gotten rid of all the mould for the home to be palatable to those institutions willing to put it back on the market. You’ve heard the evidence from BC Hydro 40,000 grow ops while it’s illegal. Who knows what’s going to happen when it’s legal, but, when you take homes off the market, that creates secondary and tertiary problems in terms of the availability of property as well.

Mr. Page: I think what we’re hearing here, though, are facts and figures, if I could call them that, based on large-scale, commercial, illicit grow ops. When I hear the term “grow op,” that does not describe the limited four-plant personal cultivation as contemplated in this bill.

In terms of moisture, having a shower without the fan on, in a basement, over a period of time, will probably put more moisture into a home than four plants that are just watered judiciously in regular pots.

My house has more than that nine square feet just of regular orchids that my wife really likes. In terms of the moisture coming out of those plants, I’m sure that boiling a pot of spaghetti in the kitchen is generating more moisture. So I don’t think we can fear monger based on some of the horror stories

Pensez-vous que cela se répercuterait sur la valeur de la maison? De plus, dans mon coin de la province, on a commencé à entendre dire que certaines compagnies d’assurance craignent que cela fasse augmenter le coût des primes. Un agent m’a dit que sa compagnie d’assurance allait même poser la question quand elle assurerait sa maison : « Cultivez-vous du cannabis à l’intérieur de votre maison? », et cela pourrait avoir une incidence. J’aimerais savoir ce que vous en pensez, et peut-être que d’autres témoins pourraient répondre aussi à la première et la deuxième partie de la question.

M. Bourque : Il ne fait absolument aucun doute que cela a une incidence sur la valeur de la maison. Vous avez raison, il y a des compagnies d’assurance et des compagnies d’assurance hypothécaire qui veulent savoir si quelqu’un y a fait de la culture de cannabis, et maintenant elles sont dans un dilemme parce que, si c’est cultivé légalement, il s’agit de déterminer leurs droits. Elles ont, elles aussi, de nombreuses préoccupations.

M. McCauley : J’aurais un mot à dire, madame la sénatrice. Comme il n’y a pas de normes de remise en état au pays concernant les mesures à prendre lorsqu’on découvre des moisissures ou des champignons dans une maison, nous avons constaté que les assureurs hypothécaires hésitent à assurer ce genre de propriété, et les institutions financières hésitent à prêter de l’argent en contrepartie de ce genre de propriété. Ce qu’on fait alors, c’est retirer cette maison du marché. Des mesures correctives sont ensuite prises, qui peuvent être de démanteler tous les murs jusqu’au colombage, pour s’assurer qu’il n’y a plus de moisissures et que la maison est acceptable pour les institutions disposées à la remettre sur le marché. Vous avez entendu le témoignage de BC Hydro concernant des installations de culture de marijuana dans 40 000 habitations alors que c’est illégal. Qui sait ce qui va se passer quand ce sera légal, mais quand on retire des maisons du marché, cela entraîne des problèmes secondaires et tertiaires sur le plan de la disponibilité de propriétés.

M. Page : Ce dont il est question ici, cependant, ce sont des faits et des chiffres, si on peut dire, et ils renvoient à une culture de la marijuana à grande échelle, commerciale et illicite. Lorsque j’entends l’expression « culture de marijuana », cela ne décrit pas la culture personnelle limitée à quatre plants, envisagée dans le projet de loi.

Concernant l’humidité, une douche sans ventilateur dans un sous-sol produira sans doute plus d’humidité, au fil du temps, que quatre plants arrosés judicieusement dans des pots ordinaires.

Il y a chez moi plus de neuf pieds carrés d’orchidées ordinaires que ma femme aime beaucoup. L’humidité produite par ces plantes est inférieure, je parie, à ce qu’on produit quand on fait bouillir une casserole de spaghettis. Je ne pense donc pas qu’on devrait avoir peur des histoires d’horreur concernant les

around illicit grow ops when we're talking about four-plant-limit personal cultivation.

Senator Stewart Olsen: I'm just going to go over the safety of the plants themselves, if you don't mind. This would be for Dr. Small.

You mentioned that you had been developing many of the cannabis plants, et cetera. Years ago, the marijuana that you would buy on the streets was nowhere near — I'm told — the strength that it is today. I'm wondering, with the home-grow operations, do you have to have a special seed to grow those extra strong plants, or is it the method of extraction? What it comes down to is that then you have a whole bunch of plants that are producing a very strong drug. I worry that this will not protect Canadians. There are no quality controls over what's being grown in the homes.

Should that be distributed outside the homes or even to the people in the homes?

I'm wondering about how you safely grow plants. Should that be something the government should get into teaching people? Because they're saying, "Go ahead; it's all fine."

Mr. Small: You've asked a very broad question, and I know I'm required to answer briefly.

I find it a little difficult to accept the idea that at this time the Government of Canada is going to issue a manual on how to grow cannabis for the average consumer, although maybe it isn't the worst idea in the world.

I do think there are legitimate safety concerns for growing cannabis indoors that relate to the question of mould production. Also, the way that illicit cannabis is grown sometimes is rather unhealthy. I'll just leave it at that.

In terms of strength, it is true that modern strains produce larger concentrations, larger amounts. It is also true that people have learned — and this is the case commercially — how to trim off the weaker parts so that the final product is quite concentrated, kind of like producing rye whisky as opposed to beer.

However, I also share Dr. Page's basic philosophy that it's nice to allow people to grow plants. Excuse me for saying so. Even though this is not your typical plant, it does provide an opportunity for many people to become amateur horticulturists, and, in my opinion, it can be done in a safe fashion. It can also be done in an unsafe fashion, as I think has been pointed out by several parties here.

From my perspective, I really can't predict what the present legislation would do in terms of safety considerations. To me, it's a bit of a gamble.

cultures illicites quand on parle de culture à domicile à raison de quatre plants.

La sénatrice Stewart Olsen : Parlons un peu de la sécurité des plants proprement dits, vous voulez bien. Ma question s'adresse à M. Small.

Vous avez dit que vous aviez développé beaucoup de plants de cannabis, et cetera. Il y a des années, la marijuana que vous achetiez dans la rue était bien moins puissante — me dit-on — que celle d'aujourd'hui. Est-ce que, pour la culture à domicile, il faudra utiliser une semence spéciale pour cultiver ces plantes à très forte puissance ou est-ce une question de méthode d'extraction? En fin de compte, il y a toute une série de plantes qui produisent une drogue très forte. Je crains que cela ne protège pas les Canadiens. Il n'y a pas de contrôle de la qualité de ce qui est cultivé dans les maisons.

Est-ce que cela devrait être distribué à l'extérieur des maisons ou même aux gens dans les maisons?

Je me demande comment on peut cultiver des plantes en toute sécurité. Le gouvernement devrait-il s'occuper d'enseigner cela aux gens? Parce qu'il dit : « Allez-y, tout va bien. »

M. Small : Vous avez posé une question très vaste, et je sais que je dois y répondre brièvement.

J'ai un peu de difficulté à accepter l'idée que, à l'heure actuelle, le gouvernement du Canada va publier un manuel sur la culture du cannabis à l'intention du consommateur moyen, même si ce n'est peut-être pas la pire idée au monde.

Je pense effectivement qu'il y a lieu de s'interroger sur la sécurité à l'égard de la culture du cannabis à l'intérieur, et c'est lié à la question de la production de moisissures. De plus, la façon dont le cannabis illicite est cultivé est assez malsaine. Je vais m'en tenir là.

En termes de force, il est vrai que les souches modernes produisent de plus grandes concentrations, de plus grandes quantités. Il est également vrai que les gens ont appris — et c'est le cas de la culture commerciale — comment couper les parties les plus faibles de façon à ce que le produit final soit très concentré, un peu comme on produit du rye whisky plutôt que de la bière.

Cependant, je partage également la philosophie de base de M. Page selon laquelle il est bon de permettre aux gens de cultiver des plantes. Excusez-moi de le dire. Même si ce n'est pas une plante classique, cela donne l'occasion à beaucoup de gens de devenir horticulteurs amateurs et, à mon avis, cela peut se faire de façon sécuritaire. Cela peut aussi se faire de façon non sécuritaire, comme plusieurs l'ont souligné ici.

Personnellement, je ne peux vraiment pas prédire les conséquences de la loi actuelle sur le plan de la sécurité. À mon avis, c'est un peu risqué.

Senator Stewart Olsen: Thank you. I really want to get down to, though, what I perceive as a danger, an unforeseen danger, perhaps, that people growing the plants in their homes will be producing varieties. You can't help it. You just want to make it better. You're cultivating the best, and you're growing the best. It's like people who do their own wine at home or their own beer.

I'm just going to be worried about how you manage to keep people safe with this kind of thing. I am speculating; you're right. But you managed, in your development, to keep people safe. You recommended the strains and the dosages for the medical marijuana. If people are growing their own, how do you manage to keep people safe?

Mr. Small: Medical marijuana is produced with practices that are far more stringent than are possible for your home grower. For example, medical marijuana is commonly irradiated to remove microbiological contamination safety issues. Commercial medical marijuana — and, indeed, this will be the case for recreational marijuana — is produced with careful attention to humidity so that mould possibilities are kept low. Also, you can control fertilizer. Even if you use pesticides, you can control your chemical inputs.

That being said, for recreational marijuana, you're not necessarily talking about a population that is immune-compromised and much more susceptible.

One can, I think, only examine the general situation in Colorado, Washington, elsewhere, as people are doing, and draw one's own conclusions about the level of safety involved. I don't think there's a clear evaluation available at this time.

Senator Raine: The more I hear, the more questions I have.

I'd like to ask Dr. Small, if you don't mind telling me: You say they're now growing a standard medical marijuana. What is the THC level of that?

Mr. Small: The marijuana strain that I selected could be altered somewhat, but, generally, it produced a THC concentration of around 12 per cent.

The kinds of concentrations that are currently being reported by commercial medical marijuana suppliers are kind of artificial because what's done is that the part of the plant that is highest in THC concentration, namely, the flowering parts, are often carefully trimmed away so that the larger parts of the plant, the leaf-like parts — they're called bracts — which have lower THC concentrations, are trimmed away, artificially building up the

La sénatrice Stewart Olsen : Merci. Mais je veux vraiment en venir à ce que je perçois comme un danger, un danger imprévu peut-être, et c'est que les gens qui feront de la culture à domicile produiront des variétés. C'est irrésistible : on veut améliorer la plante, cultiver ce qu'il y a de mieux. C'est comme les gens qui font leur propre vin à la maison ou leur propre bière.

Je m'inquiète de la façon dont vous réussirez à assurer la sécurité des gens compte tenu de ce genre de choses. Je fais de la spéculation, c'est vrai, mais vous avez réussi, dans vos activités de développement, à assurer la sécurité des gens. Vous avez recommandé les variétés et les dosages de marijuana à des fins médicinales. Si les gens cultivent les leurs, comment ferez-vous pour assurer leur sécurité?

M. Small : La marijuana à des fins médicinales est produite selon des pratiques beaucoup plus rigoureuses que celles qui sont possibles pour le producteur à domicile. Par exemple, elle est systématiquement irradiée pour éliminer les problèmes de contamination microbiologique. La production de marijuana commerciale médicinale — et, en fait, ce sera le cas pour la marijuana récréative — s'accompagne d'un souci particulier pour l'humidité afin que les risques de moisissures demeurent faibles. De plus, vous pouvez contrôler les engrais. Même si vous utilisez des pesticides, vous pouvez contrôler vos intrants chimiques.

Cela dit, les consommateurs de marijuana récréative ne sont pas nécessairement des gens dont le système immunitaire est affaibli et qui sont beaucoup plus vulnérables.

J'imagine qu'on peut seulement examiner la situation générale au Colorado, dans l'État de Washington ou ailleurs, comme on le fait, et tirer ses propres conclusions sur le niveau de sécurité. Je ne pense pas qu'une évaluation claire soit disponible pour l'instant.

La sénatrice Raine : Plus je vous écoute, plus j'ai de questions.

J'aimerais poser une question à M. Small, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Vous dites qu'on cultive maintenant de la marijuana à des fins médicinales. Quelle est la teneur en THC de cette substance?

M. Small : La variété que j'ai choisie pourrait être un peu modifiée, mais, en général, elle produisait une concentration de THC d'environ 12 p. 100.

Les types de concentrations actuellement mentionnés par les fournisseurs commerciaux de marijuana à des fins médicinales sont en quelque sorte artificiels parce que la partie de la plante qui a la plus forte concentration de THC, c'est-à-dire la floraison, est souvent soigneusement découpée de sorte que les parties plus grandes de la plante, les parties ressemblant à des feuilles — on les appelle des bractées — qui ont des

THC level. That's done because high THC concentration is a selling point in many marketplaces. People like the idea of purchasing something that's stronger. It obviously is problematic in that respect.

Senator Raine: If you don't mind me following up, I thought that what you were looking for in medical marijuana was a high CBD and low THC. What would the CBD levels be in the standard medical marijuana?

Mr. Small: Both THC and CBD have medical properties. There are indications that they are independently and collectively useful for certain medical conditions.

In the main, the recreational market has gravitated very, very strongly to high THC levels and very low CBD levels. On the other hand, there is evidence that cutting down the THC level and building up the CBD level — in other words, having a kind of a hybrid product — has less potential for illness.

Senator Raine: Actually, I guess one of the exciting things about the coming legalization of marijuana is the fact that there will be more research, and doctors will eventually be comfortable in prescribing the different kinds.

The Chair: We have indication from Mr. Page that he wanted to — if that's okay with the senator?

Senator Raine: I would like to, then I have one more question for both of you as well.

Mr. Page: I'll respond in terms of percentages. You asked where THC levels are in the current medical system. My lab does a lot of that kind of testing.

It would range from about 10 per cent to 26 or 27 per cent with really the average for THC strains around 17.5 per cent. That's been consistent since 2015.

As Dr. Small indicated, there are more and more CBD products and products that contain both. CBD is typically topping out around 18 per cent in a pure CBD strain. There are things like 7 and 7 and 6 and 4 and those kinds of mixes between THC and CBD.

Senator Raine: There's a lot of concern out there about people smoking dried cannabis or dried marijuana and the harms that can do to your lungs. I always think that people who move, once it's legal and once it's produced and sold in other forms, that a year from now we're going to be looking at legalizing all different kinds of types of forms that are maybe not as harmful to your health.

concentrations plus faibles de THC, sont découpées, et c'est ce qui donne artificiellement le niveau de THC. C'est parce que la concentration élevée de THC est un argument de vente sur de nombreux marchés. Les gens aiment l'idée d'acheter quelque chose de plus fort. C'est évidemment problématique à cet égard.

La sénatrice Raine : Si vous permettez que je donne suite, je pensais que ce que vous cherchiez dans la marijuana à des fins médicinales, c'était un taux élevé de CBD et un taux faible de THC. Quelles seraient les concentrations de CBD dans la marijuana à des fins médicinales?

M. Small : Le THC et le CBD ont tous deux des vertus médicinales. Il semble que ces deux substances sont seules et ensemble utiles pour certaines affections médicales.

Dans l'ensemble, le marché du cannabis récréatif a gravité très, très fortement vers des niveaux élevés de THC et des niveaux très faibles de CBD. Par ailleurs, il est prouvé que si la teneur en THC est réduite et celle en CBD augmentée — autrement dit, une sorte de produit hybride —, le potentiel pour les maladies est moindre.

La sénatrice Raine : En fait, je suppose que l'un des aspects intéressants de la légalisation imminente du cannabis, c'est qu'il y aura plus de recherche et que les médecins finiront par se sentir à l'aise de prescrire les différents types de cannabis.

Le président : M. Page nous a indiqué qu'il voulait... si la sénatrice est d'accord.

La sénatrice Raine : J'aimerais bien, puis j'ai une autre question à vous poser à tous les deux.

M. Page : Je vais répondre en pourcentages. Vous avez demandé où se situe la teneur en THC dans le système actuel de production à des fins médicinales. Dans le laboratoire dont je suis responsable, on effectue beaucoup de tests de ce genre.

La teneur varie entre 10 p. 100 et 26 ou 27 p. 100, la moyenne pour les souches de THC se rapprochant véritablement de 17,5 p. 100. C'est la même chose depuis 2015.

Comme M. Small l'a indiqué, il y a de plus en plus de produits contenant du CBD et de produits contenant les deux. Le CBD atteint d'habitude environ 18 p. 100 dans une souche pure de CBD. On retrouve des ratios de THC et de CBD du genre 7/7 et 6/4.

La sénatrice Raine : On s'inquiète beaucoup des gens qui fument du cannabis séché ou de la marijuana séchée et des effets nocifs que cela peut avoir sur les poumons. Je pense toujours qu'avec les gens qui déménageront, une fois le cannabis légalisé et produit et vendu sous d'autres formes, nous nous retrouverons dans un an à envisager la possibilité de légaliser toutes sortes d'autres formes de cannabis qui ne sont peut-être pas aussi nocives pour la santé.

I'm just wondering. I have a concern with it being grown and then you get into the production of oils and things like that, which is at this point quite problematic.

Would you have any thought on where do you think it's going to go? I don't know who I would ask. Maybe Mr. Page and Dr. Small.

Mr. Page: Where is it going? Yes, I think what we're going to see is, over time, a reduction in smoking and vaporizing, so inhalation as a route of consumption and the emergence of ingestion via beverages or edible-type products where people are not smoking. Bill C-45, I think, contemplates a one-year period before the rollout of those non-smoked products. I think this is a good step forward in terms of public health, not to have the reliance on inhalation.

Ingestible oils are now available as part of the medical system. I assume we'll see those being part of the recreational system immediately, but they are not the sort of beverages and things that you see in Colorado and other places.

Mr. Small: There is a lot of current interest in the role of these volatile compounds that we referred to earlier as terpenes. That's really what gives the smell to cannabis. The cannabinoids really don't have an odour.

Commercial strains today, yes, they are differentiated on percentages of THC and CBD, but often it's the terpenes that qualify a given strain as different and give it a certain image. The role of the terpenes medically is currently, I would say, an exciting area of research with potential for medical applications. It's not my area of specialization.

Currently in Canada compounding of cannabinoids and other medicinal ingredients, to my understanding, is not allowed, but one day it may — this will have to be demonstrated by research — opening up an exciting new vista for applications.

On the other hand, I recall reading a notice recently about terpenes also having possible harmful effects. One has to be careful here that terpenes, these basically odour and taste components that differentiate strains — really, it's the only basis of the more than a thousand strains that are being marketed one way or another around the world; really it's the terpenes that are the critical ingredients. Whether they are harmful or beneficial, or harmful under some circumstances and beneficial under other circumstances, awaits research, but it is an interesting area.

Je me pose simplement la question. Ce qui me préoccupe, c'est que, avec la culture du cannabis, vient ensuite la production, par exemple, d'huiles, ce qui, pour le moment, est assez problématique.

Avez-vous une idée de la direction que cela prendra? Je ne sais pas à qui poser la question, à M. Page et à M. Small peut-être?

M. Page : Quelle tournure les choses prendront-elles? Oui, je pense qu'avec le temps, les gens fumeront et vapoteront moins le cannabis et qu'ils l'inhaleront et l'ingéreront sous forme de boissons ou de produits comestibles au lieu de le fumer. Le projet de loi C-45, je pense, prévoit une période d'un an avant la mise en marché de ces produits sans fumée. À mon avis, ne pas avoir recours à l'inhalation est un bon pas en avant sur le plan de la santé publique.

On peut maintenant se procurer des huiles pouvant être ingérées en passant par le système de production à des fins médicinales. Je suppose que ces produits seront immédiatement associés à la consommation récréative, mais ce ne sont pas le genre de boissons et de choses qu'on retrouve au Colorado et ailleurs.

M. Small : Les composés volatils que nous avons appelés les terpènes suscitent actuellement beaucoup d'intérêt. C'est ce qui donne une odeur au cannabis, car les cannabinoïdes n'ont pas vraiment d'odeur.

De nos jours, les souches commerciales se différencient par les pourcentages de THC et de CBD, mais ce sont souvent les terpènes qui qualifient une souche de différente et lui donnent une certaine image. Le rôle des terpènes sur le plan médicinal est actuellement, je dirais, un domaine de recherche passionnant qui offre un potentiel d'applications médicinales. Ce n'est pas mon domaine de spécialisation.

Pour le moment, au Canada, à ce que je sache, il est interdit de combiner des cannabinoïdes et d'autres ingrédients médicinaux, mais un jour, il se pourrait — il faudra que la recherche en fasse la preuve — que cela ouvre une nouvelle voie intéressante pour les applications.

En revanche, je me rappelle avoir lu dernièrement un avis au sujet des terpènes qui peuvent aussi avoir des effets nocifs. Il faut faire attention et savoir que les terpènes, ces composantes essentiellement odorantes et goûteuses qui différencient les souches, ce sont vraiment la seule base des plus d'un millier de souches commercialisées d'une façon ou d'une autre partout au monde; en réalité, ce sont les terpènes qui sont les ingrédients essentiels. Il faut attendre les résultats de la recherche pour déterminer s'ils sont nocifs ou bénéfiques, ou nocifs dans certaines circonstances et bénéfiques dans d'autres, mais c'est un domaine intéressant.

Senator Omidvar: Thank you all for being here. My first two questions are for the real estate association. If I have time, I'd like to move on to the representatives of the police forces.

Thank you, Mr. Bourque. You note in your brief that you speak for homebuyers, property owners, their tenants and customers. In a sense, you're speaking for all Canadians because we're all homebuyers, property owners or tenants somewhere.

You've talked a number of times about the mythology around cannabis. I'd like to put some evidence in front of you. The Task Force on Legalization and Regulation of Cannabis got 30,000 submissions; 92 per cent responded that they were in favour of personal cultivation. Just recently, the national cannabis survey demonstrated that only 9 per cent of Canadians either grow it or get someone to grow it for them, and this is both recreational and medicinal.

I think we've heard the discussion around the difference between four plants and a grow op. Four plants do not a grow op make. I think we can all agree on that. We're not looking at a "Breaking Bad" kind of scenario.

I'd like you to consider your comments again within the limitation of four plants or less in a home.

Mr. Bourque: Thank you. I think the four plants itself is part of the mythology. The fact is that there is no size limit to that plant, and there is no limit to how many times I can grow that quickly. If I have nefarious goals in mind, then I will use whatever lighting, fertilizer, technology is available to grow those plants as quickly as possible so that I can grow as much as possible, and that will be legal. There's no regulation currently around where I would grow that, what kind of ventilation.

If I take Health Canada's current regulations for medical growing — and we have copies of this that we can circulate in both languages, Mr. Chair. These are the regulations. This is what you have to fill out in order to grow medical marijuana.

So what we're suggesting is, listen, I completely understand the politics of people wanting to grow, but we're unleashing something without any regulation. What we're suggesting is that regulation would help separate the mythology of the four plants from what would be something that is safe and more benign.

La sénatrice Omidvar : Merci à tous d'être ici. Mes deux premières questions s'adressent au représentant de l'Association canadienne de l'immeuble. S'il me reste du temps, j'aimerais passer aux représentants des forces policières.

Merci, monsieur Bourque. Vous dites, dans votre mémoire, que vous parlez au nom des acheteurs, des propriétaires, de leurs locataires et de leurs clients. En un sens, vous parlez au nom de tous les Canadiens, parce que nous sommes tous soit des acheteurs, soit des propriétaires soit des locataires.

Vous avez parlé à plusieurs reprises de la mythologie entourant le cannabis. J'aimerais vous présenter des preuves. Le Groupe de travail sur la légalisation et la réglementation du cannabis a reçu 30 000 mémoires; 92 p. 100 des Canadiens se sont prononcés en faveur de la culture personnelle. Tout récemment, l'Enquête nationale sur le cannabis a révélé que seulement 9 p. 100 des Canadiens cultivent le cannabis ou demandent à quelqu'un de le cultiver pour eux, et ce, à des fins tant récréatives que médicinales.

Je pense que nous avons entendu la discussion sur la différence entre quatre plants et une installation de culture de cannabis. Quatre plants ne font pas une installation de culture. Je pense que nous pouvons tous nous entendre là-dessus. Il ne s'agit pas d'un scénario tiré de la série *Breaking Bad*.

J'aimerais que vous envisagiez encore une fois vos commentaires en tenant compte de la limite de quatre plants cultivés à domicile.

M. Bourque : Merci. Je pense que les quatre plants en soi font partie de la mythologie. C'est qu'il n'y a pas de limite à la taille du plant pas plus qu'au nombre de fois qu'on peut le faire pousser rapidement. Si j'ai de vils desseins en tête, j'aurai alors recours à l'éclairage, aux engrais et à la technologie disponibles pour cultiver ces plants le plus rapidement possible afin de pouvoir recommencer et recommencer, et ce sera légal. À l'heure actuelle, l'endroit de la culture et le genre de ventilation ne sont pas réglementés.

Prenons la version courante du règlement de Santé Canada sur la culture de cannabis à des fins médicinales; nous en avons des copies que nous pouvons distribuer dans les deux langues, monsieur le président. Voilà la réglementation. Voilà ce à quoi vous devez vous conformer pour cultiver du cannabis à des fins médicinales.

Pour résumer, je comprends tout à fait les droits des personnes qui veulent cultiver leurs plants, mais nous lançons quelque chose sans que ce soit réglementé d'une façon ou d'une autre. Ce que nous laissons entendre, c'est que la réglementation permettrait de séparer le mythe des quatre plants d'un concept qui serait sans danger et anodin.

Senator Omidvar: Thank you. That was very helpful. So you do support the development of regulations that are national or provincial, in this matter, to —

Mr. Bourque: In my remarks I gave a specific amendment that senators can consider which would essentially require provincial regulation before this part of the act is enacted. I think once those regulations are in place then perhaps we could do this more safely.

Coming back to the police, one of the things they said they learned from Colorado is to proceed slowly. One of the lessons from Colorado is that they had a higher number of plants initially and then they reduced it. So why would we go through all this and make the same mistakes that they've already made? Let's just put some regulation in place first and then proceed accordingly. We're already going to legalize marijuana and, therefore, make marijuana available all across Canada, and this is a very big-scale experiment.

On the plus side, legalization has the opportunity to remove organized crime and provide education and medical research, but it can also increase the grey market, increase access to kids, destroy property and have negative health impacts on vulnerable populations. I think we could mitigate all those things if we regulated before we allowed people to grow at home.

Mr. Serr: We want to reiterate what Mr. Bourque is saying. It has been our experience over the years that people are continuously overproducing with medical grows. Again, the Canadian Association of Chiefs of Police is not saying never. We're saying allow the regulations, allow the legalization to unfold, allow us to better understand how the impacts will affect public safety, and then we can take an evidence-based approach on what we want to do next.

Again, I think four plants is very subjective. We are seeing very large plants that are being produced and that are typically producing much more than the average heavy user would consume on a regular basis. There will be overproduction, that is a fact, and I think the fact is what will happen with that overproduction is critical. As law enforcement, we want to ensure that we're not seeing that overproduction.

Senator Bernard: I have a question that I want to ask the police officers, and it's one that I've been thinking about for some time. We've heard many of the witnesses that have come before us use the term "black market," and I believe that term sends a subliminal message which may contribute to unconscious bias in the criminalization of cannabis.

La sénatrice Omidvar : Merci. Vous nous avez transmis de l'information très utile. Vous êtes donc d'accord pour élaborer des règlements nationaux ou provinciaux à ce sujet pour...

M. Bourque : Dans mes observations, j'ai présenté un amendement précis que les sénateurs peuvent envisager et qui exigerait essentiellement la prise de règlements provinciaux avant l'entrée en vigueur de cette partie de la loi. Une fois ces règlements instaurés, je pense que nous pourrions le faire de façon plus sécuritaire.

Pour en revenir aux forces policières, l'une des leçons qu'ils ont tirées de l'étude de la situation au Colorado, c'est qu'il faut procéder lentement. Par exemple, il y avait au départ un plus grand nombre de plants, puis il y en a eu moins. Alors, pourquoi faire tout cela et répéter les mêmes erreurs? Instaurons d'abord un règlement, puis procédons en conséquence. Nous allons déjà légaliser le cannabis et ainsi le rendre disponible partout au Canada, et il s'agit d'une expérience à très grande échelle.

Du côté positif, la légalisation offre la possibilité d'éliminer le crime organisé et de promouvoir l'éducation et la recherche médicale, mais elle peut aussi faciliter l'expansion du marché gris et de l'accès au cannabis pour les enfants, détruire les propriétés et avoir des effets négatifs sur la santé de populations vulnérables. Je pense que nous pourrions atténuer ces effets si nous réglementons avant de permettre la culture à domicile.

M. Serr : Nous voulons réitérer ce que dit M. Bourque. Au fil des ans, nous avons constaté que les gens produisent sans cesse de trop grandes quantités de cannabis à des fins médicales. Encore une fois, l'Association canadienne des chefs de police ne dit pas jamais. Nous disons qu'il faut autoriser la réglementation et la légalisation et nous permettre de mieux comprendre les répercussions sur la sécurité publique afin de pouvoir ensuite adopter une approche fondée sur des données probantes pour l'avenir.

Je le répète, à mon avis, quatre plants, c'est très subjectif. Il y a de très grands plants qui sont cultivés et qui produisent habituellement une plus grande quantité que ce que le grand utilisateur moyen consommerait régulièrement. Il y aura surproduction, c'est un fait indéniable, et je pense que ce que nous ferons de cette surproduction est crucial. En notre qualité d'organisme d'application de la loi, nous voulons nous assurer d'éviter cette surproduction.

La sénatrice Bernard : Il y a une question que je veux poser aux policiers, et c'est une question à laquelle je réfléchis depuis un certain temps. Nous avons entendu beaucoup de témoins qui ont comparu devant nous utiliser l'expression « marché noir », et je crois que ce terme envoie un message subliminal qui pourrait contribuer à l'adoption d'un parti pris inconscient en matière de criminalisation du cannabis.

I'd like to you tell us, please, what you mean by the term "black market."

Mr. Spearn: When we speak of the black market, what we're speaking about is cannabis that is produced outside of a legal regime. It's sold illegally. Specifically, right now, if you want to buy your medical cannabis, there's a way to do it. Vancouver has more than 100 stores operating right now that are being supplied by the black market — by overproduction in the medical marijuana scheme — because these stores are not getting their products from producers that are licensed under Health Canada.

So when we speak about the black market, we're talking about producers who are producing cannabis outside of any legal regime.

Mr. Serr: Our experience from Washington State and Colorado is that approximately 30 per cent of the product being purchased in those states is black market. Certainly, that is a priority for the Canadian Association of Chiefs of Police, and one of the foundations of this legislation is to disrupt and, hopefully, down the road reduce the black market supply. That is a priority for us. Any ability we have to limit grows outside of the licensed producers will certainly assist us in managing the black market.

Senator Bernard: Should we be using the term black market, or should we be using the term "illegal or illicit market"? Is there an unconscious bias that seeps into the use of the term "black" — and I put that in quotation marks — market?

Mr. Serr: You're correct, senator, that it is an illegal market. Anybody that purchases outside of the legal regime is purchasing illegal cannabis. I know the terminology varies. In policing, we typically have used "black market" and, in some cases, "grey market" depending on where it's purchased, but for anyone purchasing outside of that regime, it's an illegal market.

Senator Bernard: I don't think my point is being understood.

The Chair: I think it was at the last part, perhaps.

Senator Bernard: It's not just the police, of course, that are using the term. Other people have used the term even here today. It's been used consistently.

For the record, I think we should really look at the use of that term and how that term may be feeding into and may have already fed into the criminalization of black bodies.

J'aimerais que vous nous disiez ce que vous entendez par « marché noir ».

M. Spearn : Lorsque nous parlons du marché noir, nous parlons du cannabis qui est produit sans être encadré par un régime légal. Il est vendu illégalement. Plus précisément, à l'heure actuelle, si vous voulez acheter votre cannabis à des fins médicinales, il y a une façon de le faire. À Vancouver, il y a plus de 100 magasins actuellement en activité qui sont approvisionnés par le marché noir — par la surproduction du régime de cannabis médicinal — parce que ces magasins ne se procurent pas leurs produits auprès de producteurs détenant un permis de Santé Canada.

Donc, lorsque nous parlons du marché noir, nous parlons des producteurs qui produisent du cannabis sans être assujettis à un régime légal quelconque.

M. Serr : D'après ce que nous avons pu constater dans l'État de Washington et au Colorado, environ 30 p. 100 des produits qui y sont achetés proviennent du marché noir. C'est certainement une priorité pour l'Association canadienne des chefs de police, et l'un des fondements de ce projet de loi est de perturber et, espérons-le, de réduire l'offre sur le marché noir. C'est une priorité pour nous. Notre habileté à limiter la culture autre que celle des producteurs ayant un permis nous aidera nul doute à gérer le marché noir.

La sénatrice Bernard : Devrions-nous utiliser l'expression « marché noir » au lieu de « marché illégal » ou « marché illicite »? Y a-t-il un préjugé inconscient qui s'insinue dans l'utilisation du terme « noir » — et je mets cela entre guillemets?

M. Serr : Vous avez raison, sénatrice, c'est un marché illégal. Quiconque s'approvisionne ailleurs qu'auprès d'un fournisseur encadré par un régime légal achète du cannabis illégal. Je sais que la terminologie varie. Dans les services de police, nous avons généralement utilisé l'expression « marché noir » et, dans certains cas, « marché gris » selon l'endroit où il est acheté, mais pour quiconque s'approvisionne à l'extérieur de ce régime, c'est un marché illégal.

La sénatrice Bernard : Je ne pense pas m'être fait comprendre.

Le président : Je pense que c'était la dernière partie, peut-être.

La sénatrice Bernard : Il n'y a pas que la police, bien sûr, qui utilise cette expression. D'autres personnes l'ont utilisée ici même aujourd'hui. Elle est sans cesse utilisée.

Pour votre information, je pense que nous devrions vraiment nous pencher sur l'utilisation de cette expression et sur la manière dont elle peut alimenter la criminalisation des groupes du marché noir et qu'elle l'a peut-être déjà fait.

Senator Lankin: My first question is to Mr. Bourque. Let me say that I understand the concern of someone who owns a house, condo or apartment and rents it out. That is your property and you should have some say about what goes on and what could potentially be damaging, although I completely agree with the comments that have been made about there being many things that can be abused within a home that would create similar conditions.

One of the things we know is that whenever there is a law, there are people who will break the law. I don't know that we legislate for the extreme; we legislate for the common person.

Having said that, I'm very empathetic where it is a rental situation and where it's a homeowner situation. Maybe we need to look at regulations about what's included and what you must disclose. If you have a car crash and you sell your car, you've got to disclose it; if you have asbestos, you have to disclose it. Perhaps there's something there that we could look at.

Similarly, I rent a condo in Ottawa. In the contract I signed, there could be no smoking, at all, in the building or on the balcony. Other people I know live in places where cats and dogs aren't allowed.

Is that a matter of regulation that provides for that, or is that a matter of the contract between the homeowner or unit owner and the renter?

Mr. Bourque: Well, one thing I can say for sure is that, going forward, you'll see that clause in any sale agreement because the purchaser, who's going to be protected by a realtor, is going to have a clause that says the seller certifies that this home was not used as a growing operation.

One of the problems that you could run into with a legal limit that is this large — four plants cultivated many times in a year — is that you could have damage anyway, but what's the person's requirement to disclose if it's not really an illegal grow op or not even classified as a grow op? So we do get into a grey area.

Senator Lankin: Can I ask you to think that through just a little bit? It's legal for me to have a dog, unless, in my province, it's a pit bull. We don't step in to regulate everything, but we create conditions, and contracts are one of the ways we regulate our relationships with each other.

I'm actually really empathetic. Your amendment is an interesting idea and I'm going to give some consideration to it, but I'm wondering if it is necessary because anything above four

La sénatrice Lankin : Ma première question s'adresse à M. Bourque. Permettez-moi de dire que je comprends l'inquiétude d'une personne qui possède une maison, un condo ou un appartement et qui le loue. C'est votre propriété et vous devriez avoir votre mot à dire sur ce qui s'y passe et sur ce qui pourrait être dommageable, bien que je sois tout à fait d'accord avec les commentaires formulés, à savoir qu'il y a beaucoup d'autres choses dont on peut abuser dans une maison provoquant une situation semblable.

Une des choses que nous savons, c'est que chaque fois qu'il y a une loi, il y a des gens qui vont l'enfreindre. Je ne pense pas que nous légiférons pour les cas extrêmes; nous légiférons pour le commun des mortels.

Cela étant dit, je suis très sensible à la situation des locataires et à celle des propriétaires. Nous devrions peut-être examiner les règlements pour déterminer ce qui est inclus et ce que vous devez divulguer. Si vous avez un accident de voiture et que vous vendez votre voiture, vous devez le signaler; si vous avez de l'amiante dans la maison, vous devez aussi le signaler. Nous pourrions peut-être nous pencher sur une formule quelconque.

De même, je loue un condo à Ottawa. Dans le contrat que j'ai signé, il est stipulé qu'il est strictement interdit de fumer dans l'immeuble ou sur le balcon. D'autres personnes que je connais vivent dans des endroits où il est interdit d'avoir un chat ou un chien.

Est-ce une question de réglementation qui prévoit cela, ou est-ce une question de contrat entre le propriétaire ou le propriétaire du logement et le locataire?

M. Bourque : Eh bien, une chose est certaine, c'est qu'à l'avenir, il y aura dans toute entente de vente une clause du genre parce que l'acheteur, qui sera protégé par un agent immobilier, aura droit à une clause stipulant que le vendeur atteste que la maison en question n'a pas été utilisée comme installation de culture de cannabis.

L'un des problèmes que pourrait poser une limite légale aussi élevée — quatre plants cultivés plusieurs fois par année —, c'est qu'il pourrait y avoir des dommages de toute façon, mais qu'est-ce que la personne est tenue de divulguer si ce n'est pas vraiment une culture illégale ou même une installation de culture de cannabis? Nous entrons donc dans une zone grise.

La sénatrice Lankin : Puis-je vous demander d'y réfléchir un peu? Il est légal pour moi d'avoir un chien, à moins que, dans ma province, ce soit un pit-bull. Nous n'intervenons pas pour tout réglementer, mais nous créons des conditions et les contrats sont l'une des façons dont nous réglementons nos relations les uns avec les autres.

Je suis vraiment empathique. Votre amendement est une idée intéressante et je vais y réfléchir, mais je me demande si c'est nécessaire parce que tout ce qui dépasse quatre plants est illégal

plants is illegal, and there are 40,000 grow ops in B.C., which are not four plants. There's a lot of this going on now and it is illegal, and there should be ways in which we have protection against that for homeowners or unit owners renting or for purchasers buying a home in terms of what's gone on there.

Can that not be done through disclosure and contract provisions in your rental or lease agreements? Does it have to be done by the government stepping in?

Mr. Bourque: One would hope that it could be done through a contract, but what I was painting was a scenario where the person who owned the home was growing four plants legally. Right now there is no regulation, so all we know is it's four plants. It doesn't limit the size and it doesn't limit the number of times that can you grow that, harvest it and start growing more.

So if you do that to the maximum of what's possible and you do it in the wrong way in a small space that's not properly ventilated, then you're not doing anything illegal, but you could be damaging the home. Therefore, you could sign a contract that says I did not operate a grow op, but you might still be damaging the home. Then you're putting the onus on the home inspector. Home inspectors are trained to look at these things.

But we're introducing risk, and, I would add, at the same time that the government seems very concerned about the amount of debt people are taking on to purchase their homes. Yet, at the same time, we're introducing something that would potentially damage a home.

All kinds of new regulations are making it harder for, in particular, first-time homebuyers to access the market, yet we're introducing an unregulated activity which could potentially damage the home.

Now, when it comes to the renter, I think, again, you can have a contract, but it does open things up for legal challenges if you're a landlord and the tenant makes the case, "I'm doing something that's legal; why should I not be allowed to do it?"

Senator Lankin: Having a dog?

Mr. Bourque: Having a dog is maybe a little less dangerous, but it's the same kind of thing.

Senator Lankin: Apparently before they banned pit bulls it wasn't.

Senator Gold: Welcome. I do apologize for having arrived late, so if the question has been asked, I won't be offended if you say "asked and answered."

et qu'il y a 40 000 installations de culture du cannabis en Colombie-Britannique, qui ne se limitent pas à quatre plants. Il y a beaucoup de choses illégales qui se passent actuellement; il devrait y avoir des moyens de protéger les propriétaires de maison ou les propriétaires de logements qui louent ou les acheteurs qui achètent une maison contre ce qui se passe entre les quatre murs.

Cela ne peut-il pas se faire par la divulgation et par des dispositions contractuelles dans les contrats de location ou les baux? Le gouvernement doit-il intervenir?

M. Bourque : On peut espérer que cela puisse se faire par contrat, mais le scénario que je décrivais en était un où le propriétaire de la maison cultivait légalement quatre plants. À l'heure actuelle, il n'y a pas de réglementation, alors tout ce que nous savons, c'est qu'il y a quatre plants. Rien ne limite la taille des plants et le nombre de fois où on peut cultiver, récolter et recommencer à cultiver.

Donc, si vous cultivez le plus possible et que vous le faites de la mauvaise façon dans un petit espace mal ventilé, alors vous ne faites rien d'illégal, mais vous pourriez endommager la maison. Vous pourriez donc signer un contrat pour attester ne pas avoir exploité une installation de culture de cannabis, mais vous pourriez quand même avoir endommagé la maison. Vous transférez alors le fardeau de la preuve à l'inspecteur en bâtiment qui, lui, a reçu la formation nécessaire.

Or, nous introduisons un risque, et j'ajouterais en même temps que le gouvernement semble très préoccupé par le montant de la dette que les gens contractent pour acheter leur maison. Pourtant, nous présentons quelque chose qui pourrait endommager une maison.

Tout nouveau règlement fait en sorte qu'il est plus difficile pour les acheteurs d'une première maison d'accéder au marché, mais nous introduisons tout de même une activité non réglementée qui pourrait éventuellement endommager la maison.

Maintenant, en ce qui concerne le locataire, je pense, encore une fois, que même avec un contrat, cela ouvre la porte à des contestations judiciaires si vous êtes propriétaire et que le locataire soutient quelque chose de légal et se demande pourquoi il ne pourrait pas le faire.

La sénatrice Lankin : Avoir un chien?

M. Bourque : Avoir un chien est peut-être un peu moins dangereux, mais c'est la même chose.

La sénatrice Lankin : Avant d'interdire les pit-bulls, il semble que ça l'était.

Le sénateur Gold : Bienvenue. Je m'excuse de mon retard; alors si la question a été posée, je ne m'offusquerai pas si vous me dites qu'elle a déjà été posée et qu'on lui a répondu.

First, with regard to health concerns about home cultivation, I'd like to ask this of Dr. Page or Dr. Small.

Is there a health risk for, say, a child consuming the buds or flowers of a plant at home? Could that child overdose or be harmed by eating parts of the raw plant?

Mr. Page: I raised this in my opening remarks, but I can go over it again. It's a chemistry issue where the plant is actually making an inactive precursor of THC. It's making THC acid, which doesn't bind cannabinoid receptors and doesn't have the same ability to make you high or intoxicated. You need to smoke that plant or cook it or heat it in some way to convert THC acid to THC.

A child nibbling on a cannabis flower will not get intoxicated from that ingestion. And as I also mentioned, they're quite unpalatable, and it doesn't seem like that be very likely.

Senator Gold: With regard to home cultivation, perhaps I can ask this generally. We're a big country with sparse populations. If you live in the North, it's very expensive to buy anything. We heard testimony from Senator Patterson before the Aboriginal Peoples Committee that up in Nunavut, he's finding people paying over \$50, sometimes \$100 per gram, whereas we expect the street price in Ottawa or elsewhere legally to be \$10 or less per gram.

Do you see home cultivation as a remedy for people in rural and remote areas to have access to reasonably affordable, regulated cannabis?

Mr. Page: Yes, I think that's a worthwhile sort of solution. One of the points raised earlier here was what kind of solution is home cultivation. There's no problem it's solving if cannabis is widely available in retail stores. But in rural areas or northern communities where that's not the case, four plants in a well-done, small cultivation facility in someone's home could be a solution to high costs and lack of distribution, yes.

Mr. Bourque: I'll just add quickly that I think it's another argument for having regulation before you make this legal, because there may well be instances where, as a priority, you would want certain people because of access problems. I take the point that it's more expensive to ship things to the North. But it's also true that governments are going to supply these markets and they're going to do that through Canada Post or some other way. There may be ways that they can do that affordably. But it speaks to the need for rules.

The Chair: Dr. Small?

Tout d'abord, en ce qui concerne les problèmes de santé liés à la culture à domicile, j'aimerais poser une question à M. Page ou à M. Small.

Si un enfant mange les bourgeons ou les fleurs d'un plant cultivé à domicile, y a-t-il un risque pour sa santé? S'il mange des parties du plan brut, pourrait-il faire une surdose ou se blesser?

M. Page : J'en ai parlé dans mes remarques liminaires, mais je peux tout reprendre. C'est une question de chimie à savoir si le plant produit un précurseur inactif de THC. Il produit de l'acide de THC qui ne lie pas les récepteurs cannabinoïdes et ne peut même pas vous faire planer ou vous intoxiquer. Il faut fumer ce plant, le cuire ou le chauffer pour convertir l'acide de THC en THC.

Un enfant qui grignoterait une fleur de cannabis ne serait pas intoxiqué par cette ingestion. Aussi, comme je l'ai déjà dit, ces fleurs ont un goût très désagréable et ce type d'incident ne semble pas très probable.

Le sénateur Gold : Je pourrais poser une question d'ordre général au sujet de la culture à domicile. Le Canada est un grand pays où la population est dispersée. Dans le Nord, tout est très cher. Lors de son témoignage devant le comité des peuples autochtones, le sénateur Patterson a dit qu'il voyait des gens du Nunavut payer plus de 50 \$, parfois même 100 \$ le gramme, alors que dans les rues d'Ottawa, ou encore là où le cannabis est légal, on s'attend à payer 10 \$ ou moins le gramme.

Selon vous, la culture à domicile peut-elle être une solution pour les gens vivant dans des régions rurales et éloignées qui désirent avoir accès à du cannabis réglementé et abordable?

M. Page : Oui, je pense que c'est une solution intéressante. Un peu plus tôt, on a soulevé la question en demandant quel genre de solution représentait la culture à domicile. Si le cannabis est largement disponible dans les magasins de vente au détail, il n'y a pas de problème. Toutefois, ce n'est pas le cas dans les régions rurales ou dans les collectivités du Nord. Là-bas, faire pousser quatre plants à domicile, dans une petite installation de culture bien conçue, pourrait en effet permettre de remédier au problème des coûts élevés et du manque de distribution.

M. Bourque : Je dirai rapidement que, selon moi, cela ajoute du poids à l'argument selon lequel il faudrait une réglementation avant la légalisation, parce qu'il pourrait y avoir des cas où l'on voudrait privilégier certaines personnes en raison des difficultés d'accès. Je comprends qu'il est plus coûteux d'expédier des marchandises dans le Nord, mais il n'est pas moins vrai que les gouvernements vont approvisionner ces marchés par l'entremise de Postes Canada ou autrement. Il existe peut-être des méthodes plus abordables. En tout cas, voilà qui montre bien la nécessité de la réglementation.

Le président : Monsieur Small?

Mr. Small: Dr. Page has a comment first.

Mr. Page: I just wanted to make the comment that we're not talking about an absence, a vacuum of regulations around home cultivation. The federal act provides the four-plant cultivation, but the provinces are already enacting their own legislation. Quebec has actually said no home cultivation, full stop. Alberta has said cultivation only inside the home, no outdoor cultivation. B.C. just this past week put out legislation — it's not passed yet, but it would have significant fines for backyard plants that are visible from the street or from public areas. So it's not like we're talking about just a free-for-all in this case.

Mr. Small: In some northern communities, the very long light regime in the summer could be an advantage to growing certain strains. On the other hand, for the rest of the year, your heating costs would probably be prohibitive.

The Chair: Thank you very much. Let's go to round two now. We have 25 minutes. I've got eight people on here. There's no way five minutes each will work, so I can either do five minutes and see where it runs out or I could do three or four minutes.

You'd rather the smaller and try to get everybody in? We'll try that.

Senator Seidman: I'll try to be fast. I'm going to address my question to Constable Serr. It's about the personal possession issue. Actually, I think Deputy Chief Constable Serr and also Inspector Spearn both discussed this. There's no limit on personal possession at home.

I'd like you to speak to that and give us a sense of what the consequences would be for law enforcement, and if there were a limit, what the maximum should be and why.

Mr. Serr: Thank you, senator. I'm really glad you brought up this question because it is very important to us.

Right now, without any limits, somebody could hypothetically have 10, 15 or 20 kilograms of product in their residence. Without us being able to prove knowledge that it was for distribution or having any evidence to that effect, we're really challenged because they are allowed to have as much cannabis as they would like to have in that residence.

We often find that private dwellings are utilized as a spot to transport illicit cannabis to other locations. So we do have a concern with that.

M. Small : Monsieur Page a une observation à faire auparavant.

M. Page : Je voulais simplement dire qu'il ne s'agit pas d'une absence de règles ou d'un vide réglementaire en matière de culture à domicile. La loi fédérale permettra de cultiver quatre plants, mais les provinces sont déjà en train d'adopter leurs propres lois. Le Québec a décidé qu'aucune culture à domicile ne serait permise. L'Alberta a décidé que la culture se ferait uniquement à l'intérieur du domicile et non pas à l'extérieur. Pas plus tard que la semaine dernière, la Colombie-Britannique a présenté un projet de loi qui, bien qu'il n'ait pas encore été adopté, prévoit des amendes importantes pour les plants poussant dans les arrière-cours lorsque ces plants sont visibles de la rue ou des lieux publics. On ne parle donc pas d'une situation où tout serait permis.

M. Small : Dans certaines collectivités du Nord, le fait que les jours d'été sont très longs pourrait constituer un avantage pour la culture de certaines variétés. En revanche, le reste de l'année, les coûts de chauffage sont sans doute prohibitifs.

Le président : Merci beaucoup. Passons maintenant au deuxième tour. Nous avons 25 minutes pour huit personnes. À cinq minutes par personne, nous n'y arriverons pas. Je peux donc soit donner cinq minutes à chacun et voir où cela nous mène, soit donner trois ou quatre minutes à chacun.

Vous préférez des tours de parole plus brefs pour tenter de donner la parole à tout le monde? Essayons cela.

La sénatrice Seidman : Je vais tenter d'être brève. Ma question porte sur la possession personnelle; je l'adresserai au chef adjoint Serr. En fait, je crois que le chef adjoint Serr et l'inspecteur Spearn en ont tous deux parlé. Il n'y a pas de limite à la possession personnelle à domicile.

J'aimerais que vous nous en parliez et que vous nous donniez une idée des conséquences que cela peut avoir en matière d'application de la loi. Aussi, si une limite était imposée, quel devrait être le maximum et pourquoi?

M. Serr : Merci, madame la sénatrice. Je suis très heureux que vous ayez soulevé cette question, parce qu'elle est très importante pour nous.

À l'heure actuelle, une personne pourrait avoir 10, 15 ou 20 kilogrammes de cannabis chez elle. Si nous ne sommes pas en mesure de démontrer, preuves à l'appui, que le cannabis était destiné à la vente, nous nous retrouvons dans une situation difficile, parce que la personne est autorisée à avoir autant de cannabis qu'elle le souhaite chez elle.

Nous constatons que les logements privés sont souvent utilisés pour acheminer du cannabis illicite vers d'autres endroits. C'est donc une préoccupation pour nous.

There's also a concern with what constitutes a dwelling. As another example, a person in a motor home driving across the country with a very large volume of cannabis — where does that fall in? That could be, again, for illicit purposes and us to prove.

To your point about what could be a recommended level, one of the bases we've used, if four plants were still allowed, which we're not in favour of, but if that were the case, on the high side that could produce 48 ounces per year — using that as a baseline as to perhaps what should be allowed.

We are mindful that, like with alcohol, people will have more than what they need. But like I said, a heavy user will typically use approximately 11 grams a week. So let's go on the high side and say 50 grams per month to push it. If you have four adults, 200 grams of cannabis in a residence is a lot of cannabis, especially since there's a shelf life to cannabis if not stored properly.

It's very important for us for law enforcement to have limitations on what would be allowed in a private residence.

Inspector Spearn?

Mr. Spearn: I'll just echo what's already been said. Rather than having things open-ended with no limit, I think a reasonable amount that somebody could possess in their home would be something we would ask for, and it would solve a lot of issues for us in that we would be able to determine much more easily what is illicit and what is legal.

Mr. Serr: Just to add, very quickly, diversion is one of our priorities, and we don't want to see the product diverted. As we said, youth have typically had it diverted to them through these types of means of production, so to try to give us more tools to address that.

Senator Petitclerc: I have a short question for Mr. Page. I was interested when you talked about and described the risk to children or the non-risk, really, of ingesting and then compared it with other elements in the house that would be riskier.

I want to hear from you, with regard to Bill C-45, if you feel that the bill the way it is designed now is sufficient in terms of safety and home production and safety for children, or do you feel we need to add protection in terms of security?

Il y a aussi la question de savoir ce qu'est un logement. Voici un autre exemple : une personne roule en autocaravane à travers le pays, transportant avec elle une très grande quantité de cannabis. Que fait-on d'une telle situation? Ce pourrait être à des fins illicites; or, ce serait à nous de le prouver.

Au sujet de la quantité recommandée, advenant le cas que la culture de quatre plants serait toujours autorisée — ce à quoi nous nous opposons —, nous nous fondons là-dessus, entre autres, pour établir que ces plants pourraient produire 48 onces par an. Ce serait là le point de référence à partir duquel on déterminerait ce qui devrait éventuellement être permis.

Nous sommes conscients du fait que, comme dans le cas de l'alcool, les gens auront plus de cannabis que ce dont ils ont besoin. Comme je l'ai mentionné, un gros consommateur consomme habituellement 11 grammes par semaine environ. Au maximum, disons, en exagérant un peu, qu'il consommera 50 grammes par mois. Pour quatre adultes, 200 grammes de cannabis dans un domicile, c'est une très grande quantité, surtout si l'on tient compte du fait que le cannabis, s'il n'est pas entreposé correctement, a une durée de conservation limitée.

Pour que nous appliquions la loi, il est très important pour nous qu'il y ait des limites à la quantité qu'une personne peut posséder dans une résidence privée.

Inspecteur Spearn?

M. Spearn : Je vais simplement répéter ce qui a déjà été dit. Plutôt que d'autoriser les gens à posséder une quantité illimitée de cannabis, je crois que nous souhaiterions que soit autorisée une quantité raisonnable qu'une personne pourrait posséder chez elle. Voilà qui réglerait beaucoup de problèmes pour nous, puisque nous pourrions ainsi déterminer beaucoup plus facilement ce qui est illicite et ce qui ne l'est pas.

M. Serr : J'ajouterai très rapidement que la question du détournement est l'une de nos priorités. Nous voulons éviter que le produit soit détourné. Comme nous l'avons dit, les produits issus de moyens de production de ce genre sont souvent détournés vers les jeunes. Nous avons donc besoin de plus d'outils pour régler ce problème.

La sénatrice Petitclerc : J'ai une brève question pour M. Page. J'ai trouvé intéressante votre description du risque, ou plutôt de l'absence de risque d'ingestion par les enfants, ainsi que la comparaison que vous avez établie avec d'autres éléments domestiques qui présentent davantage de risques.

J'aimerais que vous me disiez si vous estimez que le projet de loi C-45, dans l'état actuel, est suffisamment efficace en matière de sécurité, de production à domicile et de sécurité pour les enfants, ou si vous croyez plutôt qu'il faudrait renforcer la dimension sécuritaire.

Mr. Page: I think it is sufficient. However, we see this with Health Canada now on education programs around Tide Pods or something toddlers are chewing on or teenagers on YouTube are talking about. I think it's sufficient, overlaid with a level of education that says, "Make sure, especially with dried cannabis that probably would be purchased from a store and not cultivated, you store it appropriately," like we would see with alcohol or prescription drugs.

Senator Pettilerc: Mr. Bourque?

Mr. Bourque: I just wanted to mention, because I did reference, in my remarks, the impact on children, that I really wasn't speaking about small children eating plants. I was referring to the smoke and air contaminants from fungi and mould that could occur, in particular where there's a shared ventilation system in a building.

Senator Pettilerc: Thank you.

Senator Munson: I have two brief questions, first for the realtors' association, Mr. Bourque. Just for the record, can you tell us what other groups you interact with and how they feel about it? You alluded to some names, but, just for the record, we need to know that.

I'll pose this other question so that the police can think about it. When it comes to strongly advocating against in-home production and in-home possession aspects of the legislation, you say that, given the issues, you recommend that a limitation on indoor possession be imposed. How do you police that?

Mr. Bourque: I'd be happy to table this list. The ones that are close to us include the Canadian Association of Home and Property Inspectors, the Canadian Federation of Apartment Associations, the Appraisal Institute of Canada. We've talked to all of the home folks, and they all have concerns. But it ranges. The Canadian Medical Association, the Canadian Paediatric Society. Senator Lankin, I'm happy to report that the Canadian Veterinary Medical Association also has concerns on behalf of animals.

Mr. Serr: How this would probably come to our knowledge would be in one of a couple of ways. One, we're there for another call, and then our members are able to identify or see a large volume of cannabis that is over and above what they are entitled to have. Another would be through obtaining some sort of information that somebody is storing large volumes of cannabis at a private residence, in which case we would then be looking to initiate an investigation.

M. Page : Je pense que cela est suffisant. Toutefois, comme dans le cas des programmes d'éducation de Santé Canada au sujet des capsules de Tide, de ces choses que les très jeunes enfants mâchent et dont les adolescents parlent sur YouTube, je crois que c'est suffisant à condition que ce soit accompagné d'un discours éducatif qui dit ceci : « Assurez-vous, surtout dans le cas du cannabis séché acheté dans un magasin et non pas cultivé, de ranger le produit de façon appropriée », comme on le ferait avec de l'alcool ou des médicaments d'ordonnance.

La sénatrice Pettilerc : Monsieur Bourque?

M. Bourque : Dans mon exposé, j'ai parlé de l'impact sur les enfants. Je veux simplement préciser que je ne parlais pas du tout des petits enfants qui mangent des plantes. Je parlais de la fumée et des contaminants de l'air provenant des champignons et des moisissures qui pourraient apparaître, surtout dans le cas des bâtiments équipés d'un système de ventilation commun.

La sénatrice Pettilerc : Merci.

Le sénateur Munson : J'ai deux petites questions. La première s'adresse à monsieur Bourque, de l'Association canadienne de l'immeuble. Aux fins du compte rendu, pouvez-vous nous dire avec quels autres groupes vous interagissez et ce qu'ils en pensent? Vous avez fait allusion à certains noms, mais aux fins du compte rendu, nous devons avoir cette information.

Je poserai tout de suite ma seconde question pour que les policiers aient le temps d'y réfléchir. Lorsque vous vous opposez vigoureusement à certains aspects du projet de loi ayant trait à la production à domicile et à la possession à domicile, vous dites que, compte tenu des enjeux, vous recommandez l'imposition d'une limite à la possession à l'intérieur du domicile. Comment peut-on surveiller cela?

M. Bourque : Je déposerai cette liste avec plaisir. Parmi les groupes qui sont près de nous, il y a l'Association canadienne des inspecteurs de biens immobiliers, la Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers et l'Institut canadien des évaluateurs. Nous avons parlé à tous les gens du secteur de l'immobilier et ils ont tous des inquiétudes, bien que cela varie. L'Association médicale canadienne, la Société canadienne de pédiatrie. Madame la sénatrice Lankin, je suis heureux d'annoncer que l'Association canadienne des médecins vétérinaires a aussi des préoccupations au sujet des animaux.

M. Serr : Il y a deux ou trois façons par lesquelles nous serions mis au courant de ce qui se passe. La première situation serait celle où nous serions dépêchés sur les lieux d'un domicile pour une autre raison et nous serions alors à même de constater la présence d'une grande quantité de cannabis qui dépasse la limite permise. Une autre situation possible serait celle où nous obtiendrions des renseignements indiquant que quelqu'un entrepose de grandes quantités de cannabis dans une habitation privée, auquel cas nous envisagerions l'ouverture d'une enquête.

So, really, those would probably be the two most common ways in which it would come to our attention that someone has in excess of what they're entitled to for cannabis.

Senator Munson: And the limitation would be what? You recommend a limitation on possession. What is the limit? Do you have a number?

Mr. Serr: We have not provided a number purposely because there are a lot of variables. As we said, if indoor cultivation is permitted, typically, that would be approximately 12 ounces every three months. There is sort of a foundation that the Senate could look at.

If plants are not allowed, like I said, a heavy consumer of cannabis would be in that range of 11 grams per week. Using an average, let's even go to 50 grams for one adult user a month. Use that as a foundation for a house that has three or four adults in it. We understand that there has to be a little bit of room in there. We get the fact that there could be a party or something. We certainly don't want to be policing or having to oversee small amounts that someone is over, but to find a reasonable amount that would not be consistent with somebody who is looking to divert a product into the illicit market.

Senator Munson: Thank you.

[Translation]

Senator Mégie: My question is for the Canadian Association of Chiefs of Police representatives. You stated that certain medical marijuana users had a tendency to overproduce. However, without a complainant, there is no complaint. How do you know you should investigate at such and such an address in order to detect offences?

[English]

Mr. Spearn: I guess a lot of times when we attend these residences and find marijuana being produced, the first thing we need to do is to find out whether this is being produced under the medical system. So that's how we usually run into these situations. We come into a residence. We find a marijuana grow op, and we would call Health Canada. They would tell us right away whether or not that is a legal medical grow op.

[Translation]

Senator Mégie: But how do you know where to go to begin with? You say that you enter the residence, you see that there are four plants and you contact Health Canada. However, how did you know which home to go to in the first place? Who tells you?

Il y a tout lieu de penser que ce serait là les deux façons les plus courantes par lesquelles le fait qu'une personne possède plus de cannabis que la limite permise serait porté à notre attention.

Le sénateur Munson : Quelle serait la limite? Vous recommandez qu'on limite la possession. Quelle est cette limite? Avez-vous un chiffre?

M. Serr : Nous n'avons pas voulu fournir un chiffre parce qu'il y a beaucoup de variables. Comme nous l'avons dit, si la culture à l'intérieur est permise, normalement, cela représenterait environ 12 onces tous les trois mois. Le Sénat pourrait envisager de se fonder là-dessus.

Si les plants ne sont pas permis, comme je l'ai dit, un grand consommateur de cannabis consommerait environ 11 grammes par semaine. En faisant une moyenne, allons jusqu'à 50 grammes pour un adulte par mois. Nous pouvons nous fonder sur ces chiffres-là dans le cas d'un domicile qui compte trois ou quatre adultes. Nous comprenons bien qu'il doive y avoir une certaine marge de manœuvre. Nous savons qu'il peut y avoir une fête, par exemple. Nous ne voulons pas surveiller les gens qui posséderaient de petites quantités dépassant la limite permise. Il s'agit plutôt de cerner la quantité raisonnable qui ne correspondrait pas à une activité de détournement du produit vers le marché illicite.

Le sénateur Munson : Merci.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse aux représentants de l'Association canadienne des chefs de police. Vous avez dit que certains utilisateurs de cannabis à des fins médicales avaient tendance à en surproduire. Cependant, s'il n'y a pas de plaignant, il n'y a pas de plainte. Comment savez-vous que vous devez enquêter dans tel ou tel domicile pour dépister les cas d'infraction?

[Traduction]

M. Spearn : Souvent, lorsque nous nous rendons chez quelqu'un et que nous découvrons que de la marijuana y est produite, nous devons d'abord déterminer s'il s'agit d'une production pour usage médicinal. Normalement, c'est ainsi que nous découvrons de telles situations. Nous arrivons à une résidence, nous découvrons une installation de culture de cannabis, puis nous appelons Santé Canada, qui nous indique immédiatement s'il s'agit d'une culture légale de marijuana à des fins médicinales.

[Français]

La sénatrice Mégie : Mais comment savez-vous où aller au départ? Vous dites que vous entrez au domicile, vous voyez qu'il y a quatre plants et vous contactez Santé Canada. Cependant,

[English]

Mr. Serr: Again, there are multiple ways it would come to our attention that there may be an illegal grow operation. One is through neighbours and complaints that we've received and then through police officers doing additional investigation. They may obtain the facts and evidence that indicate that there is overproduction.

Also, we do receive it, on many occasions, through information we have been provided by persons who have seen overproduction. Also through doing other investigations where we identify someone in possession of illicit cannabis on the road and we determine where that source of the cannabis has come from.

So there are a variety of ways that this will come to our attention. As I said before, in our capacity as law enforcement to aggressively and proactively enforce overproduction, we're challenged. As you know, we're addressing the opioid crisis. We're trying to prepare for the legalization of cannabis, and that's where one of our challenges is — how much and where we prioritize illicit or overproduction. That's why we're really asking for a slower approach to allow us to better address the initial aspects of legalization and then make an informed and educated decision moving forward.

Senator Poirier: I have two questions, and they are for the police association or the Vancouver Police Department. Either one can respond.

We've heard, over the last few weeks, from different groups, specifically even the Association of Municipalities, for smaller communities. They're wondering about the extra costs that are going to be involved for the firemen, if they need to be out more, because they pay a lot of them per call that the fireman has to go to. They are volunteers. Some of them are concerned about the extra cost of policing services to their municipalities or their areas due to the extra workload that could be needed.

Some of the issues we're hearing of as being a concern will be definitely. Are we ready? Do we have the manpower to monitor driving under the influence of cannabis? Then again, we've talked about the home plants to the illegal market, all of these things.

comment savez-vous à quel domicile vous devez aller? Qui vous l'indique?

[Traduction]

M. Serr : Comme je l'ai dit, les installations de culture illégale peuvent être portées à notre connaissance de différentes façons. Il peut s'agir des plaintes des voisins, puis des enquêtes que mènent les policiers, lesquels peuvent constater, preuves à l'appui, qu'il y a surproduction.

De plus, très souvent, nous obtenons les renseignements de personnes qui ont constaté une surproduction. Il peut aussi arriver que nous identifions une personne en possession de cannabis illicite sur la route et que nous déterminions, au moyen d'une enquête, la provenance de la substance.

Il y a donc différentes situations qui peuvent attirer notre attention. Comme je l'ai déjà dit, la capacité de nos organismes d'application de la loi, qui doivent s'attaquer de manière ferme et proactive à la surproduction, est limitée. Comme vous le savez, nous luttons contre la crise des opioïdes. Nous essayons de nous préparer à la légalisation du cannabis, et c'est là que réside l'un de nos défis : dans quelle mesure accorderons-nous la priorité à la production illicite ou à la surproduction? C'est la raison pour laquelle nous demandons une approche plus progressive afin de nous permettre de mieux aborder les aspects préliminaires de la légalisation, pour pouvoir prendre ensuite une décision éclairée.

La sénatrice Poirier : J'ai deux questions qui s'adressent aux témoins de l'Association canadienne des chefs de police ou au Service de police de Vancouver. Les témoins des deux organismes peuvent répondre.

Au cours des dernières semaines, différents groupes, y compris, il faut le souligner, l'Association canadienne des municipalités, nous ont parlé des petites collectivités. Ils s'interrogent sur les coûts supplémentaires que devront assumer les pompiers s'ils reçoivent davantage d'appels de service, puisque chaque intervention suppose de nombreux coûts. Les pompiers sont des bénévoles. Certains groupes s'inquiètent aussi du coût supplémentaire qui devra être défrayé pour les services de police de leur municipalité ou de leur région en raison de l'augmentation possible de la charge de travail des policiers.

Certaines des inquiétudes qui sont exprimées en ce moment sont certainement fondées. Sommes-nous prêts? Avons-nous les effectifs nécessaires pour surveiller la conduite sous l'influence du cannabis? Il y a aussi la question, déjà abordée, du cannabis domestique se retrouvant sur le marché illégal, et d'autres questions encore.

I'm just wondering, other than the house plants, the illegal market and driving under the influence, when it comes to the workload added onto the police force, are there other issues out there that are main concerns to the police that we should add to that that could bring the workload up quite a bit and bring extra costs if they need more manpower out there?

Second, you mentioned just a few minutes ago, in answering one of my colleagues, the words "shelf life." Not knowing much about marijuana when it comes to smoking — I've never smoked it — the shelf life, what are you talking about exactly? Does it expire? Is there a health risk once it expires, or is it just that it's no longer good to smoke? Tell us a little bit about the shelf life and what you mean by that.

Mr. Serr: I'll address your first question. We have seen, in some estimates, an approximately 2 per cent increase to police services, in the onset, to manage the legalization of cannabis. You identified some of the key factors for us. The in-home grows, overproduction and, certainly, drug-impaired driving are significant. One of the things from our lessons learned from Colorado and Washington State was that there was also a significant increase in those nuisance types of calls, like the neighbour calling about someone continuously smoking in their backyard or people smoking in an area in which it is believed to be prohibited, i.e., near kids and school grounds. We have seen that police services in other jurisdictions have had an increase in calls for service for a lot of those more nuisance-type calls in addition to some of the larger ones.

Certainly, for us at the Canadian Association of Chiefs of Police, drug-impaired driving is a high priority because it adversely affects public safety. Other priorities of ours are addressing the illegal market — I'll use that term — and ensuring that we address youth access to cannabis. Those will be our priorities as we move forward.

With regard to your second question about a shelf life, again, there are a lot of variables. It is a plant material. It is degradable. Certainly, people who store it in a way that keeps it cool and hydrated can actually prolong its use, but for somebody who's leaving a dried plant or the dried product in their kitchen, it would not last a long time because it does start to degrade. It's variable depending on heat and the way it's stored.

Senator Bernard: This question is for Mr. Bourque. In one of your remarks you spoke about marginalized people being impacted by home growing. I'm wondering if you could expand

Mis à part la culture à domicile, le marché illégal et la conduite avec facultés affaiblies, je me pose donc des questions au sujet de l'augmentation de la charge de travail pour la police. Les policiers ont-ils des préoccupations en matière d'augmentation de la charge de travail et de hausse des coûts, si un surcroît d'effectifs se révélait nécessaire, préoccupations que nous pourrions ajouter à notre réflexion?

Par ailleurs, vous avez utilisé il y a quelques minutes, en réponse à l'un de mes collègues, l'expression « durée de conservation ». Je connais bien peu la marijuana, du moins le fait de la fumer — je n'en ai jamais fumé. Aussi, lorsque vous parlez de durée de conservation, à quoi faites-vous référence exactement? Y a-t-il une date d'expiration? Y a-t-il un risque pour la santé après la date d'expiration, ou est-ce simplement que le cannabis n'est plus fumable? Pouvez-vous nous parler un peu de la durée de conservation et de ce que vous entendez par là?

M. Serr : Je répondrai d'abord à votre première question. Selon certaines estimations, on a constaté une augmentation d'environ 2 p. 100 des services de police à l'approche de la légalisation du cannabis. Vous avez cerné certains des facteurs clés pour nous. La culture à domicile, la surproduction et, bien sûr, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue sont des enjeux importants. L'expérience du Colorado et de l'État de Washington nous ont aussi appris qu'il y a, en pareil cas, une augmentation importante du nombre de plaintes pour nuisance, par exemple, une personne qui appelle au sujet de son voisin qui fume continuellement dans sa cour ou de personnes qui fument dans un espace où l'on croit que c'est interdit, c'est-à-dire à proximité des enfants et des terrains d'école. Nous avons constaté que les services de police d'autres pays ont connu une forte augmentation du nombre d'appels de service pour ce type de nuisance, sans compter les appels pour des infractions plus importantes.

Pour nous, à l'Association canadienne des chefs de police, la conduite avec facultés affaiblies par la drogue est une priorité majeure parce qu'elle met en danger la sécurité publique. Parmi nos autres priorités, mentionnons la lutte contre le « marché illégal » — j'emploierai ce terme — et l'accès des jeunes au cannabis. Ce sont là nos priorités pour l'avenir.

Pour ce qui est de votre question portant sur la durée de conservation, je répète qu'il y a beaucoup de variables. Il s'agit d'un produit végétal biodégradable. Les gens qui l'entreposent au frais, de manière à en préserver l'humidité, peuvent en prolonger la durée de conservation. Toutefois, une personne qui laisserait la plante ou le produit sécher dans sa cuisine le verrait se dégrader rapidement. Tout dépend de la chaleur et de la manière dont le produit est conservé.

La sénatrice Bernard : Ma question s'adresse à M. Bourque. Dans l'une de vos remarques, vous avez parlé des personnes marginalisées qui sont touchées par la culture à domicile.

on that a bit more. Are you saying that home growing would provide access to people who would normally not have access? I'm just seeking some clarification on that, please.

Mr. Bourque: One thing I spoke to was vulnerable populations that would be exposed to smoke and the health effects from fungi and moulds where growing is occurring in a shared space, such as a building that has a shared ventilation system. That was one.

The other is that landlords would be expected to have increased costs from remediation. This would have to be passed on to tenants, and there are more renters among lower-income Canadians than buyers of homes, so they're disproportionately affected.

Senator Bernard: And how might that be for people living in social housing? Has there been any discussion in that social housing area?

Mr. Bourque: That's a very good question. If you read the government's housing strategy, it really is a social housing strategy. They identify, in considerable detail, the amount of work that needs to be done to bring social housing up to speed in Canada. They've identified \$4 billion, which they acknowledge will not solve the problem and will only begin to address the significant housing needs of Canadians, so there's no doubt that that situation will not be made better.

Senator Lankin: My question is to Inspector Spearn. Inspector, I have three minutes and three questions. I'm going to put them all out there and try to leave time for you to respond.

The first is with respect to your comments about an increase in the number of oil extraction operations. I agree they're highly dangerous. Given the size of the illicit market right now, why is there an increase right now? And if people buy the product legally, are they still not able to use a dried product or a bud to turn it into oil, and might that not happen no matter what? I don't understand the relationship to home grow only.

The second is the issue of the age of the provider. Someone who provides an amount of marijuana to a teenager who is restricted from having it faces an offence charge, although below a certain amount it's ticketable as opposed to criminal, like the elder brother who buys a small case of beer to give to a minor. In this case, a person could be facing 14 years. In that kind of a family or close situation, is that reasonable, or should we be

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Suggérez-vous que la culture à domicile donnerait accès à de la marijuana à des gens qui n'y auraient pas accès autrement? J'aimerais obtenir des précisions à ce sujet.

M. Bourque : D'une part, j'ai parlé des populations vulnérables qui seraient exposées à la fumée et à des problèmes de santé provenant des champignons et des moisissures dans des immeubles partagés, comme dans le cas d'un bâtiment doté d'un système de ventilation commun.

D'autre part, on s'attendrait à une augmentation des coûts liés à l'assainissement pour les propriétaires. Ces coûts devraient être repassés aux locataires. Comme il y a davantage de locataires que de propriétaires parmi les Canadiens à faible revenu, cette tranche de la population serait touchée de façon disproportionnée.

La sénatrice Bernard : Qu'en serait-il des gens vivant dans des logements sociaux? Y a-t-il eu des discussions à ce sujet?

M. Bourque : C'est une très bonne question. Si vous consultez la stratégie du gouvernement en matière de logement, vous verrez qu'il s'agit d'une stratégie en matière de logement social. On y précise, de façon très détaillée, le travail qui doit être fait pour mettre à niveau le logement social au pays. On a prévu 4 milliards de dollars pour cela. Au gouvernement, on reconnaît que ce montant ne sera pas suffisant pour régler le problème; ce ne sera qu'un début, pour commencer à répondre aux besoins importants des Canadiens en matière de logement. Ainsi, il ne fait aucun doute que cela n'améliorera pas la situation.

La sénatrice Lankin : Ma question s'adresse à l'inspecteur Spearn. Inspecteur, j'ai trois minutes et trois questions. Je vais les formuler toutes les trois, en tentant de vous laisser du temps pour y répondre.

Ma première question fait suite à ce que vous avez dit au sujet de l'augmentation du nombre d'activités d'extraction de l'huile de cannabis. Ces activités sont très dangereuses, j'en conviens. Étant donné la taille actuelle du marché illicite, pourquoi note-t-on une augmentation en ce moment? Aussi, si les gens achètent le produit légalement, ne sont-ils pas à même d'utiliser le cannabis séché ou les bourgeons pour les transformer en huile? Est-ce que cela ne risque pas d'arriver de toute façon? Je ne comprends pas le lien entre l'huile et la culture à domicile en particulier.

Ensuite, il y a la question de l'âge du fournisseur. Quiconque fournit de la marijuana à un adolescent qui n'a pas le droit de l'avoir commet une infraction; mais en deçà d'une certaine quantité, il fait l'objet d'une simple contravention plutôt que d'une accusation criminelle, comme, par exemple, le frère aîné qui achète une petite caisse de bière à un mineur. Dans ce cas-ci, la peine pourrait aller jusqu'à 14 ans. Dans ce genre de situation

looking at some provision for that to be a ticketable offence, as well?

The Chair: Leave time for the answers too.

Senator Lankin: I realize that. I'll leave it at that. Thank you.

Mr. Spearn: So let's talk about the oil extraction first. You're not supposed to be using solvents to extract oils from these plants right now. What we're saying is that without reasonable possession limits in the home, it's a big money-maker for people to sell these oils on the illicit market. That's something we're already seeing in Vancouver. As recently as a week ago we ran into one who was making a lot of oil with a lot of solvents inside an apartment. Yes, they're going to get it anyway if they have their 30 grams, but chances are it's going to be on a much smaller scale as opposed to kilos of marijuana if you're allowed to possess without any limit inside your house.

As far as an older brother giving marijuana to a sibling and facing a stiff penalty, that's a tough question.

Mr. Serr: Our courts would have a balanced approach in looking at all the circumstances and making an informed decision on how to manage that. We do think it's very important at the onset that we highlight how important it is that people are not diverting cannabis to youth. We've asked for packaging and labels to identify the penalties for diverting cannabis to youth, and as I said earlier, we know that the way approximately 65 per cent of youth are accessing cannabis is through a friend or family member, so we need to ensure this does not become a common practice, and we'd like to message that out as much as possible.

The Chair: I'd like to get a question in here at the end, as we wrap up.

I want to get some sense of how widespread the abuse and misuse of this four-plant proposition could be. I can imagine that back in the 1920s and 1930s, when they were talking about lifting the prohibition on alcohol, had somebody suggested that we'll allow people to make alcohol in their homes and have stills and make wine, people would probably have said a lot of similar things to what we've heard today.

But I don't sense it's brought about a catastrophe. Yes, there may have been some problems in the early stages, but I don't hear very much nowadays that it's a big problem in terms of children in the home or what it does to other tenants or nearby neighbours. I don't get a sense that this has become an enormous problem by allowing people to make wine or make alcohol in their homes.

familiale ou de proximité, est-ce raisonnable, ou devrions-nous envisager une disposition pour que ce soit également punissable par une simple contravention?

Le président : Laissez au témoin le temps de répondre.

La sénatrice Lankin : Je sais. Je m'arrête là. Merci.

M. Spearn : Parlons donc d'abord de l'extraction de l'huile. On n'est pas censé utiliser des solvants pour extraire de l'huile de ces plantes à l'heure actuelle. En l'absence de limites raisonnables de possession à la maison, il y a beaucoup d'argent à faire pour la personne qui vend de ces huiles sur le marché illicite. Nous le voyons déjà à Vancouver. Il y a à peine une semaine, nous sommes tombés sur une personne qui produisait de grandes quantités d'huile avec beaucoup de solvants dans un appartement. Oui, cela peut s'obtenir de toute façon avec les 30 grammes, mais ce ne serait rien de comparable aux kilos de marijuana dont la possession serait autorisée chez soi.

Quant au frère aîné qui serait passible d'une peine sévère pour avoir procuré de la marijuana à son jeune frère, la question est difficile.

M. Serr : Nos tribunaux prendraient une approche équilibrée pour peser toutes les circonstances et rendraient une décision éclairée sur la façon de gérer cela. Il est très important de souligner dès le départ à quel point il importe que le cannabis ne soit pas détourné vers les jeunes. Nous avons demandé des emballages et des étiquettes qui indiqueraient les peines pour détournement de cannabis vers les jeunes et, comme je l'ai dit tantôt, nous savons qu'environ 65 p. 100 des jeunes ont accès au cannabis par l'entremise d'un ami ou d'un proche. Nous devons donc veiller à ce que cela ne devienne pas monnaie courante, et nous aimerions envoyer ce message le plus possible.

Le président : J'aimerais poser une question à ce sujet à la fin.

J'aimerais avoir une idée de l'ampleur des abus et de l'utilisation abusive auxquels pourrait donner lieu cette proposition des quatre plantes. Je peux imaginer que dans les années 1920 et 1930, lorsqu'on parlait d'abolir la prohibition de l'alcool, si quelqu'un avait proposé de permettre de produire de l'alcool à domicile, d'avoir des alambics et de produire du vin, nous aurions probablement entendu bien de choses semblables à ce que nous entendons aujourd'hui.

Toutefois, à ce que je sache, cela n'a pas provoqué de catastrophe. Oui, il y a peut-être eu des problèmes au début, mais je n'entends pas beaucoup de monde dire aujourd'hui que c'est un gros problème pour les enfants à la maison ou pour les autres locataires ou les voisins immédiats. Je n'ai pas l'impression que permettre la production de vin et d'alcool chez soi est devenu un énorme problème.

How widespread is it? I don't sense it's that widespread. I sense most people still go to the store or get it in the traditional and legal way, or the way we've come to consider traditional. How widespread is this problem likely to be with this four-plant allowance?

Mr. Serr: Having had the unfortunate experience of drinking some of these home-made wines, it is not a product that is readily sold. There is not a market for homemade wines or beer, quite frankly. But the illicit marijuana market is roughly \$7 billion a year, with over 300 organized crime groups involved in it, so there is a massive illicit market right now for cannabis.

What we're trying to do, and what this bill was designed to accomplish, is to bring this under a regulated scheme. We totally support that, but we need to take that slow approach in order to try to divert organized crime. Like I said, Colorado and Washington State were still seeing 30 per cent of the market share by organized crime.

Producing cannabis in the homegrown amounts, at 48 ounces, is a very large amount and more than the average person will consume in a year, so there's a lot of leftover product available for diversion.

We have a strong illegal market now, and we're trying to change the culture of how people are purchasing their cannabis. We want to push them into legal regimes, so that's why we're advocating no personal grows at this point. But we suggest revisiting it once we get a handle on what we're addressing and dealing with given the legal mechanisms being put in place.

The Chair: I suppose if everybody drank everything in their alcohol cabinet, they would also be in terrible shape.

Mr. Page, do you have any comment on that? How widespread is this going to be, or will most people still buy it through legal means?

Mr. Page: I think it's going to be relatively small, in the sense that with alcohol — I can't remember the stat — 75 per cent of Canadians consume it frequently or infrequently. The number of cannabis users is significantly lower, maybe 20 or 25 per cent; I was just trying to look it up on my phone.

We heard before that 16 kilos of tobacco production for personal use is allowed, and I've never met anyone who has grown tobacco for their own use. I think we will see something similar in that most people will elect, because of the quality, convenience and price of retail cannabis, whether it's by mail order or in a store, depending on the province, to buy it there,

Jusqu'à quel point est-ce répandu? Je n'ai pas le sentiment que ce soit généralisé. Je pense que la plupart des gens vont encore au magasin faire leur achat de la façon traditionnelle et légale, ou de la façon que nous en sommes venus à considérer comme traditionnelle. Dans quelle mesure le problème risque-t-il d'être généralisé si ces quatre plantes sont autorisées?

M. Serr : Pour avoir eu la malheureuse expérience de boire certains de ces vins maison, je peux dire que ce n'est pas un produit qui se vend facilement. Bien honnêtement, il n'y a pas de marché pour les vins ou la bière maison, mais le marché de la marijuana illicite se chiffre aux alentours de 7 milliards de dollars par an, et plus de 300 groupes du crime organisé y sont présents, si bien qu'il y a actuellement un énorme marché illicite du cannabis.

Ce que nous essayons de faire par ce projet de loi, c'est d'encadrer tout cela dans un régime réglementé. Nous sommes tout à fait d'accord, mais nous devons adopter cette approche lente pour essayer de détourner le crime organisé. Comme je l'ai dit, au Colorado et dans l'État de Washington, le crime organisé avait encore 30 p. 100 du marché.

Quarante-huit onces de cannabis cultivé à domicile, c'est une très grande quantité, qui dépasse la consommation annuelle d'une personne moyenne. Le produit qui reste pour le détournement est donc considérable.

Nous avons un vigoureux marché illégal, et nous tentons de changer la culture de l'achat du cannabis. Nous voulons amener les consommateurs dans la légalité, et c'est pourquoi nous préconisons d'interdire les cultures personnelles à ce stade-ci. Mais nous suggérons d'y revenir une fois que nous aurons bien compris ce que nous faisons et à quoi nous avons affaire, compte tenu des mécanismes juridiques mis en place.

Le président : Je suppose que celui qui boirait tout ce qui se trouve dans son armoire se mettrait aussi dans un état lamentable.

Monsieur Page, avez-vous quelque chose à ajouter? Dans quelle mesure cela sera-t-il généralisé? Ou est-ce que la plupart des gens feront encore leurs achats par les voies légales?

M. Page : Selon moi, ce sera relativement restreint, en ce sens que 75 p. 100 des Canadiens consomment souvent ou rarement de l'alcool — j'oublie la statistique exacte. Les consommateurs de cannabis sont beaucoup moins nombreux, à 20 ou 25 p. 100 peut-être; j'essayais tout simplement de vérifier sur mon téléphone.

Nous avons déjà entendu que la production de 16 kilos de tabac pour la consommation personnelle est permise. Pourtant je n'ai jamais vu personne cultiver du tabac à des fins personnelles. Je pense que nous verrons à peu près la même chose : la plupart des gens opteront, pour des raisons de qualité, de commodité et de prix de vente au détail, pour acheter leur cannabis par la poste

and to do it themselves will be a minority of people, as Dr. Small said, who are horticulturally inclined. It will be a hobby, but it's going to be small.

The Chair: We've come to the end of the meeting. I appreciate all of your contributions. It has been a lively discussion over two hours, but we managed to get everybody in for a question and a lot of people got a second-round question as well. Thank you very much.

Honourable senators, we're focusing on home cultivation at today's meeting. This is the second panel of the day. We have an hour and a half for this panel. I'm pleased to welcome, first of all, here at the table, Solomon Friedman, Criminal Defence Lawyer, Edelson & Friedman LLP; and also Sean Robichaud, Criminal Defence Lawyer, Robichaud's Barristers & Solicitors. On the video conference from out West we have John Conroy, Lawyer; and Neil Boyd, Professor, Department of Criminology, Simon Fraser University.

Welcome to all four of you. I'll go in the order that I have you on my schedule and ask that you give opening comments of up to seven minutes, please, starting with Solomon Friedman.

Solomon Friedman, Criminal Defence Lawyer, Edelson & Friedman LLP, as an individual: Mr. Chair, deputy chairs, honourable senators, thank you for inviting me to address you today.

Bill C-45 purports to address important public health and criminal justice objectives, namely, to end the misguided war on cannabis and its ancillary effects and to legalize and regulate access to cannabis. Unfortunately, the bill falls well short of that mark in a few important respects.

Much has been said before this and other committees with respect to the failings of Bill C-45 and the cannabis act that it creates. For my part, there are three primary areas of concern that I wish to raise this afternoon.

First, the bill will be difficult to implement and apply in practice. Too much is left to the discretion of police. Apart from the discretionary areas, many of the provisions of the new cannabis act are confusing and assume knowledge and expertise on the part of front-line police officers that are simply not there.

There are numerous examples of this throughout the bill. Police officers are expected to differentiate between flowering and non-flowering and budding and non-budding plants. It appears impossible at present that police will possess the requisite level of horticultural knowledge to objectively and fairly enforce the law.

ou au magasin, selon la province, et qu'une minorité portée sur l'horticulture le produira elle-même, comme l'a dit M. Small. Ce sera un passe-temps, mais à échelle réduite.

Le président : La séance s'achève. Je vous sais gré de toutes vos contributions. Nous avons eu deux heures de discussion animée, et nous avons réussi à faire en sorte que tout le monde puisse poser une question, sans compter que plusieurs ont eu droit à un deuxième tour. Merci beaucoup.

Mesdames et messieurs, nous discutons aujourd'hui de la culture à domicile. Nous accueillons notre deuxième groupe de témoins de la journée. Nous avons une heure et demie à lui consacrer. Je suis heureux d'accueillir, tout d'abord, Solomon Friedman, avocat de la défense en droit criminel, Edelson & Friedman LLP, ainsi que Sean Robichaud, avocat de la défense en droit criminel, Robichaud's Barristers & Solicitors. Par vidéoconférence de l'Ouest, nous avons John Conroy, avocat, et Neil Boyd, professeur, Département de criminologie, Université Simon Fraser.

Bienvenue à vous quatre. Je vais suivre l'ordre dans lequel vous figurez sur ma liste et je vous demanderai de faire une déclaration liminaire d'au plus sept minutes, s'il vous plaît, en commençant par Solomon Friedman.

Solomon Friedman, avocat de la défense en droit criminel, Edelson & Friedman LLP, à titre personnel : Monsieur le président, mesdames les vice-présidentes, mesdames et messieurs les sénateurs, merci de m'avoir invité aujourd'hui.

Le projet de loi C-45 vise des objectifs importants en matière de santé publique et de justice pénale, soit mettre fin à la guerre inopportune contre le cannabis et ses effets secondaires et légaliser et réglementer l'accès au cannabis. Malheureusement, le projet de loi est loin d'atteindre cet objectif à certains égards importants.

On a beaucoup parlé devant votre comité et d'autres comités des déficiences du projet de loi C-45 et de la Loi sur le cannabis qu'il édicte. Pour ma part, j'aurais trois grandes préoccupations à soulever cet après-midi.

Premièrement, le projet de loi sera difficile à mettre en œuvre et à appliquer dans la pratique. Trop de choses sont laissées à la discrétion de la police. Outre les pouvoirs discrétionnaires, bon nombre des dispositions de la nouvelle Loi sur le cannabis prêtent à confusion et supposent que les policiers de première ligne possèdent des connaissances et une expertise qu'ils n'ont tout simplement pas.

Les exemples foisonnent dans le projet de loi. On s'attend que les agents de police fassent la différence entre les plantes qui sont en train de fleurir ou de bourgeonner et les autres plantes. Il semble impossible aujourd'hui que la police possède le niveau requis de connaissances horticoles pour appliquer la loi objectivement et équitablement.

Similarly, police officers must distinguish between permissible and prohibited quantities of cannabis. Is it 30 grams or 31 grams? For a young person, is it 5 grams or 6 grams? And even more problematic, an officer must determine whether or not the cannabis in question is legal or illicit cannabis and whether or not the individual in possession of the cannabis knows that it is illicit. These determinations will no doubt lead to a host of unintended and unjust consequences.

Imagine this occurring in the course of a simple traffic stop or a casual interaction on the sidewalk. Can individuals expect to be detained while an officer determines whether or not an offence has been committed? If so, for how long? Will they be provided with their right to counsel as required by the Charter?

In addition, recall that the act authorizes the issuance of search warrants and, in some circumstances, warrantless searches with respect to alleged violations of the proposed cannabis act. The courts can expect applications to be made by officers who are not themselves sure that offences have truly been committed.

We can further expect disproportionate effects on disadvantaged and racialized communities, as cannabis act searches and seizures are authorized and conducted where no warrant would otherwise have issued.

Second, while the bill would allow for certain offences to be prosecuted by way of ticket as opposed to formal proceedings and for the records of such convictions to be kept separate from other judicial records, this option is only available for those with the means to pay their fine within the set time period.

The act provides that this record suspension type of procedure can only be used where “the accused pays the amount within the period set out in the ticket.” The law, as presently framed, does not provide for any mechanism to allow an individual who is unable to pay the fine to have his or her record of a proposed cannabis act conviction to also be kept separate from other judicial records.

In other words, the poor need not apply. This is not only unconscionable, it is also likely unconstitutional. As a result, the indigent and the unfortunate will be saddled with permanent records simply because of their inability to pay their fines. Surely this cannot be Parliament’s intention.

I recommend that the section which currently prevents imprisonment for non-payment be amended to allow for the truly impecunious to have their proposed cannabis act records also held separately from other judicial records, notwithstanding their failure to pay.

De même, les agents de police doivent faire la distinction entre les quantités permises et les quantités prohibées de cannabis. Est-ce 30 grammes ou 31 grammes? Pour un jeune, est-ce 5 grammes ou 6 grammes? Et chose encore plus inquiétante, un agent doit déterminer si le cannabis en question est un cannabis légal ou illicite, et si la personne qui l’a en sa possession sait qu’il est illicite. Ces déterminations entraîneront sans aucun doute une foule de conséquences imprévues et injustes.

Imaginez que cela se passe lors d’un simple contrôle routier ou d’une interpellation informelle sur le trottoir. Doit-on s’attendre à être détenu le temps que l’agent détermine si une infraction a été commise ou pas? Si oui, pour combien de temps? Aura-t-on droit à un avocat, comme l’exige la Charte?

En outre, rappelons-nous que la loi autorise la délivrance de mandats de perquisition et, dans certaines circonstances, de perquisitions sans mandat en cas d’allégations d’infractions à la Loi sur le cannabis. Les tribunaux peuvent s’attendre à recevoir des requêtes de la part d’agents qui ne sont pas eux-mêmes certains que des infractions ont vraiment eu lieu.

Nous pouvons également prévoir des effets disproportionnés sur les communautés défavorisées et racialisées, vu que les perquisitions et les saisies de cannabis seront autorisées et effectuées là où il n’aurait pas autrement été délivré de mandat.

En second lieu, bien que le projet de loi permette que certaines infractions donnent lieu à une simple contravention plutôt qu’à des procédures officielles et permette que les dossiers judiciaires pour ces condamnations soient classés à part des autres dossiers judiciaires, cette option n’est offerte qu’aux personnes qui ont les moyens de payer leur amende dans le délai fixé.

La loi prévoit que cette procédure de suspension du dossier n’est possible que si l’accusé paie le montant qu’il est tenu de payer dans le délai fixé. Dans sa formulation actuelle, la loi ne prévoit pas de mécanisme qui permettrait à la personne incapable de s’acquitter de l’amende d’obtenir que son dossier de condamnation en vertu de la Loi sur le cannabis soit aussi classé à part des autres dossiers judiciaires.

Autrement dit, pauvres s’abstenir. Cela est non seulement inadmissible, mais encore probablement inconstitutionnel. Par conséquent, les indigents et les malheureux se retrouveront avec un dossier permanent du seul fait de leur incapacité de régler leurs amendes. Telle n’est certainement pas l’intention du Parlement.

Je recommande de modifier l’article qui empêche actuellement l’emprisonnement pour non-paiement, afin de donner aux véritables sans-le-sou le moyen de faire classer leur dossier en vertu de la Loi sur le cannabis à part des autres dossiers judiciaires, même s’ils n’ont pas payé.

Third, young persons who contravene the proposed cannabis act are treated more harshly than their adult counterparts. This disparity stands in stark contrast with the principles and purpose of the youth criminal justice regime, namely, rehabilitation, reintegration and fair and proportionate accountability for young persons.

Notwithstanding those principles, which are enshrined in the Youth Criminal Justice Act, a key benefit that this bill provides to adult offenders is unavailable to similarly situated young people. I refer to the record-keeping provisions of this bill. As of now, offences with respect to youths cannot be initiated by way of ticket. In other words, a youth could end up with a permanent criminal record for an offence that, if committed by an adult, would result in a separate, inaccessible judicial record. If, for example, the youth were to commit another offence during the record access period, the youth cannabis act record would be transformed into a permanent adult criminal record. This should be amended prior to the bill becoming law.

I close with this final thought: The criminal law is a blunt instrument. It is ill suited as a tool of social policy and reform. If the purpose of this law is, as the government has repeatedly said, to end the cannabis black market and the ancillary societal and legal costs that accompany it, Bill C-45 will not accomplish that.

Those who would engage in the illicit trade in cannabis have not, to this point, been deterred by the host of offences and penalties set out in the Controlled Drugs and Substances Act. It is folly to assume that the proposed cannabis act will be any different.

In fact, the tangled mess of regulation, discretion and confusion created by this bill may very well cause people to eschew the legal market and continue relying on illicit sources of supply, thereby defeating the very purpose of this legislation.

Thank you very much for your kind attention.

Sean Robichaud, Criminal Defence Lawyer, Robichaud's Barristers & Solicitors, as an individual: Thank you, members of the Senate, for inviting me here today. I am very honoured to speak to you on this very important issue for all Canadians.

I'm a practising lawyer with accredited specialization in criminal justice from the Law Society of Ontario. I hold my law degree from Queen's University and my LLM from Osgoode with a specialization in criminal law and procedure. I have practised exclusively in criminal law for nearly 15 years in a

Troisièmement, les jeunes qui contreviennent à la Loi sur le cannabis sont traités plus durement que leurs homologues adultes. Cette disparité est une violation directe des principes et de l'objet du régime de justice pénale pour les adolescents, à savoir la réadaptation, la réintégration et la responsabilité juste et proportionnelle des adolescents.

Malgré ces principes, qui sont consacrés dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, un avantage clé que ce projet de loi représente pour les délinquants adultes n'est pas accessible aux jeunes délinquants qui se trouvent dans la même situation. Je veux parler des dispositions de ce projet de loi concernant la tenue des dossiers. À l'heure actuelle, les infractions à l'égard des jeunes ne peuvent pas être établies par contravention. Autrement dit, un jeune pourrait se retrouver avec un dossier judiciaire permanent pour une infraction qui, commise par un adulte, vaudrait au délinquant un dossier judiciaire inaccessible et séparé. Si, par exemple, le jeune devait commettre une autre infraction pendant la période d'accès au dossier, son dossier en vertu de la Loi sur le cannabis serait transformé en dossier judiciaire permanent d'adulte. Cette disposition devrait être amendée avant l'adoption du projet de loi.

Je termine sur cette dernière réflexion : le droit pénal est un instrument massue. Il n'est pas un instrument de politique et de réforme sociales. Si, comme le gouvernement l'a répété maintes fois, l'intention est de détruire le marché noir du cannabis et de mettre fin aux coûts sociaux et juridiques connexes, ce n'est pas par le projet de loi C-45 qu'on y parviendra.

Ceux qui se livrent au commerce illicite du cannabis n'ont pas encore été dissuadés par toutes les infractions et les peines fixées dans la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. C'est de la folie de supposer que la Loi sur le cannabis sera différente.

En fait, le fouillis de réglementation, de pouvoirs discrétionnaires et de confusion créé par ce projet de loi pourrait fort bien amener les consommateurs à bouder le marché légal et à continuer de se fier aux sources illicites d'approvisionnement, ce qui déjouerait l'objectif même de la nouvelle loi.

Merci beaucoup de votre aimable attention.

Sean Robichaud, avocat de la défense en droit criminel, Robichaud's Barristers & Solicitors, à titre personnel : Merci, mesdames et monsieur les sénateurs, de m'avoir invité aujourd'hui. Je suis très honoré de m'adresser à vous sur cette question de la plus grande importance pour tous les Canadiens.

Je suis avocat en exercice, spécialisé en justice pénale du Barreau de l'Ontario. J'ai obtenu mon diplôme en droit de l'Université Queen's et ma maîtrise en droit d'Osgoode, avec spécialisation en droit pénal et en procédure. J'ai exercé exclusivement le droit pénal pendant 15 ans dans un vaste

wide range of cases, many of which surround CDSA matters and more specifically possession, cultivation and distribution of these controlled substances.

I hope my experience and expertise will offer some insight into the practical concerns and serious reservations this legislation brings for many lawyers and legal organizations who have submissions before you and before the Parliament of Canada.

Despite the vast and profound effects this legislation may have upon the criminal justice system, in the interests of time I am focusing my contributions on three concerns: one, the over-breadth of certain definitions and criminalization of youth and its asymmetrical application for minor deviances, as well as for the same effect for all Canadians; two, the futility and risk of overly harsh punishments proportionate to the offences committed; three, the significant additional costs and pressure Bill C-45 will have upon an already strained judicial system.

Notwithstanding this focus, I ask the committee to appreciate that this is simply done out of brevity. Other issues that the Senate may find equally of importance will be the following: one, the potential for disproportionate enforcement of an unbalanced nature towards Black, Indigenous and other racialized Canadians; two, the lack of clear and mandatory control measures to secure marijuana in dwellings, particularly in the homes of young people, which may in turn make marijuana easily accessible; three, the collateral effects upon Canadian immigration and emigration, particularly as it relates to criminal matters. If these ancillary issues are of any interest to the committee, I am quite willing to discuss them.

Moving then to my three concerns, the first is the over-breadth of certain definitions and criminalization of youth for minor deviances. The deviances relating to possession, no matter how minor, are punishable by criminal prosecution, by either summary conviction or indictment, each carrying the potential for incarceration of six months and five years, respectively.

In cases of possession for the purpose of distribution, importing, cultivation and production, one may face either a summary conviction offence or an indictable offence, with a potential of up to 14 years.

I point this out to remind the committee that violating this act, even in a relatively small way, like an 18-year-old sharing a joint with a 17-year-old or growing an extra plant, is a very serious criminal matter, despite the characterization of Bill C-45 as having a decriminalization effect.

éventail de cas, dont un grand nombre concernent la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et plus particulièrement la possession, la culture et la distribution de ces substances réglementées.

J'espère vous donner, par mon expérience et mon expertise, certaines perceptions des soucis pratiques et des sérieuses réserves que ce projet de loi inspire à de nombreux avocats et organismes juridiques qui ont des instances à présenter à votre comité et au Parlement du Canada.

Malgré les effets profonds et considérables que cette mesure peut avoir sur le système de justice pénale, pour gagner du temps, j'articule mes contributions sur trois préoccupations : d'abord, la portée excessive de certaines définitions et la criminalisation pour les jeunes, et son application asymétrique aux infractions mineures, ainsi que pour le même effet pour tous les Canadiens; ensuite, la futilité et le risque de peines excessivement sévères par rapport aux infractions commises; et enfin, les coûts supplémentaires et les nouvelles pressions considérables que le projet de loi représentera pour un système judiciaire déjà surchargé.

Malgré cet objectif, je demande au comité de comprendre que c'est uniquement par souci de brièveté. Parmi les autres questions que le Sénat pourrait juger tout aussi importantes, mentionnons : premièrement, le risque d'application disproportionnée et déséquilibrée pour les Noirs, les Autochtones et les autres Canadiens racialisés; deuxièmement, l'absence de mesures de contrôle claires et obligatoires pour sécuriser la marijuana dans les logements, particulièrement chez les jeunes, ce qui pourrait faciliter l'accès à la marijuana; troisièmement, les effets collatéraux sur l'immigration et l'émigration, particulièrement en ce qui concerne les affaires criminelles. Si ces questions accessoires intéressent le comité, je suis tout à fait disposé à en discuter.

Passons maintenant à mes trois préoccupations. La première est la portée excessive de certaines définitions et la criminalisation des infractions mineures commises par des jeunes. Les infractions liées à la possession, aussi mineures soient-elles, sont passibles de poursuites au criminel, par procédure sommaire, ou par mise en accusation, qui peuvent entraîner une peine d'emprisonnement de six mois et de cinq ans, respectivement.

Dans les cas de possession en vue de la distribution, de l'importation, de la culture et de la production, l'accusé peut être jugé par procédure sommaire ou par mise en accusation, et risque jusqu'à 14 ans de prison.

Je le signale pour rappeler au comité que le fait de violer cette loi, même de façon relativement inoffensive, comme lorsqu'un jeune de 18 ans partage un joint avec un autre de 17 ans ou cultive une plante de trop, est une infraction criminelle très grave, même si le projet de loi C-45 vise la décriminalisation.

In almost all instances, with the exception of small amounts of marijuana that were in practice already, for all intents and purposes, not prosecuted, the sanctions are increasing from what they are presently under the CDSA.

As a comparison, offences presently aligned with five-year maximums include sexual offences, certain offences against children, firearms, domestic violence. When we move to the 14-year max, we are now aligned with far more serious crimes, such as terrorism offences, threats to commit a nuclear device attack on a UN premise, arson and very serious sexual offences against children. I'm fearful that most Canadians who hear this legislation as decriminalization are having a dangerousness misunderstanding of what this means and how closely they may be walking a tightrope between lawful use and very serious criminality.

I can't get into all the definitions, but to use one in particular, the issue of distribution is a serious concern. With a very broad definition of "distribute," there are many problems that arise and far too many to cover. Suffice it to say that the overly broad definition captures activity that Canadians will not reasonably expect.

"Distribute," as you all know, includes administering, giving, transferring, transporting, sending, delivering, providing or otherwise making available in any manner, whether directly or indirectly.

"Otherwise making available in any manner" is obviously very broad. While it clearly captures activity like sharing a joint, does it, for example, capture two parents who have marijuana in their dresser for their 17-year-old son to find? Does it include not properly securing the premises for the four plants? These are not far-fetched problems from a criminal defence lawyer's point of view.

Given the harshness of penalties for youth distribution, which I will return to, what happens when a 16-year-old is caught at school with marijuana, selling it to friends, and says he stole it from his parents?

I believe that "making available" will become a live issue in courts and one that will be hard fought when these hypothetical parents are facing criminal offences carrying up to 14 years in prison.

I should add that this is aggravated further by the lack of guidelines, perhaps to come from the regulations, on secure cultivation and handling akin to what we see in firearms legislation.

Dans presque tous les cas, sauf pour les petites quantités de marijuana qui déjà, à toutes fins utiles, ne donnaient pas lieu à des poursuites, les sanctions deviennent plus sévères qu'elles le sont en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

À titre de comparaison, les infractions qui rendent aujourd'hui passibles d'un maximum de cinq ans comprennent les infractions d'ordre sexuel, certaines infractions contre les enfants, les infractions touchant les armes à feu et les cas de violence familiale. Pour la peine maximale de 14 ans, nous sommes maintenant alignés sur des crimes beaucoup plus graves, comme le terrorisme, les menaces d'attaque nucléaire dans un immeuble des Nations Unies, les incendies criminels et les agressions sexuelles très graves contre des enfants. Je crains que la plupart des Canadiens qui entendent dire que cette loi est une mesure de décriminalisation aient une compréhension dangereuse de ce que cela signifie et ne comprennent pas à quel point ils sont sur la corde raide entre l'utilisation légale et la grave criminalité.

Je ne peux pas entrer dans toutes les définitions, mais pour en prendre une en particulier, celle de la distribution est une grave préoccupation. Avec une très large définition de « distribuer », de nombreux problèmes surgissent et il y en a beaucoup trop pour les corriger. Qu'il suffise de dire qu'une définition trop large englobe des activités auxquelles les Canadiens ne s'attendent raisonnablement pas.

« Distribuer », comme vous le savez tous, vise le fait d'administrer, de donner, de transférer, de transporter, d'expédier, de livrer, de fournir ou de rendre accessible — même indirectement — ou d'offrir de distribuer.

« Rendre accessible » est une formulation très vague. Elle couvre clairement les activités comme le partage d'un joint, mais couvre-t-elle aussi, par exemple, le cas de deux parents qui ont de la marijuana dans leur commode pour que leur fils de 17 ans puisse la trouver? Cela comprend-il le fait de ne pas bien sécuriser les locaux pour les quatre plantes? Ce ne sont pas là des problèmes farfelus dans la perspective d'un avocat de la défense en droit criminel.

Compte tenu de la sévérité des peines pour la distribution aux jeunes, sur laquelle je reviendrai, que se passe-t-il lorsqu'un jeune de 16 ans se fait pincer à l'école avec de la marijuana, en vend à des amis et dit qu'il l'a volée à ses parents?

Je crois que le fait de « rendre accessible » deviendra un problème réel devant les tribunaux et qu'il sera combattu avec âpreté lorsque ces parents hypothétiques feront face à des accusations criminelles pouvant leur valoir jusqu'à 14 ans de prison.

Je dois ajouter que la situation est aggravée par l'absence de lignes directrices, qui pourraient venir de la réglementation, sur la culture et la manipulation sécuritaires, comme dans la législation sur les armes à feu.

The other aspect is as it relates to youth. As Mr. Friedman has pointed out, there are serious concerns, particularly as it relates to the constitutionality of how youth are treated. In no other aspect of the criminal justice system are youth treated asymmetrically as it relates to criminal offences.

Similarly, there is no evidence that this will have a deterrent effect upon youth. Indeed, youth possession is criminalized under the present regime, and despite marijuana being completely prohibited now, youth between the ages of 15 and 24, as you know, are among the highest users of cannabis in developed countries. If a policy of complete criminal prohibition of youth has failed, then clearly partial decriminalization will also fail.

I point, too, to the futility and risk of overly harsh punishments for minor deviances of the legislation. My view, based upon first-hand knowledge within the justice system, is that harsh sentences do very little to deter crime. It's a view widely held among criminal law scholars and backed strongly by empirical data that strong sentences have very little deterrent effect. Some studies have come to find that 2 to 5 per cent of people are responsible for 50 per cent of crimes.

Due to the profitability of illicit drugs for prohibited markets, as you've already heard today in other capacities, youth are likely to turn then to markets that are governed by organized crime, which will then expose youth to far greater risks than what would otherwise be in place. While a harsh sentence may have a deterrent effect upon a brother who wants to pass on a joint to a sibling, it will not have an effect upon organized crime, in my view. This is a serious concern because it then creates an entire market for people to go after use in a way that, otherwise, people wouldn't be deterred.

Lastly, with respect to increased costs and strains on the judicial system, it's my view that Bill C-45 will put great pressure on an already strained judicial system, notwithstanding the expressed intent of the legislation to the contrary. The costs I'm referring to are directly upon judicial resources and not upon police and enforcement, as you've already heard. The reason for this strain will include — there will be many reasons — the fact that resolution is not likely when a person feels they should not be criminalized for marijuana possession, and many will fight the charges out of principle.

Conditional sentences will not be made available for most offences. The line between law-abiding citizen and criminal is severely abrupt, as already alluded to, and it is hard for a person to reconcile that what they did is criminal and accept responsibility as such.

L'autre aspect concerne les jeunes. Comme Me Friedman l'a fait remarquer, il y a de graves préoccupations, surtout au sujet de la constitutionnalité du traitement des jeunes. Aucun autre aspect du système de justice pénale ne réserve aux jeunes un traitement asymétrique pour une infraction criminelle.

De même, rien ne prouve que cela aura un effet de dissuasion sur les jeunes. En effet, la possession chez les jeunes est criminalisée dans le régime actuel et, malgré l'interdiction totale de la marijuana aujourd'hui, les jeunes de 15 à 24 ans, comme vous le savez, comptent parmi les plus grands consommateurs de cannabis dans les pays développés. Si une politique d'interdiction criminelle totale a été un échec auprès des jeunes, la décriminalisation partielle sera un échec également, c'est garanti.

Je signale aussi la futilité et le risque de peines trop sévères pour des infractions mineures. D'après ce que je sais de première main au sein du système de justice, les peines sévères ont très peu d'effet de dissuasion. Les spécialistes du droit pénal sont largement d'avis, et les données empiriques le confirment clairement, que les peines sévères ont très peu d'effet de dissuasion. Certaines études ont conclu que de 2 à 5 p. 100 des personnes sont responsables de 50 p. 100 des crimes.

Du fait de la rentabilité des drogues illicites sur les marchés interdits, comme vous l'avez déjà entendu aujourd'hui, les jeunes risquent de se tourner vers des marchés qui sont sous la domination du crime organisé, ce qui les exposera à des risques beaucoup plus importants. La peine sévère aura peut-être un effet de dissuasion sur le grand frère qui veut passer un joint à son cadet, mais elle n'aura pas d'effet sur le crime organisé, à mon avis. C'est une préoccupation sérieuse parce que cela crée tout un nouveau marché, sans lequel l'effet de dissuasion serait nul.

Enfin, en ce qui concerne l'augmentation des coûts et l'intensification des pressions pour le système judiciaire, je suis d'avis que le projet de loi C-45 exercera de fortes pressions sur un système judiciaire déjà surchargé, malgré l'intention contraire exprimée dans le projet de loi. Les coûts dont je parle sont directement pour les ressources judiciaires et non pas pour la police et l'application de la loi, comme vous l'avez déjà entendu. La raison de ces pressions comprend — il y aura de nombreuses raisons — le fait que la question risque peu de se régler lorsqu'une personne estime qu'elle ne devrait pas être accusée de possession de marijuana, et que beaucoup contesteront les accusations par principe.

Les peines avec sursis ne seront pas offertes pour la plupart des infractions. La ligne de démarcation entre le citoyen respectueux de la loi et le criminel est très nette, comme on y a déjà fait allusion, et il est difficile pour une personne de comprendre que ses agissements sont criminels et d'en assumer la responsabilité.

For anything proceeding by way of indictment and carrying a 14-year possible sentence, jury trials are available as a mode of election and one that I expect many will seek to pursue, even facing overwhelming evidence, in hopes of nullification.

Severe immigration consequences for non-citizens of Canada, severe immigration consequences for those travelling to the United States, all of these and many other reasons will give accused very strong incentives to fight charges, no matter how bad the evidence may be against them.

Thank you.

The Chair: Now to the two who are joining us by video conference. I'd ask them to make some opening remarks. I'll start with John Conroy.

John Conroy, Lawyer, as an individual: Thank you, members of the Senate. I am billed as a lawyer, and I should perhaps just add that I, too, have been a criminal defence lawyer for 45 years, consistent with Bill C-45.

Of course, in 1982, I became a constitutional lawyer once we got the Charter, and, throughout that whole period of time, I've been in Abbotsford, which is the Kingston of the West, surrounded by federal prisons, and have spent a considerable amount of time dealing with people in prison on this and other issues.

I was called to the bar in 1972. That was the year of the cannabis report by the Le Dain commission, and I commend to you — especially those who say we're doing all of this in a hurry — that you go back and have a look at that and see what was discussed at that time, as well as all of the other royal commissions that have occurred going back to 1893.

I was counsel in the Supreme Court of Canada on behalf of Mr. Caine in the *R. v. Malmo-Levine*; *R. v. Caine* challenged prohibition that was decided in 2003. I was also counsel for VANDU in the supervised injection case in the Supreme Court of Canada.

I was also counsel in *Allard*, the medical marijuana case that led to the finding of unconstitutionality of the Marihuana for Medical Purposes Regulations and that led to the current Access to Cannabis for Medical Purposes Regulations.

I didn't realize that this panel was focused on home cultivation, so, instead of going into the detail of the two prior defence lawyers, whose submissions I would adopt, I'll turn and focus a bit on that because there was extensive evidence in the *Allard* case on that very issue.

Pour toute procédure par voie de mise en accusation et passible d'une peine d'emprisonnement de 14 ans, on peut choisir un procès devant jury et je m'attends que beaucoup le feront, même si la preuve à leur rencontre est écrasante, dans l'espoir d'une annulation.

Les graves conséquences en matière d'immigration pour les non-citoyens du Canada et les graves conséquences en matière d'immigration pour ceux qui se rendent aux États-Unis, tout cela et de nombreuses autres raisons donneront aux accusés de très fortes incitations à contester les accusations, même devant une preuve accablante.

Merci.

Le président : Nous passons maintenant aux deux témoins qui se joignent à nous par vidéoconférence. Je leur demanderais de faire une déclaration préliminaire, en commençant par John Conroy.

John Conroy, avocat, à titre personnel : Merci aux membres du Sénat. Je suis considéré comme avocat et je devrais peut-être ajouter que je suis, moi aussi, avocat de la défense en droit criminel depuis 45 ans, le même chiffre que le projet de loi C-45.

Bien sûr, en 1982, je suis devenu constitutionnaliste après l'avènement de la Charte et, depuis ce temps, je suis à Abbotsford, le royaume de l'Ouest, entouré de prisons fédérales, où j'ai passé beaucoup de temps à traiter de cette question et d'autres avec les détenus.

J'ai été admis au Barreau en 1972. C'était l'année du rapport de la commission Le Dain sur le cannabis, et je vous invite — surtout ceux qui disent que nous faisons tout cela précipitamment — à retourner jeter un coup d'œil là-dessus pour voir ce dont il était question à l'époque, et voir toutes les autres commissions royales d'enquête qui ont eu lieu depuis 1893.

J'ai représenté M. Caine à la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Malmo-Levine*; *R. c. Caine*, qui visait à contester l'interdiction décidée en 2003. J'ai également représenté VANDU, le Vancouver Area Network of Drug Users, à la Cour suprême du Canada, dans l'affaire des injections supervisées.

J'ai aussi été procureur dans *Allard* qui a débouché sur la conclusion d'inconstitutionnalité du Règlement sur la marihuana à des fins médicales et qui a mené à l'actuel Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales.

Je n'ai pas compris que ce groupe de témoins se concentrait sur la culture à domicile; alors, au lieu d'entrer dans les détails des propos des deux avocats de la défense qui m'ont précédé, et dont j'accepterais les instances, je vais m'attarder un peu là-dessus parce qu'il y a d'abondants éléments de preuve dans l'affaire *Allard* sur cette même question.

The police and fire chiefs and so on brought old evidence from the days when we had multiple grow ops in British Columbia in particular, and there were problems of fire, mould and public safety that arose in the illegal market.

Once the government allowed people to grow for themselves or have somebody grow for them, first under the Marihuana Medical Access Regulations, and then tried to take it away under the Marihuana for Medical Purposes Regulations, we had people then legally growing cannabis.

This is very important because, while there were all of these problems during the illicit days, you would be hard-pressed to find a building inspector, a zoning inspector or people who are in government now at the local level who would want to go back to those old days because we established quite clearly, and Justice Phelan found, as a matter of fact, that all of the problems with home growing you can ameliorate. You can take care of mould quite easily. We had experts testify, if you want to look at detailed evidence about mould, public safety. People have security cameras. They call the police if somebody tries to come. They give them the video, which they never did when they were also involved in the illegal market.

So the experience in terms of a transition from an illegal market or an illicit market or prohibition into a regulatory market occurred with the medical marijuana situation over the last 10 years and shows that legalization brings things up, shows what the problems are, enables people to take steps to ameliorate them and fix them. That is the most important thing that I think we have to realize.

The cannabis act basically has a little bit of legalization in the beginning, the four plants — thank goodness they got rid of the height restriction which would have been really complicated — so the four plants and the 30 grams. That's the basic legalization with the provinces being allowed to do the distribution.

Then you've got a little bit of decriminalization that we used to talk about in the old days, and that's the ticketing scheme. If you're a bit over the limits in terms of the legalized part, you're into the ticketing scheme, which is a civil type of a penalty.

Then the rest of the act, as has been well described by the previous two speakers, is continued criminal law. And it's problematic. The Le Dain report recommended a maximum of five years 45 years ago for indictable offences, and the cannabis act proposes 14 years.

I can't remember if the prior speakers mentioned this, but it was under the Conservative regime that the penalty for production was elevated from seven years to 14 years. A 14-year

Les chefs de police et de pompiers, et ainsi de suite, ont apporté de vieilles preuves de l'époque où nous avions de multiples installations de culture, en Colombie-Britannique en particulier, et des problèmes d'incendies, de moisissures et de sécurité publique sur le marché illégal.

Depuis que le gouvernement a permis de faire ou de faire faire une culture à des fins personnelles, d'abord en vertu du Règlement sur l'accès à la marihuana à des fins médicales, puis du Règlement sur la marihuana à des fins médicales, il y a des gens qui cultivent du cannabis en toute légalité.

C'est très important parce que, malgré tous ces problèmes de l'époque de l'interdiction, il serait difficile de trouver un inspecteur en bâtiments, un inspecteur en zonage ou des gens qui sont maintenant au gouvernement au niveau local et qui voudraient revenir à cette époque parce que nous avons établi très clairement, et que le juge Phelan a constaté, en fait, que tous les problèmes liés à la culture à domicile peuvent être atténués. La moisissure est un problème assez facile à régler. Nous avons fait témoigner des experts et vous pouvez examiner les preuves détaillées concernant la moisissure et la sécurité publique. Les gens ont des caméras de sécurité. Ils appellent la police si quelqu'un essaie d'entrer. Ils leur remettent la vidéo, ce qu'ils n'ont jamais fait du temps qu'ils étaient eux aussi sur le marché illégal.

Donc, l'expérience du remplacement d'un marché illégal ou d'un marché illicite ou de l'interdiction par un marché réglementé a eu lieu dans le cas de la marijuana à des fins médicinales au cours des 10 dernières années et montre que la légalisation soulève des questions, fait voir où se situent les problèmes et permet de prendre des mesures pour les corriger. C'est la chose la plus importante que nous devons comprendre, à mon sens.

Essentiellement, la Loi sur le cannabis prévoit un peu de légalisation au début, avec les quatre plantes — Dieu merci, ils se sont débarrassés de la restriction de hauteur, qui aurait fort compliqué les choses —, donc ce sont les quatre plantes et les 30 grammes. C'est la légalisation fondamentale qui permet aux provinces de faire la distribution.

Ensuite, il y a un peu de décriminalisation dont nous parlions jadis, et c'est le régime des contraventions. Si l'on dépasse un peu la limite pour la partie légalisée, on est assujéti au régime des contraventions, qui est assorti d'une sanction civile.

Le reste de la loi, comme l'ont bien décrit les deux témoins précédents, maintient le droit pénal, et c'est problématique. Il y a 45 ans, le rapport Le Dain recommandait un maximum de 5 ans pour les actes criminels, et la Loi sur le cannabis propose 14 ans.

Je ne me souviens pas si les intervenants précédents l'ont dit, mais c'est sous le régime conservateur que la peine pour production est passée de 7 à 14 ans. Une peine maximale de

maximum is significant because back in 1972, Pierre Elliott Trudeau introduced absolutely unconditional discharges to ameliorate the criminal record for possession of cannabis so that the records would be wiped out. You can't get an absolute or conditional discharge if there's a 14-year maximum.

Similarly, many years later, the Canadian Sentencing Commission and others said we're incarcerating too many people, we need to decarcerate the non-violent, and we created a sentencing option called the conditional sentence order. That, too, you can't get if the offence carries a maximum of 14 years and up.

So if the parent growing the four plants wants to talk to their young person, the 12- to 17-year-old, about cannabis and have a discussion so they don't go to the black market, they will be committing an offence theoretically subject to a 14-year maximum. They won't be able to get a conditional sentence order. They will be facing potential imprisonment.

There are some really problematic things with that latter part of the bill. I won't go into them in more detail because the prior two speakers did.

I incorporated NORML Canada back in 1977. I incorporated the BC Compassion Club Society in 1997. So I have been around people involved in cannabis and various aspects of the situation for a long period of time.

I should add that I was also part of the ad hoc committee that sent to you — hopefully you've received it today, if not before — a response to the SAM submissions and documents that your committee received. So you have that or should have that addressing the youth issues, the impaired driving issues, hospital visits, social justice charges and arrests, crime trends and the opiate issue in some detail in that document. I won't repeat it here.

The most important thing is for people who still have fears and worries about different things to come, remember this is a beginning. It's a start. Things can be changed over time. Most importantly, we're bringing the whole issue above ground instead of continuing to force it underground, not getting the statistics, not being able to do as much research as in the past and bringing it up so that we can see exactly how it isn't going to be a significant problem, just as all the prior royal commissions and the Le Dain commission reported many years ago. Thank you very much.

Neil Boyd, Professor, Department of Criminology, Simon Fraser University, as an individual: Thanks very much for the opportunity to speak. I'm very much in agreement with comments made by the previous three speakers. I'm going to speak perhaps a little more generally about where we are today.

14 ans est importante parce que, en 1972, Pierre Elliott Trudeau a introduit l'absolution inconditionnelle pour effacer le dossier judiciaire pour possession de cannabis. Or, il n'est pas possible d'avoir une absolution inconditionnelle ou conditionnelle si la peine maximale est de 14 ans.

De même, bien des années plus tard, la Commission canadienne sur la détermination de la peine et d'autres ont dit que nous incarcérons trop de monde, que nous devons cesser d'incarcérer les non-violents, et nous avons créé une option de détermination de la peine appelée l'ordonnance de sursis. Cela aussi, c'est impossible à obtenir si l'infraction est passible d'un maximum de 14 ans et plus.

Donc, le parent qui cultive les quatre plantes qui voudrait parler à son jeune, l'adolescent de 12 à 17 ans, au sujet du cannabis et avoir une discussion pour l'empêcher d'aller sur le marché noir se trouverait théoriquement à commettre une infraction passible d'une peine maximale de 14 ans. Il n'aura pas droit à l'ordonnance de sursis. Il risque l'emprisonnement.

Cette dernière partie du projet de loi pose vraiment problème. Je n'entrerai pas dans les détails, car les deux témoins précédents l'ont fait.

J'ai créé la société NORML Canada en 1977. J'ai créé la BC Compassion Club Society en 1997. Il y a donc longtemps que je côtoie des gens œuvrant dans le cannabis et que je connais divers aspects de la situation.

Je dois ajouter que je faisais également partie du comité spécial qui vous a envoyé — j'espère que vous l'avez reçue aujourd'hui, sinon avant — une réponse aux mémoires et aux documents que votre comité a reçus. Vous avez donc ou devriez avoir le document de SAM qui porte sur les problèmes des jeunes, la conduite avec facultés affaiblies, les visites à l'hôpital, les accusations et les arrestations liées à la justice sociale, les tendances de la criminalité et les opiacés. Je ne vais pas les répéter ici.

L'essentiel, c'est que les gens qui ont encore des craintes et des inquiétudes au sujet de différentes choses à venir se rappellent que c'est un début. Un simple début. Les choses pourront changer avec le temps. Qui plus est, nous soulevons toute la question au grand jour plutôt que de la cacher dans la clandestinité, de ne pas avoir les statistiques, de ne pas pouvoir faire la même recherche que jadis pour faire voir exactement comment le problème ne sera pas aussi considérable, tout comme toutes les commissions royales d'enquête de jadis et la commission Le Dain l'ont constaté il y a des années. Merci beaucoup.

Neil Boyd, professeur, Département de criminologie, Université Simon Fraser, à titre personnel : Merci beaucoup de me donner l'occasion de prendre la parole. Je suis tout à fait d'accord sur les commentaires des trois témoins précédents. Je

First, I applaud the general approach taken by the federal government: legalization of cannabis and regulation in the interest of public health. This is an approach that will increase our knowledge of both the harms and the benefits of the use of cannabis, a knowledge that has been severely limited by almost 100 years of criminal prohibition.

Although the government has framed this issue as one that has the goals of restricting access for youth and dismantling the black market, it's important to recognize that this is also a human rights issue. Those who use cannabis do not deserve to be labelled as criminals today or at any point in the past.

Marijuana was criminalized in 1923 with the simple declaration that there is a new drug in the schedule. There was no discussion or even knowledge of the drug at that time, and it is now clear that for most users in those circumstances, alcohol and tobacco are more toxic and more disabling with a much greater morbidity.

Put differently, our criminal law was created by an ideological line drawn between the so-called good drugs of the first world, alcohol, tobacco and pharmaceuticals, and the so-called bad drugs of the developing world, cannabis, coca and opiates. Public health was simply not a part of the legislative agenda.

I should add that the Narcotic Control Act passed in 1961 contained the most severe penalties for cannabis possession and distribution, after 50 years of virtually no charges in relation to that drug. But convictions began increasing. In 1966, more than 1,000 Canadians were convicted of simple cannabis possession, and most went to jail, some for two years or more. But by 1975 there were 40,000 convictions annually for possession alone, and jail was no longer a practical option. Getting tough on users had not worked.

The bill before you now, Bill C-45, is not without its flaws. Its approach to the distribution, and more pointedly the possession, of illicit cannabis is unduly punitive. I have difficulty in understanding the logic and practical application of proposed section 8 of the cannabis act, the creation of the criminal offence of possession of illicit cannabis.

With the growing of up to four plants permitted, how will a determination be made that a person is in possession of illicit cannabis? And more important, why would we want to treat this activity as a crime with the possibility of a maximum of five years' imprisonment?

vais parler, peut-être en termes plus généraux, de la situation actuelle.

Premièrement, je salue l'approche générale qu'a adoptée le gouvernement fédéral : la légalisation du cannabis et la réglementation dans l'intérêt de la santé publique. C'est une approche qui nous fera mieux connaître les méfaits et les bienfaits de la consommation de cannabis, dont nous avons une connaissance sérieusement limitée par près de 100 ans d'interdiction criminelle.

Le gouvernement a présenté l'enjeu comme une question qui vise à restreindre l'accès pour les jeunes et à démanteler le marché noir, mais il importe de reconnaître que c'est aussi une question de droits de la personne. Les consommateurs de cannabis n'ont jamais mérité et ne méritent pas aujourd'hui d'être étiquetés comme des criminels.

La marijuana a été criminalisée en 1923 par la simple inscription d'une nouvelle drogue dans l'annexe. À l'époque, on n'a pas discuté de la drogue, qu'on ne connaissait même pas, et il est aujourd'hui évident que, pour la plupart des consommateurs dans ces circonstances, l'alcool et le tabac sont plus toxiques et plus dangereux et sont cause d'une morbidité beaucoup plus élevée.

Autrement dit, notre droit pénal a été créé par une ligne idéologique tracée entre les « bonnes » drogues du premier monde, l'alcool, le tabac et les produits pharmaceutiques, et les « mauvaises » drogues du monde en développement, le cannabis, la coca et les opiacés. La santé publique ne faisait pas partie du programme législatif.

Je dois ajouter que la Loi sur les stupéfiants adoptée en 1961 prévoyait les peines les plus sévères pour la possession et la distribution de cannabis, après 50 ans d'absence à peu près totale d'accusations relatives à cette drogue. Puis les condamnations ont commencé à se multiplier. En 1966, plus de 1 000 Canadiens ont été reconnus coupables de possession simple de cannabis, et la plupart sont allés en prison, certains pour deux ans ou plus. En 1975, il y avait 40 000 condamnations par année pour possession seulement, et l'emprisonnement n'était plus une option pratique. Le bâton n'avait rien donné.

Le projet de loi dont vous êtes saisis, le projet de loi C-45, n'est pas parfait. Son approche de la distribution, et plus précisément de la possession, de cannabis illicite est indûment punitive. J'ai du mal à comprendre la logique et l'application pratique de l'article 8 du projet de loi sur le cannabis, qui crée une infraction criminelle de possession de cannabis illicite.

Étant donné qu'il est permis de cultiver jusqu'à quatre plantes, comment pourra-t-on déterminer qu'une personne est en possession de cannabis illicite? Et surtout, pourquoi voudrions-nous traiter cette activité comme un crime passible d'un maximum de cinq ans d'emprisonnement?

With respect to proposed section 9, I understand the desire to restrict trade to those who follow the rules and to ensure that the regulation of the product is in the interests of consumers and consumer safety. But the approach to cannabis throughout Bill C-45 is much harsher and more condemnatory than our approach to alcohol and tobacco. Given the relative risks to public health of each of these drugs, that does not make logical sense.

I suppose on reflection that these differences are best seen or understood as part of our cultural transition as we move from criminal prohibition to tolerance.

What I would ask of the Senate, notwithstanding the flaws of Bill C-45, is that they ensure that this legislation passes and receives Royal Assent. I recognize that some Conservative senators are seeking to advance an agenda of social conservatism without regard for the best available evidence. I urge that they reconsider the logic of their positions and consider endorsing tolerance as a principle of importance, as uncomfortable as that position might seem to them.

I want to conclude by reflecting on the past decade, given my experience with this issue, perhaps the past 40 years. In a recent research article, I and two of my graduate students wrote about a survey that we had conducted with 300 self-described cannabis users in Canada and a similar number in the U.K. Like other research to date, our survey revealed a striking consistency in the three most common reasons for use: pain relief, reduction in anxiety and stress, and improved sleep.

The respondents were mostly male, with an average age in their mid-thirties. The overwhelming majority had experience as recreational users but had transitioned to a conception of themselves as medical users. They talked about both the medical benefits and the pleasures that they derive from using cannabis.

We should not be afraid of acknowledging that cannabis can act as a commodity that both provides pleasure and functions as a salve, a remedy for life's difficulties. As Randy Newman sang on his 1974 album *Good Old Boys*, "It takes a whole lot of medicine for me to pretend that I'm somebody else."

Many of us know that red wine can deliver on that promise, and sometimes to our detriment, but given that context and the relative harms of each substance, there doesn't appear to be much logic in regarding cannabis as a second-class alternative.

In the past decade we have seen substantial changes in relation to cannabis: legalization in a significant number of U.S. states; a very important increasing interest in regulation of THC and CBD levels; and improved understanding of the impacts of this drug,

Quant à l'article 9, je comprends le désir de réserver le commerce à ceux qui suivent les règles et de veiller à ce que la réglementation du produit soit dans l'intérêt des consommateurs et de la sécurité des consommateurs. Mais l'approche du projet de loi C-45 est beaucoup plus sévère et contraignante dans le cas du cannabis que pour l'alcool et le tabac. Étant donné les risques relatifs que chacune de ces drogues pose pour la santé publique, cela n'a aucun sens.

À la réflexion, je suppose que ces différences sont mieux perçues ou comprises dans le contexte de la transition culturelle qui nous voit passer de l'interdiction criminelle à la tolérance.

Je demande au Sénat de veiller à ce que le projet de loi C-45 soit adopté et reçoive la sanction royale, malgré ses lacunes. Je reconnais que certains sénateurs conservateurs font la promotion d'un programme de conservatisme social, qui ne tient pas compte des meilleurs éléments de preuve disponibles. Je les exhorte à réévaluer la logique de leurs positions et à songer à appuyer la tolérance comme principe d'importance, aussi inconfortable que cette position puisse leur paraître.

En terminant, je voudrais revenir sur la dernière décennie, compte tenu de mon expérience des 40 dernières années dans le domaine. Dans un récent article de recherche, deux de mes étudiants de deuxième cycle et moi avons présenté un sondage mené auprès de 300 consommateurs de cannabis autodéclarés au Canada et d'un nombre à peu près identique au Royaume-Uni. Comme d'autres recherches effectuées jusqu'ici, notre sondage a révélé une constance frappante dans les trois raisons les plus fréquentes de la consommation : le soulagement de la douleur, la réduction de l'anxiété et du stress, et l'amélioration du sommeil.

Les répondants étaient surtout des hommes, dans la mi-trentaine. La grande majorité avaient déjà fait l'expérience des drogues récréatives, mais s'étaient convaincus que leur consommation était pour des fins médicales. Ils ont parlé des bienfaits médicaux et des plaisirs que leur procure la consommation de cannabis.

Nous ne devrions pas avoir peur de reconnaître que le cannabis peut être un produit de base qui procure du plaisir et constitue un baume, un remède contre les difficultés de la vie. Comme Randy Newman le chantait sur son album de 1974, *Good Old Boys*, « Il me faut beaucoup de médicaments pour me prendre pour quelqu'un d'autre. »

Beaucoup d'entre nous savent que le vin rouge peut remplir cette promesse, parfois à notre détriment, mais étant donné ce contexte et les méfaits relatifs de chaque substance, il ne semble pas y avoir beaucoup de logique à considérer le cannabis comme solution de rechange de deuxième ordre.

Au cours de la dernière décennie, nous avons noté des changements d'importance au niveau du cannabis : la légalisation dans un grand nombre d'États américains; une augmentation très considérable de l'intérêt pour la

for both its benefits and its harms. These are very positive developments that we should continue to encourage. We have begun to recognize that cannabis, properly regulated, may be of benefit to our society as a mind-active alternative to more destructive drugs such as opiates or alcohol, or simply as a means to soften the rigours of our increasingly complex modern world.

The Chair: Thank you very much. At the beginning, I described this as a panel on home cultivation, and the last panel was certainly totally home cultivation. But this one is more of a crossover — as I should have described it — from home cultivation, which got some mention, to other legal issues, which got lots of mention. That opens up a wide range of other issues for us to consider, but all important issues relevant to this matter. I thank all four of you for your initial presentations.

Members of the committee, again, five minutes each. The shorter the preambles, the more questions you can get in. If we can keep the answers as short as possible, that will increase the number of questions and answers we can get in.

Senator Seidman: Thank you all very much for your presentations and helping us try to understand some of the complexities of this legislation.

Mr. Boyd, the Canadian Association of Chiefs of Police and others have pointed out that while personal possession limits are set at 30 grams, Bill C-45 places no limit on the amount of marijuana a person is allowed to possess inside his or her home.

Do you foresee an increase in criminal activity resulting from the combined effect of allowing home cultivation while not setting any limit on the amount of cannabis permitted for personal possession while at home?

Mr. Boyd: I don't. I understand the argument that there will be people who will use that as a reason to essentially grow in their own homes. Much of this is going to depend on the ability to meet consumer demand. To the extent that a place like British Columbia, where I live, has taken a position that there will be a sufficient number of retail outlets that they will compete with the current illicit market in terms of price, I don't think that should be an issue.

Again, it might be useful to contrast this with alcohol. It's not a concern we would have, and it's a more toxic drug. The question sort of presupposes the focus, understandably and logically, on what we have now, the illicit realm. What I'm suggesting is that we're in a state of transition, and we don't know precisely how that transition will take place, but there's no

réglementation des niveaux de THC et de CBD; et une meilleure compréhension des effets de cette drogue, tant pour ses bienfaits que pour ses méfaits. C'est une évolution très positive que nous devrions continuer d'encourager. Nous avons commencé à reconnaître que le cannabis, bien réglementé, peut être utile pour notre société comme traitement de substitution consistant à stimuler les fonctions cognitives pour remplacer des drogues plus destructrices, comme les opiacés ou l'alcool, ou simplement comme moyen d'adoucir les rigueurs de notre monde moderne de plus en plus complexe.

Le président : Merci beaucoup. Au début, j'ai dit que nous avions un groupe d'experts sur la culture à domicile, et le dernier groupe s'en est certainement tenu à la culture à domicile. Mais le second s'éloigne davantage — comme j'aurais dû le dire — de la culture à domicile, qui a été mentionnée, pour rejoindre d'autres questions juridiques, sur lesquelles on a beaucoup insisté. Cela nous ouvre un large éventail d'autres enjeux à étudier, et tous les grands enjeux pertinents liés à cette question. Je vous remercie tous les quatre de vos exposés préliminaires.

Mesdames et messieurs les membres du comité, encore une fois, vous avez cinq minutes chacun. Plus vous abrégerez les préambules, plus vous pourrez poser de questions. Si nous pouvions avoir des réponses aussi courtes que possible, nous pourrions augmenter le nombre de questions et réponses.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de vos exposés et merci de nous aider à comprendre certaines des complexités de ce projet de loi.

Monsieur Boyd, l'Association canadienne des chefs de police et d'autres ont fait valoir que les limites de possession personnelle ont beau être fixées à 30 grammes, le projet de loi C-45 ne limite pas la quantité de marijuana que l'on a le droit d'avoir chez soi.

Prévoyez-vous une augmentation de l'activité criminelle découlant de l'effet combiné de l'autorisation de la culture à domicile et de l'absence de limite quant à la quantité de cannabis qu'il est légalement permis de posséder à la maison?

M. Boyd : Non. Je comprends ceux qui disent que des gens invoqueront cette raison pour cultiver leur propre cannabis à domicile. Cela dépendra en grande partie de la capacité de répondre à la demande des consommateurs. Dans la mesure où la Colombie-Britannique, où j'habite, a adopté la position selon laquelle il y aura un nombre suffisant de points de vente au détail pour concurrencer le marché illicite actuel sur le plan des prix, je ne pense pas que cela posera un problème.

Encore une fois, il serait peut-être utile de faire une comparaison avec l'alcool. Ce n'est pas l'une de nos préoccupations, et c'est une drogue plus toxique. La question presuppose en quelque sorte que l'on se concentre, naturellement et logiquement, sur ce que nous observons maintenant, à savoir le marché illicite. Ce que je dis, c'est que nous sommes en phase

reason to presume that this is going to be the kind of major issue that some have suggested.

Senator Seidman: Perhaps I might see if Mr. Friedman or Mr. Robichaud have a comment on that.

Mr. Friedman: My only comment on that is that the illicit market is driven by demand and profitability. I see that on the criminal defence side. The idea here is that as the demand is met in the legal market, then the profitability decreases. At that point it becomes completely irrelevant whether someone has 30 grams, 100 grams or a kilogram in their home. They're not a target for criminal activity because cannabis is similarly available at a legal retail outlet. That requires, obviously, cooperation on the part of the provinces. It's troubling to me that there seems to be uneven availability at the provincial level, but provided there is a consistent level of supply in the legal market, it makes little difference as to how much cannabis someone possesses inside their own home.

Mr. Robichaud: If I can build upon that, Senator Seidman. Thank you for the question.

What I'd say is that your question relates to whether or not there will be an increase in crime, and I see there are actually three parts to that question, in a sense, because the factual occurrence of crime is different from the enforcement of crime; and then the subset of that is what crime was it and what was the intentionality of the person?

First, how will the police know about this additional amount of marijuana? Second, is it a crime? If that person possessed, let's say, 300 pounds of marijuana and they could make an assertion — I won't say an argument — that it was for personal use, then we get into the third component, which is how do we go about proving that?

So statistically, if we could look at it in a vacuum, I don't see it increasing crime, but I do see — and this is part of the strain I anticipate on the criminal justice system — that if and when enforcement measures are taken and search warrants are executed, I suspect police will act and charge under the "possession for the purpose" sections, based upon the circumstantial evidence that there was over a certain amount.

On the flip side, from a defence lawyer's point of view, I have a strong argument to make that there's no limit, so you can't make that reasonable inference. Of course, I think what you're alluding to is this: Does that provide better conditions for organized crime to act? And I would have to concede that it does.

de transition, et nous ne savons pas exactement comment cette transition se fera, mais il n'y a aucune raison de supposer qu'elle entraînera un problème majeur de l'ampleur que certains annoncent.

La sénatrice Seidman : J'aimerais demander à Me Friedman ou à Me Robichaud s'ils ont quelque chose à ajouter.

M. Friedman : Tout ce que je peux dire à ce sujet, c'est que le marché illicite repose sur la demande et la rentabilité. Je vois cela du point de vue de l'avocat de la défense. Il faut retenir qu'à partir du moment où la demande est satisfaite sur le marché légal, la rentabilité diminue. À ce moment-là, il importe peu que quelqu'un possède 30 grammes, 100 grammes ou 1 kilogramme à domicile. Cette personne n'est pas ciblée par des groupes criminels parce que le cannabis est aussi disponible sur le marché de détail légal. Cela exige évidemment la collaboration des provinces. Il est troublant que la disponibilité soit inégale d'une province à l'autre, mais pourvu qu'il y ait un approvisionnement constant sur le marché légal, la quantité de cannabis qu'une personne possède chez elle importe peu.

M. Robichaud : Si vous me le permettez, sénatrice Seidman, j'aimerais ajouter mon grain de sel. Merci de votre question.

Vous demandez s'il y aura ou non une augmentation de la criminalité, et il y a en fait trois parties à cette question, dans un sens, parce que l'occurrence réelle de l'acte criminel est différente de l'exécution de la loi; ensuite, en sous-question, quel était l'acte criminel et quelle était l'intention de la personne?

Premièrement, comment la police sera-t-elle informée de cette quantité supplémentaire de marijuana? Deuxièmement, est-ce un crime? Si cette personne possède, disons, 300 livres de marijuana et qu'elle peut affirmer — je ne dirai pas soutenir — que cette marijuana était destinée à son usage personnel, alors nous passons au troisième élément, qui est de savoir comment le prouver.

Donc, d'un point de vue statistique, si nous pouvions examiner la question isolément, je ne crois pas qu'il y aura une augmentation de la criminalité, mais je constate — et c'est une partie de la pression qui sera exercée selon moi sur le système de justice pénale — que si et quand des mesures d'application de la loi sont prises et que des mandats de perquisition sont exécutés, je soupçonne que la police agira et portera des accusations en vertu des articles sur la « possession en vue de », en fonction de la preuve circonstancielle selon laquelle la quantité a dépassé un certain seuil.

Par ailleurs, si je me mets dans la peau d'un avocat de la défense, je peux plaider qu'il n'y a pas de limite et qu'on ne peut donc pas raisonnablement faire cette déduction. Vous voulez savoir si cela crée de meilleures conditions pour le crime organisé, et je suis obligé d'admettre que c'est bel et bien le cas.

Senator Seidman: Mr. Robichaud, in your presentation you talked about the cost to the judicial system.

Mr. Robichaud: Yes.

Senator Seidman: You said lengthier trials and fewer resolutions by way of guilty pleas. Could you explain that, please?

Mr. Robichaud: There's a lot to be said about this, but I think one analogy we could draw is that if we look back 20 years or so on impaired driving, it never got the stigmatization that other criminal offences do. So people don't see themselves as a criminal when they have two or three more drinks than they should. I see this even day to day. It's hard for people to conceptualize that and equate themselves with a serious sex offender. That's often the thing: I didn't kill anyone, so what's the problem?

I think what you will find is that as people are charged with these offences, they're going to quickly conflate that to say, "Well, I only passed a joint to a 17-year-old." Now, from a personal point of view, I don't think that should be part of criminalization whatsoever. But by the definition, certainly that 18-year-old passing the 17-year-old the joint is very much a criminal offence, and a serious one at that. When you combine that with other crimes, serious criminality, in my view there's no question that people will say, "Out of principle, for the sentence, all sorts of reasons, I am fighting this tooth and nail."

I think one of the other problems you will find is stresses upon the judicial system because I suspect juries will be far more inclined to acquit people on nullification bases to say, "I don't agree with any of this legislation. I don't care whether he passed a joint to a 17-year-old or not. I'm acquitting." Because of that, and many other reasons, you're going to find a lot more strain.

[Translation]

Senator Petitclerc: Mr. Robichaud, I would like to hear your comments on decriminalization and possession. We are talking about 5 grams for youth. Here and elsewhere, decriminalizing possession of 5 grams for youth means putting cannabis in the hands of our children. In 2016, 55,000 cannabis-related offences were reported to the police, which led to 23,000 charges. In your notes, you mention that there is a great deal of pressure on the judicial system. I would like to hear your comments on that. In your opinion, will Bill C-45 help alleviate that pressure?

La sénatrice Seidman : Maître Robichaud, vous avez parlé dans votre mémoire du coût pour le système judiciaire.

M. Robichaud : Oui.

La sénatrice Seidman : Vous avez parlé de procès plus longs et d'un moins grand nombre de résolutions par plaidoyer de culpabilité. Pouvez-vous préciser votre pensée?

M. Robichaud : Il y en a long à dire à ce sujet, mais je pense que si nous pouvions faire un rapprochement avec ce qui s'est passé il y a une vingtaine d'années pour la conduite avec facultés affaiblies, la stigmatisation n'a jamais été aussi forte qu'avec d'autres infractions criminelles. Les gens ne se considèrent donc pas comme des criminels lorsqu'ils prennent deux ou trois verres de trop. Je le constate chaque jour. Il est difficile pour les gens de concevoir cela et de se comparer à un délinquant sexuel grave. Les gens se disent : je n'ai tué personne, je n'ai rien fait de grave.

Ce que vous allez constater, c'est que lorsque les gens sont accusés de ces infractions, ils vont rapidement réduire la portée de leur geste et dire : « Je n'ai fait que passer un joint à un jeune de 17 ans. » Personnellement, je ne crois pas que cela devrait être criminalisé. Selon la définition toutefois, le jeune de 18 ans qui passe un joint à un autre de 17 ans commet véritablement une infraction criminelle, et c'est une infraction grave. Lorsqu'on ajoute cela à d'autres crimes, des crimes graves, il ne fait aucun doute à mon avis que les gens contesteront bec et ongles ces accusations par principe, pour toutes sortes de raisons.

L'un des autres problèmes que vous constaterez, ce sont les pressions exercées sur le système judiciaire, parce que je soupçonne que les jurys seront beaucoup plus enclins à acquitter des accusés par voie d'invalidation, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec cette loi, et qu'il leur importe peu qu'un jeune de 18 ans ait passé un joint à un autre jeune de 17 ans. À cause de cela, et pour bien d'autres raisons, il y aura beaucoup plus de tensions exercées sur le système judiciaire.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Monsieur Robichaud, j'aimerais vous entendre au sujet de la décriminalisation et de la possession. On parle de 5 grammes pour les jeunes. Ici et ailleurs, décriminaliser la possession de 5 grammes pour les jeunes, ça équivaut à mettre du cannabis dans les mains de nos très jeunes. En 2016, 55 000 infractions liées au cannabis ont été signalées à la police et ont entraîné 23 000 accusations. Dans vos notes, vous mentionnez qu'il y a beaucoup de pression sur le système judiciaire. J'aimerais entendre vos commentaires à cet égard. Or, croyez-vous que le projet de loi C-45 aidera quelque peu à alléger cette pression?

[English]

Mr. Robichaud: The translation wasn't working and probably, given my last name, there was an assumption to be made, but I apologize, I don't speak French proficiently.

I think what your question related to is the disproportionate treatment of youth as it relates to 5 grams and 30 grams as adults.

Extrapolating on that and inferring as much as I can from your question, the biggest problem with the 5 grams, as Mr. Friedman pointed out already, is we're criminalizing an aspect for youth that is entirely asymmetrical to adults. No other aspect in the Criminal Code that I'm aware of does this. I called an expert on youth criminal law today on this and he's of the same view.

I hope this is answering the question. The issue has many problems with it. From a constitutional point of view, I suspect the courts are going to step in and say you can't treat people differently based upon age and the amount.

The other problem, which is far more troubling, has two parts. One is that it seems to go against the legislation, both in the Youth Criminal Justice Act and the cannabis act, in saying we're trying to protect youth and reintegrate them back into society. It triggers another issue, and I'll give a practical example we can all understand.

Imagine a youth who is charged with possession of 30 grams of marijuana and they are prosecuted by say of summary conviction. They go to the Youth Criminal Justice Act and receive nothing but a reprimand; it's a sealed record. Great, I suppose. Then what happens is that that youth, in addition to a reprimand, is placed on some conditions, and that youth fails to show up to the probation officer. They're now in breach of their probation as an adult. That means that within that sealed period they've essentially opened it back up and they've obtained a permanent adult criminal record for doing something an adult never could.

That alone is problematic with reintegration and employment, not to mention being permanently banned from entering into the United States, because of this permanent record and the unsealing that has come as a result of a trivial breach on the part of the youth that never would have been an offence as an adult.

Senator Petitclerc: Thank you.

[Traduction]

M. Robichaud : La traduction ne fonctionnait pas et, en raison de mon nom de famille, on a probablement supposé que je parlais couramment français, mais ce n'est malheureusement pas le cas, et je m'en excuse.

Votre question portait sur le traitement disproportionnellement sévère réservé aux jeunes, pour qui il est question de 5 grammes, alors que c'est 30 grammes pour les adultes.

Si j'extrapole à ce sujet et si j'ai bien compris votre question, le plus gros problème avec les 5 grammes, comme Me Friedman l'a déjà souligné, c'est que nous criminalisons un aspect pour les jeunes d'une manière entièrement asymétrique par rapport aux adultes. À ma connaissance, cela n'est le cas avec aucun autre aspect du Code criminel. J'ai téléphoné aujourd'hui à un expert du droit pénal pour les jeunes et il est du même avis.

J'espère que cela répond à la question. Cette question englobe de nombreux problèmes. D'un point de vue constitutionnel, je soupçonne que les tribunaux vont intervenir et dire qu'on ne peut pas traiter les gens différemment en fonction de leur âge et de la quantité de marijuana qu'ils possèdent.

L'autre problème, qui est beaucoup plus troublant, comporte deux volets. Premièrement, la mesure semble aller à l'encontre de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et de la Loi sur le cannabis, puisque nous affirmons que ces deux lois visent à protéger les jeunes et à favoriser leur réinsertion en société. Cela soulève une autre question, et je vais vous donner un exemple pratique que nous pouvons tous comprendre.

Imaginons un jeune qui est accusé de posséder 30 grammes de marijuana et qui est poursuivi par voie de procédure sommaire. Il est assujéti à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et ne reçoit que des réprimandes; le dossier est scellé. C'est une excellente nouvelle, je suppose. Ce jeune, outre la réprimande, est toutefois assujéti à certaines conditions, mais supposons qu'il ne se présente pas à l'agent de probation. Il est alors en violation des conditions de sa probation comme un adulte. Cela signifie qu'au cours de cette période où le dossier devait en principe être scellé, il a essentiellement été rouvert, et que le jeune a désormais un casier judiciaire permanent pour adulte pour avoir fait une chose qu'un adulte n'aurait jamais pu faire.

Ne serait-ce que pour cela, la mesure pose un problème en matière de réinsertion et d'emploi, sans parler de l'interdiction permanente d'entrer aux États-Unis, à cause de ce casier permanent et du descellement du dossier par suite d'une infraction mineure par le jeune qui n'aurait jamais constitué une infraction à l'âge adulte.

La sénatrice Petitclerc : Merci.

Senator Gold: I have a question for you all: What is your view on home cultivation?

But the real thrust of my question is for Professor Boyd. The committee has heard a lot about the potential health consequences of cannabis use on the developing brain, but there's a social cost, of course, to criminalization, and I wonder if you could elaborate more on the extent to which Bill C-45 might help to minimize the social consequences of criminalization.

Mr. Boyd: I think what we've seen in Washington, and perhaps Colorado more specifically, is a rapid reduction in the number of charges coming forward as a consequence of legalization. It's a more commercial legalization than what we're imagining in Canada. Much will depend upon whether there is an appetite to prosecute possession of illicit cannabis, for example.

I would be surprised to see a lot of these cases going forward subsequent to legalization. I think that this is really a part of the act that's designed to appease those who are very worried about the consequences of legalization as opposed to something really practical and giving direction, such as, "We want you to clamp down on possession of illicit cannabis." I really don't think that is it at all.

So I do see a tremendous benefit in moving forward with this. The comments made particularly by the first three speakers spoke about many limitations in the bill. I recognize that, but I want this bill to go forward. I think it's a huge change. It enables human freedom in a very fundamental way, and I do believe that the consequence will be significant reductions in criminalization of use, distribution and production, and that's a positive.

We've learned a lot in the last five to 10 years about both the benefits and the harms of cannabis. It's legalization that is opening up the debate and has given us the capacity.

Mr. Conroy: Didn't the Senate committee of the late Senator Nolin conclude that putting people through the criminal justice system is far more damaging to them than letting them consume some cannabis? I'm waiting for the day when one of these experts will do a study on the impact on the developing brain of taking somebody, arresting them and putting them through the criminal justice system. I can assure you that the consequences are far worse than having a few puffs on a marijuana cigarette.

Mr. Friedman: It's interesting when we think about the social cost of criminalization and how it relates to home cultivation.

Le sénateur Gold : J'ai une question pour vous tous : que pensez-vous de la culture à domicile?

Ma question s'adresse toutefois essentiellement à M. Boyd. Le comité a beaucoup entendu parler des conséquences possibles de la consommation de cannabis sur la santé du cerveau en développement, mais la criminalisation a un coût social, bien sûr, et je me demande si vous pourriez nous en dire davantage sur la mesure dans laquelle le projet de loi C-45 pourrait contribuer à réduire les conséquences sociales de la criminalisation.

M. Boyd : Ce que nous avons constaté dans l'État de Washington, et peut-être au Colorado en particulier, c'est une réduction rapide du nombre d'accusations portées par suite de la légalisation. C'est une légalisation plus commerciale que ce que nous envisageons au Canada. Cela dépendra en grande partie de la volonté ou non d'intenter des poursuites pour possession de cannabis illicite, par exemple.

Je serais surpris de voir un grand nombre de ces cas après la légalisation. C'est vraiment une partie de la loi qui vise à apaiser ceux qui sont très inquiets des conséquences de la légalisation, par opposition à une mesure vraiment pratique adoptée suivant des directives de s'attaquer à la possession de cannabis illicite. Ce n'est pas du tout le cas.

Je crois donc qu'il serait très avantageux de poursuivre dans cette voie. Les trois premiers intervenants ont parlé des nombreuses limitations du projet de loi. J'en suis conscient, mais je veux que ce projet de loi soit adopté, car il représente un changement énorme. Il accroît la liberté d'une façon très fondamentale, et je crois qu'il en résultera une réduction importante de la criminalisation de l'utilisation, de la distribution et de la production de cannabis, et c'est un point positif.

Nous avons beaucoup appris au cours des 5 à 10 dernières années sur les bienfaits et les méfaits du cannabis. C'est la légalisation qui a pavé la voie à ce débat et qui nous a donné cette capacité.

M. Conroy : Le comité sénatorial du regretté sénateur Nolin n'avait-il pas conclu qu'il est beaucoup plus dommageable de soumettre les utilisateurs au système de justice pénale que de les laisser consommer du cannabis? J'attends encore le jour où un expert fera une étude concernant l'impact sur le cerveau en développement d'une personne que l'on arrête et que l'on soumet au système de justice pénale. Je peux vous assurer que les conséquences sont bien pires que celles qui résultent de quelques bouffées tirées sur une cigarette de marijuana.

M. Friedman : C'est intéressant quand on pense au coût social de la criminalisation et à son lien avec la culture à domicile.

The primary social cost that I see on a daily basis is encouraging organized crime to profit from cannabis and its current criminalization. My hope, and what I think is a positive in the bill with respect to home cultivation, is that it can address the issue of limited supply, at least in the short term. That is, if supply cannot meet the demand that would otherwise be going to the illicit market, perhaps home cultivation within the limits as prescribed, as a starting point, might at the very least stop an immediate flow out to the illicit market, though a concern of mine is doing so in shared dwelling houses.

I echo Mr. Conroy regarding the greatest social cost, because we all know and the three of us have all seen what happens to people when they go through the criminal justice system. We know about the effects of criminalization. We know that where a scalpel of social policy is required, the criminal law is instead a sledgehammer.

Hopefully, this is a first step to keep people out of the black market and within the legal framework.

Mr. Robichaud: One concern I have is how quickly we can move from lawful citizen into a criminal when you have four plants and to have the skills to ensure that it's always at four plants and not exceeding that. Through natural processes, one may die and people will back up and have more plants, so I think that's a rather blunt instrument — that seems to be the theme here — to say to someone you have moved immediately as a result of one plant.

Of course, it goes without saying there are some absurdities in having four plants in one dwelling regardless of the size of that dwelling. You could have a farmhouse in Sudbury and even if three adults live there you're limited to four plants, and yet you could have an apartment in Toronto and have 200 pounds of dried marijuana that you obtained legally. It seems like a rather absurd way to deal with this. There's a lot to be said, but I'll limit it to that.

Mr. Conroy: Did the committee know you can grow 15 kilograms of tobacco in your home for yourself and everybody over the age of 18, and you can make as much beer, wine and spirits in your basement as you want and share it with your neighbours as long as you don't sell it?

The evidence in *Allard* again was that people were forced to do home grows because that's what the medical regulations required. There was no other source. We had to go to court to force the government to provide the research supply as a commercial supply.

Le principal coût social que j'observe quotidiennement, c'est qu'il encourage le crime organisé à profiter du cannabis et de sa criminalisation actuelle. J'espère, et je crois que c'est un aspect positif du projet de loi en ce qui concerne la culture à domicile, qu'il pourra régler le problème de l'offre limitée, du moins à court terme. Autrement dit, si l'offre ne peut pas répondre à la demande qui serait autrement acheminée vers le marché illicite, peut-être que la culture à domicile dans les limites prescrites, comme point de départ, pourrait à tout le moins empêcher une redirection immédiate vers le marché illicite, même si cette culture dans des logements partagés me préoccupe.

Je me fais l'écho de Me Conroy en ce qui concerne le coût social le plus élevé, parce que nous trois savons tous ce qui arrive aux gens qui passent par le système de justice pénale. Nous connaissons les effets de la criminalisation. Nous savons que dans les cas où une politique sociale judicieuse ferait l'affaire, le droit pénal fait plutôt office de massue.

J'espère que c'est un premier pas pour empêcher les gens de faire appel au marché noir et les inciter à respecter le cadre juridique.

M. Robichaud : Ce qui me préoccupe, c'est la facilité avec laquelle il est possible de passer de citoyen respectueux des lois à criminel lorsqu'on possède quatre plants et qu'on a les compétences nécessaires pour s'assurer de ne jamais dépasser quatre plants. Suivant un processus naturel, un plant peut mourir et les gens peuvent le remplacer, si bien que c'est selon moi un instrument plutôt radical — un thème récurrent ici — de dire à quelqu'un que son statut change immédiatement en raison d'un seul plant.

Bien sûr, il va sans dire qu'il est absurde de garder quatre plants dans un logement, quelle que soit sa taille. Vous pouvez posséder une maison de ferme à Sudbury, et même si trois adultes y vivent, vous êtes limité à quatre plants, mais vous pouvez avoir un appartement à Toronto et posséder 200 livres de marijuana séchée obtenue légalement. Cela me semble une façon plutôt absurde de régler le problème. J'aurais beaucoup de choses à dire, mais je vais m'en tenir à cela.

M. Conroy : Le comité sait-il qu'il est permis de cultiver 15 kilogrammes de tabac chez vous, si vous avez plus de 18 ans, et que vous pouvez produire autant de bière, de vin et de spiritueux que vous le voulez dans votre sous-sol et en faire profiter vos voisins tant que vous ne les vendez pas?

Dans l'affaire *Allard*, on a constaté que des gens étaient obligés de cultiver de la marijuana à domicile parce que c'est ce que les règlements sur l'utilisation à des fins médicales exigeaient. Il n'y avait pas d'autre source d'approvisionnement. Nous avons dû nous adresser aux tribunaux pour forcer le gouvernement à faire en sorte que l'approvisionnement destiné à la recherche serve d'approvisionnement commercial.

Then, when they tried to take away the right to grow, the evidence was the patients voted with their feet and went to the dispensaries and that's why we had this huge increase in dispensaries. Most people don't want to grow; they want to go to a store. That's going to be critical to this whole process.

Senator Munson: Instead of Houston, it's "Ottawa, we have a problem." It's coming at us from different ways here. Mr. Friedman, you brought up a lot of points dealing with this issue of what could happen to young people who find themselves in prison when they shouldn't be there, not to mention the poor and others.

We talk so much around here about regulation as if we think Canadians know what regulation means. Canadians don't have a clue, and sometimes I don't have a clue, because when all these Department of Justice lawyers drafted this stuff up, you'd think they'd be progressive enough to see the 12 or 15 loopholes that you mentioned here today that should have been addressed before this was put before us.

So is there any hope that with regulations and defining them, after the bill becomes law — because it will become law and receive Royal Assent — in that period of time we can fix these loopholes that you talk about in regulation? The general public will think after September or in July that's it's all legal and they can do what they want; but they won't be able to do what they want because there's not that regulatory procedure in place. Others can answer this too.

Mr. Friedman: Thank you very much, senator. It's a great question.

I'm of two minds about that. I'm hesitant to say kick the can down the road and let cabinet come up with regulations which can blunt some of the effects of the cannabis act. The real problem here is that this is criminal law, and anyone who knows criminal law or who has opened the Criminal Code knows that ignorance of the law is no defence.

At the same time, that stands in tension with another fundamental principle of democracy, which is that citizens ought to be on notice as to what conduct is legal and what conduct is illegal. Frankly, and this is a matter of public or civics education, the public has no idea what is legal and what is illegal when it comes to cannabis. In fact, today, and I'm sure Mr. Robichaud has had this exact same conversation in his office with potential clients, people say, "I thought it was already legal." That was happening to me five years ago and that will continue to happen in any quantity.

Ensuite, lorsque les législateurs ont essayé de retirer le droit de cultiver, les données probantes révèlent que les patients se sont tournés vers les dispensaires, et c'est pourquoi nous avons assisté à une énorme augmentation du nombre de dispensaires. La plupart des gens ne veulent pas cultiver leur marijuana; ils veulent s'approvisionner dans un magasin. Ce sera là un élément crucial de ce processus.

Le sénateur Munson : On ne dira plus Houston, mais bien : « Ottawa, nous avons un problème ». Les problèmes se présentent sous diverses formes. Maître Friedman, vous avez soulevé de nombreux points concernant ce qui pourrait arriver aux jeunes qui se retrouvent en prison alors qu'ils ne devraient pas y être, sans parler des pauvres et des autres.

Nous parlons tellement de règlement ici que nous supposons que les Canadiens savent ce que signifie le règlement. Les Canadiens n'en ont pas la moindre idée, comme je n'en ai parfois pas la moindre idée, parce que lorsque tous les avocats du ministère de la Justice ont rédigé ce document, on aurait pu s'attendre à ce qu'ils aient assez de vision pour repérer les 12 ou 15 échappatoires dont vous avez parlé aujourd'hui et qui auraient dû être corrigées avant que ce projet de loi ne nous soit soumis.

Peut-on espérer qu'avec le règlement et sa définition, une fois que le projet de loi entrera en vigueur — parce qu'il entrera éventuellement en vigueur et qu'il recevra la sanction royale —, nous pourrons, au cours de cette période, corriger les échappatoires dont vous parlez dans le règlement? Le grand public pensera qu'après septembre ou en juillet, tout sera légal et qu'il est possible de faire ce que l'on veut, mais ce ne sera pas le cas parce qu'il n'y a pas de procédure réglementaire en place. D'autres pourront aussi répondre à cette question.

M. Friedman : Merci beaucoup, sénateur. C'est une excellente question.

J'ai deux façons de voir les choses à ce sujet. J'hésite à dire qu'il faut laisser au Cabinet le soin d'élaborer des règlements qui atténueront certains des effets de la Loi sur le cannabis. Le vrai problème, c'est qu'il s'agit ici de droit pénal, et quiconque connaît le droit pénal ou a consulté le Code criminel sait que nul n'est censé ignorer la loi.

En même temps, cela va à l'encontre d'un autre principe fondamental de la démocratie, à savoir que les citoyens doivent être avisés de ce qui est légal et de ce qui est illégal. Franchement, et c'est une question d'éducation publique ou civique, le public n'a aucune idée de ce qui est légal et de ce qui est illégal en ce qui concerne le cannabis. En fait, aujourd'hui, et je suis sûr que Me Robichaud a eu exactement la même conversation dans son bureau avec des clients potentiels, les gens disent : « Je pensais que c'était déjà légal. » C'est ce qu'on me répondait déjà il y a cinq ans et cela ne risque pas de changer.

There is a larger role for government to play here in some way, which is, instead of regulation, to have a focused campaign of public education. You have to remember, you move one millimetre outside of the regulated sphere, if you're not within that ticket sphere, the consequences are criminal. A criminal record when it comes to employment, travel and immigration. People need to be educated, because if you think the police are going to have difficulty enforcing this law — and they will — and the courts will have difficulty interpreting it, think about the average Joe with no legal education and no law enforcement background having to sift their way through, and one misstep is criminalization.

Mr. Robichaud: To build upon that, because it's an important point we can't lose sight of, criminal law is a blunt instrument, and the bluntness of that instrument is often used against the most disadvantaged and vulnerable members of society. As criminal defence lawyers, we see very technical violations being used disproportionately compared to others.

Going back to my example of the person in Sudbury, if they have 7 or 18 plants it's very common that people might look the other way. If you have 150 grams in your apartment in Toronto, then I suspect there would be less inclination to let that slide. That is a big concern because a lot of what we see is people right on that fine line, and the bluntness is determined by police officers in the moment acting in ways that they feel are appropriate. That amount of discretion in some instances — not all — can be unfair and very disproportionate.

Senator Munson: I'd like an answer from the West Coast.

Mr. Conroy: I've been trying to get rid of prohibition, as I said, for the better part of 45 years and everybody said you're trying to talk yourself out of business, but I found trying to educate people about legalization is even more difficult than telling them about prohibition. In B.C. there have been so many people who have been doing things, and now they realize they're going to be subject to the law.

I think we will be able to fix some of these problems with the regulations, but some of the stuff that is in the act will have to be amended. I'm with Professor Boyd and the others; we need to pass this as the way forward, and then we can try to fix up the problems.

Senator Poirier: Thank you all for being here. The first question I have is exactly along the lines of what we've been discussing. We hear in the community a lot about the health risks for youth under a certain age and the need for more education on that end. There seems to be a need for more education on the

Le gouvernement a un rôle plus important à jouer à cet égard, c'est-à-dire qu'au lieu de prendre un règlement, il doit lancer une campagne d'éducation publique ciblée. Il ne faut pas oublier que si vous vous situez ne serait-ce qu'un millimètre en dehors de la sphère réglementée, les conséquences relèvent du droit pénal. Quand vient le temps d'occuper un emploi, de faire des voyages ou d'immigrer, un casier judiciaire n'est pas une mince affaire. Il faut sensibiliser la population, parce que si vous pensez que la police aura de la difficulté à faire appliquer cette loi — et elle en aura — et que les tribunaux auront de la difficulté à l'interpréter, pensez au Canadien moyen qui n'a pas de formation juridique et qui n'a pas d'expérience en matière d'application de la loi. Un seul faux pas, et c'est tout de suite la criminalisation.

M. Robichaud : Pour poursuivre dans la même veine, parce que c'est un point important qu'il ne faut pas perdre de vue, le droit pénal est un instrument radical, et le caractère radical de cet instrument est souvent utilisé contre les membres les plus défavorisés et les plus vulnérables de la société. Comme avocats de la défense, nous constatons que des violations très techniques sont pénalisées de façon disproportionnée par rapport à d'autres infractions.

Pour en revenir à mon exemple de la personne de Sudbury, si elle possède 7 ou 18 plants, il est très courant que l'on n'en fasse pas de cas. Si vous possédez 150 grammes dans votre appartement à Toronto, je soupçonne que vous ne profiterez pas de la même indulgence. C'est une importante préoccupation parce que nous savons que beaucoup de gens sont à la limite de la légalité, et le caractère radical est déterminé par les agents de police qui, à l'heure actuelle, agissent de la façon qu'ils jugent appropriée. Dans certains cas — pas toujours —, ce pouvoir discrétionnaire peut être injuste et très disproportionné.

Le sénateur Munson : J'aimerais avoir une réponse de la côte Ouest.

M. Conroy : Comme je l'ai dit, cela fait près de 45 ans que j'essaie de me débarrasser de la prohibition et tout le monde me dit que j'essaie de m'acculer à la faillite, mais j'ai constaté qu'il est encore plus difficile d'éduquer les gens au sujet de la légalisation que de leur parler de la prohibition. En Colombie-Britannique, il y a tellement de gens qui font des choses depuis longtemps et maintenant ils se rendent compte qu'ils seront assujettis à la loi.

Je pense que nous serons en mesure de régler certains de ces problèmes grâce à la réglementation, mais il faudra modifier certaines dispositions de la loi. Je suis d'accord avec M. Boyd et les autres; pour avancer, nous devons adopter ce projet de loi, puis nous pourrions essayer de régler les problèmes.

La sénatrice Poirier : Merci à tous d'être parmi nous. Ma première question porte exactement sur ce dont nous avons discuté. Nous entendons beaucoup parler au sein de la communauté des risques pour la santé, en dessous d'un certain âge et de la nécessité d'une meilleure éducation à cet égard. Il

consequence of the law. We're seeing a lot of people out there who think — and this is not just the youth, it's as much the adults — that this is just going to make everything that I'm already doing legal. Whether it's growing it, smoking it in places they shouldn't, or driving. I understand because I'm hearing the same thing out there.

My other question I want to ask is on home growing — I'm hoping somebody could give us a little bit of clarification on it. With past witnesses we have already heard and know that on home growing and the decisions on age, the provincial governments have the right to set the limits. We've also seen and heard that the Province of Quebec, and I think Manitoba, have already passed legislation that plants will not be allowed to be grown in their provinces. We've also heard the City of Richmond, B.C., I think it is, has taken the position that marijuana will not be legal within their jurisdiction and municipality.

So we're hearing from other witnesses that there could be potential court challenges coming up because of that. I wanted to know if you could give me your point of view on that. Anyone can answer.

Mr. Friedman: That engages a different part of the Constitution than criminal lawyers usually work with, namely the Constitution Act, not the Charter of Rights and Freedoms.

What we have here is cannabis which is regulated, in this sphere and in the past regulated among other heads, under the criminal law. It's interesting because the cannabis act doesn't actually legalize marijuana in that sense. It simply provides for offences and other penalties. So there's no doubt that if municipalities or provinces attempted to "criminalize" it — and they can't criminalize because they can't create criminal offences — that would lead to endless constitutional challenges.

The way the law is presently framed, notwithstanding the purposive statements, the purpose is actually to prohibit — but only prohibit certain areas. That's the kind of thing that could have been addressed by drafting the law differently, to make it clear that the substance is legal and then building upon that. By taking the prohibitionist view of the legislation, which is what we have here and it ought to pass because it's better than what we have now, that absolutely opens the door for those types of conflicts and challenges.

Mr. Boyd: I would add that the risk of not allowing any kind of home growing is that you may create an incentive for a black market. I'm not too sure that's likely, given the kinds of comments we've heard to date that most people will prefer to

semble qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage les gens aux conséquences de la loi. Nous voyons beaucoup de gens qui pensent — et il ne s'agit pas seulement des jeunes, mais aussi des adultes — que cela rendra légal tout ce qu'ils font déjà. Qu'il s'agisse de cultiver du cannabis, de le fumer dans des endroits inappropriés, ou de conduire sous son emprise. Je comprends, car j'entends aussi ce discours dans le pays.

Mon autre question porte sur la culture à domicile. J'espère que quelqu'un pourra nous donner quelques précisions à ce sujet. Grâce aux témoins que nous avons entendus jusqu'ici, nous savons que les gouvernements provinciaux ont le droit d'établir les limites en ce qui concerne la culture à domicile et les questions d'âge. Nous avons aussi vu et entendu que le Québec, mais aussi le Manitoba, je crois, ont déjà adopté des lois interdisant la culture de cannabis dans leur province. Nous avons également entendu la Ville de Richmond, en Colombie-Britannique, me semble-t-il, prendre position en affirmant que la marijuana ne sera pas légale dans sa municipalité.

D'autres témoins nous disent que ces situations pourraient donner lieu à des contestations judiciaires. Pourriez-vous me donner votre point de vue à ce sujet? N'importe lequel d'entre vous peut répondre.

M. Friedman : Cela concerne une partie différente de la Constitution que celle généralement utilisée par les criminalistes dans le cadre de leur travail, en l'occurrence la Loi constitutionnelle, et non la Charte canadienne des droits et libertés.

Nous sommes en présence d'un cannabis qui a fait l'objet d'une réglementation établie dans ce domaine, notamment, en vertu du droit pénal. C'est intéressant parce que la Loi sur le cannabis ne légalise pas la marijuana en ce sens. Elle prévoit simplement des infractions et d'autres sanctions. Il ne fait donc aucun doute que si les municipalités ou les provinces tentaient de « criminaliser » les choses — et elles ne peuvent pas le faire parce qu'elles ne sont pas en mesure de créer des infractions criminelles —, cela entraînerait des contestations constitutionnelles sans fin.

À la façon dont la loi est actuellement rédigée, et sans égard aux déclarations d'intention, elle vise en réalité à interdire certains aspects seulement. C'est le genre de chose qu'on aurait pu régler en rédigeant la loi différemment, pour qu'il soit clair que la substance est légale et d'en faire le point de départ. En adoptant le point de vue prohibitionniste du projet de loi, c'est-à-dire ce que nous avons sous les yeux et qui devrait être adopté parce que c'est préférable à ce que nous avons actuellement, nous ouvrons en grand la porte à ce genre de conflits et de problèmes.

M. Boyd : J'ajouterais que le risque d'interdire toute culture à domicile est de créer une incitation au marché noir. Je ne pense pas que cela soit très probable, au vu des commentaires que nous avons entendus jusqu'ici affirmant que la plupart des gens

purchase legally, and if the price is set at a reasonable level that's not going to be an issue. We're going to have a problem if Richmond, B.C. has, as you pointed out, decided not to have retail sales. In the context of the Lower Mainland of British Columbia, that's not going to create huge incentives for a black market because all of the bordering jurisdictions will have access, and there won't be any criminalization of possession of licit cannabis within Richmond, B.C. They've just decided they don't want retail outlets. Municipalities have that right. It's a land-use issue and we're going to see something of a patchwork quilt. It's a bit like alcohol — wet and dry — we're back to that kind of regime. It's just going to take time, and this will sort itself out.

Mr. Conroy: And there will be some constitutional challenges.

Mr. Boyd: Yes, I would think so.

Senator Raine: I'd like to start with a question for all of our witnesses. We want to do our best to prevent access by young people, knowing the impact on their developing brains, and also to prevent the promotion of cannabis to young people. What would you propose?

Mr. Conroy: The first thing I would propose is that you read the recent article that came out last week. It was referred to by witnesses Emily Jenkins and Jenna Valleriani last Wednesday before you which showed that the stuff about the developing brain was overstated, and that after short periods of abstinence they can find no problems in terms of cognitive deficits.

You put "brain" and "young person" or "child" together, and it's an emotional term and many people are upset about it. But if you go back and look at the fact that we've had people using cannabis at various ages for as long as I've been practising, I say, where are the bodies? Where are the problems?

We're finding out that from legalization we are now getting some people coming forward and finding out some statistics; about 2 per cent of the youth was the study that I read that are having problems.

It's not the huge problem that it's being made out to be, and I think that one should consider that we move forward and we are going to find out. We know there's not going to be any huge problems, but we may find out that there are certain more vulnerable groups. People who have a history of schizophrenia in their family and stuff like that, whatever age they are, shouldn't be consuming cannabis.

préféreront probablement acheter légalement. Si le prix est fixé à un niveau raisonnable, cela ne posera pas de difficultés. Nous aurons un problème si Richmond, en Colombie-Britannique, a décidé, comme vous l'avez souligné, de ne pas avoir de points de vente au détail. Dans le contexte du Lower Mainland, en Colombie-Britannique, cela ne va pas créer d'énormes incitations au marché noir, parce que toutes les collectivités frontalières auront accès au marché licite et il n'y aura pas de criminalisation de la possession de cannabis licite à Richmond. Cette municipalité vient de décider qu'elle ne veut pas de points de vente au détail. Les municipalités ont ce droit. C'est une question d'utilisation des terres et nous allons voir une sorte de mosaïque. C'est un peu comme l'alcool; lorsqu'autorisations et prohibition se côtoyaient, nous sommes revenus à ce genre de régime. Cela va prendre du temps, mais cela se réglera tout seul.

M. Conroy : Et il y aura des contestations constitutionnelles.

M. Boyd : Je le pense, oui.

La sénatrice Raine : J'aimerais commencer par poser une question à l'ensemble de nos témoins. Nous voulons faire de notre mieux pour empêcher les jeunes d'avoir accès au cannabis, sachant l'impact de ce produit sur leur cerveau en développement, et nous voulons également empêcher la promotion du cannabis auprès d'eux. Que proposeriez-vous en ce sens?

M. Conroy : Tout d'abord, je vous propose de lire l'article publié la semaine dernière. Emily Jenkins et Jenna Valleriani y ont fait allusion mercredi dernier lors de leurs témoignages, montrant que ce qui se dit sur le développement du cerveau est exagéré et qu'après de courtes périodes d'abstinence, on ne décèle aucun problème de déficit cognitif.

Vous rassemblez les termes « cerveau » et « jeune » ou « enfant » et cela crée une charge émotionnelle qui choque beaucoup de gens. Mais si vous prenez le fait que des gens consomment du cannabis à des âges divers depuis aussi longtemps que je pratique ce métier, je me demande où sont les cadavres. Où sont les problèmes?

Nous constatons que, grâce à la légalisation, certaines personnes se font entendre et présentent des statistiques; environ 2 p. 100 des jeunes ont des problèmes, selon l'étude que j'ai lue.

Ce n'est pas l'immense problème qui a été monté en épingle, et je pense qu'il faut envisager d'aller de l'avant et de s'en rendre compte. Nous savons qu'il n'y aura pas d'énormes problèmes, mais nous découvrirons peut-être qu'il y a certains groupes plus vulnérables. Les gens qui ont des antécédents familiaux de schizophrénie, et ce genre de choses, ne devraient pas consommer de cannabis, quel que soit leur âge.

People need to be educated. Education about what this substance does and how it can affect different people different ways has got to be one of the most important things as we go forward so that we limit any particular problems for everybody.

Mr. Robichaud: I think it's an excellent question. As this panel has already heard from other doctors, Dr. Milin and Dr. Kahan, there clearly are, at least in their medical opinion, issues relating to the developing mind.

I ask the Senate to reflect back upon that; the sentiment there, as I remember, was that you're not going to be able to eliminate an underground market. Injecting the legal aspect into that and dealing with youth coming before the criminal justice system, we have to be very careful that we do not allow youth to identify as criminals. This is such an important part and recognized within the Youth Criminal Justice Act. Once a youth identifies as a criminal, it's very hard to undo that. To use a very Canadian example, a young hockey player is always a hockey player. Even 20 years later you're still going to identify as such.

To answer your question, more steps need to be taken to ensure that youth are just never put into the criminal justice system. Ironically, that's how we're going to protect them because the underground markets are going to get to them and they need to be able to be equipped to deal with that, or we need to cut out the legs of the underground market to say there's no profitability in it.

My concern as a criminal defence lawyer is that these harsh sentences are simply not going to deter organized crime. They are going to go after youth because that is now their market. Combine all of those factors, and I think we're working against both the proposed cannabis act as well as the Youth Criminal Justice Act in protecting youth.

Mr. Friedman: To build on what Mr. Robichaud said, I agree completely. To me it's counterintuitive in the sense that if the medical evidence does support an increased risk with respect to youth — and I understand there's a debate in that regard — the criminalization comes at the wrong end. In other words, we recognize, as a principle in criminal justice, that youth have diminished responsibility. They have diminished maturity. They have a diminished capacity. So we tend to punish them less severely. But instead of focusing only on the adult side, we've also created a host of new penalties and new prohibitions for to young people. The young people, even accepting that argument, they're the victims here. It's as if we're punishing the victims for something that is an inherent vulnerability, that is, their age and immaturity.

My proposal would be to combine education and research — and research can only happen openly post-legalization in a meaningful way — with a focus on those individuals who would

Il faut éduquer les gens. L'éducation aux effets de cette substance et sur les diverses façons dont elle peut agir selon les personnes doit désormais être l'une des priorités afin de limiter les problèmes particuliers pour tout le monde.

M. Robichaud : C'est une excellente question. Selon les témoignages devant ce comité du Dr Milin et du Dr Kahan, il y a manifestement, du moins selon leur avis médical, des problèmes liés au développement intellectuel.

Je demande au Sénat de réfléchir à cela. Si je me souviens bien, l'idée était qu'on ne parviendrait pas à éliminer le marché clandestin. Concernant l'aspect juridique et le traitement des jeunes par le système de justice pénale, nous devons faire très attention de ne pas permettre aux jeunes de s'identifier comme criminels. C'est un élément très important et reconnu dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Une fois qu'un jeune se perçoit comme criminel, il est très difficile de défaire cette perception. Pour prendre un exemple très canadien, un jeune joueur de hockey restera toujours un joueur de hockey. Même 20 ans plus tard, il s'identifiera toujours comme tel.

Pour répondre à votre question, il faut prendre d'autres mesures pour veiller à ce que les jeunes ne soient jamais traduits devant le système de justice pénale. Ironiquement, c'est de cette façon que nous allons protéger les jeunes, parce qu'ils seront visés par les sirènes du marché clandestin et qu'ils doivent être en mesure d'y faire face, ou alors nous devons couper l'herbe sous le pied du marché clandestin pour lui retirer toute rentabilité.

En qualité d'avocat de la défense, je crains que ces peines sévères ne dissuadent tout simplement pas le crime organisé. Il va s'en prendre aux jeunes parce que désormais ce marché lui appartient. Combinez tous ces facteurs, et voilà que dans le but de protéger les jeunes, nous travaillons à la fois contre ce projet de loi sur le cannabis et contre la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

M. Friedman : Pour abonder dans le sens de ce qu'a dit Me Robichaud, c'est à mon avis contre-intuitif en ce sens que si les données médicales soutiennent l'existence d'un risque accru pour les jeunes — et je crois comprendre qu'il y a un débat à ce sujet —, la criminalisation se fait au mauvais bout de la chaîne. Autrement dit, nous reconnaissons comme principe de justice pénale que les jeunes ont moins de responsabilités. Leur maturité est incomplète. Ils ont une capacité réduite. Nous avons donc tendance à les punir moins sévèrement. Mais au lieu de nous concentrer uniquement sur les adultes, nous avons aussi créé une foule de nouvelles peines et de nouvelles interdictions pour les jeunes. Les jeunes, même en acceptant cet argument, sont ici les victimes. C'est comme si on punissait les victimes pour leur vulnérabilité inhérente, c'est-à-dire leur âge et leur immaturité.

Ma proposition serait de combiner l'éducation et la recherche — et la recherche ne pourra se faire ouvertement et de façon valable qu'après la légalisation — en mettant l'accent sur les

be distributing to young people, not on the young people themselves, not giving them that stigma. I agree completely with Mr. Robichaud; if people are labelled as criminals and if they have experience in the criminal justice system, that becomes a comfortable and familiar environment for them. The very last place we want our young people to be is in the criminal justice system.

Senator Omidvar: I'll make my questions very quick because I want to get two questions in. My first question is to Mr. Robichaud. You spoke in your brief about the severe immigration consequences for non-citizens of Canada. Could you describe what they are and what the remedies could be?

Mr. Robichaud: Thank you. That's an excellent question, one that has been overlooked greatly, although recently in the news Minister Goodale addressed that in certain capacities.

It clearly is not an understanding or agreement from what I can see with different jurisdictions. Although I can only speak anecdotally because I'm not a U.S. immigration lawyer, as I understand it, any conviction and any admission that one has used any type of illicit substance, particularly cannabis, could deem them inadmissible into the United States permanently.

I may be wrong about that, but that is certainly a concern that has come back across my desk as a criminal defence lawyer in working with U.S. immigration lawyers, that people are barred, inadmissible.

That also raises other concerns because the question then becomes who has access to this information. As Mr. Friedman has indicated, the ticketing aspects may or may not be accessible under section 51, I believe, and that too raises concerns.

I think a lot of foresight needs to be put into how this will play out for emigration from Canada. With respect to immigration, if that was what you're asking, then this does have long-term effects. I'm not an immigration lawyer, but what I know is that if people are facing certain offences it will deem them inadmissible into Canada and make them subject to deportation regardless of the sentence that they actually face.

As best I can recall, if one is eligible for a sentence to serve in the higher range of the 14 years, they're deemed inadmissible into Canada with only an appeal on humanitarian grounds for staying here. That means, for example, the 18-year-old person who has come to Canada as a refugee who passes a joint to a 17-year-old would be deemed inadmissible with an appeal subject to humanitarian grounds. That last aspect I'm not entirely sure of, but undoubtedly there are major immigration consequences.

personnes qui distribuent aux jeunes, et non sur les jeunes eux-mêmes, en évitant de stigmatiser ces derniers. Je suis tout à fait d'accord avec Me Robichaud; si les gens sont étiquetés comme criminels et passent par le système de justice pénale, cela devient pour eux un environnement confortable et familial. La dernière chose que nous voulons pour nos jeunes, c'est qu'ils soient aux prises avec le système de justice pénale.

La sénatrice Omidvar : J'ai deux questions à poser, je vais donc être très concise. Ma première question s'adresse à Me Robichaud. Dans votre mémoire, vous parlez de graves conséquences en matière d'immigration pour les non-citoyens du Canada. Pourriez-vous nous en décrire la nature et les solutions possibles pour y remédier?

M. Robichaud : Merci. C'est une excellente question, qui a été largement négligée, même si le ministre Goodale en a récemment évoqué certains aspects aux actualités.

De toute évidence, il ne s'agit pas d'une entente entre pays. Même si je ne peux en parler que de façon anecdotique parce que je ne suis pas un avocat américain spécialiste de l'immigration, d'après ce que je comprends, toute déclaration de culpabilité et tout aveu montrant qu'une personne a consommé une substance illicite, quelle qu'elle soit, en l'occurrence du cannabis, pourrait entraîner à son endroit l'interdiction permanente d'entrer sur le territoire des États-Unis.

Je me trompe peut-être, mais il est certain que cette préoccupation au sujet des gens qui se voient interdire l'accès au territoire est revenue régulièrement sur mon bureau d'avocat de la défense en droit criminel travaillant avec des avocats de l'immigration américains.

Cela soulève aussi d'autres préoccupations, car la question est alors de savoir qui a accès à cette information. Comme l'a indiqué Me Friedman, les contraventions peuvent ou non être accessibles en vertu de l'article 51, me semble-t-il et cela soulève également des préoccupations.

Je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup de clairvoyance dans la façon dont cela se traduira pour l'émigration du Canada. En ce qui concerne l'immigration, si c'est le sens de votre question, cela a des effets à long terme. Je ne suis pas un avocat spécialisé en droit de l'immigration, mais je sais que si les gens font face à certaines infractions, ils seront déclarés interdits de territoire au Canada et seront passibles d'expulsion, peu importe la peine qu'ils encourent.

Si je me souviens bien, une personne admissible à une peine d'emprisonnement de 14 ans est jugée interdite de territoire au Canada avec pour seul motif d'appel des raisons humanitaires. Cela signifie, par exemple, qu'une personne de 18 ans venue au Canada en tant que réfugié et qui a passé un joint à un jeune de 17 ans serait déclarée interdite de territoire avec une capacité à faire appel soumise aux motifs humanitaires. Je ne suis pas tout à fait sûr de ce dernier point, mais il ne fait aucun doute que des

Senator Omidvar: Thank you. Perhaps we can get back to this later.

My second question is to Mr. Conroy and Mr. Boyd in Vancouver. We heard very compelling testimony last week from a young person who talked about her fears of social sharing and the harsh penalties associated with a 19-year-old sharing a joint with a 17-year-old.

I wonder if we can learn something from the sexual consent legislation, which says that a 14- to 15-year-old can engage in sexual activities with someone older than themselves as long as that person is fewer than five years older than him or her, and as long as there is not a relationship of trust, authority or dependency. Is there something to learn from this?

Mr. Boyd: There may be a little something to learn, but I'm not sure it's a great analogy — sexual assault. I think more of the era in which I was raised, with the penalties related to underage drinking. So an analogy between sexual assault and social sharing makes more sense in the context of alcohol or another substance of that kind than in the context of that age difference. I would agree that if you're talking about a 40-year-old and a 16-year-old with cannabis, it's not the same kind of element as with sexuality, but there's something of a correlation there.

Senator Omidvar: We were talking about sexual consent, not sexual assault.

Mr. Boyd: Yes, I know.

Mr. Conroy: My view is that the flaw in the bill is that there's no source for the 12- to 17-year-old, so you're forcing them to go to a black market. As Bill Blair explained to the committee, it's the provinces that are then passing legislation. B.C. recently has proposed that they will have a minor-in-possession offence with a penalty of up to \$2,000.

You're driving it underground. You should have an amendment whereby a parent or a guardian or an adult with the written consent of a parent or a guardian should be able to supply the 12- to 17-year-old so they don't go to the black market so that you are looking at Youth Criminal Justice Act principles and saying, the parents and the guardians, "We want to have a conversation about this. We don't want you to go to the black market. We want you to have a way of learning about this that way and not through the criminal justice system."

conséquences importantes sont à prévoir en matière d'immigration.

La sénatrice Omidvar : Merci. Nous pourrions peut-être y revenir plus tard.

Ma deuxième question s'adresse à Me Conroy et à M. Boyd, de Vancouver. Nous avons entendu la semaine dernière un témoignage très convaincant d'une jeune personne qui nous a parlé de ses craintes au sujet du partage social et des peines sévères associées au fait qu'une personne de 19 ans partage un joint avec une autre de 17 ans.

Je me demande si nous pouvons nous inspirer de la loi sur le consentement sexuel, qui dit qu'un jeune de 14 à 15 ans peut avoir des rapports sexuels avec une personne plus âgée qu'elle, pourvu que la différence d'âge soit inférieure à 5 ans et qu'il n'y ait pas de relation de confiance, d'autorité ou de dépendance. Y a-t-il des leçons à en tirer?

M. Boyd : Il y a peut-être quelque chose à apprendre, mais je ne suis pas sûr que l'agression sexuelle soit une bonne analogie. Je pense davantage à mon enfance et aux peines liées à la consommation d'alcool par des mineurs. Une analogie entre l'agression sexuelle et le partage social est donc plus logique dans le contexte de l'alcool ou d'une autre substance de ce genre que dans le contexte d'une différence d'âge. Je suis d'accord pour dire que s'agissant d'une personne de 40 ans et d'un jeune de 16 ans qui consomment du cannabis, ce n'est pas la même chose que la sexualité, mais il y a une certaine corrélation.

La sénatrice Omidvar : Nous parlions de consentement sexuel, et non d'agression sexuelle.

M. Boyd : Oui, je sais.

M. Conroy : À mon avis, la faille du projet de loi est qu'il n'y a pas de source d'approvisionnement pour les jeunes de 12 à 17 ans, alors vous les forcez à se tourner vers le marché noir. Comme Bill Blair l'a expliqué au comité, ce sont les provinces qui adoptent ensuite les lois. La Colombie-Britannique a récemment proposé l'adoption d'une infraction pour les mineurs en possession de cannabis, avec une amende maximale de 2 000 \$.

Vous les poussez à la clandestinité. Vous devriez avoir un amendement selon lequel un parent, un tuteur ou un adulte dépositaire du consentement écrit d'un parent ou d'un tuteur, devrait être en mesure de fournir un enfant de 12 à 17 ans afin qu'il ne se rende pas sur le marché noir. Un amendement dans lequel vous examinez les principes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et qui permettrait aux parents et aux tuteurs de dire aux jeunes : « Nous voulons avoir une conversation à ce sujet. Nous ne voulons pas que vous alliez sur le marché noir. Nous voulons que vous ayez un moyen d'en apprendre davantage de cette manière et non pas par le système de justice pénale. »

Senator Lankin: My questions are directed to Professor Boyd, but Mr. Conroy or anyone is welcome to respond.

A thought came to my mind about the issue of home growing and the likelihood of people wanting to actually grow their own. You're saying you don't think it will be a lot.

One of the problems we have is that none of us know. I think we're taking a big leap here, and your recommendation is to do as much as you can to make this a public health approach as opposed to a prohibition approach.

I'm interested in the likelihood of people wanting to grow. These two examples come from B.C. I'm sorry, this is anecdotal. That's not the best evidence, but we don't have a lot of evidence.

I know two people who in the early days of medical marijuana got their certification to receive it, whatever the language is, and then also a licence to grow. For both of these people it was up to 10 plants. I don't know if that's standard or if there were other amounts, but they both have the ability to grow up to 10 plants.

Both of them, within the course of a year or so, gave that up and didn't renew that licence and didn't grow. One of the reasons was the proliferation of dispensaries where they could just go and buy it, where they had more choice for the product that they wanted for the reason that they wanted it. That's the illicit market, but that gave them some ease of access that made those two people abandon the grow operations that they had of only 10 plants.

Did you see other examples of that, and does that figure into your assumptions that this won't be a really popular option for people?

I should preface this by saying I now live in northern Ontario, and as I travel to different mainly rural communities in northern Ontario talking about this, most people are aghast that it would be four plants because they grow more than that now. It is not usually in their house, usually outside. It's in northern environments, so it's a summer activity there. In any event, I'm interested in these 10 plants.

Mr. Boyd: One of the keys is to think about it in terms of what's available. We know, for example, that with alcohol very few of us would want to make our own wine. We can't produce the quality that's available at a relatively inexpensive price in a liquor store. The dispensaries are proving much the same point with respect to cannabis. They have a wide number of strains

La sénatrice Lankin : Mes questions s'adressent à M. Boyd, mais Me Conroy ou quiconque peut y répondre.

Une question m'est venue à l'esprit au sujet de la culture à domicile et de la probabilité que les gens veuillent cultiver dans leur propre maison. Vous dites penser qu'il n'y en aura pas beaucoup.

L'un des problèmes, c'est qu'aucun d'entre nous ne le sait. Je pense que nous faisons un grand pas en avant et vous nous recommandez de faire tout notre possible pour adopter une approche de santé publique plutôt qu'une approche de prohibition.

Je m'intéresse à la probabilité que les gens souhaitent cultiver chez eux. Ces deux exemples viennent de la Colombie-Britannique. Je suis désolée, c'est anecdotique. Ce n'est pas la meilleure preuve, mais nous n'en avons pas beaucoup.

Je connais deux personnes qui, dans les premiers jours de la légalisation de la marijuana à des fins médicales, ont obtenu leur certificat pour s'en procurer, quelle que soit la formule employée, ainsi qu'un permis de culture. Ces deux personnes pouvaient avoir jusqu'à 10 plants. Je ne sais pas si c'est la norme ou s'il y avait d'autres quantités possibles, mais elles avaient toutes les deux la capacité de cultiver jusqu'à 10 plants.

Ces deux personnes ont, en l'espace d'un an environ, renoncé à cette possibilité, n'ont pas renouvelé leur permis et ont cessé leurs cultures. L'une des raisons était la prolifération des dispensaries, dans lesquels elles pouvaient simplement acheter le produit, où elles avaient plus de choix pour trouver le produit qui correspondait à leurs besoins. C'est le marché illicite, mais cela leur a facilité l'accès, ce qui a fait que ces deux personnes ont abandonné leurs cultures d'un maximum de 10 plants.

Avez-vous vu d'autres exemples de ce genre? La possibilité que le choix de la culture à domicile ne soit pas très populaire fait-elle partie de vos hypothèses?

Je dois d'abord dire que je vis maintenant dans le Nord de l'Ontario et lorsque je me rends dans différentes collectivités principalement rurales du Nord de l'Ontario pour parler de ce sujet, la plupart des gens sont atterrés par le fait que ce serait limité à quatre plants, car ils en cultivent davantage à l'heure actuelle. Ils ne cultivent généralement pas dans leur maison, mais plutôt à l'extérieur. Il s'agit du Nord, c'est donc plutôt une activité estivale. Quoi qu'il en soit, ce chiffre de 10 plantes m'intéresse.

M. Boyd : L'une des clés est de réfléchir à ce qui est disponible. Nous savons, par exemple, qu'en ce qui concerne l'alcool très peu d'entre nous voudraient faire leur propre vin. Nous ne sommes pas en mesure d'égaliser la qualité des produits disponibles à un prix relativement peu élevé dans un magasin d'alcool. Les dispensaries prouvent à peu près la même chose en ce qui concerne le cannabis. Ils ont un grand nombre de souches

with varying CBD and THC levels, something you didn't even talk about five to 10 years ago.

So I think most people aren't going to want to go down that road, provided that the price is reasonable. We have to remember that in terms of price per unit, alcohol, a legal drug, is much more expensive than cannabis, an illegal drug. So I'm not sure that we have to be all that worried about that kind of issue, and I would grant that it's going to vary to some extent depending on where one lives.

In Vancouver, where we come from, it's a very different environment. It wouldn't make sense for most people who use either recreationally or medicinally or some combination of the two to start to grow. It would be counterproductive for many.

Mr. Conroy: The 10 grams that you mentioned would mean that those people would —

Senator Lankin: Ten plants.

Mr. Conroy: One to three grams a day would give you the ability to grow 10 plants. So that's usually the lowest dosage. There are many medical patients that have far greater dosages. In fact there were 38,000 at the time of March of 2014 when the injunction was obtained, and I understand there's over 200,000 people now who have medical permits to grow and possess.

As I said, the evidence in *Allard* indicated that when the government MMRP process wasn't working and getting the medicine to the patients, they voted with their feet and went to the dispensaries. So I agree with Professor Neil Boyd that most people don't want to grow. It costs money to grow. It's complicated.

Here in B.C. there's a huge industry that grew up. In the early days, the stuff came up by boat loads from Thailand and Colombia, and then B.C. became an export economy. People were growing it in basements under lights. There's all this technology and everything that's developed in order to make it safe, even engineered solutions. The BloomBox is where you put everything in and everything is taken care of. You will have some people doing that, and you've got some people who are really very anxious to be able to do that. But, like with alcohol, like with tobacco, most people won't. Hopefully if we have a well-developed retail market we should be okay.

If the person you are talking about were to go to the dispensary because they didn't want to grow and you say they are getting into the illegal market, if the dispensary was one that made sure they had a medical card, which you say they had, then

dont les niveaux de CBD et de THC varient, ce dont on n'aurait même pas parlé il y a 5 ou 10 ans.

Je pense donc que la plupart des gens ne voudront pas faire ce choix, pourvu que le prix soit raisonnable. Il ne faut pas oublier qu'en matière de prix unitaire, l'alcool, une drogue légale, coûte beaucoup plus cher que le cannabis, une drogue illégale. Je ne suis donc pas sûr que nous ayons à nous inquiéter de ce genre de problème, et j'admets que la situation sera dans une certaine mesure variable selon l'endroit où l'on vit.

À Vancouver, d'où nous venons, l'environnement est très différent. Pour la plupart des consommateurs, il ne serait pas pratique de se mettre à cultiver des plants, que ce soit à des fins récréatives ou médicinales, ou les deux. Ce serait en fait contre-productif pour beaucoup.

M. Conroy : Les 10 grammes que vous avez mentionnés signifieraient que ces personnes...

La sénatrice Lankin : Dix plants.

M. Conroy : Un à trois grammes par jour permettrait de cultiver 10 plants. C'est donc habituellement la dose la plus faible. De nombreux patients consomment des doses beaucoup plus élevées. En fait, il y en avait 38 000 au moment de l'obtention de l'injonction en mars 2014, et je crois comprendre qu'il y a maintenant plus de 200 000 personnes qui détiennent un permis pour la culture et la possession de cannabis à des fins médicinales.

Comme je l'ai dit, selon les témoignages entendus dans le cadre de l'affaire *Allard*, lorsque les patients ont constaté que le RMFM du gouvernement ne fonctionnait pas et que leurs médicaments ne leur parvenaient pas, ils ont renoncé à attendre et se sont rendus dans les dispensaires. Je conviens donc avec Neil Boyd que la plupart des gens ne veulent pas cultiver leurs propres plants. C'est dispendieux et compliqué.

Ici, en Colombie-Britannique, cette industrie a pris beaucoup d'essor. Au début, les produits arrivaient par bateau en provenance de la Thaïlande et de la Colombie, mais la province n'a pas tardé à devenir une économie d'exportation. Les gens cultivaient les plants dans des sous-sols sous un éclairage artificiel. Il y avait toute une technologie et on trouvait tous genres de solutions techniques ingénieuses pour des cultures plus sûres, dont le dispositif « *BloomBox* » où tout est automatiquement pris en charge. Il y a des gens qui se lancent, et d'autres qui sont vraiment impatients de s'y mettre. Toutefois, comme pour l'alcool, comme pour le tabac, la plupart des gens s'abstiennent. Avec un peu de chance et pour peu que le marché de détail se développe comme il faut, tout ira bien.

Vous dites qu'une personne qui ne veut pas cultiver sa propre herbe et qui s'adresse plutôt à un dispensaire a recours au marché illégal. Or, si le dispensaire s'assure que la personne détient une carte pour s'en procurer à des fins médicinales, ce

arguably all that dispensary is doing is filling the gap that the government has failed to provide for in providing reasonable access, which the courts ruled back in 2001 the government had to do in the *Parker* case.

Senator Bernard: One of my questions has already been asked and answered. I was just developing another question, and that's in regard to Mr. Robichaud. One of the points that you weren't able to discuss earlier was the potential for disproportionate enforcement towards Black, Indigenous and other racialized Canadians. If there's time, can you elaborate a bit on that?

I'd like to know your opinion or your perspective on whether or not pardons should be granted for those who have been criminalized for simple possession.

Mr. Robichaud: Yes. I'll answer the latter question first. Unquestionably yes, if we're going to decriminalize this, stigmatizing people and decriminalizing them needs to be dealt with very abruptly. I believe that there's some talk about that, once this legislation passes, and I hope it does. That needs to be treated as a priority because right now many Canadians are prevented from lawful employment and are stigmatized based on nothing more than something that will soon be legal.

With respect to the more complicated question, and equally important, is that I do feel that this will be used disproportionately. An article came out quite recently from *Vice* magazine that went through statistically some of the disproportionate application of charges. In a 2015 Ontario student drug survey, 39 per cent of people who used were White, and 14 per cent were Black. In police data from 2003 to 2013, 33.8 per cent of marijuana charges were against Black people. That's a problem. It comes back to what I was just indicating, and that is that the criminal justice system is a blunt instrument and it's used disproportionately against certain groups. I'm fearful that little discretion will be employed when it comes to people who are Black, people who are Indigenous, other racialized people. I have a very serious concern about that. We've seen this first-hand. I've seen this first-hand as a criminal defence lawyer in the application and use of provincial offences, such as the Trespass to Property Act and other acts where they're used as a step up into a broader criminal investigation. Given a lot of the sweeping powers that come from the cannabis act, I'm very concerned that this can be abused.

There is no quick solution to that, of course. It's a big problem in every aspect. But I think that is something that can't be lost upon this legislation.

qui est le cas selon vous, on peut affirmer que tout ce que fait ce dispensaire, c'est fournir un accès raisonnable et combler le vide que le gouvernement n'a pas réussi à combler, malgré l'ordonnance des tribunaux dans l'affaire *Parker* en 2001.

La sénatrice Bernard : Une de mes questions a déjà été posée et on y a déjà répondu. J'en ai donc préparé une autre, qui s'adresse à Me Robichaud. Un aspect que vous n'avez pas pu aborder plus tôt était le risque d'une application disproportionnée de la loi à l'égard des personnes de race noire, des Autochtones et d'autres Canadiens racialisés. S'il reste du temps, pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

J'aimerais connaître votre point de vue sur la question de savoir s'il faut accorder ou non la réhabilitation à ceux qui ont été criminalisés pour simple possession.

M. Robichaud : Oui. Je commence par répondre à la dernière question. Il ne fait aucun doute que, si nous voulons décriminaliser cette activité, il faut s'attaquer de front à la stigmatisation et à la criminalisation des gens. Je crois qu'il en sera question une fois que le projet de loi sera adopté; en tout cas, je l'espère. Il faudra s'en occuper en priorité, car, à l'heure actuelle, de nombreux Canadiens sont empêchés d'occuper un emploi régulier et sont stigmatisés pour quelque chose qui ne tardera pas à devenir parfaitement légal.

Pour ce qui est de la question plus compliquée, et tout aussi importante, je crains en effet que cette disposition ne soit utilisée de façon disproportionnée. Le magazine *Vice* a publié tout récemment un article assorti de statistiques sur l'application disproportionnée des accusations. Selon une enquête sur les drogues menée auprès des élèves de l'Ontario en 2015, 39 p. 100 des personnes qui en ont consommé étaient de race blanche et 14 p. 100, de race noire. Les données policières de 2003 à 2013 indiquent par ailleurs que 33,8 p. 100 des accusations liées à la marijuana ont été portées contre des personnes de race noire. C'est un problème. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure, à savoir que le système de justice pénale est un instrument grossier et qu'il est utilisé de façon disproportionnée contre certains groupes. Je crains que l'on ne fasse pas assez preuve de circonspection à l'égard des gens de couleur, des Autochtones et d'autres personnes racialisées. Cela m'inquiète énormément. Nous l'avons vu de nos propres yeux. Comme avocat de la défense, j'ai pu constater comment on invoque des lois provinciales, par exemple la Loi sur l'entrée sans autorisation, pour pouvoir accuser les gens d'une infraction dans le cadre d'une enquête criminelle. Étant donné les vastes pouvoirs que confère la Loi sur le cannabis, je crains fort qu'on risque d'en abuser.

Il n'y a pas de solution rapide, bien sûr. C'est un gros problème à tous les égards, et je pense qu'il risque d'être négligé dans ce projet de loi.

Mr. Conroy: In San Francisco, apparently, they are doing all kinds of different progressive things to address that very issue in terms of funds that are going to be applied into the communities that have been most affected and so on. So the government needs to look at that.

In terms of the pardon question, you need to bring everybody in, not exclude them. We know who they are. We can check out their backgrounds, we can keep track of them. It's much easier to enforce under civil administrative rules than under the criminal law. If you force them out, they are potentially competing with you in the black market.

We mustn't forget that racism was the basis for the Opium Act in 1908 in order to get rid of the Chinese people because of the opium dens and the claims for loss of profits after the riots. As Mr. Boyd said, there was no problem with cannabis in 1923 when we added it, but in 1972, when the charges went from 800 the previous year to 10,000, we hybridized the offences because White, middle-class kids were getting busted. We couldn't have that going on.

So there's a whole racial element to this whole thing. If you study many of the other drugs, you'll find the same thing. So it's a very important thing, in my submission, that we address the problems that have been disproportionately caused to the Indigenous communities throughout Canada as a result and that may still occur in the future based on some of the provisions in the bill.

Mr. Friedman: Just to build on what both Mr. Conroy and Mr. Robichaud said, one of the fundamental problems with the ticketing scheme is that it's exclusively at the discretion of the peace officer making the arrest. We know that there are almost countless police forces across this country, with different policies and different ways of doing their business. Some are better when it comes to policing racialized, minority, disadvantaged groups. Others are decidedly less so.

My proposal would be that, if there is going to be this ticketing mechanism, it should be mandatory, not discretionary. Otherwise, you leave it in the mind of that individual police officer. What kind of day is he having? What kind of interaction has he had with this person? Is it someone that he has dubbed a suspicious person? Is it someone that he wants to leave this record on? What are the mechanisms of appeal for that? The answer is nothing. It's up to the discretion of the police officer. We tend to know — and maybe because criminal defence lawyers are a cynical bunch, or maybe it's because of the work we do — that discretion is ultimately abused. We can imagine a scenario where peace officers who are policing well-off or whiter neighbourhoods use that discretion every single day, but, when

M. Conroy : À San Francisco, apparemment, on fait toutes sortes de choses progressistes pour régler ce problème, par exemple, créer des fonds à l'intention des collectivités les plus touchées. Le gouvernement doit donc se pencher sur cette question.

Pour ce qui est de la réhabilitation, il faut que tout le monde puisse s'impliquer, que personne ne soit exclu. Nous savons qui ils sont. Nous pouvons vérifier leurs antécédents, nous pouvons les suivre. C'est beaucoup plus facile à appliquer en vertu des règles administratives civiles qu'en vertu du droit pénal. Si vous les obligez à aller voir ailleurs, ces personnes risquent de vous faire concurrence sur le marché noir.

Il ne faut pas oublier le racisme fondamental de la Loi sur l'opium de 1908, que l'on a adoptée pour se débarrasser des Chinois à cause des fumeries d'opium et des réclamations pour perte de profits après les émeutes. Comme M. Boyd l'a dit, le cannabis ne posait pas de problème en 1923 quand nous l'avons ajouté, mais en 1972, lorsque les accusations sont passées à 10 000 par rapport aux 800 de l'année précédente, nous avons hybridé les infractions parce que des jeunes de race blanche et classe moyenne se faisaient arrêter. Nous ne pouvions pas tolérer cela.

Il y a donc tout un élément racial qui intervient, quelle que soit la drogue dont il s'agit. Par conséquent, j'estime qu'il est très important de nous pencher sur les problèmes qui ont été causés de façon disproportionnée aux collectivités autochtones partout au Canada et qui pourraient encore se produire à l'avenir en raison de certaines dispositions du projet de loi.

M. Friedman : Pour faire suite aux propos de M. Conroy et de M. Robichaud, un problème fondamental du système des contraventions réside dans le fait que c'est à la discrétion exclusive de l'agent de la paix qui procède à l'arrestation. Or, nous savons qu'il y a d'innombrables corps de police au pays, qui ont des politiques et des façons différentes de s'y prendre. Certains sont meilleurs lorsqu'il s'agit de surveiller les groupes racialisés, minoritaires et défavorisés. D'autres le sont nettement moins.

Selon moi, s'il doit y avoir un mécanisme à suivre pour les contraventions, il devrait être obligatoire, et non discrétionnaire. Autrement, tout dépendra de l'état d'esprit de l'agent de police. S'est-il levé du pied gauche? Quel genre d'interaction a-t-il eu avec la personne en cause? Est-ce qu'il la trouve suspecte? Est-ce qu'il ne tient pas à ce que l'incident soit consigné? Quels sont les mécanismes d'appel? Peu importe. C'est exclusivement à la discrétion de l'agent. Nous avons tendance à savoir — peut-être parce que les avocats de la défense sont cyniques ou peut-être à cause du travail que nous faisons — que l'on finit toujours par abuser de ce pouvoir discrétionnaire. Nous pouvons imaginer un scénario où des agents de police qui assurent le maintien de l'ordre dans des quartiers blancs bien nantis utilisent ce pouvoir

they want to stop and frisk or want an excuse to get into someone's backpack or their trunk, when a cannabis act charge is laid, they put away the ticket option, and it goes right to the laying of an information.

The Chair: I'd like to get a question in before round two.

One of the most disturbing things that we've learned in this testimony today — we've heard a bit of it before, but particularly today — is that we could still be criminalizing young people out there. One of the objectives of this bill is to stop criminalizing our young people, and yet there are some circumstances — you start to lay them out in some of the comments you've made — where they could end up as part of the criminal justice system.

I understand that the government is trying to come down hard on the illicit market. The older person who sells to a younger person or gives cannabis to a younger person, they want to deal with that more harshly. Fourteen years seems like quite an extreme because the two gentlemen in Vancouver keep drawing the comparisons with alcohol. If an older person gave a kid a rum and coke or even a bottle of whisky, he wouldn't be getting 14 years in jail for that. So there's absolutely no comparison in terms of the kind of penalties as far as I can see.

But, here, we're talking about some very severe things. I can't imagine, for example, if a 19-year-old was sharing weed with a friend who is 17, that any court, any judge, is going to sentence that person to a prison term. How do we even this out and prevent continuing criminalization of our youth?

Mr. Friedman: I'm sure that my colleagues have very valuable contributions to make. I'll just give one thought. If we keep talking about this analogy with alcohol, I note that the Liquor Licence Act of Ontario actually provides for a specific exemption for parents to give young people under the age of 19 alcohol within a private place or a residence. That's not an offence at all. It's actually specifically mandated. So there's no reason why similar exemptions couldn't be carved out to both stop criminalizing what is really not criminal behaviour and to keep youth from going to the illicit market.

My colleagues can certainly address other aspects of that question, but if we're looking at the liquor analogy, let's look at what the provinces do. They deal with this exact question without criminalizing either the adult or the youth.

Mr. Robichaud: Thank you, senator. I'll be brief because I know my colleagues have a lot to say about this.

discrétionnaire tous les jours. Lorsqu'ils veulent soumettre quelqu'un à une fouille ou trouver une excuse pour vérifier son sac à dos ou le coffre de sa voiture et s'il y a lieu de porter une accusation en vertu de la Loi sur le cannabis, ils laisseront tomber l'option de la contravention, et se contenteront de dénoncer l'incident.

Le président : J'aimerais poser une question avant le deuxième tour.

Une des choses les plus troublantes que nous avons apprises — nous en avons déjà entendu parler un peu, mais surtout aujourd'hui —, c'est que nous risquons de continuer de criminaliser les jeunes, contrairement à l'intention de ce projet de loi. Il y a pourtant des circonstances — vous commencez à les décrire dans certaines des observations que vous avez faites — où ils pourraient se retrouver dans le système de justice pénale.

Je comprends que le gouvernement essaie de sévir contre le marché illicite. Il veut faire face à cette situation de façon plus sévère quand c'est un adulte qui vend ou offre du cannabis à un jeune. Quatorze ans, c'est un peu extrême, puisque les deux messieurs de Vancouver ne cessent de faire des comparaisons avec l'alcool. Si un adulte donnait à un enfant un rhum et coke ou même une bouteille de whisky, il ne serait pas condamné à 14 ans de prison. Il n'y a donc absolument aucune comparaison possible entre les pénalités, d'après ce que je peux voir.

En l'occurrence, nous parlons de choses très graves. Je ne peux pas imaginer, par exemple, qu'un tribunal ou un juge puisse condamner un jeune de 19 ans à une peine d'emprisonnement pour avoir partagé de l'herbe avec un ami de 17 ans. Comment pouvons-nous régler ce problème et empêcher la criminalisation continue de nos jeunes?

M. Friedman : Je suis sûr que mes collègues ont des contributions très précieuses à apporter. Je me contenterai d'une seule réflexion. Si nous continuons de parler de l'analogie avec l'alcool, je constate que la Loi sur les permis d'alcool de l'Ontario prévoit une exemption particulière pour les parents qui donnent de l'alcool à des jeunes de moins de 19 ans dans un lieu privé ou une résidence. Ce n'est pas du tout une infraction. Il s'agit en fait d'un mandat précis. Il n'y a donc pas de raison pour qu'on ne puisse pas prévoir des exemptions semblables pour arrêter de criminaliser ce qui n'est pas vraiment un comportement criminel et pour empêcher les jeunes d'entrer sur le marché illicite.

Mes collègues peuvent certainement répondre à d'autres aspects de cette question, mais si nous examinons l'analogie de l'alcool, voyons ce que font les provinces. Ils traitent de cette question précise sans criminaliser ni l'adulte ni le jeune.

M. Robichaud : Merci, sénateur. Je serai bref, car je sais que mes collègues ont beaucoup de choses à dire à ce sujet.

I, too, share the concerns that it seems you have as well. This legislation is setting up youth for failure, in a very profound way, in my view. I think that we really need to take a look at the long-term, practical effects that this is going to have upon youth. I think we need to do everything to decriminalize it for them and to educate them. What Mr. Friedman is alluding to is that there's a certain sensibility to that act, that we would rather have our youth in our homes, if we know they're going to drink, to be under supervision and to educate them on responsible drinking because we all know — and certainly the statistics support this because youth are at an all-time high in the developed world in Canada in usage — it's going to happen.

So the question is, do we want that to happen by buying their marijuana from an underground market, smoking it at a park and then driving home, or do we want to have parents involved so that we can take a responsible approach? I think this legislation fails in that specific regard and in a broader regard that we've already discussed.

Mr. Conroy: Did you know that, under the Tobacco Act, tobacco being our number one killer, it's only an offence to supply a young person in public with tobacco? So you've got that exemption in terms of the Tobacco Act. You've got the exemption just mentioned a minute ago in terms of alcohol. So I think those are very important.

We need to remember that there's no lethal dose for cannabis. Certainly, people can get sick, but there's no lethal dose. So we need to learn from past legislation and provisions in order to do what the previous witnesses and the questioner indicated.

Mr. Boyd: All of us have been saying that there's too much criminalization in this bill. I think it was an attempt by the government to go down a road that would curry favour with a range of perspectives, politically left and right. I think they overdid it with criminalization. At the same time, if this bill were to falter, if it were not to get Royal Assent, it seems to me that that might mean that we would never get any kind of legalization of cannabis. We have to hope that the over-criminalization that is represented in this bill will be amended by further changes, by either regulation or by amendments to the act.

The Chair: We might just do that. You never know.

Mr. Conroy: This isn't the first time we've come up with a brilliant —

The Chair: We have four minutes left. I have two people down for the second round. I would suggest that Senator Seidman and Senator Raine just pose a question, no preamble. I'll take both of your questions, and then we'll take the answers after both of your questions are on the table.

Moi aussi, je partage vos préoccupations. À mon avis, ce projet de loi expose les jeunes à l'échec, de façon très profonde. Je pense qu'il faut vraiment se pencher sur les effets pratiques que cela aura sur eux à long terme. Je pense que nous devons tout faire pour décriminaliser et éduquer ces gens. Me Friedman a fait allusion à une certaine sensibilité à cette loi, au fait que nous préférons que nos jeunes soient à la maison si nous savons qu'ils vont boire, qu'ils soient sous surveillance et qu'ils soient sensibilisés à la consommation responsable d'alcool, car nous savons tous que cela va se produire — et les statistiques sont là qui confirment qu'au Canada, les jeunes boivent à un taux sans précédent dans le monde développé.

La question est donc de savoir si nous voulons que nos jeunes achètent leur marijuana dans un marché clandestin, la fument dans un parc et ensuite prennent le volant, ou si nous voulons que les parents participent pour que nous puissions adopter une approche responsable. Je pense que ce projet de loi est un échec à cet égard et dans un contexte plus large dont nous avons déjà discuté.

M. Conroy : Saviez-vous que, en vertu de la Loi sur le tabac, et nous parlons là de notre principale cause de décès, il n'y a infraction que si le tabac est offert à un jeune en public? Il y a donc cette exemption. Vous venez tout juste de parler de l'exemption pour l'alcool. Je pense donc que c'est un aspect très important.

Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas de dose létale pour le cannabis. Certes, les gens peuvent tomber malades, mais il n'y a pas de dose mortelle. Nous devons donc tirer des leçons des lois et des dispositions antérieures et agir dans la lignée proposée par les témoins précédents et la personne qui a posé la question.

M. Boyd : Nous convenons tous qu'il y a trop de criminalisation dans ce projet de loi. Je pense que c'était une tentative de la part du gouvernement de s'engager dans une voie que tout l'éventail des politiques de gauche et de droite puisse accueillir favorablement. Je pense il y est allé un peu trop fort, côté criminalisation. En même temps, si ce projet de loi devait échouer, s'il n'obtenait pas la sanction royale, il me semble que cela pourrait signifier qu'on n'obtiendra jamais la légalisation du cannabis. Nous devons espérer que cette criminalisation excessive sera modifiée, soit par règlement, soit par de nouveaux amendements au projet de loi.

Le président : Nous pourrions peut-être nous en occuper. On ne sait jamais.

M. Conroy : Ce n'est pas la première fois que nous avons une idée brillante...

Le président : Il nous reste quatre minutes. Il reste deux personnes pour le deuxième tour. Je suggère aux sénatrices Seidman et Raine de poser une question, sans préambule. Posez vos deux questions d'affilée, après quoi nous pourrions écouter les réponses.

Senator Seidman: Mr. Robichaud, you have said that the police will be more willing to write tickets for teenage marijuana possession than they would have been to lay criminal charges. As a result, in the process of legalization, what, in fact, is going to happen is that far more charges will be laid, and prosecutors will be more inclined to seek convictions. If you could help me to understand that.

The Chair: Just hold on. Let me get Senator Raine's question, and then I'll get the answers.

Senator Raine: My question really would be —

The Chair: To whom?

Senator Raine: To, I guess, Mr. Robichaud. What amendment would you propose that would deal with this issue of the problem with the youth?

Mr. Robichaud: With respect to the ticketing, as I understand the legislation, it does not actually allow youth to be ticketed. When it's over 5 grams, it automatically triggers the criminalization and the whole process that goes with that, which comes to your question, Senator Raine. That is, I think we need to really re-evaluate what it means to be labelled a criminal as a youth and be prosecuted under the Youth Criminal Justice Act. At a very minimum, to reach a symmetry and an inevitable and successful constitutional challenge, it needs to be raised to 30 grams. But I think we want to put serious consideration into broadening that in recognizing all of the very important principles within the Youth Criminal Justice Act and even the purpose of this legislation that this is not to — as Mr. Friedman has put it — victimize the victims. We need to do other things to keep them out of the system. Whether that's by increasing the minimums or doing better education, I'm not sure exactly what the answer is, but the answer is not to criminalize them for something less than their adult counterparts and to then permanently stigmatize them for slight deviations later on. I think that's a really dangerous road.

Mr. Friedman: There's a very simple amendment that can be made to this legislation, and that is under section 51, to change the wording from "an individual who is 18 years of age or older" to simply "any person."

All of a sudden, then, youth fall within that, and if the ticketing regime is to have any benefit, the youth can have the benefit of that. They can have the benefit of having no record or a record held separately from other judicial records.

La sénatrice Seidman : Maître Robichaud, vous avez dit que la police serait plus disposée à rédiger des contraventions pour possession de marijuana par des adolescents que de porter des accusations criminelles. Par conséquent, dans le cadre du processus de légalisation, ce qui va se produire, en fait, c'est que beaucoup plus d'accusations seront portées, et les procureurs seront plus enclins à demander des condamnations. J'aimerais que vous m'aidiez à mieux comprendre cela.

Le président : Attendez un instant. Laissons la sénatrice Raine poser sa question, et ensuite j'obtiendrai les réponses.

La sénatrice Raine : Ma question est la suivante...

Le président : À qui s'adresse-t-elle?

La sénatrice Raine : À Me Robichaud, je suppose. Quel amendement proposeriez-vous pour régler le problème des jeunes?

M. Robichaud : En ce qui concerne les contraventions, d'après ce que je comprends du projet de loi, il ne permet pas d'imposer des contraventions aux jeunes. Lorsqu'il y a plus de 5 grammes, cela déclenche automatiquement la criminalisation et tout le processus qui s'ensuit, ce qui répond à votre question, sénatrice Raine. Autrement dit, je pense que nous devons vraiment réévaluer ce que signifie être étiqueté comme un jeune criminel et être poursuivi en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. À tout le moins, pour parvenir à une symétrie et à une contestation constitutionnelle inévitable et réussie, il faut porter la quantité à 30 grammes. Je pense que nous devrions sérieusement envisager d'augmenter la quantité en reconnaissant tous les principes très importants de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et même l'objectif de cette mesure législative qui ne vise pas — comme l'a dit Me Friedman — à victimiser les victimes. Nous devons faire d'autres choses pour les tenir à l'écart du système. Que ce soit en augmentant les minimums ou en améliorant l'éducation, je ne sais pas exactement quelle est la réponse, mais il ne s'agit pas de criminaliser les jeunes pour quelque chose de moins que leurs homologues adultes et de les stigmatiser de façon permanente pour de légères déviations par la suite. Je pense que c'est une voie vraiment dangereuse.

M. Friedman : Il y a un amendement très simple qui peut être apporté à ce projet de loi. Il s'agit de l'article 51, où l'on peut remplacer « d'un individu âgé de 18 ans ou plus » par « de toute personne ».

Du coup, les jeunes s'inscriraient dans cette catégorie, et si le régime des contraventions doit être avantageux, ils peuvent en profiter. Ils peuvent avoir l'avantage de conserver un casier judiciaire vierge ou d'avoir un dossier qui ne sera pas versé au casier.

Right now, to me, when I read this — and I've read the legislation, the legislative summaries and the commentaries a number of times — I cannot for the life of me understand what the possible argument is to deny youth access to the ticketing regime. It simply makes no sense.

Mr. Conroy: I agree with the previous two speakers. I'm delighted to hear there is a section in the Ontario legislation we could use to put in the cannabis act in terms of the role of parents and guardians in relation to alcohol, and I've told you already in terms of tobacco. I think that's the way we have to go.

You had a witness last week, Mr. O'Soup from Saskatchewan in the Indigenous community, who expressed serious concerns about ticketing going on in that community. Again, you can buy as much booze as you want from the liquor store and take it home. You don't have to lock it up on the way home and keep it in a locked box at home, and it's the same with tobacco.

Given my experience over the years with people in the cannabis industry, frankly, I think the 30 grams and even the 150 grams in the medical model is ridiculous. But I appreciate that unlike us criminal defence lawyers or those of us who have had experience in the criminal justice system and who still think, naively, I say, that heavy penalties will actually work, that's what we have to overcome. We have to realize that for tobacco it is a one- to two-year max, and it's the same with alcohol, and Le Dain recommended a five-year max. We're over the top, and we're going to cause problems if we enforce it.

Like Professor Boyd, I think a lot of it is smoke and mirrors in order to make sure the bill gets through. This is the fourth or fifth time we've come up to the brink of passing legislation that would ameliorate cannabis laws.

Mr. Boyd: I would like to stress that the point made by Mr. Robichaud is an important one. The approach taken is entirely inconsistent with the Youth Criminal Justice Act. That has been an important piece of legislation, and this is at odds with that legislation.

The Chair: Well, thank you very much to all four of you for giving us your thoughts about it. It's been most helpful. With that, committee members, we've come to the end of this meeting.

(The committee adjourned.)

À l'heure actuelle, à mon avis, lorsque je lis ceci — et j'ai lu le projet de loi, les résumés législatifs et les commentaires à plusieurs reprises —, je n'arrive absolument pas à comprendre ce qui peut justifier que l'on puisse refuser aux jeunes l'accès au régime de contraventions. Cela n'a aucune forme de bon sens.

M. Conroy : Je suis d'accord avec les deux intervenants précédents. Je suis ravi d'apprendre qu'il y a un article dans la loi ontarienne que nous pourrions reprendre dans la Loi sur le cannabis en ce qui concerne le rôle des parents et des tuteurs dans le domaine de l'alcool, et comme je vous l'ai dit, du tabac aussi. Je pense que c'est la voie à suivre.

La semaine dernière, un témoin de la communauté autochtone de la Saskatchewan, M. O'Soup, a exprimé de sérieuses préoccupations au sujet de la délivrance de contraventions dans cette communauté. Encore une fois, on peut acheter autant d'alcool qu'on veut au magasin des alcools et l'apporter chez soi. Il n'est pas nécessaire de le camoufler en route ni de le garder sous verrou à la maison, et c'est la même chose pour le tabac.

Compte tenu de l'expérience que j'ai acquise au fil des ans auprès des gens de l'industrie du cannabis, franchement, je pense que les 30 grammes et même les 150 grammes du modèle médicinal sont ridicules. Mais ce qu'il faut surmonter à mon sens, c'est la perception naïve que des peines sévères fonctionneront, contrairement à l'avis des avocats de la défense en droit criminel ou de ceux d'entre nous qui ont de l'expérience dans le système de justice pénale. Nous devons nous rendre compte que pour le tabac, c'est un maximum de un à deux ans, même chose pour l'alcool, et la commission Le Dain a recommandé un maximum de cinq ans. Nous avons dépassé la limite et nous allons causer des problèmes si nous l'appliquons dans la pratique.

À l'instar de M. Boyd, je pense que ce n'est que de la poudre aux yeux pour que le projet de loi soit adopté. C'est la quatrième ou cinquième fois que nous nous disposons à adopter une loi censée améliorer les lois sur le cannabis.

M. Boyd : Je tiens à souligner l'importance du point soulevé par Me Robichaud, soit que l'approche adoptée est tout à fait incompatible avec la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Le président : Merci beaucoup à tous les quatre de nous avoir fait part de vos réflexions à ce sujet. Elles ont été très utiles. Sur ce, mesdames et messieurs les membres du comité, la séance est terminée.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 2, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, met this day at 3 p.m. to continue the study of this bill.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

Before proceeding any further, I would call on Senator Seidman.

Senator Seidman: Thank you, chair. I would like to propose, in honour of our colleague Gord Brown, that we have a minute of silence to remember him, honourable senators. Thank you.

The Chair: Please stand, then.

Honourable senators then stood in silent tribute.

The Chair: For those who are watching us on television, Gordon Brown was a fellow parliamentarian who passed away suddenly this morning. He was the Member of Parliament for Leeds—Grenville—Thousand Islands and Rideau Lakes.

Thank you for your suggestion, Senator Seidman.

As is our custom, we will go around the table and introduce ourselves.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec, and deputy chair of the committee.

[*Translation*]

Senator Poirier: Welcome. Rose-May Poirier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Pate: Kim Pate from Ontario. I am sitting in.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum, Manitoba. I am sitting in for Senator Wanda Elaine Thomas Bernard.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 2 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 15 heures, afin de poursuivre son étude du projet de loi.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Avant de poursuivre, je vais donner la parole à la sénatrice Seidman.

La sénatrice Seidman : Merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, je propose que nous observions une minute de silence à la mémoire de notre collègue, Gord Brown. Merci.

Le président : Veuillez vous lever.

Les honorables sénateurs observent une minute de silence.

Le président : Pour ceux qui nous regardent à la télévision, Gordon Brown était un collègue parlementaire qui est décédé subitement ce matin. Il était député de Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes.

Je remercie la sénatrice Seidman de sa suggestion.

Comme le veut l'usage, nous allons faire un tour de table pour nous présenter.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman de Montréal, Québec. Je suis l'une des vice-présidentes du comité.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Bienvenue. Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Pate : Kim Pate, de l'Ontario. Je suis remplaçante.

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, du Manitoba. Je remplace la sénatrice Wanda Elaine Thomas Bernard.

Senator Galvez: Senator Galvez from Quebec. I am sitting in for Senator Petitclerc.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Bernard: Senator Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia. I am here.

Senator Campbell: Senator Campbell from British Columbia.

Senator Deacon: Marty Deacon, Waterloo, Ontario.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Omidvar: Senator Omidvar from Ontario.

Senator Sinclair: Senator Murray Sinclair from Manitoba.

Senator Munson: Senator Munson from Ontario.

The Chair: Bill C-45 is the subject of our meeting today, as it has been on a number of occasions and will be for a while. It is an Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

Today, we have three panels. On the first two, we will be welcoming our colleagues from other standing committees that have been examining parts of Bill C-45. The third panel will be a lot of lawyers: the Criminal Lawyers' Association, the Canadian Bar Association and the Barreau du Québec.

I want to welcome our colleagues, the Honourable Serge Joyal, who is chair of the Legal and Constitutional Affairs Committee, and deputy chairs Senator Pierre-Hugues Boisvenu and Senator Renée Dupuis, who are in front of us.

All three of you together have 10 minutes to make your presentation.

Hon. Serge Joyal, P.C., Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: Thank you, Mr. Chair. I will jump in immediately since we have little time for each of us.

I want to remind honourable senators that the reason we are here this afternoon is because originally I was one of the chairs of committees that expressed deep concern about the aspects of the bill that pertained to the Legal and Constitutional Affairs Committee — that is, the aspects of the bill that have an impact on the Constitution, which is the responsibility of the province

La sénatrice Galvez : Sénatrice Galvez, du Québec. Je remplace la sénatrice Petitclerc.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Bernard : La sénatrice Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse. Je suis présente.

Le sénateur Campbell : Sénateur Campbell, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Deacon : Marty Deacon, Waterloo, Ontario.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Omidvar : Sénatrice Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur Sinclair : Sénateur Murray Sinclair, du Manitoba.

Le sénateur Munson : Sénateur Munson, de l'Ontario.

Le président : Nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier le projet de loi C-45, comme nous l'avons déjà fait plusieurs fois. Nous ne sommes pas près d'avoir terminé. Il s'agit de la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

Nous recevons trois groupes de témoins aujourd'hui. Pendant les deux premières heures, nous allons entendre des collègues siégeant à d'autres comités permanents qui ont examiné certaines parties du projet de loi C-45. Le troisième groupe est constitué d'un grand nombre d'avocats représentant la Criminal Lawyers' Association, l'Association du Barreau canadien et le Barreau du Québec.

Je souhaite la bienvenue à nos collègues, l'honorable Serge Joyal, président du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, et les vice-présidents, le sénateur Pierre-Hugues Boisvenu et la sénatrice Renée Dupuis, ici présents devant nous.

Vous disposez tous les trois, ensemble, de 10 minutes pour présenter votre exposé.

L'honorable Serge Joyal, C.P., président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : Merci, monsieur le président. Je vais commencer sans tarder, puisque nous disposons chacun de peu de temps de parole.

J'aimerais rappeler aux honorables sénateurs que nous sommes ici cet après-midi parce que, premièrement, j'étais le président d'un des comités qui ont exprimé de vives préoccupations à propos des aspects du projet de loi que le Comité des affaires juridiques constitutionnelles était chargé d'étudier, c'est-à-dire les aspects qui vont se répercuter sur la

and the federal government in relation to the implementation of the objective of the bill. The second is, of course, the sections of the bill that pertain to the Criminal Code. More specifically, we addressed sections 2, 8, 9 and 14 of the bill. That was the slice of the pie that was attributed to us.

Some other subjects will be dealt with by other colleagues that you will have the opportunity to hear this afternoon.

On the whole, we heard 39 witnesses — 39 experts — coming first from the level of the provinces who were interested. We heard from the Minister of Canadian Relations from the Quebec government on the section concerning cultivation of cannabis plants at home or in a dwelling, as the bill terms it.

We also heard from representatives from the municipalities because, as you know, municipalities will have to deal with the regulations in the public places, parks and everywhere. And, of course, we heard from police forces because they are responsible for implementing the sections of the bill that pertain to the Criminal Code. As you know, cannabis is still a dangerous product and is still submitted to a lot of regulations and sections of the code. Organized crime is still in the business. We heard that it will continue to remain in the business, even though one of the clear objectives of the bill is to address this issue.

We heard from the RCMP that 50 per cent of the market is in the hands of organized crime. We also heard that there are all kinds of ways for organized crime to organize itself in the new context of legalization. That is why there are observations in the report we circulated today that pertain to that.

We also sat for seven meetings like the one that you are having today. For seven days we held meetings and we received briefs from various groups and interested persons .

On the whole, we have eight unanimous recommendations, and I insist on unanimous. There was a real consensus. In other words, we had ample time to debate among ourselves the conclusions that we all share. It is an important factor that I want to stress today.

We have one recommendation that has the support of a majority of senators and seven recommendations that are supported by a minority.

Constitution, et les provinces et le gouvernement fédéral se partageant la responsabilité en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'objet du projet de loi. Deuxièmement, il y a des dispositions dans le projet de loi qui, bien évidemment, concernent le Code criminel. Je parle, en particulier, des articles 2, 8, 9 et 14 du projet de loi. Voilà la part du gâteau qui nous avait été laissée.

D'autres collègues se sont penchés sur d'autres aspects du projet de loi, et vous pourrez entendre leur témoignage plus tard cet après-midi.

Dans l'ensemble, nous avons reçu 39 témoins — 39 experts — venant, d'abord, des provinces qui avaient manifesté un intérêt. Le ministre des Relations canadiennes du gouvernement du Québec est venu témoigner à propos des dispositions concernant la culture du cannabis à domicile ou dans une maison d'habitation, pour reprendre l'expression utilisée dans le projet de loi.

Nous avons aussi reçu des témoins des administrations municipales, puisque, comme vous le savez, ce sont les municipalités qui auront à faire respecter la réglementation dans les lieux publics, dans les parcs et partout ailleurs. Évidemment, nous avons aussi reçu des témoins de la force policière, puisque ce sera la police qui aura la responsabilité d'appliquer les dispositions du projet de loi liés au Code criminel. Comme vous le savez, le cannabis demeure un produit dangereux, et il est toujours visé par un grand nombre de dispositions réglementaires et d'articles du Code criminel. Les criminels organisés n'ont pas abandonné le marché, et, selon ce que les témoins nous ont dit, ils ne comptent pas l'abandonner non plus, malgré le fait que l'un des objectifs précis du projet de loi est de régler ces problèmes.

Selon les témoins de la GRC, le crime organisé occupe 50 p. 100 du marché. Nous avons aussi entendu dire que le crime organisé dispose de toutes sortes de moyens pour s'adapter à la légalisation. Vous pouvez consulter les observations à ce sujet dans le rapport que nous avons distribué aujourd'hui.

Nous avons eu sept séances comme celles-ci. Pendant sept jours, nous avons tenu des séances et reçu les mémoires de divers groupes et divers particuliers intéressés.

Dans l'ensemble, nous avons abouti à huit recommandations unanimes, et je tiens à mettre cette unanimité en relief. Nous avons atteint un consensus véritable. En d'autres mots, nous avons eu amplement le temps de débattre la question entre nous pour en arriver à des conclusions faisant l'unanimité. C'est un facteur important, et je tiens à le souligner.

Une de nos recommandations jouit de l'appui d'une majorité de sénateurs, et les sept autres sont soutenues par une minorité.

We have three unanimous observations — again, unanimous; it is important to stress that — one with majority support and seven with minority support.

I will leave my colleagues Senator Dupuis and Senator Boisvenu to address some of those recommendations, but we will be open to answering your questions later.

I hope I have maintained the time frame in which we are invited to share our thoughts with you this afternoon.

The Chair: Only three minutes and 45 seconds.

Senator Joyal: Thank you. I am happy I met the target.

[Translation]

Hon. Renée Dupuis, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: My thanks to the members of the committee for receiving us. You had the opportunity to read the entire report. I would like to go back to a number of things that came out of the information we received during our hearings.

First, the long prohibition period since 1923 has not prevented the consumption, sale, production or distribution of cannabis. Second, people have been going to court since the 2000s. The courts agreed with those people that the prohibition prevented them from alleviating their physical and mental suffering and violated their rights under the Canadian Charter of Rights and Freedoms. This has led the federal government to allow people to use and grow cannabis at home or through a designated person for medical purposes, as long as a physician provides a medical document supporting the request. It is important to note that this is a medical document, not a prescription, since cannabis is not considered medication.

According to the government, the current situation is untenable, because, first, cannabis has been produced for decades without quality control. Second, illicit annual revenues, estimated at \$6 billion at least, are concentrated in the hands of organized crime. Third, the legal market for medical cannabis is vulnerable to organized crime activities. Fourth, the scientific evidence on cannabis, especially the correlation between cannabis use and certain diseases, and also the correlation between cannabis use and the relief of certain diseases or suffering, is not established to date.

Nous avons trois observations unanimes — encore une fois, je veux mettre l'accent sur l'importance de l'unanimité —, une qui est appuyée par la majorité et sept autres qui ont un soutien minoritaire.

Je vais laisser mes collègues, la sénatrice Dupuis et le sénateur Boisvenu, vous parler de certaines de ces recommandations. Ensuite, nous serons prêts à répondre à vos questions.

J'espère avoir respecté la limite de temps qui nous avait été accordée pour notre témoignage cet après-midi.

Le président : Trois minutes et 45 secondes, seulement.

Le sénateur Joyal : Merci. Je suis soulagé d'avoir réussi.

[Français]

L'honorable Renée Dupuis, vice-présidente, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : Merci aux membres du comité de nous recevoir. Vous avez eu la possibilité de lire l'ensemble du rapport. J'aimerais revenir sur un certain nombre d'éléments qui sont ressortis de l'information qu'on a reçue pendant la tenue de nos audiences.

Premièrement, la longue période de prohibition, depuis 1923, n'a pas empêché la consommation, la vente, la production ou la distribution de cannabis. Deuxièmement, des citoyens ont exercé des recours devant les tribunaux depuis les années 2000. Les tribunaux ont donné raison à ces citoyens, à savoir que la prohibition les empêchait de soulager leurs souffrances physiques et mentales, et violait leurs droits reconnus par la Charte canadienne des droits et libertés. Cela a amené le gouvernement fédéral à ouvrir la possibilité de consommer du cannabis et d'en cultiver à domicile ou par l'entremise d'une personne désignée à des fins médicales, à la condition qu'un médecin fournisse un document médical qui appuie cette demande. Il importe de noter qu'il s'agit d'un document médical et non d'une prescription, puisque le cannabis n'est pas considéré comme un médicament.

Selon le gouvernement, la situation actuelle est intenable, entre autres, parce que, premièrement, le cannabis est produit depuis des décennies sans contrôle de la qualité. Deuxièmement, les revenus annuels illicites, estimés à au moins 6 milliards de dollars, sont concentrés dans les mains du crime organisé. Troisièmement, le marché licite du cannabis à des fins médicales est poreux aux activités du crime organisé. Quatrièmement, les données scientifiques sur le cannabis, surtout sur la corrélation entre la consommation du cannabis et certaines maladies, et aussi la corrélation entre la consommation du cannabis et le soulagement de certaines maladies ou souffrances, ne sont pas établies à ce jour.

From all the testimony I have heard, I first identify the need to conduct a public information campaign for young people, parents and educators about the dangers of cannabis, especially but not exclusively for young people. Second, there is a need to fund research, which is inadequate right now. Third, it is important to closely monitor the use, but also the production, distribution, and sale of cannabis, and the impact of Bill C-45 on reducing or not reducing production and illegal sales by organized crime. Fourth, it is important to recognize the authority of the provinces and territories to legislate in order to authorize or prohibit the possession, cultivation, propagation and harvesting of cannabis in designated places. Finally, fifth, we need to ensure that the youth criminal justice act on cannabis is enforced to provide for alternative measures and, most importantly, to ensure that young people are not subject to harsher penalties than adults under Bill C-45. Thank you.

Hon. Pierre-Hugues Boisvenu, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: Thank you for the invitation. I would especially like to draw your attention to the recommendations that I would call “minor,” from the official opposition, the Conservatives. Those recommendations pertain to social issues, which are part of your mission. I am addressing the unanimous recommendation of the police: the prohibition of marijuana production at home for various reasons. First, it is about ensuring home safety and child safety, and avoiding the sale of the product on the grey market. The majority of committee members supported that recommendation.

I would also like to address the issue of age in terms of consumption or sale. We know that the government is advocating for the age of 18. The majority of committee members did not accept the recommendation to raise the age to 21. This recommendation was made by all Canadian and Quebec doctors, especially psychiatrists, according to whom, it is safe to use cannabis at the age of 25, and age 21 is a compromise. According to doctors, the age of 18 is a major health hazard. That’s why those doctors recommended the age of 25.

Another issue raised is the consumption age according to the THC. Right now, no level of THC rate is prescribed in the legislation. A level needs to be recommended. According to psychiatrists, the risk of developing psychiatric disorders is high between the ages of 18 and 25, depending on the level of THC. Therefore, marijuana sold to 18- and 19-year-olds must have a lower THC level than that sold to young people aged 25 and over, since the risk decreases with age.

De tous les témoignages entendus, je retiens, premièrement, la nécessité de mener une campagne d’information publique à l’intention des jeunes, des parents et des éducateurs sur les dangers du cannabis, surtout chez les jeunes, mais pas exclusivement. Deuxièmement, il y a un besoin et une nécessité de financer des recherches qui ne sont pas suffisantes à l’heure actuelle. Troisièmement, il faut assurer un suivi serré de la consommation de cannabis, mais aussi de la production, de la distribution et de la vente, et des effets du projet de loi C-45 sur la réduction ou non de la production et de la vente illégale par le crime organisé. Quatrièmement, il importe de reconnaître l’autorité des provinces et des territoires de légiférer pour autoriser ou prohiber la possession, la culture, la propagation et la récolte de cannabis dans des lieux désignés. Enfin, cinquièmement, il faut assurer l’application de la loi sur la justice pénale pour les adolescents en matière de cannabis afin de prévoir des mesures de rechange et, surtout, de veiller à ce que les jeunes ne soient pas soumis à des peines plus sévères que les adultes en vertu du projet de loi C-45. Merci.

L’honorable Pierre-Hugues Boisvenu, vice-président, Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : Merci de l’invitation. J’aimerais surtout attirer votre attention sur les recommandations que j’appellerais « mineures », provenant de l’opposition officielle, des conservateurs. Ces recommandations touchent à des éléments de nature sociale, qui représente une partie de votre mission. J’aborde la recommandation qui a fait l’unanimité chez les corps policiers, soit l’interdiction de production de marijuana à domicile pour différentes raisons. D’abord, il s’agit d’assurer la sécurité à domicile et la sécurité des enfants, et d’éviter la vente de ce produit sur le marché gris. La majorité des membres du comité étaient favorables à cette recommandation.

J’aimerais également aborder la question de l’âge en matière de consommation ou de vente. On sait que le gouvernement préconise l’âge de 18 ans. La majorité des membres du comité n’ont pas retenu la recommandation de repousser l’âge à 21 ans. Cette recommandation avait été formulée par l’ensemble des médecins canadiens et québécois, surtout les psychiatres, selon lesquels la consommation de cannabis à 25 ans ne comporte pas de risques et que l’âge de 21 ans constitue un compromis. Selon les médecins, l’âge de 18 ans représente un grand risque pour la santé. C’est pourquoi ces médecins ont recommandé l’âge de 25 ans.

Un autre élément apporté concerne l’âge de consommation selon le THC. Actuellement, dans la loi, aucun taux de THC n’est prescrit. Il faudra en recommander un. Selon les psychiatres, c’est entre 18 et 25 ans, selon le taux de THC, que le risque de développer des troubles psychiatriques est élevé. Donc, la marijuana vendue à des jeunes de 18 ou 19 ans doit avoir un taux de THC plus bas que celle qui est vendue aux jeunes de 25 ans et plus, puisque le niveau de risque diminue avec l’âge.

In addition, we recommend that the deadline for the passage of the bill be extended. The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples recommends that adoption be postponed for one year. This recommendation was made by all police forces. We note that the police will not be ready to properly handle the use of cannabis, especially when it comes to driving. Police forces will not have the necessary equipment and training either in July or September. When we see what happened in Colorado or Washington, where the death rate from cannabis increased by about 20 per cent, we demand that the legalization be done in parallel with the police forces' ability to ensure road safety.

Professor Brochu, from the Université de Sherbrooke, also made a recommendation regarding advertising. The bill already deals with restrictions and the promotion of cannabis products. We feel that we need to go further in terms of advertising to young people, because they are the ones who are the most vulnerable in terms of consumption. Professor Brochu is of the opinion that there must be a complete ban on the promotion of cannabis inside and outside the walls of places where the product will be sold.

We believe that your committee must think about those recommendations, which deal with the protection of youth and road safety as well as social cohesion. In fact, the Building Owners and Managers Association is of the opinion that marijuana use will lead to social problems, and that it will be difficult to manage consumption both inside and outside homes, especially on patios. These are the minor recommendations that we are proposing, and we hope that your committee will take a look at them.

[English]

The Chair: Thank you. Now questions from senators. I have a number on the list. Today we have more senators than we normally have. I think we can try the five minutes, our usual practice, and see how far it goes.

Senator Seidman: Thank you, colleagues, for your presentation.

I want to address my question to you, Senator Boisvenu. I know these are important issues, and I know your committee has deliberated, and I am speaking to all three committee members. You have had a lot of hearings. Your report will be important to us and to our final report to the Senate. First, I want to tell you how much we appreciate that and thank you all, and all the committee members, for the work you have done.

De plus, nous recommandons que l'échéancier pour l'adoption du projet de loi soit prolongé. Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones recommande que l'adoption soit reportée d'un an. Cette recommandation a été formulée par l'ensemble des corps policiers. Nous constatons que les corps policiers ne seront pas prêts à bien gérer la consommation de cannabis, particulièrement en ce qui concerne la conduite automobile. Que ce soit en juillet ou en septembre prochain, les corps policiers ne disposeront pas des équipements et de la formation nécessaires. Lorsqu'on constate ce qui s'est passé au Colorado ou à Washington, où le taux de mortalité lié au cannabis a augmenté d'environ 20 p. 100, nous réclamons que la légalisation soit faite en parallèle avec la prise en charge de la sécurité sur les routes par les corps policiers.

Le professeur Brochu, de l'Université de Sherbrooke, a aussi formulé une recommandation qui concerne la publicité. Le projet de loi traite déjà des restrictions et de la promotion des produits du cannabis. Nous croyons que nous devons aller plus loin en ce qui concerne la publicité auprès des jeunes, car ce sont eux qui sont les plus vulnérables en matière de consommation. Le professeur Brochu est d'avis qu'il faut imposer une interdiction totale de promotion du cannabis à l'intérieur et à l'extérieur des murs où le produit sera vendu.

Nous croyons que votre comité doit réfléchir à ces recommandations qui touchent aussi bien la protection des jeunes et la sécurité sur les routes que la cohésion sociale. D'ailleurs, l'Association des propriétaires d'immeubles est d'avis que la consommation de marijuana entraînera des problèmes sur le plan social et qu'il sera difficile de gérer la consommation à l'intérieur d'un logement comme à l'extérieur, notamment sur les terrasses. Ce sont là les recommandations mineures que nous proposons, et nous souhaitons que votre comité y jette un coup d'œil.

[Traduction]

Le président : Merci. Passons aux questions des sénateurs. La liste est longue, aujourd'hui, puisque nous avons plus de sénateurs que d'habitude. Nous allons essayer de procéder comme d'habitude avec des questions de cinq minutes, et nous verrons bien où cela va nous mener.

La sénatrice Seidman : Merci, chers collègues, de votre exposé.

Sénateur Boisvenu, j'ai une question à vous poser. Je sais que ces questions ont une grande importance, et je sais aussi que votre comité a tenu des délibérations à ce sujet. Je m'adresse aux trois membres du comité. Vous avez tenu beaucoup d'audiences. Votre rapport nous sera très utile, entre autres pour la préparation de notre rapport final au Sénat. Avant tout, je tiens à exprimer notre très grande reconnaissance et remercier chacun d'entre vous — tous les membres du comité — pour le travail que vous avez accompli.

Senator Boisvenu, I would like to ask you specifically because you referred to it in your presentation. The Canadian Association of Chiefs of Police, the Canadian Police Association, the Quebec federation of municipalities, the President of the Canadian Federation of Apartment Associations and Dr. Benedikt Fischer from CAMH have all expressed serious concerns with the right to home cultivation of cannabis.

Could you tell us a bit more about what you specifically heard from those witnesses? Could you also make reference to what you heard from the Quebec Minister Jean-Marc Fournier, who I believe told your committee that Bill C-45 should be clarified to state that the provinces should have the right to prevent home growing of cannabis? There is provincial authority there. There are a couple of important issues there.

[Translation]

Senator Boisvenu: You are referring to many aspects. First of all, Minister Fournier appeared before the Senate to say that the federal government has the power to legalize, but that the provinces have the power to regulate. So that is why Quebec has a law to legislate consumption, sale and production. According to him, production in the home falls under the social domain. So the provinces have the power to legislate on this issue. He also said that there will be legal sales outlets for marijuana, so people will have no reason to grow it at home, which will be less of a health risk to children and citizens in general. We know that the bill will allow the production of cannabis oil. For all those reasons, Quebec has banned home production.

In addition, the police are wondering how they will manage to control the cultivation of five or six plants at home. This is a problem that the police have brought to our attention. This is also the problem with the grey market developing, where people sell this product among themselves. We can talk about quality too. So, in that sense, the police were clearly opposed to home production. The main point is that we do not have the resources to control Canada's 10 million homes that could potentially produce marijuana.

[English]

Senator Seidman: Yes, I would. I think this was a majority recommendation. Is that right, Senator Joyal?

Senator Joyal: Yes. It was the first recommendation that got the majority support of the committee. I think the Quebec minister has been very convincing. I invite you to read his brief. I think the brief really, in my opinion, targets the essential issues.

Sénateur Boisvenu, je m'adresse à vous spécifiquement à cause de quelque chose que vous avez dit dans votre exposé. L'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne des policiers, la Fédération québécoise des municipalités, le président de la Fédération canadienne des associations de propriétaires immobiliers et M. Benedikt Fischer, du Centre de toxicomanie et de santé mentale, ont tous exprimé de vives préoccupations à propos de la culture à domicile du cannabis.

Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails à propos de ce que ces témoins vous ont dit? Pourriez-vous aussi nous parler de ce que le ministre québécois Jean-Marc Fournier vous a dit? Je crois qu'il a dit, pendant son témoignage devant votre comité, que le projet de loi C-45 devrait explicitement établir que les provinces peuvent prohiber la culture du cannabis à domicile. Cela relève de la compétence provinciale, et cela soulève deux ou trois questions importantes.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous faites référence à de nombreux éléments. Tout d'abord, le ministre Fournier est venu témoigner au Sénat pour dire que le gouvernement fédéral a le pouvoir de légaliser, mais que les provinces ont le pouvoir de réglementer. Donc, c'est pour cette raison que le Québec dispose d'une loi pour légiférer la consommation, la vente et la production. Selon lui, la production à domicile relève du domaine social. Donc, ce sont les provinces qui ont le pouvoir de légiférer dans ce dossier. Il a également affirmé qu'il y aura des points de vente légale pour la marijuana, alors les gens n'auront pas de raison pour en cultiver à domicile, ce qui comportera moins de risques pour la santé des enfants et des citoyens en général. On sait que le projet de loi autorisera la production d'huile de cannabis. Pour toutes ces raisons, le Québec a interdit la production à la maison.

De plus, les policiers se demandent comment ils parviendront à contrôler la culture de cinq ou six plants à domicile. C'est toute une problématique que les policiers nous ont exposée. C'est la problématique aussi du développement du marché gris. Les gens vendent ce produit entre eux. On peut parler de la qualité également. Donc, à ce propos, les policiers s'opposaient manifestement à la production à domicile. L'élément principal est de dire qu'on n'a pas les ressources pour contrôler les 10 millions de demeures au Canada qui pourraient potentiellement produire cette marijuana.

[Traduction]

La sénatrice Seidman : Oui, bien sûr. Je crois qu'il s'agissait d'une recommandation majoritaire, n'est-ce pas, sénateur Joyal?

Le sénateur Joyal : Oui. C'est la première recommandation qui a obtenu l'appui de la majorité du comité. Je trouve que le ministre du Québec a été très convaincant. Je vous invite à lire son mémoire, puisqu'il aborde, selon moi, des questions très fondamentales.

The minister stressed that the objective of the Quebec government in banning the cultivation of four plants was that the cultivation of four plants is not in a position with the purpose of the bill. The purpose of the bill, I should say, is twofold: health and organized crime.

If you take an initiative that led you to conclude that in the first phase of the new regime you go step by step, first by legalizing it, but also organizing the access through government stores or through a distribution network that is under government supervision, you ensure that the danger and the limited access that you want to reach with the bill, which is to prevent youth from having access to it, would be better met by restricting the access first to the public distribution network.

The minister stressed that after three or four years they will review the legislation and the impact of it, and they would be open to reconsidering it. As a first step, that would be their approach in terms of public policy.

Senator Munson: Thank you for being here. Sometimes I feel it is Groundhog Day all over again, because we come into the month of May, we have a break week in May, and we are supposed to have this done by June 7. Then it is supposed to go to the House of Commons, and I would expect they will reject many of the amendments.

This is not tinkering, when I take a look at it. From our committee, Social Affairs, we will have amendments. We have already seen that the Aboriginal Peoples Committee has recommended a delay. You have five amendments here and we haven't heard from Foreign Affairs and Defence yet.

We seem to always come to this crossroads, this political road. Senator Joyal, is it really feasible that we will be able to amend this thing, have the amendments accepted and get this done by July 1, or are we looking down a longer road because of the many, many concerns we have heard at all committees?

Senator Joyal: Let me say first that the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has been studying the issue of cannabis since January because we started with Bill C-46 and we have had many hearings — I have not counted them, but at least 10 or 12 hearings on Bill C-46 that essentially dealt with the impact of smoking cannabis and driving.

There are all kinds of other issues related to that, cannabis consumption at work and whatnot.

Le ministre a insisté sur le fait que le gouvernement du Québec avait l'intention d'interdire la culture du cannabis à domicile parce que l'autorisation de cultiver quatre plantes à domicile ne semble pas concorder avec l'esprit du projet de loi, ou plutôt, devrais-je dire, avec ses deux objectifs, qui sont axés sur la santé et le crime organisé.

Si vous réalisez une initiative au terme de laquelle vous concluez qu'il est préférable, à la première phase de la mise en œuvre d'un nouveau régime, de procéder étape par étape, en commençant par la légalisation et par la création de magasins gouvernementaux ou d'un réseau de distribution contrôlé par le gouvernement, vous atténuez les risques et limitez l'accès, conformément à l'objectif du projet de loi, c'est-à-dire empêcher les jeunes d'avoir accès à ce produit, mais vous constatez que, pour atteindre cet objectif, il serait préférable de limiter l'accès en premier lieu à un réseau public de distribution.

Le ministre a insisté sur le fait que son gouvernement comptait dans trois ou quatre ans examiner la loi et ses impacts afin de revoir, s'il y a lieu, sa position. Voilà l'approche qu'il adopterait en matière de politique publique pour commencer.

Le sénateur Munson : Merci d'être ici. J'ai parfois l'impression de revivre le jour de la marmotte; nous sommes au début du mois de mai, nous allons avoir une semaine de congé, et nous sommes censés avoir terminé d'ici le 7 juin. La Chambre des communes va ensuite se pencher là-dessus, et je m'attends à ce qu'elle rejette un grand nombre d'amendements.

Il n'est pas question ici de faire de petits ajustements, selon moi. Notre comité, le Comité des affaires sociales, va avoir des amendements à proposer. Nous savons aussi que le Comité des peuples autochtones a recommandé d'attendre. Vous proposez cinq amendements, et nous n'avons même pas encore entendu les sénateurs du Comité des affaires étrangères et du Comité de la défense.

Encore une fois, j'ai l'impression que nous arrivons à une croisée des chemins politiques. Sénateur Joyal, est-il réaliste de croire que nous serons en mesure de modifier le projet de loi, de faire adopter les amendements et d'avoir tout terminé d'ici le 1^{er} juillet, ou devons-nous nous attendre à ce que le processus s'étire en raison des très nombreuses préoccupations formulées par tous ces comités?

Le sénateur Joyal : Laissez-moi vous dire avant tout que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles étudie la question du cannabis depuis janvier, puisque nous avons aussi tenu des séances sur le projet de loi C-46. Nous avons tenu un grand nombre de séances — je ne les ai pas comptées, mais il y en a eu au moins une dizaine sur le projet de loi C-46 —, essentiellement sur les impacts de la consommation du cannabis sur la conduite.

Il y a aussi toutes sortes d'autres questions connexes, comme la consommation au travail, entre autres choses.

We have been the committee, in fact, of the Senate that has had the longest exposure to cannabis. We will be completing our study of Bill C-46, we hope, in time for the Senate to have a package of considerations of all the landscape of it.

There is no doubt that we were under constraints, our own committee. We had to report for May 1. I thank my two colleagues here. I tabled the bill at 11:30 last night. I spent the whole evening correcting, with the support of my two colleagues, the last draft to make sure that the product was presentable to you.

There is no doubt that we had a time constraint that doesn't allow us today to give you the legal text that would enshrine the eight recommendations you have as being unanimous recommendations. We don't have that text yet to be able to distribute it to you because we didn't physically have the time to do that. It is the same with the other recommendations that have majority support and so forth. I bet that the other committees that studied this bill are in exactly the same position as us.

I think the most important thing is that we signal to the government the preoccupations that we have heard at committee and that you will hear all along your hearings. Those preoccupations are not different than what the average Canadian has as a preoccupation, be it police forces, municipalities, educators, families or people who are responsible for mental health and whatnot.

What you find in our report is essentially a cross-section of preoccupations and concerns from all over the country in all the various aspects of cannabis in Canada because this is the first time this exercise has been conducted.

To tell you if we will be able as a whole, as an institution, to address that, I have no better comment to suggest to you than to implement the Chinese philosophy of one day at a time. Let us try to understand what we are doing as legislators, the implications carried by all of this, make proposals to the chamber, appeals to the attention of the Senate and the House of Commons, and I am sure that the government is listening as much as we do. The police forces, the provincial governments, the overall system requests more time. The government cannot force that, in my opinion, in all its wisdom. The government listens, I hope. The government is sensitive to public opinion and preoccupations that are sound and rational because they are borne and expressed by people who are responsible in their milieu.

As I say, we are bound by the date of June 7. You are also bound as a committee, I think, to report on May 26. We are certainly trying to do the most we can do within the time frame

À dire vrai, nous sommes le comité sénatorial qui a étudié le plus longtemps le cannabis. Nous devrions — avec un peu de chance — conclure notre étude sur le projet de loi C-46 à temps pour que le Sénat puisse prendre en considération tous les éléments de la question.

Il ne faut pas se le cacher : nous devons travailler sous pression. Notre comité devait produire son rapport le 1^{er} mai au plus tard. Je tiens à remercier mes deux collègues ici présents. J'ai déposé le projet de loi à 23 h 30 hier soir. J'ai passé toute la soirée à corriger la dernière version, et, grâce au soutien de mes deux collègues, j'ai pu m'assurer que ce qui a été présenté satisfera à vos exigences.

Bien sûr, étant donné les contraintes de temps, nous n'avons pas pu vous donner le texte législatif comprenant les huit recommandations unanimes. Nous n'avons pas, concrètement, eu le temps de préparer des copies du texte pour vous les distribuer. Il en va de même pour les recommandations majoritaires ainsi que les autres recommandations. Je parierais que les autres comités qui ont étudié le projet de loi sont exactement dans la même situation que nous.

Je crois que le plus important, c'est de faire part au gouvernement des préoccupations que nous avons entendues pendant les séances du comité et que vous aussi allez entendre pendant votre étude. Ces préoccupations reflètent les inquiétudes des Canadiens moyens : elles concernent les forces policières, les municipalités, les enseignants, les familles, les personnes œuvrant dans le milieu de la santé mentale, et cetera.

Essentiellement, vous trouverez dans notre rapport des exemples représentatifs des préoccupations et des inquiétudes exprimées par les gens d'un bout à l'autre du pays à propos de diverses questions liées au cannabis. C'est la première fois qu'une étude de ce genre est entreprise.

Est-ce que nous serons en mesure, comme institution, d'apaiser ces préoccupations? La meilleure façon de répondre à cette question est de vous recommander d'y aller une journée à la fois, comme le veut la philosophie chinoise. Commençons par comprendre ce que nous faisons à titre de législateurs, étudions les impacts de tout cela, proposons des recommandations à la Chambre et demandons au Sénat et à la Chambre des communes de nous écouter, parce que je suis sûr que le gouvernement est à l'écoute, tout comme nous le sommes. Les forces policières, les gouvernements provinciaux et l'ensemble du système demandent plus de temps. Le gouvernement ne peut pas, selon moi, dans toute sa sagesse, imposer sa volonté. J'espère que le gouvernement est à l'écoute. Le gouvernement est très attentif à l'opinion et aux préoccupations du public qui sont logiques et rationnelles, surtout lorsqu'elles viennent de personnes responsables dans leur milieu.

Comme je l'ai dit, nous sommes tenus de respecter la date du 7 juin. Je crois aussi que votre comité est tenu de présenter son rapport le 26 mai. Nous essayons de faire tout ce qu'il est

that is a straitjacket that is very tight on our body. Believe me, I feel it as any one of you would feel it. That is the most that I can offer you.

[*Translation*]

Senator Poirier: My thanks to all three of you for being here. Thank you for the work your committees have done over the last few weeks to prepare the report you have just presented. I have some questions for you.

[*English*]

The first question I have is a follow up to the question my colleague Senator Seidman was asking. We were talking about Jean-Marc Fournier. Can you speak to the constitutional question that Mr. Fournier raised during the hearings?

Senator Joyal: I will ask Senator Dupuis, who is also a lawyer and a professor. She can certainly express the constitutional issue that is at stake there.

[*Translation*]

Senator Dupuis: I feel your committee is like ours, and is faced with the reality of hearing a lot of things. It is an extremely complex issue, and priorities will have to be established. You will have to do it, since you will have to provide us with a report based on everything you have heard.

However, I would like to draw your attention to the fact that there is a reason why the first recommendation unanimously passed by this committee is about the need to amend the bill to specify the provinces' jurisdiction to legislate in order to authorize or prohibit cannabis with respect to possession, cultivation and propagation in specific places.

The position that was very quickly indicated by the Government of Quebec is actually supported by the Government of Manitoba. After Minister Fournier came to the committee, the Government of Manitoba, which we had invited, declined our invitation for its own reasons. However, Manitoba has indicated that it supports the comment made by Minister Fournier, who told us that there was not necessarily a conflict in either the objectives or the implementation of the two pieces of legislation, Bill 157, which Quebec is currently discussing and which is before the National Assembly, and Bill C-45.

However, the speech made by the federal Minister of Justice before the Legal and Constitutional Affairs Committee created some uncertainty, which led Minister Fournier to insist on the need to clarify the issue, namely that the provinces have the authority to legislate in terms of the authorization or prohibition. The reason they have come to this conclusion is that they do not

possible de faire dans les délais extrêmement serrés qui nous enferment comme dans un carcan. Croyez-moi, je ressens la même chose que vous, mais c'est tout ce que j'ai à vous offrir.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Je vous remercie d'être là tous les trois. Merci pour le travail que vos comités ont fait au cours des dernières semaines pour en venir au rapport que vous venez de nous présenter. J'ai quelques questions à vous poser.

[*Traduction*]

Pour commencer, j'aimerais donner suite à la question que ma collègue, la sénatrice Seidman, a posée à propos de Jean-Marc Fournier. Pouvez-vous préciser quels éléments de la Constitution M. Fournier a soulevés pendant les audiences?

Le sénateur Joyal : Je vais demander à la sénatrice Dupuis de répondre. Elle est aussi avocate et professeure. Elle saura sans aucun doute vous parler des questions constitutionnelles pertinentes.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Je pense que votre comité est comme le nôtre, c'est-à-dire confronté à la réalité d'avoir entendu beaucoup de choses. C'est une question extrêmement complexe, et il y aura des priorités à établir. Vous aurez à le faire, puisque vous aurez à nous fournir un rapport à partir de tout ce que vous aurez entendu.

Par contre, je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce n'est pas pour rien que la première recommandation adoptée à l'unanimité par notre comité porte sur la nécessité de modifier le projet de loi pour préciser la compétence des provinces à légiférer pour autoriser ou interdire le cannabis en ce qui a trait à la possession, à la culture et la multiplication dans des lieux déterminés.

La position qui a été très rapidement indiquée par le gouvernement du Québec est appuyée par le gouvernement du Manitoba, d'ailleurs. Après que le ministre Fournier est venu au comité, le gouvernement du Manitoba, que nous avons invité, a décliné notre invitation, pour des raisons qui lui appartiennent. Le Manitoba a tout de même précisé qu'il appuyait l'intervention du ministre Fournier, lequel nous a dit qu'il n'y avait pas nécessairement de conflit ni dans les objectifs ni dans la mise en application des deux lois, soit le projet de loi n^o 157, dont discute le Québec présentement et qui est devant l'Assemblée nationale, et le projet de loi C-45.

Cependant, le discours de la ministre fédérale de la Justice devant le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles a eu pour effet d'introduire une incertitude qui a amené le ministre Fournier à insister sur la nécessité de clarifier la question, à savoir que les provinces ont l'autorité de légiférer quant à l'autorisation ou à l'interdiction. La raison pour laquelle ils en

want to leave it to the courts to discuss, for years, or maybe even decades, whether a piece of provincial legislation, either from Manitoba or Quebec, must give way to Bill C-45.

So the issue for them is that uncertainty has been introduced by the federal Minister of Justice's speech, and they are asking for clarification on that. According to them, in any case, the legislation will be reviewed in three years, and it is easier to be very careful at first, even if the ban is revised afterwards, than to do the opposite and give authorization from the outset, and to realize, afterwards, that there is a big problem, that people are used to a system and that we want to take it away from them.

The other factor that has led us to this recommendation, which I think is our priority, is the fact that the situation is very different from one province to another, even if, currently, there is an overall national prohibition on consuming and producing cannabis. In other words, it is important for us to leave it up to each province to establish its own system based on its own socio-economic and legal situation.

[English]

Senator Poirier: Your report recommends unanimously also that the bill should be amended to impose a limit on the quantity of dried cannabis or its equivalent that an individual is allowed to possess for personal use in the home.

Can you tell us which witnesses who testified before the committee supported this recommendation? Do you believe there are any constitutional loopholes in the proposed legislation? Have you heard any comments on what that limit should be?

[Translation]

Senator Boisvenu: Most police forces will not be able to enforce a law that does not mention predetermined quantities. If you enter a home where the quantity of cannabis plants exceeds the reasonable limit, you may be faced with someone who is dealing. A limit will therefore need to be established.

We had set a limit during the negotiations with our colleagues in the Independent Senators Group, but we did not reach a consensus. There is already a limit of 5 grams for minors; there should be a limit for adults too. We could go to 30 grams, 50 grams, but I think that will be part of the upcoming discussions. It was agreed that a limit was needed, and all police forces have called for it. Now we must determine what it will be.

viennent à cette conclusion, c'est qu'ils ne souhaitent pas laisser aux tribunaux le soin de discuter, pendant un certain nombre d'années, ou peut-être même des décennies, afin de déterminer si une loi provinciale, qu'elle soit manitobaine ou québécoise, doit céder le pas face au projet de loi C-45.

Donc, la question, pour eux, c'est qu'une incertitude a été introduite par le discours de la ministre fédérale de la Justice, et ils demandent une précision à ce sujet. Selon eux, de toute façon, il y aura une révision de la loi dans trois ans, et il est plus facile d'être très prudent au début, quitte à réviser l'interdiction par la suite, que de faire l'inverse et d'autoriser dès le départ, pour se rendre compte, par la suite, qu'il y a un gros problème, que les gens sont habitués à un régime et qu'on veut le leur retirer.

L'autre élément qui nous a amenés à cette recommandation qui, à mon avis, est notre priorité, c'est le fait que la situation est très différente d'une province à l'autre, même si, dans les faits, il y a une prohibition nationale généralisée de consommer et de produire du cannabis. Autrement dit, il est important pour nous de laisser à chacune des provinces le soin d'établir son propre régime à partir de sa propre situation socioéconomique et juridique.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : Dans votre rapport, vous recommandez à l'unanimité d'amender le projet de loi de façon à restreindre la quantité de cannabis séché ou de produits équivalents qu'une personne peut posséder pour sa consommation personnelle chez elle.

Pouvez-vous préciser quels sont les témoins que vous avez reçus qui appuient cette recommandation? Croyez-vous qu'il existe dans le projet de loi des façons de contourner la Constitution? Y a-t-il eu des observations quant à la limite qui devrait être imposée?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : La plupart des corps policiers ne pourront pas appliquer une loi qui ne fait pas mention de quantités prédéterminées. Si vous entrez dans une résidence où la quantité de plants de cannabis dépasse la limite raisonnable, vous pouvez être devant une personne qui en fait le commerce. Il faudra donc établir une limite.

Nous avons fixé une limite lors des négociations avec nos collègues du Groupe des sénateurs indépendants, mais nous ne sommes pas parvenus à un consensus. Il y a déjà une limite de 5 grammes qui est fixée pour les mineurs; il faudrait que, pour les adultes, il y ait aussi une limite. On pourrait passer à 30 grammes, à 50 grammes, mais je pense que cela fera partie des discussions à venir. On avait convenu qu'il fallait une limite, et tous les corps policiers l'ont demandée. Maintenant, il faut déterminer ce qu'elle sera.

[English]

Senator Poirier: Thank you.

If time allows, may I go on a second round?

The Chair: We can certainly put you down for a second round.

I will inject a question here, because it relates to a response Senator Dupuis gave to Senator Poirier. You mentioned the first recommendation and mentioned it in the context of Quebec and Manitoba, which I believe is relevant to the four plants issue. They don't wish to proceed with the four plants issue.

This has wording that I want to clarify. Is this entirely about the four plants issue, or does the wording in the recommendation go broader than that?

Senator Joyal: What we were concerned about is that the day after the bill is adopted, there is not immediately a citizen that goes to court and challenges the bill because there's uncertainty between the overlap of the provincial legislation and the federal legislation. As my colleague Senator Dupuis mentioned, unfortunately there is at present a question mark about the stand the federal Department of Justice would take to support the capacity of a province to ban the four plants. The minister said, "If there is a challenge, we will defend the federal legislation." Fine, but then it means that you will have to go to court to spend out the whole process of first, second and third levels before there is finally a decision that a province has a capacity to ban the four plants.

The Chair: When you talk about cultivating, harvesting, et cetera, you are not talking about the licensed facilities that come under the federal jurisdiction. You are talking about the home cultivation; is that correct?

Senator Joyal: Absolutely. That's right.

[Translation]

Senator Dupuis: So we are only talking about the clauses in Bill C-45 that deal with the possibility of owning or cultivating the four plants.

[English]

The Chair: Okay, thank you.

Senator Joyal: To add to that, we have been very surgical in our way of approaching this to be sure that we save the largest part possible of the federal legislation in the way we phrase it.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : Merci.

Si le temps nous le permet, pourrais-je reprendre la parole au deuxième tour?

Le président : Bien sûr, vous serez inscrite sur la liste pour le deuxième tour.

Je vais poser une question. Cela concerne la réponse que la sénatrice Dupuis a donnée à la sénatrice Poirier. Vous avez parlé de la première recommandation en disant qu'elle était liée à la situation au Québec et au Manitoba en ce qui a trait, je crois, à la limite de quatre plantes. Ces deux provinces ne veulent pas de culture à domicile.

J'aimerais avoir des précisions quant à la formulation. La recommandation concerne-t-elle uniquement la limite de quatre plantes, ou a-t-elle une portée plus large que cela?

Le sénateur Joyal : Ce que nous voulons éviter, c'est un scénario où le jour suivant l'adoption du projet de loi, un Canadien se rend tout de suite devant les tribunaux pour contester le projet de loi parce qu'il y a un chevauchement entre la réglementation provinciale et la réglementation fédérale qui crée de l'incertitude. Comme ma collègue, la sénatrice Dupuis, l'a mentionné, la position du ministère fédéral de la Justice présentement est incertaine quant à la compétence des provinces de prohiber la culture des quatre plantes à domicile. La ministre a précisé qu'elle défendrait la loi fédérale en cas de contestation. C'est très bien, mais cela veut dire qu'il va falloir suivre tout le processus judiciaire — les tribunaux de première, de deuxième et de troisième instance — avant qu'une décision soit finalement rendue sur la compétence des provinces de prohiber la culture de quatre plantes à domicile.

Le président : Lorsque vous avez mentionné la culture, la récolte, et cetera, vous ne parliez pas des installations autorisées relevant de la compétence fédérale. Vous parliez de la culture à domicile, est-ce exact?

Le sénateur Joyal : Absolument. C'est exact.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Donc, on ne parle que des articles du projet de loi C-45 qui traitent de la possibilité de posséder ou de cultiver les quatre plants.

[Traduction]

Le président : D'accord, merci.

Le sénateur Joyal : En outre, nous avons utilisé une approche d'une précision chirurgicale afin de veiller à préserver le plus d'éléments possible du projet de loi fédéral dans la façon dont tout cela est formulé.

The Chair: Okay, I've got you. By the way, five minutes is the total. The shorter the question, the shorter the answer, and the more you get in.

Senator Manning: Thank you, colleagues, for your presentation and your work at your committee.

We've heard conflicting testimony here, as I'm sure you have heard with your committees also, in regards to many aspects of this bill. Eventually, we are going to find our way, whenever that is, to follow up on Senator Munson's comment, to get into clause by clause.

We have a list of witnesses. Are there any witnesses that appeared before your committee that you think our committee should hear from before we get to the point of clause by clause, because that is basically the end game here? Did you hear from anybody there who maybe didn't have enough time at your committee whom we should hear from?

Senator Joyal: In the appendix of our report you have the list of witnesses we heard. There is a capacity there for your steering committee to read first our report that gives a summary of all the witnesses we heard. It's a summary of 10 pages, so it's not unreadable. With the references that are attached to the testimony that we heard — the references are on the bottom — you can easily make up your mind as to which witnesses addressed an issue you think is an important priority for you.

So instead of me going through the list and dictating which witnesses, you have the list, and you have what they said in a succinct and usable form. I suggest that your steering, or any of you, go through this to identify easily which ones you should hear from. We remain available to you if you want us, on the basis of that list, to give you quick comments. We are totally available to you for that.

Senator Manning: Based on what you have heard — and we have had some testimony already today in regards to a delay. We had the Aboriginal Committee announcing yesterday. In your judgment — you are all of legal background and understand the process of what will happen once this becomes law — is it in the best interests of the country to delay this legislation?

Senator Joyal: I have my own personal opinion —

Senator Manning: I would like to hear it.

Senator Joyal: — or the opinion of the committee. I would like to point out the comments included in the report. There are observations that, I should say, speak for themselves. I have my own opinions, and I will stand up in the Senate on third reading

Le président : D'accord, je comprends. En passant, je tiens à vous rappeler que vous disposez de cinq minutes en tout. Soyez concis dans vos questions et vos réponses pour obtenir le plus d'information possible.

Le sénateur Manning : Merci, chers collègues, de vos exposés et du travail que votre comité a accompli.

Nous avons entendu des témoignages contradictoires à propos de nombreux aspects du projet de loi, et je suis sûr que cela a également été votre cas dans vos comités. À un moment ou à un autre, comme l'a dit le sénateur Munson, nous finirons par entamer l'étude article par article.

Nous avons une liste de témoins. Y a-t-il des témoins que votre comité a reçus et qui devraient également, selon vous, venir témoigner devant nous avant l'étude article par article? C'est essentiellement notre objectif ultime. Y a-t-il un témoin qui n'a pas eu le temps de dire tout ce qu'il avait à dire devant votre comité et que nous devrions inviter?

Le sénateur Joyal : Nous avons joint en annexe à notre rapport la liste des témoins que nous avons entendus. J'inviterais votre comité directeur à lire avant toute chose notre rapport résumant l'ensemble des témoignages que nous avons entendus. Le résumé compte 10 pages, alors c'est loin d'être une tâche insurmontable. Il y a des notes de bas de page pour tous les témoignages, alors vous pouvez facilement déterminer quels témoins ont abordé les questions prioritaires, selon vous.

Je vais donc m'abstenir de parcourir la liste pour vous recommander tel ou tel témoin. Vous avez la liste et vous pouvez voir facilement et rapidement ce qu'ils ont dit. Je recommande à votre comité directeur ou à n'importe lequel d'entre vous de consulter le rapport pour déterminer facilement quels témoins vous devriez inviter. Nous demeurons à votre disposition si vous avez besoin de nous pour des observations rapides par rapport à la liste. Nous sommes à votre entière disposition pour cela.

Le sénateur Manning : À la lumière de ce que vous avez entendu... Il y a déjà eu quelques commentaires aujourd'hui à propos d'un éventuel report de la légalisation. Le Comité des peuples autochtones s'est prononcé là-dessus hier. Selon vous — vous avez tous une formation en droit et vous comprenez le processus qui s'enclenchera une fois que le projet de loi sera adopté —, serait-il dans le meilleur intérêt du pays de reporter la légalisation?

Le sénateur Joyal : Me demandez-vous mon opinion personnelle...

Le sénateur Manning : J'aimerais l'entendre.

Le sénateur Joyal : ... ou l'opinion du comité? J'aimerais revenir sur les commentaires formulés dans le rapport. Les observations, si je puis dire, parlent d'elles-mêmes. J'ai aussi mes opinions, et je compte les exprimer devant le Sénat à l'étape

and state them. My responsibility as chair is to ensure we work together and come to consensus. I will let my colleagues address the issue.

[*Translation*]

Senator Dupuis: The implementation of this legislation is very controversial, as is almost every aspect of the bill. We have heard testimony of all kinds. In response to questions, some municipalities said that they were not ready, that they would like to have more time, but that is not what they are interested in. They are interested in developing a clear framework to ensure that provincial and federal legislation is clear.

The Canadian Police Association has told us that the public in British Columbia is confused, because it is no longer clear how to enforce the law. They are supposed to enforce a ban, but legalization has been announced. So they have to move forward from the time of the announcement. The goals actually conflict.

Senator Boisvenu: In the report, there are three minor observations, one of which is about the workplace. From these observations, perhaps, there is an avenue to invite witnesses to explore this topic, which has been brought to our attention, but which has not been studied in detail. I am thinking of issues related to workplace safety, transparency in companies, and anything related to investments. I do not know whether you will deal with it, but right now a problem has been raised and we have not explored it with our witnesses. The problem exists in the workplace, but it may also be a very important social issue.

[*English*]

Senator Joyal: If I may answer Senator Manning. If you read the summary of the testimony that we have heard, this issue has been raised by witnesses, by police forces especially, and I refer you to their testimony and to the points that they have raised about why they think they need more time. It's not just because it would be better to have six months more; they have reasons why they think they need more time to make sure they have the capacity to address the new situation.

[*Translation*]

Senator Galvez: I would like to thank the witnesses for their intensive, hard work. As we mentioned a number of times in our discussions, this is a very emotional issue for the public.

[*English*]

I want to know more about recommendation 7. It is the first time I see some concerns about the possibility of exporting cannabis. I want to know more of the background that led to this

de la troisième lecture. En tant que président, ma responsabilité est de veiller à ce que nous travaillions ensemble et que nous en arrivions à un consensus. Je vais laisser mes collègues vous répondre.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : La mise en œuvre de cette loi est très controversée, comme à peu près tous les éléments de ce projet de loi. On a entendu des témoignages qui vont dans tous les sens. Certaines municipalités ont dit, en réponse à des questions, qu'elles n'étaient pas prêtes, qu'elles aimeraient avoir plus de temps, mais ce n'est pas ce qui les intéresse. Ce qui les intéresse, c'est d'élaborer un cadre clair, pour que les lois provinciales et fédérales soient claires.

L'Association canadienne des policiers nous a dit qu'en Colombie-Britannique il y a une confusion au sein de la population, car on ne sait plus comment appliquer la loi. On est censé appliquer une prohibition, mais on annonce une légalisation. Il faut donc procéder à partir du moment où on l'a annoncée. Ce sont des buts qui sont tout de même opposés.

Le sénateur Boisvenu : Dans le rapport, il y a trois observations mineures, dont une qui concerne le milieu de travail. De ces observations découle peut-être une avenue pour inviter des témoins afin d'approfondir ce sujet, qui nous a été apporté, mais qu'on n'a pas approfondi. Je pense, entre autres, aux enjeux liés à la sécurité au travail, à la transparence au sein des compagnies, et à tout ce qui est investissement. Je ne sais pas si vous en traiterez, mais, actuellement, il y a une problématique qu'on a soulevée à ce sujet et qu'on n'a pas approfondie avec nos témoins. Le problème existe en milieu de travail, mais constitue également peut-être un enjeu social très important.

[*Traduction*]

Le sénateur Joyal : En réponse à la question du sénateur Manning, je vous inviterais à lire le résumé des témoignages que nous avons entendus. Les témoins — les forces policières en particulier — ont soulevé cette préoccupation, alors je vous recommande de lire leur témoignage et ce qu'ils ont dit pour justifier leur demande de repousser l'adoption du projet de loi. Ce n'est pas simplement qu'ils préféreraient avoir six mois de plus; ils ont des raisons de vouloir plus de temps pour veiller à ce que tout soit en place pour composer avec cette nouvelle réalité.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Je remercie les témoins de leur travail ardu et intense. Comme on en a discuté à plusieurs reprises, ce sujet suscite beaucoup d'émotions au sein de la population.

[*Traduction*]

J'aimerais en savoir davantage à propos de la recommandation n° 7. C'est la première fois qu'on soulève des préoccupations à propos de la possibilité d'exporter du cannabis. Pouvez-vous me

recommendation. The other question I have is what is the confusion about the definition of “dwelling house,” and why do we need to clarify that?

[Translation]

Senator Boisvenu: You’re referring to the fines?

Senator Galvez: Yes, and to cannabis exports.

Senator Boisvenu: According to the current tobacco legislation, even if we include substances such as chocolate or perfume, the maximum fine is \$300,000. We wanted to align the marijuana legislation with the tobacco legislation. We would be imposing more lenient sentences for exporting marijuana than for exporting tobacco. It is simply a question of harmonization.

[English]

Senator Galvez: And the “dwelling house.”

[Translation]

Senator Joyal: You raised a very good question. My colleague Senator Carignan raised it as well.

The way the term “dwelling house” is defined in the bill implies not only apartments, but also possibly the land attached to them. If you live in a condo, you have your apartment, but you can also have a community garden, that is, an area shared by all owners where they can grow vegetables. There are all kinds of ways of attaching land to a housing unit.

We suggest that this concept be defined to prevent situations where people would have land that is not exactly attached to the apartment, but is located elsewhere and belongs to the condominium. All issues related to co-ownership are very important. This point was raised by both Senator Carignan and the building owner representatives we heard from.

[English]

Senator Omidvar: Thank you very much for all your work. My question is to Senator Dupuis around recommendation 7 about the bill coming into force one year after Royal Assent.

I note this was rejected by the majority. Could you provide us with some context for that decision and what witnesses spoke to this? How can you help us think into your experience of this discussion?

donner davantage de contexte relativement à cette recommandation? J’ai aussi une question à propos de la confusion touchant la définition de « maison d’habitation ». Pourquoi avez-vous besoin de plus de précisions par rapport à cela?

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Vous parlez des amendes?

La sénatrice Galvez : Oui, et de l’exportation du cannabis.

Le sénateur Boisvenu : En vertu de la loi actuelle sur le tabac, même si on introduit des substances comme du chocolat ou du parfum, l’amende maximale est de 300 000 \$. On a voulu aligner la loi sur la marijuana sur celle du tabac. On imposerait des sentences moins sévères pour l’exportation de marijuana que pour le tabac. C’est simplement une question d’harmonisation.

[Traduction]

La sénatrice Galvez : Il y a aussi les « maisons d’habitation », ou « *dwelling houses* ».

[Français]

Le sénateur Joyal : Votre question est très bonne. Je regarde mon collègue, le sénateur Carignan, qui a soulevé cette question.

La façon dont le terme « *dwelling house* » est défini dans le projet de loi implique non seulement l’appartement, mais le terrain qui peut y être rattaché. Si vous êtes dans un condo, vous avez votre appartement, mais vous pouvez aussi avoir un jardin communautaire, c’est-à-dire un espace commun à tous les propriétaires pour aménager un jardin potager. Il existe toutes sortes de manières de rattacher un terrain à une habitation.

Nous suggérons de définir ce concept de sorte que l’on ne se retrouve pas dans une situation où on aurait un terrain qui n’est pas vraiment rattaché à l’appartement, mais qui se trouve ailleurs et qui fait partie de la copropriété. Toutes les questions reliées à la copropriété sont très importantes. Ce point a été soulevé par le sénateur Carignan et par les représentants des propriétaires que nous avons entendus.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Merci beaucoup de tout le travail que vous avez accompli. J’ai une question pour la sénatrice Dupuis à propos de la recommandation n^o 7, celle concernant l’entrée en vigueur du projet de loi un an après la sanction royale.

Je remarque que cette recommandation a été rejetée par la majorité. Pouvez-vous nous fournir davantage de détails sur cette décision ainsi que sur les témoins qui en ont parlé? Nous aimerions comprendre ce qui s’est passé pendant la discussion à ce sujet.

The Chair: Let me point out to those following this, because we talked about another recommendation 7, that this is the second grouping of recommendations, and it comes on page 11. It's number 7 on page 11.

[Translation]

Senator Dupuis: So, if I understand the question correctly, it is about recommendation 7, on page 12 of the French version and page 11 of the English one.

[English]

The Chair: It's talking about the coming into force after Royal Assent.

[Translation]

Senator Dupuis: I think that the title of this section illustrates why a majority of senators rejected this provision. They believe that, according to witness testimony, even if some need more time — municipalities have told us, in an answer to a question, that it could be beneficial to have more time — it is not a critical aspect to them. They primarily want the legislation to be clear. They will then be able to live with it, and pass municipal bylaws afterwards. According to the majority, the arguments have led us to the conclusion that the organizations were able to adjust to the bill as it is written, and to its planned implementation.

Senator Boisvenu: I will give you a very practical timeline for the police forces.

It is now May 2. The federal government was supposed to decide, in April, on the type of equipment that would be used to test saliva samples before resorting to blood samples. The government has yet to make this decision. Municipalities need a minimum of two months to order the equipment. This brings us to July. Furthermore, it takes two to three months to fully train the police officers who will use this equipment. The school in Nicolet can take in a maximum of 50 officers. Yet we need to train more than 2,500 of them.

The current bill therefore poses a major problem. If marijuana is legalized on July 1, it is foreseeable that, for a period of three to six months, Canadian police officers will not have the tools to properly check if people are using marijuana while driving. It is a common-sense road safety issue.

[English]

Senator Omidvar: My question is again to Senator Dupuis about studying the elements in the bill that talk about possession of 5 grams and over for young people. Could you share with us

Le président : J'aimerais apporter une précision pour ceux qui nous suivent, puisqu'il a été question précédemment d'une autre recommandation n^o 7. Nous parlons présentement du deuxième ensemble de recommandations, à la page 12. Il s'agit de la recommandation n^o 7 à la page 12.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Si j'ai bien compris la question, elle porte sur la recommandation n^o 7, à la page 12 de la version française et à la page 11 de la version anglaise.

[Traduction]

Le président : Celle qui concerne l'entrée en vigueur après la sanction royale.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je pense que le titre de cette section illustre bien le fait qu'une majorité de sénateurs a rejeté cette disposition, car elle estime, selon les témoignages entendus, que même si certains ont besoin de plus de temps — des municipalités nous ont dit, en réponse à une question, qu'il pourrait être intéressant d'avoir plus de temps —, ce n'est pas l'aspect critique qui les intéresse. Elles veulent d'abord que les lois soient claires. Elles seront alors en mesure de vivre avec ces lois, et des règlements municipaux suivront. Selon la majorité des gens, des éléments nous ont amenés à conclure que les organisations étaient capables de s'ajuster au projet de loi tel qu'il est et à sa mise en application telle qu'elle est prévue.

Le sénateur Boisvenu : Je vais vous donner un calendrier très pratique pour ce qui est des corps policiers.

Nous sommes le 2 mai. Le gouvernement fédéral devait, au mois d'avril, préciser l'équipement à être utilisé pour le dépistage à partir d'échantillons de salive avant de recourir aux prises de sang. Or, le gouvernement n'a pas encore pris cette décision. Les municipalités ont besoin d'un minimum de deux mois pour commander l'équipement. Cela nous mène au mois de juillet. De plus, il faut entre trois et six mois pour compléter la formation des policiers qui utiliseront cet équipement. L'école de Nicolet peut accepter un maximum de 50 policiers. Or, on doit en former plus de 2 500.

Le projet de loi actuel pose donc un problème majeur. Si la marijuana est légalisée le 1^{er} juillet, on peut prévoir que, pendant trois à six mois, les policiers canadiens ne disposeront pas des outils pour bien contrôler les utilisateurs de marijuana qui conduisent un véhicule. C'est une question de bon sens en matière de sécurité routière.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : Encore une fois, ma question s'adresse à la sénatrice Dupuis. Cela concerne les éléments du projet de loi concernant la possession de 5 grammes ou plus par

what the context of the discussion was? I actually don't see anything in the recommendations relating to the criminalization of young people who possess more than 5 grams.

[*Translation*]

Senator Dupuis: The discussion we had was on the technical aspect of our mandate, as the Legal Affairs Committee, concerning penalties, contraventions and sanctions. Our study has led us to produce recommendation 6, adopted unanimously, that endorses the recommendation of the bar, which states that nothing in this bill should be interpreted in such a way as to limit recourse to the criminal justice system for young people, specifically any warnings, cautions or referrals. Our study also led us to produce recommendation 8, adopted unanimously, which states that sanctions provided for young people must not be harsher than those provided for adults.

[*English*]

Senator Raine: My question is quite simple. I would like to hear what you heard from witnesses as to a reason why it would be good to have the age limit of prohibition be 18.

Senator Joyal: It is the principle of precaution, and Senator Dupuis has mentioned it. The science is not absolutely conclusive on the impact of cannabis on one individual. It depends on the DNA of the person, the weight, the propensity you might have to psychotic tendencies or family background and whatnot.

The science has not been conclusive for very specific reasons, because cannabis was illegal and the scientific community was not free to conduct its studies. So there is an uncertainty, as Senator Dupuis mentioned, about the impact of science at many levels, and the approach taken by the psychiatric association is more or less — and this is not an argument they have used, but I put it on the table — the theological approach. If you think you are going to sin, you better not try. It is more or less the same with the doctors. If you think it might be dangerous, you'd better avoid consuming it or using it.

That's the approach that they adopt. It is the precautionary approach that since a youth could be affected under the age of 21 because his brain development is not completed, it's better to refrain than to consume cannabis if you don't want to have some kind of impact on your overall mental health and capacity.

I refer you to the testimony that we had from Dr. Igartua, and we refer to it in the minutes of the report.

une jeune personne. Pourriez-vous nous fournir des détails sur le contexte de votre discussion? À dire vrai, je ne vois rien dans vos recommandations à propos de la criminalisation des jeunes trouvés en possession de plus de 5 grammes.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : La discussion qu'on a tenue a porté sur l'aspect technique de notre mandat, en tant que Comité des affaires juridiques, soit sur les pénalités, les contraventions et les sanctions. Notre étude nous a menés à la recommandation n° 6, adoptée à l'unanimité, qui est d'endosser la recommandation du barreau qui prévoit que rien ne doit être interprété dans cette loi de manière à empêcher d'avoir recours au système de justice pénale pour les adolescents, notamment un avertissement, une mise en garde ou un renvoi. Notre étude nous mène aussi à la recommandation n° 8, adoptée à l'unanimité, à savoir que toute sanction prévue pour les jeunes ne doit pas être plus sévère que celles prévues pour les adultes.

[*Traduction*]

La sénatrice Raine : Ma question est très simple. Pourriez-vous nous répéter ce que les témoins vous ont dit par rapport à la limite d'âge? Pourquoi serait-ce une bonne chose de la fixer à 18 ans?

Le sénateur Joyal : Comme la sénatrice Dupuis l'a mentionné, c'est une question de précaution. Il n'y a pas de données scientifiques irréfutables sur l'effet du cannabis sur les gens. La génétique de la personne joue un rôle, tout comme son poids, sa prédisposition aux troubles psychotiques, ses antécédents familiaux, et cetera.

Les raisons pour lesquelles nous n'avons pas de données scientifiques concluantes sont très claires : puisque le cannabis est illégal, la communauté scientifique était limitée quant aux études qu'elle pouvait mener. Donc, comme la sénatrice Dupuis l'a mentionné, il y avait une certaine incertitude scientifique quant aux effets à de nombreux niveaux, et l'approche adoptée par le milieu psychiatrique était plus ou moins — et je veux préciser que c'est moi qui le dis, et non pas eux — de nature théologique; c'est-à-dire que, si vous croyez commettre un péché, il vaut mieux vous abstenir. Il en va de même, dans l'ensemble, pour les médecins. Il vaut mieux éviter de consommer un produit que l'on croit dangereux.

Voilà donc leur approche. C'est le principe de précaution : puisque le cerveau des jeunes de moins de 21 ans n'est pas encore complètement formé, il est préférable qu'ils ne consomment pas de cannabis, sinon ils s'exposent à des conséquences nuisibles pour leur santé et leurs capacités mentales globales.

Je vous invite à consulter le témoignage de la Dre Igartua. Nous en parlons dans le compte rendu.

Senator Raine: Thank you. I understand all that, and I agree with that precautionary principle, but I'm interested in hearing whether you heard anybody saying it is good or we should do it at age 18? I don't know where the age 18 came from because it's there, and we are sort of now having to amend it.

Senator Joyal: It came from the consensus that generally in society when you are 18 you have the right to vote, you have the right to marry without the consent of your parents, you have the right to sign a contract under your name, you can have a driving permit. A lot of "permission" is given by society in various domains whereby we presume that an individual at 18 is totally mature. At 17, for 364 days, you are immature, and then the next day you are totally mature and your judgment is as perfect as that of any adult of 30, 40 or 50 years of age.

We have not really investigated that, to answer that aspect of your question. I presume that the fact that the government has offered for the provinces to determine the age to have legal access to cannabis in the provinces is probably to leave the provinces to make their own judgments about the level of maturity a person has to make that decision.

Senator Bernard: Thank you all for your work. I noticed in the report that you mentioned the whole issue of pre-existing criminal records for simple possession, and I didn't see anything in your observations or your recommendations. I wonder what your thoughts were around that.

Senator Joyal: Senator, we have not really investigated that aspect at length or in depth, I should say. There is no doubt that once you have declared cannabis a legal product — and I don't speak on behalf of the government, I didn't speak to the Minister of Justice and I have no mandate for that, either — if you have had a criminal record, it comes under common sense that the objective is to protect the youth.

If you want to protect the youth who have the bad luck of having a criminal record, with all that encompasses today — you cannot cross the border, you cannot even fly over the United States in an airplane because you are on the no-fly list as you have a criminal record for something you did when you were young, under 18, and you didn't know too much about the implications of the foolish decisions you might have made — the idea of addressing that issue seems to be common sense.

The government didn't come forward with a clear commitment on that. You might have heard the Minister of Public Safety in relation to that. There have been questions in the House of Commons. But that is something we will have to address soon because the objective of the bill is essentially to prevent, especially for youth and for those who find themselves in that

La sénatrice Raine : Merci. Je comprends tout cela, et je suis d'accord avec le principe de précaution, mais ce que je veux savoir, c'est si vous avez entendu des témoins dire que l'âge de 18 ans était une bonne chose ou que c'est ce qui devrait être imposé. Je ne sais pas pourquoi on a choisi cette limite d'âge, mais c'est ce qu'il y a dans le projet de loi, et maintenant, nous sommes plus ou moins obligés de la modifier.

Le sénateur Joyal : La limite vient du consensus suivant : il est généralement accepté dans la société qu'à l'âge de 18 ans, vous avez le droit de voter, le droit de vous marier sans le consentement de vos parents, le droit de signer un contrat en votre nom propre, le droit de conduire. La société vous accorde beaucoup de « permissions » dans divers domaines. Nous tenons donc pour acquis qu'une personne est tout à fait mature à l'âge de 18 ans. Si vous êtes âgé de 17 ans et 364 jours, vous êtes immature, mais dès le lendemain, vous êtes une personne tout à fait mature, et votre jugement est aussi parfait que celui d'un adulte de 30, 40 ou 50 ans.

Nous ne nous sommes pas vraiment penchés sur cette question, pour tout vous dire. Selon moi, si le gouvernement permet aux provinces de déterminer l'âge légal pour posséder du cannabis sur leur territoire, c'est probablement parce qu'elles sont les mieux placées pour connaître le niveau de maturité nécessaire, selon elles, pour prendre une telle décision.

La sénatrice Bernard : Merci à tous de votre excellent travail. Vous mentionnez dans le rapport le problème des casiers judiciaires existants pour possession simple, mais vous n'en avez pas parlé dans vos observations ni dans vos recommandations. J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Le sénateur Joyal : Madame la sénatrice, je vous dirais que nous n'avons pas examiné cet aspect en profondeur. Il est évident que, lorsque le cannabis deviendra un produit légal — et je ne parle pas au nom du gouvernement, je ne me suis pas adressé à la ministre de la Justice et je n'ai aucun mandat à cet égard non plus —, pour ce qui est des casiers judiciaires, il est évident que le but ultime est de protéger les jeunes.

Si vous voulez protéger les jeunes qui ont la malchance d'avoir un casier judiciaire avec tout ce que cela signifie aujourd'hui — impossible de franchir la frontière, impossible même de survoler les États-Unis en avion parce que vous êtes inscrit sur la liste d'interdiction de vol en raison d'un casier judiciaire établi avant l'âge de 18 ans, à un moment où il est difficile de prendre conscience de toutes les conséquences de ses décisions stupides —, il semble qu'il soit tout à fait sensé de régler ce problème.

Le gouvernement n'a pas pris d'engagement clair à cet égard. Vous avez peut-être entendu les propos du ministre de la Sécurité publique à ce sujet. Des questions ont été posées à la Chambre des communes. Mais c'est un problème que nous devons régler rapidement puisque l'objectif du projet de loi est la prévention et qu'il cible particulièrement les jeunes, mais aussi

situation of having consumed in a context of laissez-faire. I'm not talking about someone who is a dealer and has made a living out of illegal activities. I'm talking about someone who has done it not to try to hurt anybody outside his own person.

The government will certainly have to address that, and I'm sure there will be a lot of pressure in the public opinion to come forward with a bill more or less like Bill C-66 to allow the expungement of criminal records in a way that will offer those who find themselves in that situation to clear their record and be able to have responsibilities in our society. And when you are a youth from any community and you have a criminal record over and above that, it's very difficult to get a job.

The overall criminal system is to try and give the opportunity to someone to rehabilitate. Senator Dupuis has spent part of her life in that world, as well as Senator Pate. So it's part of the overall humanistic approach we have of helping someone to start anew in life.

The Chair: We have time for one more question.

Senator Patterson: I have two quick questions. First of all, the Union québécoise des municipalités testified before your committee. I think they represent some 7,000 elected members and 1,000 local municipalities, and they recommended delay in the implementation of the bill. I understand that was adopted by only a minority of your committee. Could you explain in more detail why they felt it was important for them to delay the coming into force?

Senator Joyal: Again, Senator Dupuis has partly answered that question. There is still uncertainty in terms of what approach the various municipalities will take to ban, for instance, the use of cannabis in public places, in parks, where the police forces will be trained. In other words, will they have the level of professionalism to be able to maintain public order once cannabis is legal? Especially with that group of municipalities, they are the small ones, fewer than 2,000 people. So they're really small communities with very little means to be able to address that new situation.

Sometimes they share services at the regional level. They are very different from one another. Some have only 500 citizens as their residents, so there is such a level of discrepancy among them that they are not all at the same level to address this new issue. They tried to make an average and asked for more time to be sure they will know how to cope with that.

But there is also the point raised by Senator Dupuis, which is important, and it is the certainty of regulations and the certainty of legislation. Everybody is still waiting. Maybe this will happen, maybe that won't happen. As Senator Boisvenu

ceux qui ont déjà consommé dans un contexte de laissez-faire. Je ne parle pas des personnes qui vendent de la drogue et qui ont gagné leur vie en menant ce type d'activités illégales; je parle de ceux qui ont consommé sans chercher à nuire à personne d'autre qu'à eux-mêmes.

Le gouvernement devra se pencher sur ce problème, et je suis convaincu que le public insistera pour qu'il propose un projet de loi, ressemblant plus ou moins au projet de loi C-66, et qui permettra de supprimer le casier judiciaire des personnes qui se sont retrouvées dans cette situation afin qu'elles puissent recommencer à neuf et assumer des responsabilités au sein de notre société. Dans toutes les collectivités, un jeune qui a un casier judiciaire a beaucoup de difficulté à dénicher un emploi.

Le but global du système de justice pénale est de donner aux contrevenants l'occasion de se réhabiliter. La sénatrice Dupuis et la sénatrice Pate y ont consacré une partie de leur vie. Cela fait partie de notre approche humaniste qui nous pousse à aider ceux qui en ont besoin à se reprendre en main.

Le président : Nous avons le temps d'entendre une dernière question.

Le sénateur Patterson : J'ai deux petites questions. Tout d'abord, l'Union québécoise des municipalités a témoigné devant le comité. Je crois qu'elle représente 7 000 élus et 1 000 municipalités, et elle a demandé le report de l'adoption du projet de loi. Je constate que cela a été adopté par moins de la moitié du comité. Pouvez-vous expliquer en détail pourquoi les membres de la fédération jugeaient important que l'entrée en vigueur du projet de loi soit reportée?

Le sénateur Joyal : Encore une fois, la sénatrice Dupuis a répondu en partie à cette question. Il plane toujours une certaine incertitude quant à l'approche que les municipalités adopteront pour interdire, par exemple, la consommation de cannabis dans les endroits publics, dont les parcs, et à l'endroit où les membres des services de police seront formés. Autrement dit, pourront-elles compter sur les compétences nécessaires pour maintenir l'ordre public une fois que le cannabis sera légal? Il est question ici des petites municipalités qui comptent moins de 2 000 habitants. Ce sont de très petites collectivités qui sont très mal outillées pour faire face à cette nouvelle situation.

Dans certains cas, ces municipalités partagent des services régionaux. Et elles sont très différentes les unes des autres. Certaines ne comptent que 500 habitants, et les différences entre elles sont si grandes qu'elles ne disposent pas des mêmes moyens pour faire face à cette nouvelle réalité. Elles ont tenté de faire une moyenne et elles ont demandé plus de temps afin d'être certaines de pouvoir composer avec la situation.

La sénatrice Dupuis a soulevé un point important, soit la certitude de l'application de la loi et de son règlement. Tout le monde est en attente. Peut-être que cela se produira ou peut-être que non. Comme le sénateur Boisvenu l'a mentionné, le matériel

mentioned, the equipment to test the drug in saliva is still in development and has not yet been certified. When will that be? Will enough equipment be available at the same time for everybody? How do you plan the training for the officers to be able to control that? You change the overall system. It is a radical change. We have to recognize this.

Seeing their reality, with the little means they have, I would think it explains that. If you read their brief, they are pretty self-explanatory on that.

The Chair: Regrettably, we have run out of time. I apologize to two senators who are not members of the committee. We got all of the members of our committee to ask their questions, but two that are not we were unable to get in because of the time constraints.

Certainly, if we end up getting attendance like this at future committee meetings, we're going to have to get a bigger meeting room.

Thank you very much to our three colleagues for their presentation on behalf of their committee. With that, we will get the Aboriginal Committee to come in at the end of the table.

This is the second panel on our agenda today, dealing with Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts. Panel No. 2 deals with a report from the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. I am pleased to welcome three colleagues: Senator Dyck, the chair of the committee; Senator Tannas, the deputy chair; and the third member of the steering committee, Senator Christmas. Welcome to all three of you. All three of you can speak, but you have to do it within a total of 10 minutes, please, and then we will go to the committee for questions beyond that. We have one hour for this panel.

Hon. Lillian Eva Dyck, Chair, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: On May 1, 2018, the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples tabled a report outlining the committee's findings and recommendations from its study on the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to the Indigenous peoples of Canada. The committee's study took place between February and April 2018.

In response to witness testimony, the committee's report includes 10 recommendations, divided into two parts. The first two recommendations are recommended amendments to Bill C-45.

permettant de détecter la drogue dans la salive n'est pas encore au point et il n'est pas certifié. Quand va-t-il l'être? Y aura-t-il assez de dispositifs pour tout le monde en même temps? Comment envisagez-vous de former les agents qui seront affectés à la détection? C'est tout le système qui change, et le changement est radical. Nous devons en être conscients.

Étant donné la réalité des petites municipalités et leurs modestes moyens, leurs demandes sont justifiées. Vous avez certainement constaté dans leur mémoire que leurs explications sont claires.

Le président : J'ai le regret de vous annoncer que le temps est écoulé. Je m'excuse auprès des deux sénateurs qui ne sont pas membres du comité. Tous les membres du comité ont pu poser leurs questions, mais les deux qui n'en font pas partie n'ont pas pu le faire, faute de temps.

Si autant de personnes participent à nos prochaines réunions, nous devons prévoir une plus grande salle.

Je remercie chaleureusement nos trois collègues d'être venus témoigner au nom de leur comité. Sur ce, je demande aux membres du Comité des peuples autochtones de s'installer au bout de la table.

Nous sommes rendus au deuxième groupe de témoins inscrit à l'ordre du jour pour étudier le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois. Les témoins du deuxième groupe nous parleront d'un rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Je suis ravi d'accueillir trois collègues : la sénatrice Dyck, présidente du comité, le sénateur Tannas, vice-président, et le sénateur Christmas, membre du comité permanent. Bienvenue à vous trois. Vous pouvez tous témoigner, mais vous disposerez d'un total de 10 minutes — pas plus, s'il vous plaît —, car nous passerons ensuite à la période de questions du comité. Nous avons une heure à consacrer au groupe.

L'honorable Lillian Eva Dyck, présidente, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : Le 1^{er} mai 2018, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a déposé un rapport présentant les observations et les recommandations découlant de son examen du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, examen réalisé dans le contexte de la réalité des peuples autochtones du Canada. Le comité a mené son examen de février à avril 2018.

Le rapport du comité tient compte des témoignages entendus, qui ont donné lieu à 10 recommandations divisées en deux parties. Les deux premières recommandations proposent des amendements au projet de loi C-45.

The second set of recommendations are policy recommendations to the Government of Canada and relevant government departments. These recommendations were made by the witnesses but are either addressed in other pieces of legislation, not within the scope of Bill C-45, or non-legislative matters within the authority of the federal government. In the case of the excise tax recommendation, the Senate itself is prevented from making an amendment that would result in the appropriation of funds or a new taxation measure. This is an important fact to note and underlies part of our recommendation to delay the coming into force of the bill.

Hon. Dan Christmas, Member, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: Who we heard from and what they said: The committee recognizes the complexity of studying the implications of the proposed legalization of cannabis on Indigenous communities. However, given the time constraints, the committee is fortunate to have heard from a wide range of witnesses. The committee's report is informed by testimony heard over five meetings in Ottawa and one meeting in Winnipeg, as well as briefs received from organizations and individuals.

The committee heard from a diverse group of 23 witnesses, including Indigenous organizations, First Nations, Inuit elders, police forces, Indigenous cannabis industry groups and the Manitoba Advocate for Children and Youth, representing the Canadian Council of Child and Youth Advocates.

The committee's report is organized around the following themes raised during its hearings: consultation, public education, mental health and addiction services, justice and policing, jurisdiction, and economic development.

Consultation: Indigenous communities and organizations told the committee that they were not consulted on the proposed legalization of cannabis. Where consultations had taken place, the committee heard that these sessions were inadequate, providing little opportunity for meaningful Indigenous participation.

Public education: The committee heard that Indigenous communities lack culturally specific public education materials on the subject of cannabis and its health effects.

Mental health and addictions: Witnesses, including Inuit elders, Indigenous communities and front-line service providers raised concerns about the lack of access to, and funding for, culturally specific mental health and addiction services.

Le deuxième ensemble de recommandations est de nature stratégique et vise le gouvernement du Canada et les ministères concernés. Formulées par les témoins, ces recommandations sont abordées dans d'autres instruments législatifs extérieurs au projet de loi C-45 ou touchent des questions non législatives relevant de la compétence du gouvernement fédéral. En ce qui a trait à la recommandation sur la taxe d'accise, le Sénat lui-même ne peut pas adopter un amendement qui donnerait lieu à l'affectation de fonds ou à l'établissement d'une nouvelle mesure de taxation. C'est un aspect important à ne pas oublier qui explique en partie notre recommandation visant à retarder l'adoption du projet de loi.

L'honorable Dan Christmas, membre, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : Après avoir entendu divers témoignages, ce qu'il faut retenir, c'est que le comité reconnaît la complexité de l'examen des conséquences de la loi proposée sur le cannabis sur les collectivités autochtones. Malgré les contraintes de temps, le comité a eu la chance d'entendre toutes sortes de témoins. Le rapport du comité repose sur les témoignages entendus durant cinq réunions à Ottawa et une réunion à Winnipeg, ainsi que sur les mémoires présentés par divers organismes et particuliers.

Le comité a entendu 23 témoins de tous les horizons qui représentaient des organismes autochtones, des Premières Nations, des aînés inuits, des services de police, des acteurs autochtones de l'industrie du cannabis et Manitoba Advocate for Children and Youth, qui parlait au nom du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes.

Le rapport du comité est organisé en fonction des thèmes soulevés durant les témoignages : consultation, sensibilisation du public, services de santé mentale et de traitement des dépendances, justice et services policiers, compétences et développement économique.

Pour ce qui est de la consultation, les organisations et collectivités autochtones ont déclaré au comité qu'elles n'avaient pas été consultées au sujet du projet de loi sur le cannabis. Dans les cas où des consultations avaient bel et bien eu lieu, le comité a entendu dire que celles-ci étaient inadéquates et qu'elles laissaient peu de place aux Autochtones.

Relativement à la sensibilisation du public, le comité a appris que les collectivités autochtones manquent de documents de sensibilisation adaptés à leur culture, au sujet du cannabis et de ses effets sur la santé.

Sur le plan de la santé mentale et des dépendances, des témoins, y compris des aînés inuits, des représentants de collectivités autochtones et des fournisseurs de services de première ligne ont soulevé des préoccupations au sujet du manque d'accès à des services de santé mentale et de traitement des dépendances adaptés à leur culture, ainsi qu'au manque de financement de ces services.

Justice and policing: The committee heard about the need, due to the proposed legalization of cannabis, for proactive policing focused on prevention, but the resources and labour force are insufficient to help to move beyond crisis-response mode.

Jurisdiction: The committee heard that First Nations are in agreement that they should have the mechanisms available to them, as an essential element of self-government, to permit or to prohibit access to cannabis on their territories.

Economic development: The committee heard that some communities are interested in economic development opportunities as a result of the proposed legalization of cannabis. First Nations and Indigenous businesses and organizations proposed ways to allow for First Nations to collect and to distribute excise tax revenue charged to on-reserve cannabis manufacturers.

Hon. Scott Tannas, Deputy Chair, Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples: Colleagues, I will address the committee's recommendations.

The committee recommends two amendments to Bill C-45. First, the committee recommends an amendment to delay the coming into force of the bill for up to one year, to allow time for Indigenous communities and the federal government to negotiate and agree on the following deliverables: first, the implementation of a cannabis excise tax revenue-sharing regime; second, increased funding for mental health and addiction services; third, the development and funding of culturally sensitive public education materials on cannabis; fourth, the establishment of additional residential addiction treatment centres; and fifth, the recognition and affirmation of the inherent right of Indigenous communities to self-government, including the right to regulate cannabis.

Second, the committee also recommends an amendment prescribing preferential production licences of at least 20 per cent of the total licences issued by Health Canada for producers on lands under the jurisdiction or ownership of Indigenous governments.

The report also provides eight policy recommendations to the Government of Canada related to the implementation of the proposed legalization of cannabis, as well as the necessary health and societal supports required: one, developing and providing stable funding for culturally specific education materials about cannabis; two, enabling Indigenous communities to restrict cannabis on their lands; three, respecting the right of Indigenous communities to establish their own cannabis and taxation regimes; four, increasing funding on an urgent basis for mental

Parlons maintenant de la justice et des services policiers. Il a été question, devant le comité, du besoin de trouver des façons proactives de maintenir l'ordre et de miser sur la prévention, dans le contexte de la légalisation du cannabis, mais les ressources et la main-d'œuvre sont insuffisantes pour aller au-delà des interventions en situation de crise.

En ce qui concerne les compétences, devant le comité, les Premières Nations se sont entendues sur le fait qu'elles devaient avoir à leur disposition de mécanismes pour autoriser ou interdire l'accès au cannabis sur leur territoire et que cela constitue un élément essentiel à leur autonomie gouvernementale.

Au chapitre du développement économique, le comité a entendu que certaines collectivités désirent saisir les possibilités économiques qui découlent de la légalisation proposée du cannabis. Les Premières Nations, ainsi que des entreprises et des organisations autochtones ont proposé des façons de permettre aux Premières Nations de percevoir une taxe d'accise auprès des fabricants de produits du cannabis dans les réserves et de la redistribuer.

L'honorable Scott Tannas, vice-président, Comité sénatorial permanent des peuples autochtones : Chers collègues, je vais vous présenter les recommandations du comité.

Le comité recommande deux amendements au projet de loi C-45. Tout d'abord, le comité recommande de retarder d'au plus un an l'adoption du projet de loi C-45, de façon à ce que les collectivités autochtones et le gouvernement du Canada puissent négocier et adopter certaines mesures, soit la mise en œuvre d'un régime de perception de la taxe d'accise et de partage des recettes provenant du cannabis, le financement accru des services de santé mentale et de traitement des dépendances, la création de matériel de sensibilisation du public au cannabis adapté à la culture, avec le financement connexe, l'établissement de nouveaux centres résidentiels de traitement des dépendances et, enfin, la reconnaissance et la confirmation du droit inhérent des collectivités autochtones de s'autogouverner et, par conséquent, de réglementer le cannabis.

Le comité a également recommandé un amendement pour qu'au moins 20 p. 100 des permis de production de cannabis octroyés par Santé Canada soient réservés à des producteurs établis sur les terres relevant de la compétence des gouvernements autochtones ou leur appartenant.

Le rapport soumet également au gouvernement du Canada huit recommandations stratégiques relativement à l'adoption du projet de loi sur le cannabis ainsi qu'aux mesures de soutien connexes nécessaires en matière de santé et de services sociaux, que voici : élaborer du matériel de sensibilisation adapté à la culture concernant le cannabis et fournir un financement stable pour ce matériel; permettre aux collectivités autochtones de restreindre les activités liées au cannabis sur leurs terres; respecter le droit des collectivités autochtones d'établir leur

health and addiction programs, residential treatment centres, health services, traditional healing centres, and police services that serve Indigenous people and communities in anticipation of increased demand due to the proposed legalization of cannabis; five, increasing the number of residential addiction treatment centres in anticipation of increased demand due to the proposed legalization of cannabis, and the establishment of a residential addiction treatment centre for Indigenous peoples in Nunavut, the Northwest Territories and the Yukon; six, committing cannabis excise tax revenues toward investments in front-line mental health and addiction service delivery, treatment facilities in the vicinity of communities, public health programs and recreational infrastructure in the communities; seven, working with First Nations and First Nation institutions to allow them to collect excise tax on cannabis production; and eight, reserving 20 per cent of all cannabis licences for production activities on lands under the jurisdiction or ownership of Indigenous governments.

Senator Dyck: The committee heard that the proposed legalization of cannabis may have a disproportionate impact on Indigenous peoples. Indigenous peoples must be meaningfully consulted on legislation that affects them, including the proposed legalization of cannabis. The committee ultimately believes that the Indigenous peoples have the inherent right of self-determination, including the appropriate law-making authority to make meaningful decisions that affect the lives of their people and communities, such as regulating cannabis.

The committee supports Indigenous communities that want to participate fully in the cannabis market, especially given the economic opportunities missed by these communities in the past. Interested Indigenous communities should have the appropriate tools to seize economic opportunities as they arise.

Due to the legislative structure and drafting of Bill C-45, we found there was no appropriate mechanism to amend certain clauses of this bill in order to address our concerns. Moreover, on the issue of the specific recommendation on the excise tax, we were advised that this would be beyond the scope of the Senate because it deals with taxation and appropriation measures.

We are hopeful that this report and its recommendations will provide clear guidance to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology to guide your deliberations on Bill C-45.

propre réglementation en matière de cannabis et de taxation; augmenter le plus rapidement possible le financement des programmes de santé mentale et de traitement des dépendances, des centres résidentiels de traitement, des services de santé, des centres de guérison traditionnels et des services de police destinés aux peuples et aux collectivités autochtones, compte tenu de l'augmentation prévue de la demande provoquée par la légalisation proposée du cannabis; augmenter le nombre de centres résidentiels de traitement des dépendances en prévision de la hausse prévue de la demande et mettre sur pied un centre résidentiel de traitement des dépendances pour les peuples autochtones au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon; utiliser les recettes tirées de la taxe d'accise pour investir dans la prestation de services de première ligne en santé mentale et en traitement des dépendances, les centres de traitement situés à proximité des collectivités, les programmes de santé publique et les infrastructures de loisirs dans les collectivités; collaborer avec les Premières Nations et les institutions des Premières Nations afin qu'elles puissent percevoir la taxe d'accise sur les produits du cannabis; et, enfin, réserver 20 p. 100 des permis de production de cannabis pour les activités de production sur les terres relevant de la compétence des gouvernements autochtones ou leur appartenant.

La sénatrice Dyck : Le comité a entendu que la légalisation proposée du cannabis pourrait avoir un impact disproportionné sur les peuples autochtones. Il est important que les peuples autochtones soient consultés de manière concrète lorsqu'un projet de loi les touche directement, et c'est le cas de la légalisation proposée du cannabis. Le comité croit fermement que les peuples autochtones disposent d'un droit inhérent à l'autodétermination, y compris le pouvoir législatif de prendre les décisions pertinentes qui influent sur la vie de leurs membres et de leurs collectivités, ce qui inclut la réglementation du cannabis.

Le comité appuie les collectivités autochtones qui désirent participer pleinement au marché du cannabis, vu particulièrement les possibilités économiques qu'elles n'ont pu saisir par le passé. Les collectivités autochtones intéressées devraient disposer des outils nécessaires pour tirer parti des possibilités économiques qui se présentent.

Compte tenu de la structure législative et de la teneur du projet de loi C-45, nous constatons qu'il n'existe aucun mécanisme approprié qui nous permettrait de modifier certaines dispositions du projet de loi en fonction de nos préoccupations. De plus, pour ce qui est de la recommandation sur la taxe d'accise, il nous a été dit que cela allait au-delà des compétences du Sénat, car c'est une mesure qui touche la fiscalité et l'affectation de fonds.

Nous espérons que notre rapport et les recommandations qu'il contient orienteront les délibérations du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie au sujet du projet de loi C-45.

The Chair: Thank you very much. That was an excellent presentation by the trio, and it came in under 10 minutes.

I will start off by asking a question before I go to the committee members.

In your first recommendation, you say to delay the coming into force of Bill C-45 for up to one year. I understand that, but a lot of us have experienced the fact that if you give people a year, they take a year, and if you give them two years, they take two years, et cetera. Why couldn't a lot of these things be going on now, or how many of them are going on now? You have points a, b, c, d and e here, plus the second recommendation.

Why aren't these discussions going on now, or are they? And could they not be done in a shorter period of time — done commensurate with the time it would take to bring it into force in any event, because they are saying it will take eight to 12 weeks following Royal Assent?

Senator Dyck: Thank you for the question. We put “up to one year,” hoping that it would, of course, happen in less than a year.

There are ongoing discussions with the Assembly of First Nations. In fact, they are having a meeting across the river, and Bill C-45 is on their agenda today. There is a working group talking about the cannabis legislation, but from what we were told, the consultations and the working group they have established will not have finished until the end of June. They will not have a report until sometime in the summer, and they will be reporting back to the chiefs assembly probably sometime in July, I suspect.

Consultations are ongoing, so it is possible, with the additional pressure, that the government may then be more serious. We have given them, I think, very clear instructions on what needs to be done with regard to addiction services as well as with the financial opportunities. That, in itself, is giving them a heads-up. We have already told them what needs to be done in other pieces of legislation.

Senator Tannas: It's building on an example we've all learned through Bill S-3, where there were promises to consult and nobody believed the government. They had passed through an enormous period of time when they didn't consult, and if we just passed the bill, they'd do all the consulting.

We decided to see them show us they had done that, and then we would move it along. That was the discussion.

Le président : Merci beaucoup. Les trois témoignages étaient excellents, et vous avez pris moins de 10 minutes.

Je vais commencer par poser une question avant de donner la parole aux membres du comité.

Dans votre première recommandation, vous demandez de retarder d'au plus un an l'entrée en vigueur du projet de loi C-45. Je comprends votre demande, mais beaucoup d'entre nous ont remarqué au fil du temps que si vous accordez un an à quelqu'un, il prend l'année au complet, si vous lui donnez deux ans, il prend les deux années, et cetera. Pourquoi bon nombre de ces mesures ne pourraient-elles pas être prises maintenant ou combien d'entre elles sont déjà prises en ce moment? Cette recommandation est accompagnée des points a, b, c, d et e, et il y a aussi la deuxième recommandation.

Ces discussions ont-elles lieu en ce moment? Et sinon, pourquoi pas? Tout cela ne pourrait-il pas être fait plus rapidement, vu le temps qu'il faudrait pour que le projet entre en vigueur et puisque l'on dit qu'il faudra attendre de 8 à 12 semaines après la sanction royale?

La sénatrice Dyck : Je vous remercie de votre question. Nous avons indiqué « au plus un an » en espérant évidemment que le tout sera terminé en moins d'un an.

Il y a actuellement des discussions avec l'Assemblée des Premières Nations. En fait, l'assemblée tient une réunion, de l'autre côté de la rivière, et le projet de loi C-45 est à l'ordre du jour. Il y a un groupe de travail sur la Loi concernant le cannabis, mais d'après ce que l'on nous a dit, les consultations et les travaux du groupe de travail ne seront pas terminés avant la fin de juin. Le rapport sera prêt au cours de l'été, et je crois que le tout sera présenté à l'assemblée des chefs en juillet, je crois.

Les consultations sont en cours, et, étant donné la pression supplémentaire, le gouvernement finira peut-être par agir avec plus de sérieux. Selon moi, nous lui avons formulé des instructions très claires quant à ce qui doit être fait relativement aux services de traitement des dépendances et aux occasions financières. C'est une forme d'avertissement. Nous lui avons déjà dit ce qui doit être fait dans le cadre d'autres instruments législatifs.

Le sénateur Tannas : Nous nous fions aux leçons tirées du projet de loi S-3. Le gouvernement avait promis de mener des consultations, et personne ne le croyait. Il a laissé passer beaucoup de temps avant de faire des consultations; si on acceptait d'adopter le projet de loi, il procéderait à toutes les consultations.

Nous avons décidé d'attendre pour voir s'il l'avait bel et bien fait, et nous allions poursuivre ensuite. C'était ça, la discussion.

In addition, we are mindful it is an election promise. If the government can get it done sooner, it will be to their credibility and goodwill. If they can declare victory and have gotten their laundry list done sooner, Canadians can judge that.

The Chair: Questions will be five minutes for questions and answers.

Senator Seidman: I would like to say thank you to our colleagues for being with us today and for the work you and the members of your committee did. You have provided us with a concise report and with clear guidance. I thank you very much for that.

I would like to ask about a particular recommendation under amendments. It is a deliverable that you are putting out there, and it is item b, “Culturally specific and linguistically appropriate education materials and programs.”

Indigenous health organizations told your committee that a tailored, culturally sensitive and linguistically appropriate approach to education is necessary to meet the needs of Indigenous peoples. Your report says that the Minister of Health told you that culturally and linguistically appropriate public education materials are in the process of being prepared. We have heard repeatedly at this committee that the key to public education is getting it out there in time to actually make an impact before cannabis is legal. That was advice we heard from Colorado, specifically, but we also heard from witness after witness the importance of getting the education out there.

I would like to know whether you received a timeline from the minister, since they keep saying they are working on it, as to when appropriate educational materials will be ready. Are you concerned that Indigenous youth will receive less education before legalization, despite being particularly vulnerable to the harms?

Senator Dyck: I will start. Thank you for that question. We did not receive a timeline from the minister on when those things would be accomplished. We understand the discussions are under way, but we don't actually know when that will be concluded. We didn't receive that kind of information.

With regard to youth, that was brought up by several witnesses, because, as everyone knows now, the Aboriginal population is a very young population; more than 50 per cent of the population is under the age of 25. There is a worry about the adverse effects of recreational use on that part of the population.

Senator Christmas: I didn't hear a timeline from Minister Petitpas Taylor either, but I appreciate and support your comments that there is a desperate need for effective public education materials.

Nous sommes également conscients du fait qu'il s'agit d'une promesse électorale. Si le gouvernement peut le faire adopter plus rapidement, il gagnera des points pour ce qui est de sa crédibilité et de sa bonne volonté. S'il peut déclarer victoire et passer à autre chose, les Canadiens en jugeront.

Le président : Passons maintenant à la période de questions, soit cinq minutes pour chaque question et sa réponse.

La sénatrice Seidman : Je tiens à remercier tous nos collègues d'être avec nous aujourd'hui et d'avoir fait ce travail avec les membres de leur comité. Vous nous avez fourni un rapport concis assorti d'une orientation claire. Je vous en remercie infiniment.

Ma question touche une recommandation particulière touchant les amendements. Il s'agit de la mesure b, qui propose la création de matériel et de programmes d'éducation adaptés à la culture et à la langue.

Les organismes de santé autochtones ont dit à votre comité que des programmes d'éducation adaptés à la culture et à la langue sont nécessaires pour répondre aux besoins des peuples autochtones. Votre rapport indique que la ministre de la Santé vous a affirmé que du matériel de sensibilisation du public adapté à la culture et à la langue est en cours d'élaboration. Le comité a entendu à maintes reprises que la clé du succès de la sensibilisation du public, c'est d'intervenir rapidement. Il faut que son objectif soit atteint avant que le cannabis soit légal. Ce conseil nous vient particulièrement du Colorado, mais de nombreux autres témoins nous ont souligné l'importance de fournir ce matériel d'éducation.

J'aimerais savoir si la ministre vous a dit à quel moment le matériel d'éducation sera prêt puisqu'elle affirme qu'il est en cours d'élaboration. Craignez-vous que les jeunes Autochtones ne bénéficient pas d'assez de programmes d'éducation avant la légalisation, même s'ils sont particulièrement vulnérables aux méfaits?

La sénatrice Dyck : Je vais commencer. Je vous remercie de votre question. La ministre ne nous a pas dit quand le matériel sera prêt. Nous savons que des discussions sont en cours, mais nous n'avons aucune idée du moment où elles prendront fin. Cette information ne nous a pas été transmise.

Pour ce qui est des jeunes, cette préoccupation a été soulignée par plusieurs témoins, car tout le monde sait que les Autochtones sont une très jeune population; plus de la moitié d'entre eux sont âgés de moins de 25 ans. Les effets néfastes de la consommation récréative sur cette population inquiète.

Le sénateur Christmas : La ministre Petitpas Taylor ne m'a pas non plus fourni de date, mais je suis d'accord avec vos commentaires quant au besoin criant de programmes efficaces de sensibilisation du public.

In Canada we have over 50 Indigenous linguistic groups. It will take time to be able to develop materials in those linguistic categories, and it will take time to distribute those materials. That was one of the reasons we put forward that we needed at least up to one year so that these materials can be developed, accepted and brought out to the communities.

Senator Seidman: And time for education. It's not just producing the materials, right? It's getting the materials out there on the ground and having time for the education, I would presume.

The Chair: I want to inject one question that arises out of this.

We are trying to make this a health matter instead of a criminalization matter. Right now, there are a lot of people in Indigenous communities who are being criminalized. What will be the impact if the law is passed but not proclaimed, which means the media will say that it's now legal, but it's not? Will it still be implemented? Will people be criminalized in that in-between period? Because the old law is still in effect. What about that hiatus there?

Senator Dyck: We are hoping that the hiatus isn't too long.

The Chair: Up to a year.

Senator Dyck: Yes. But the danger is that because there are so many youth in the Aboriginal population, the health effects, we heard, will likely be much more severe, in particular with those communities where there is intergenerational trauma. The health effects are going to be severe.

It is a balance between perhaps reducing the criminalization, but, on the other hand, you are increasing the health risks.

We also heard that the bill itself in fact may actually increase the criminalization of the Aboriginal population because the penalty is such that there is a mandatory minimum, and that will dilute the *Gladue* effect under section 718.2(e) of the Criminal Code.

So it's a mixed bag. There are good things and there are bad things. In the balance, what we heard mostly is that people are really concerned that they will see increased usage. That increased usage will have health effects and create changes in brain development. It's going to affect their ability to complete school. If they don't complete school, they're not going to be able to get a job. It becomes a very vicious cycle.

Le Canada compte plus de 50 groupes linguistiques autochtones. Il faudra du temps pour élaborer du matériel adapté à tous ces groupes linguistiques et le distribuer. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons demandé de retarder l'adoption du projet de loi d'au plus un an. Cela nous permettrait d'élaborer le matériel, de le faire approuver et de le fournir aux collectivités.

La sénatrice Seidman : Il faut aussi du temps pour la sensibilisation. Ce n'est pas tout de produire le matériel, n'est-ce pas? Il faut aussi le fournir aux principaux intéressés et les sensibiliser à la situation, je suppose.

Le président : J'aimerais poser une question qui se greffe à la vôtre.

Nous tentons d'en faire un enjeu lié à la santé plutôt qu'à la criminalisation. En ce moment, beaucoup de membres des collectivités autochtones sont criminalisés. Quelles seront les conséquences si la loi est adoptée, mais n'est pas appliquée, ce qui revient à dire que les médias affirmeront que le cannabis est maintenant légal, alors que ce n'est pas le cas? La loi sera-t-elle quand même appliquée? Les gens continueront-ils d'être criminalisés durant cette période de transition? Rappelons que l'ancienne loi est toujours en vigueur. Qu'arrivera-t-il durant la transition?

La sénatrice Dyck : Nous espérons que la période de transition ne sera pas trop longue.

Le président : Jusqu'à un an.

La sénatrice Dyck : Oui, mais le danger, c'est que les jeunes Autochtones sont si nombreux que les effets sur la santé, nous l'avons entendu dire, risquent d'être encore plus graves, particulièrement au sein des collectivités ayant vécu un traumatisme générationnel. Les effets sur la santé seront graves.

On essaie d'atteindre un équilibre en réduisant la criminalisation, mais on augmente du même coût les risques pour la santé.

Nous avons également entendu dire que le projet de loi lui-même pourrait accroître la criminalisation des Autochtones parce qu'il y a une peine minimale obligatoire qui diluera l'effet *Gladue* dont ils peuvent se prévaloir par application de l'alinéa 718.2e) du Code criminel.

Il y a donc un peu de tout. Il y a de bonnes choses, et il y a de mauvaises choses. Ce qui est ressorti du lot, c'est que l'on s'inquiète beaucoup d'une augmentation de la consommation. Cette consommation accrue aura des conséquences sur la santé et nuira au développement normal du cerveau. Elle affectera la capacité des jeunes de terminer leurs études. Et ceux qui ne terminent pas leurs études ne réussissent pas à dénicher un emploi. C'est un véritable cercle vicieux.

On balance, I think waiting for, say, six months would seem to be a wise thing to do to get things right for that community, which is so incredibly vulnerable.

Senator Munson: Thank you for being here. Two questions. What is the interest in First Nations communities in growing cannabis? You hear about a whole bunch of other ones outside of Brampton and Smiths Falls, Ontario, and so on and so forth. I would like to know that, because I don't know of any specific names.

Also, under the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, you are calling for respect of the right of Indigenous communities to establish their own cannabis and taxation laws.

We live in a free market, so if the First Nations community put a tax in that was basically an excise tax, which is known as a sin tax, beyond the other taxes that are there and therefore the cannabis is cheaper — it might be lower. It could be higher. It could be prohibitive to put it too high. I don't know which way it would go.

Do you have any comments on that, in a free market that we live in, and we seem to have a difficult time selling beer across the border?

Senator Tannas: As the chair said, we were very keen to put some kind of an amendment forward that would include Indigenous people and Indigenous governments in the excise tax regime. That was the proposal that came from the First Nations Tax Commission, a federally funded organization that has been around and is very credible. We are not allowed in the Senate to do that kind of thing; otherwise, we would have done it.

That is one of the reasons why we think the coming into force delay should be there. It will allow the federal government to do what they ought to have done before. As that commissioner pointed out, we are headed down, with this bill, the exact same road we went down with cigarettes, where we had grey markets that populated themselves on Indigenous communities near the border, and eventually it took us many, many years to get that all sorted out, and with some significant tension.

We are not learning from that. In my mind it was probably the biggest evidence of the lack of consultation, that there was not consultation. Somebody should have picked this up way sooner.

With respect to economic development, this is why we have the amendment in there. We heard from a number of Indigenous community leaders and from business leaders that they are keen to be part of this. Let's face it. This is one of the largest business bonanzas that has come from nowhere. We are going to go from

En somme, je dirais qu'attendre, disons, six mois avant d'adopter le projet de loi serait une sage décision, car cela nous permettrait de sensibiliser convenablement cette communauté incroyablement vulnérable.

Le sénateur Munson : Merci à tous d'être ici. J'ai deux questions. Quel est l'intérêt pour les Premières Nations de produire du cannabis? On entend parler de nombreux autres intéressés à l'extérieur de Brampton et de Smiths Falls, en Ontario, entre autres. J'aimerais le savoir, car je ne les connais pas par leur nom.

De plus, en vertu de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, vous exigez le respect du droit des collectivités autochtones d'établir leurs propres lois en matière de cannabis et de taxation.

Nous vivons dans un marché libre, alors si les collectivités des Premières Nations imposent une taxe, à savoir une taxe d'accise, aussi appelée taxe sur le péché, en plus des taxes déjà imposées, le cannabis pourrait être moins cher, mais aussi plus cher. Une taxe trop élevée pourrait avoir un effet prohibitif. Je ne sais pas quelle direction cela prendrait.

Avez-vous des commentaires relativement au marché libre dans lequel nous vivons, qui fait que nous avons de la difficulté à vendre de la bière de l'autre côté de la frontière, semble-t-il?

Le sénateur Tannas : Comme l'a mentionné la présidente, nous tenions fermement à proposer un amendement qui inclurait les peuples autochtones et leurs gouvernements au régime de la taxe d'accise. C'est la proposition qu'a formulée la Commission de la fiscalité des premières nations, organisme financé par le gouvernement fédéral qui a de l'expérience et qui est très crédible. Nous n'avons pas le pouvoir de faire cela, au Sénat; si nous l'avions, nous l'aurions fait.

C'est une des raisons pour lesquelles nous demandons que l'adoption du projet de loi soit retardée. Cela permettra au gouvernement fédéral de faire ce qu'il aurait dû faire auparavant. Comme l'a souligné le commissaire, avec ce projet de loi, nous agissons exactement comme nous l'avons fait avec les cigarettes; nous nous sommes retrouvés avec un marché semi-clandestin dans les collectivités autochtones, tout près de la frontière, et il a fallu de nombreuses années pour régler la situation, non sans tensions considérables.

Nous ne semblons tirer aucune leçon de cela. Selon moi, il s'agit là d'une preuve accablante de manque de consultation, et il n'y a effectivement eu aucune consultation. Quelqu'un aurait dû remettre cela sur la table bien avant.

Pour ce qui est du développement économique, voici pourquoi nous proposons cet amendement : un certain nombre de chefs de collectivités autochtones et de chefs d'entreprise désirent vivement y participer. Soyons francs. Il s'agit là d'une des plus grandes possibilités d'affaires qui arrive de nulle part. Nous

zero in the legitimate market to somewhere around \$7 billion a year in legitimate enterprise. That doesn't happen very often.

First Nations communities and Aboriginal communities are not ramped up in the same way that other parts of the market are. Our recommendation to provide them with a cut of the licences and allow that development to occur, we think, makes a lot of sense.

Senator Dyck: If I could add to that, I think it also speaks to the issue of the right to self-government. Self-governing nations should be allowed their own taxation regimes. At this point in time, the excise tax agreements have only been made with the provinces and territories, not with First Nations. If you want First Nations to get ahead then you also have to provide them with equal opportunity for the economic opportunities that arise.

Senator Christmas: If I may, one of the witnesses very clearly outlined that the purpose of developing Indigenous laws, even on taxation or even sharing in the present excise tax sharing agreement, was so some of those revenues could be invested back into First Nations to deal with public education and the lack of mental health services and treatment centres — even just providing infrastructure that can support some cannabis producers in their territories.

It wasn't doing taxation just for the sake of doing taxation. The whole purpose behind it was for Indigenous communities to be able to take those new revenues and invest them back into communities to deal with some of the adverse effects that will arise as a result of Bill C-45.

Senator Manning: Thank you, colleagues, for your presentation.

I want to go to the introduction of your report and the lack of access to and funding for culturally specific mental health and addictions services. Senator Christmas just talked about treatment centres.

In Newfoundland and Labrador many of those communities are remote in the northern part of Labrador, and access to services has been a big issue for years and years. This coming into force, I believe, will compound that.

I'm just wondering, in regard to the number and type of presentations you received, what avenue do we need to take here to ensure that this is addressed not only in the delay — I mean, I understand the purposes of the delay or the request for the delay, I should say. I understand that. But what suggestions have been made to you as a committee, and does the committee have any

allons partir de zéro à un marché légal d'environ 7 milliards de dollars par année. Cela n'arrive pas tous les jours.

Les collectivités des Premières Nations et les collectivités autochtones ne sont pas stimulées de la même façon que d'autres parties du marché. Notre recommandation de leur fournir une part des permis et de permettre à ce développement d'avoir lieu est tout à fait logique, à notre avis.

La sénatrice Dyck : Si je puis ajouter quelque chose à cela, je pense qu'elle porte également sur la question du droit à l'autonomie gouvernementale. Les nations autonomes devraient pouvoir bénéficier de leur propre régime fiscal. À l'heure actuelle, les ententes relatives à la taxe d'accise n'ont été conclues qu'avec les provinces et les territoires, pas avec les Premières Nations. Si vous voulez qu'elles aillent de l'avant, vous devez également leur offrir des chances égales face aux possibilités économiques qui se présentent.

Le sénateur Christmas : Si je puis intervenir, l'un des témoins a souligné très clairement le fait que le but de l'élaboration de lois autochtones, même sur l'imposition ou sur le partage des recettes dans le cadre de l'actuelle entente relative à la taxe d'accise, était que ces recettes puissent être réinvesties dans les Premières Nations afin qu'elles puissent s'occuper de l'éducation publique et du manque de services et de centres de traitement en santé mentale, ou même simplement fournir des infrastructures qui peuvent appuyer certains producteurs de cannabis sur leur territoire.

Il ne s'agissait pas de prélever des impôts pour le simple plaisir d'en prélever. Le but était de permettre aux collectivités autochtones de récupérer ces nouvelles recettes et de les réinvestir dans la collectivité afin qu'elles puissent faire face à certains des effets néfastes du projet de loi C-45.

Le sénateur Manning : Chers collègues, je vous remercie de vos exposés.

Je veux aborder l'introduction de votre rapport et le manque d'accès aux fonds et le financement insuffisant destiné à des services de traitement des troubles de santé mentale et des dépendances propres à la culture. Le sénateur Christmas vient tout juste de mentionner les centres de traitement.

À Terre-Neuve-et-Labrador, un grand nombre de ces collectivités se situent en région éloignée dans la partie septentrionale du Labrador, et l'accès aux services pose un gros problème depuis de nombreuses années. Je crois que l'entrée en vigueur du projet de loi exacerbera ce problème.

Je me demande seulement, en ce qui concerne le nombre et le type d'exposés qui vous ont été présentés, quelle voie nous devons emprunter pour nous assurer que ce problème sera réglé non seulement grâce au report... Je comprends le but du report, ou plutôt de la demande de report, devrais-je dire. Je comprends cela. Toutefois, quelles suggestions vous ont été faites, en tant

suggestions of how we can make sure, without a doubt, that we have something here in place before this becomes law? Legal, I should say.

Senator Dyck: We heard from quite a few witnesses who certainly told us that it was very important to have culturally appropriate treatment centres and educational materials. I believe some said that the land base, which are part of the cultural traditions, were more effective in treating addictions.

I'm not sure if I am answering your question, but because everything is all related, if we had the tax revenues coming back, as Senator Christmas said, that could support the number or the services available that are actually appropriate for that community. Those communities should be the ones that are deciding how it's done. It's not up to us to tell them what can be done because we don't know. What might work in northern Saskatchewan is not necessarily going to work in downtown Saskatoon.

Senator Manning: Excuse my ignorance, but say the government of Newfoundland and Labrador decides today that we are not going to have any home growing or they decide they are going to have homegrown, does the community in Labrador have the right to decide that they are not going to have homegrown in their community if it's a provincial matter?

Senator Dyck: Right now, they don't. Because this is a law of general application, so it applies to everybody. That's kind of our dilemma because at first we thought First Nations could opt into it, but they have no choice. If this law is passed, it's the law.

Senator Manning: They can't opt out?

Senator Dyck: No, they can't opt out.

Senator Manning: Even if the community decides —

Senator Dyck: This is where those discussions have to happen. If we believe in self-government, then if a community wants to pass a bylaw that restricts it in some way, that has to be hammered out with the federal government before this becomes law. Otherwise, their hands are tied before it becomes law, before they get any kind of mechanism to tailor it to their own needs.

Senator Manning: Senator Tannas, do you want to add anything?

que comité, et le comité a-t-il des suggestions à faire concernant la façon dont nous pourrions nous assurer, sans aucun doute, d'avoir établi quelque chose avant l'entrée en vigueur du projet de loi, sur le plan juridique?

La sénatrice Dyck : Il est sûr que nous avons entendu pas mal de témoins nous dire qu'il est très important que l'on dispose de centres de traitement et de documents éducatifs adaptés à la culture. Je crois que certains ont affirmé que les ressources sur place, qui plongent leurs racines dans les traditions culturelles, étaient plus efficaces pour le traitement des dépendances.

Je ne suis pas certaine d'être en train de répondre à votre question, mais, comme tout est lié, si les recettes fiscales retournaient aux collectivités, comme l'a mentionné le sénateur Christmas, elles pourraient appuyer le nombre de services accessibles qui sont réellement adaptés à la collectivité en question. Ce sont ces collectivités qui devraient décider comment le faire. Il ne nous incombe pas de leur dire ce qui peut être fait, car nous ne le savons pas. Ce qui pourrait fonctionner dans le Nord de la Saskatchewan ne fonctionnera pas nécessairement au centre-ville de Saskatoon.

Le sénateur Manning : Pardonnez mon ignorance, mais disons que le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador décidait aujourd'hui de permettre ou non la culture à domicile, la collectivité au Labrador aurait-elle le droit de décider qu'il n'y aura aucune culture à domicile sur son territoire, s'il s'agit d'une compétence provinciale?

La sénatrice Dyck : Actuellement, elle n'a pas le droit, c'est parce qu'il s'agit d'une loi d'application générale, alors elle s'applique à tout le monde. C'est un peu notre dilemme, car, au début, nous pensions que les Premières Nations pourraient choisir d'y participer, mais elles n'ont pas le choix. Si la loi entre en vigueur, elle s'applique à tous.

Le sénateur Manning : Les collectivités ne pourront pas s'y soustraire?

La sénatrice Dyck : Non.

Le sénateur Manning : Même si la collectivité décide...

La sénatrice Dyck : C'est à ce sujet que ces discussions doivent avoir lieu. Si nous croyons à l'autonomie gouvernementale, si une collectivité veut adopter un règlement administratif qui limite la culture à domicile d'une certaine manière, ce règlement devra faire l'objet d'une discussion avec le gouvernement fédéral avant d'entrer en vigueur. Autrement, la collectivité aura les mains liées avant son entrée en vigueur, avant de pouvoir obtenir tout type de mécanisme permettant d'adapter la loi à ses propres besoins.

Le sénateur Manning : Monsieur le sénateur Tannas, voulez-vous ajouter quelque chose?

Senator Tannas: No, I thought that was a good description.

Senator Christmas: We thought, for instance, that some communities have the ability to prohibit alcohol in some of their communities. They're dry communities, and they have that bylaw-making power under the Indian Act. Some witnesses have come forward and said, "We would like to do the same thing. We would like to be able to have a say on whether or not cannabis should be in our communities."

They brought forward this concept of opting out of the cannabis act, but unfortunately, as Senator Dyck just mentioned, since Bill C-45 is a law of general application, Indigenous communities do not have that mechanism to opt out.

Senator Manning: That's not a recommendation that is here, though. The request for delay is here to address; I guess that's the way you are dealing with that request to delay so you can deal with issues such as that?

Senator Dyck: Those kinds of issues should be done during the consultation.

Senator Tannas: As it stands right now, we were told by a Justice lawyer that we couldn't launch a provision in there that would allow them to opt in and opt out. It is a law of general application and it would be ruled out right off the bat.

This is an issue that needs to be addressed prior to it coming into force.

Senator Manning: Thank you.

Senator Galvez: Thank you very much, dear colleagues, for your work and for the report.

When we read the report, there are a couple of things that are evident, including the vulnerability of the First Nations and Indigenous people and the problems that are already ongoing with drug addiction. You also mentioned suicide rates. And therefore you conclude that there is a strong, critical need for increasing the capacity for treatment.

Based on that, I was surprised there were not specific amendments to Bill C-45 on the no promotion, THC limits, age or like the other committees have put forward in order to use the precautionary principle and try to protect youth as much as possible. Can you comment on what was discussed or why it was not discussed?

Le sénateur Tannas : Non, je pensais qu'il s'agissait d'une bonne description.

Le sénateur Christmas : Nous pensions, par exemple, que certaines collectivités avaient la capacité d'interdire l'alcool sur leur territoire. Ce sont des collectivités sans alcool, et elles possèdent le pouvoir de promulguer des règlements administratifs au titre de la Loi sur les Indiens. Certains témoins ont déclaré : « Nous voudrions faire la même chose. Nous voudrions pouvoir avoir notre mot à dire pour ce qui est de déterminer si le cannabis devrait se retrouver dans nos collectivités. »

Ils ont présenté cette notion de se soustraire à la Loi sur le cannabis, mais, malheureusement, comme la sénatrice Dyck vient tout juste de le mentionner, comme le projet de loi C-45 est une loi d'application générale, les collectivités autochtones ne disposent pas d'un mécanisme leur permettant de s'y soustraire.

Le sénateur Manning : Cette recommandation n'a pas été formulée, toutefois. La demande de report a été faite dans le but de régler... Je suppose que c'est ainsi que vous traitez cette demande de report, afin que vous puissiez régler des problèmes comme celui-ci, n'est-ce pas?

La sénatrice Dyck : Ces genres de problèmes devraient être réglés durant les consultations.

Le sénateur Tannas : Dans la situation actuelle, un avocat du ministère de la Justice nous a dit que nous ne pourrions pas y intégrer une disposition qui permettrait aux Autochtones de participer ou de se soustraire à l'application du projet de loi. Il s'agit d'une loi d'application générale, et une telle disposition serait rejetée d'emblée.

Ce problème doit être réglé avant l'entrée en vigueur du projet de loi.

Le sénateur Manning : Merci.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup, chers collègues, de votre travail et pour le rapport.

Quand nous lisons le rapport, deux ou trois éléments sautent aux yeux, notamment la vulnérabilité des Premières Nations et des Autochtones, et les problèmes qu'ils connaissent déjà en ce qui a trait à la toxicomanie. Vous avez également mentionné les taux de suicide. Par conséquent, vous concluez qu'il y a un besoin fort et crucial d'augmenter les capacités de traitement.

À la lumière de cette information, j'ai été surprise de constater, qu'aucun amendement du projet de loi C-45 ne portait précisément sur l'interdiction de promotion, les limites de THC ou l'âge, ou ne ressemblait à ceux qu'ont présentés d'autres comités dans le but d'appliquer le principe de précaution et de tenter de protéger le plus possible les jeunes. Pouvez-vous formuler un commentaire sur les éléments qui ont été abordés ou sur les raisons pour lesquelles ces éléments ne l'ont pas été?

Senator Dyck: That's a good question. Thank you, Senator Galvez. In fact, none of the witnesses even brought that up at all, and I think that's because they were looking at the bill in terms of its overall effects on communities rather than looking at the detailed specifics of the bill. My sense is that the more detailed specifics of the bill are something that the Legal Committee would be doing, so I think that's the reason why our witnesses didn't bring up those specific concerns.

Senator Tannas: It's a concern for all Canadian youth, and we were focused more on things that were unique to the Indigenous community, knowing that this committee and other committees would be focused on things that had to do with all Canadians.

Senator Poirier: Thanks to all three of you, and all the members of the committee for the great work that you have done on this.

My question has to do with the challenges in the northern communities that you speak of in your report, particularly with the lack of addiction treatments program in the North. Do the Northern residents feel that they are ready for this legalization?

Senator Dyck: No, they don't.

Senator Poirier: Do they feel supported by the federal government to put the necessary tools in place? Do they have confidence that will happen?

Senator Dyck: I don't know if we can answer that.

Senator Tannas: My own answer is no, but that's not because we asked them that specific question in such a plain way.

Senator Poirier: Okay. Would additional time provide more opportunity to consult about what tools and support are required? Is that one of reasons why we are asking for more time?

Senator Dyck: Yes, definitely. We heard that there are no treatment centres in the North and you have to fly out to get treatment. And in other regions of the country, treatment centres are not in your own home community.

There are not enough treatment centres and facilities to deal with what we have now, let alone any increase that might occur after this bill comes into effect.

La sénatrice Dyck : C'est une bonne question. Je vous remercie, madame la sénatrice Galvez. De fait, aucun des témoins n'a même soulevé ces questions, et je pense que c'est parce qu'ils étudiaient le projet de loi du point de vue de ses effets généraux sur les collectivités au lieu de se pencher sur des détails précis. À mon avis, c'est le Comité des affaires juridiques qui se pencherait sur les différents détails du projet de loi, alors je pense que c'est pour cette raison que nos témoins n'ont pas soulevé ces préoccupations particulières.

Le sénateur Tannas : Il s'agit d'une préoccupation pour tous les jeunes Canadiens, et nous nous sommes concentrés davantage sur les éléments qui étaient propres aux collectivités autochtones, sachant que votre comité et d'autres comités allaient se concentrer sur les éléments qui touchaient l'ensemble des Canadiens.

La sénatrice Poirier : Merci à vous trois ainsi qu'à tous les membres du comité de l'excellent travail que vous faites à ce sujet.

Ma question porte sur les défis dans les collectivités nordiques dont vous parlez dans notre rapport, en particulier en ce qui a trait au manque de programmes de traitement des dépendances dans le Nord. Les résidents de cette région ont-ils l'impression d'être prêts pour cette légalisation?

La sénatrice Dyck : Non.

La sénatrice : Se sentent-ils appuyés par le gouvernement fédéral pour ce qui est de mettre en place les outils nécessaires? Sont-ils convaincus que cela aura lieu?

La sénatrice Dyck : Je ne sais pas si nous pouvons répondre à cette question.

Le sénateur Tannas : Ma réponse est non, mais ce n'est pas parce que nous leur avons posé cette question précise d'une manière aussi simple.

La sénatrice Poirier : D'accord. Le fait d'avoir plus de temps leur procureraient-ils davantage de possibilités de consultation au sujet des outils et des services de soutien qui sont requis? Est-ce là une des raisons pour lesquelles nous demandons plus de temps?

La sénatrice Dyck : Oui, assurément. Nous avons entendu dire qu'il n'y a aucun centre de traitement dans le Nord et qu'il faut prendre l'avion pour être traité. En outre, dans d'autres régions du pays, les centres de traitement ne sont pas situés dans la collectivité où habitent les Autochtones.

Le nombre de centres et d'installations de traitement n'est pas suffisant pour que l'on puisse traiter le nombre de cas que nous avons actuellement, et encore moins pour faire face à toute augmentation qui pourrait se produire après l'entrée en vigueur du projet de loi.

Senator Poirier: It's very clear in your report how crucial this up-to-one-year delay is, which you are recommending for the communities due to all the concerns and the lack of consultation you feel that has happened there. And I think that has been very clear by the way you have stated it.

What consequences do you feel could happen if for some reason this recommendation is not accepted by government?

Senator Dyck: I think the witnesses were really concerned that, as other senators have noted, the rates of drug addiction in some communities and suicide are very high, the rates of graduation are very high, and there is concern that it will get worse. Those communities can't afford that, particularly with the large proportion of young people. They are at a time right now where things could go really well just because they have so many young people. I think this would really slow the recovery of the population.

Senator Christmas: Senator Poirier, the current situation in many communities is already in crisis without Bill C-45. So you have communities that are traumatized, that have the generational effects of residential school and colonization. We already have serious mental health issues and serious addiction issues, and some communities are even dealing with suicide epidemics. Currently, some communities are in crisis. Add Bill C-45 to this mix, and my fear is the social impacts will only be dramatically increased.

We really have no social safety net that's big enough to deal with these issues. For instance, Senator Patterson was one of our witnesses, and he testified that Inuit communities in the North are not ready and they are pleading with Parliament that, before this bill is passed, they have an opportunity to be ready. That is not only in terms of public education materials but also, as Senator Dyck mentioned, there are no residential treatment centres to deal with the current problem. How are they going to deal with the issues arising from Bill C-45 in the future?

That's one of the reasons we have strongly felt that we have to deal with this whole mental health service and addiction treatment centre issue prior to Bill C-45's coming into force.

Senator Poirier: Thank you. We hope that this plea is well heard.

La sénatrice Poirier : Votre rapport établit très clairement l'importance cruciale de ce report d'un an, que vous recommandez pour les collectivités en raison de toutes les préoccupations qui ont été soulevées et des consultations qui, selon vous, n'ont pas été tenues. En outre, je pense que son importance est très claire dans les déclarations que vous avez faites.

Selon vous, quelles conséquences pourrait-il y avoir si, pour une raison ou pour une autre, cette recommandation n'était pas acceptée par le gouvernement?

La sénatrice Dyck : Je pense que les témoins étaient très préoccupés par le fait que, comme l'ont souligné d'autres sénateurs, les taux de toxicomanie, de suicide et de diplomation sont très élevés dans certaines collectivités, et on craint que la situation empire. Ces collectivités ne peuvent pas se le permettre, surtout compte tenu de la grande proportion de jeunes. Elles sont dans une période où les choses pourraient prendre une très bonne tournure simplement parce qu'elles comptent un très grand nombre de jeunes. Je pense que cela ralentirait vraiment le rétablissement de la population.

Le sénateur Christmas : Madame la sénatrice Poirier, la situation actuelle dans de nombreuses collectivités est déjà en crise sans le projet de loi C-45. Alors, les collectivités sont traumatisées; elles subissent les effets intergénérationnels des pensionnats et de la colonisation. Nous faisons déjà face à de graves problèmes de santé mentale et de dépendance, et certaines collectivités sont même aux prises avec des épidémies de suicide. Actuellement, certaines collectivités sont en crise. Ajoutez le projet de loi C-45 à ce mélange, et je crains que les répercussions sociales ne feroient qu'augmenter considérablement.

Nous n'avons vraiment aucun filet social qui soit assez solide pour régler ces problèmes. Par exemple, le sénateur Patterson a été l'un de nos témoins, et il a déclaré que les collectivités inuites dans le Nord ne sont pas prêtes et qu'elles exhortent le Parlement à les laisser se préparer avant l'adoption du projet de loi. C'est non seulement du point de vue des documents de sensibilisation du public, mais aussi — comme l'a mentionné la sénatrice Dyck — en raison de l'absence de centres de traitement en établissement pour faire face aux problèmes actuels. Comment ces collectivités vont-elles faire face aux problèmes qui découleront du projet de loi C-45 dans l'avenir?

Il s'agit là de l'une des raisons pour lesquelles nous étions fortement d'avis que nous devons régler tout ce problème lié aux services de santé mentale et aux centres de traitement des dépendances avant l'entrée en vigueur du projet de loi C-45.

La sénatrice Poirier : Merci. Nous espérons que ce plaidoyer soit entendu.

Senator Dyck: In December 2017, the Assembly of First Nations passed a resolution at their chiefs assembly to delay the implementation of this bill by a year. They have already heard the concerns from across the country.

Senator Poirier: Thank you, chair.

The Chair: Thank you, senator. I counted. You got five questions in. That's the greatest economy of your time I've ever seen. That's great.

Senator Omidvar: I will try and be as efficient as Senator Poirier.

I want to focus on the disproportionate impact of criminalization on Indigenous youth. Did you consult with Indigenous youth organizations? What was their advice to you? What did they say in witness testimony?

Senator Dyck: I don't believe we had any witnesses, but we did receive a brief from the youth council from Nunavut. There was concern about youth, but we didn't actually have a youth witness. I believe we tried, but as you know, within the time frame we had, we had a lot of witnesses who weren't able to come.

Senator Omidvar: Thank you. Following on that, Senator Christmas, I have a question for you, again around witness testimony and whether you heard any testimony about social sharing between just adults and just minors — passing a toke from a 19-year-old to an 18-year-old and the severe harsh personalities for the 19-year-old. Given the disproportionate impact already on native youth — I have just seen a study where, in Regina, Indigenous people are nine times more likely than a White person to get arrested for cannabis. This should be a concern for your community, the 14 years of imprisonment, within the context of legalization, for fairly benign sharing.

Have you heard anything about that? Was there any witness testimony or concerns expressed?

Senator Christmas: I share your concern about the high incarceration rates among Indigenous youth. That's well known. Unfortunately, no, we didn't have any testimony about the impact of the severe penalties for sharing cannabis with underage minors. We didn't have any testimony about the severe penalties for possession over 5 grams.

La sénatrice Dyck : En décembre 2017, l'Assemblée des Premières Nations a adopté à l'occasion de l'assemblée de ses chefs une résolution visant à reporter d'un an la mise en œuvre du projet de loi. Les chefs ont déjà entendu les préoccupations de l'ensemble du pays.

La sénatrice Poirier : Merci, monsieur le président.

Le président : Merci, madame la sénatrice. J'ai compté. Vous avez posé cinq questions. Il s'agit de la meilleure utilisation de votre temps que j'aie jamais vue. C'est excellent.

La sénatrice Omidvar : Je vais essayer d'être aussi efficiente que la sénatrice Poirier.

Je veux me concentrer sur les conséquences disproportionnées de la criminalisation sur les jeunes Autochtones. Avez-vous consulté des organismes œuvrant auprès des jeunes Autochtones? Quels conseils ont-ils donnés? Qu'ont dit leurs représentants dans leurs témoignages?

La sénatrice Dyck : Je ne crois pas que nous avons reçu des témoins de ce type d'organisation, mais nous avons reçu un mémoire du conseil des jeunes du Nunavut. Des préoccupations ont été soulevées concernant les jeunes, mais aucun représentant de groupes de jeunes n'est venu témoigner. Je crois que nous avons essayé d'en convoquer, mais, comme vous le savez, en raison du calendrier que nous devons respecter, il y a beaucoup de témoins qui n'ont pu venir.

La sénatrice Omidvar : Merci. Pour poursuivre, ma question s'adresse à vous, sénateur Christmas, et porte aussi sur les déclarations des témoins. Parmi ceux entendus, y en a-t-il qui ont abordé le sujet de l'échange de cannabis dans un contexte social entre adultes ou entre mineurs seulement, par exemple dans la situation où un jeune de 19 ans passe un joint à un jeune de 18 ans, et les peines sévères auxquelles s'expose le jeune de 19 ans? Étant donné les incidences déjà disproportionnées sur les jeunes Autochtones... je viens de prendre connaissance des résultats d'une étude qui montrent que, à Regina, les Autochtones sont neuf fois plus susceptibles qu'une personne blanche de se faire arrêter pour des motifs liés au cannabis. Il s'agit probablement d'une préoccupation dans votre collectivité, c'est-à-dire la peine d'emprisonnement de 14 ans prévue par le projet de loi pour avoir posé le geste, somme toute assez inoffensif, de partager un joint.

Avez-vous entendu des commentaires à ce sujet? Des témoins en ont-ils parlé ou ont-ils exprimé des préoccupations à cet égard?

Le sénateur Christmas : Je partage votre préoccupation concernant les taux d'incarcération élevés chez les jeunes Autochtones. C'est un fait bien connu. Malheureusement, non, personne n'a abordé dans son témoignage l'incidence des peines sévères qui pourraient être imposées pour avoir partagé du

Senator Patterson: Thank you for the excellent presentation. I'm a member of the committee, so maybe I'm biased, but I thought you presented very well.

Senator Dyck, you spoke several times about the Assembly of First Nations, which represents over 600 First Nations across the country, and said they are meeting today to talk about Bill C-45. I understand that they talked this morning about the rights framework that the Prime Minister has announced and made a top priority. It talks about reconciliation, respect and recognition, and there is the federal government's commitment to the UN declaration, which calls for free, prior and informed consent. I know our committee felt that consultation was one of the first deficiencies, and it was one of the first observations we made.

This morning, the Prime Minister, when talking about the rights framework, said, "We can do this quickly, or we can do this right." Would you comment whether that sentiment reflects the testimony we heard from Aboriginal peoples in our study of Bill C-45?

Senator Dyck: I believe we had quite a few witnesses who indicated they were not consulted. There were seven of them, I think. We had witnesses who were talking about delaying the bill — three organizations, including the Assembly of First Nations — and there were several First Nations talking about a lack of readiness.

It doesn't fit with the concept of consultation being free, prior and informed consent. The current government has talked a lot about that. They have an opportunity here. They have started the consultations, but they have an opportunity to put those comments into action and take a real onslaught and then, over the next three or six months, actually get free, prior and informed consent.

It sounds like they have started it. They are talking at the special chiefs assembly yesterday and today. They have a plan. As I mentioned before, there is a cannabis working group with AFN, but they really need to maybe change the way in which they have done these engagement or consultation sessions so that the First Nation peoples are actually real partners and there is actually a discussion and collaboration.

cannabis avec des mineurs. Aucun témoin n'a abordé les peines sévères imposées en cas de possession de plus de 5 grammes.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de votre excellent exposé. Je suis un membre du même comité, donc j'ai peut-être un parti pris, mais à mon avis, vous avez fait un très bon exposé.

Sénatrice Dyck, vous avez mentionné plusieurs fois l'Assemblée des Premières Nations, qui représente plus de 600 Premières Nations d'un bout à l'autre du pays, et avez dit que ses responsables tiennent une réunion aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-45. De ce que j'en comprends, ils ont discuté ce matin du Cadre pour la reconnaissance et la mise en œuvre des droits que le premier ministre a annoncé et dont il a fait une priorité principale. On parle dans ce document de réconciliation, de respect et de reconnaissance, ainsi que de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard de la déclaration de l'ONU, qui exige d'obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause des Autochtones. Je sais que les membres de votre comité étaient d'avis que l'une des principales lacunes touchait la consultation, et c'est une des premières observations que nous avons formulées.

Ce matin, quand le premier ministre a parlé du Cadre pour la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones, il a déclaré : « Nous pouvons le réaliser rapidement, ou nous pouvons le réaliser correctement. » Pourriez-vous nous dire si cette façon de voir les choses reflète les témoignages des représentants des peuples autochtones entendus au cours de notre étude du projet de loi C-45?

La sénatrice Dyck : Je crois qu'un certain nombre de témoins nous ont mentionné qu'ils n'ont pas été consultés. Il y en a eu sept, si je me souviens bien. Certains témoins nous ont parlé de repousser la mise en œuvre du projet de loi — des représentants de trois organisations, y compris de l'Assemblée des Premières Nations —, et plusieurs représentants des Premières Nations ont évoqué un manque de préparation.

La démarche ne correspond pas au concept de consultation permettant d'obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Le gouvernement actuel en a beaucoup parlé. Une occasion se présente à lui en ce moment. Le gouvernement a entamé les consultations, mais il a l'occasion de donner suite aux commentaires exprimés et de passer véritablement à l'action et ensuite, au cours des trois ou six prochains mois, d'obtenir véritablement un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Il semble que des représentants du gouvernement ont commencé des démarches en ce sens. Ils se sont exprimés lors de l'assemblée extraordinaire des chefs hier, et le feront encore aujourd'hui. Ils ont un plan. Comme je l'ai mentionné précédemment, il existe un groupe de travail sur le cannabis qui collabore avec l'Assemblée des Premières Nations, mais les responsables du gouvernement doivent véritablement changer la

Senator Patterson: And your observation was that it seemed most of the consultation with First Nations or Aboriginal people had been done after the bill was drafted and introduced and not before.

Senator Dyck: The document tabled by one the chiefs said the final consultation was started in January this year. That's only four months ago. The government provided a list of other engagement meetings, events and forums they have had, but the actual working group with AFN didn't start until January.

Senator Patterson: We looked at the consultation with the Inuit as well. Do you have any comments about how that was done by the federal government?

Senator Dyck: Off the top of my head, I have forgotten how that went with the Inuit. I hope someone else remembers.

Senator Christmas: We certainly had testimony from Inuit. I remember very clearly that, one evening, we had two Inuit elders testify before the committee. It was a very powerful, emotional plea, saying that their communities were not ready, they were not consulted, and they feared the impact of Bill C-45 on their young people.

If you look at individuals who live in a community who may not be part of any government or organization, they certainly had not been involved in these discussions. We had the leader of ITK come before us, and he admitted that he did meet with government representatives, but he didn't consider that as consultation.

The Chair: Thank you very much.

Senator Dyck: May I add to that?

The Chair: Quickly.

Senator Dyck: I remember we did get a brief from Nunavut Tunngavik Incorporated where they were calling for delay because they didn't feel they had been consulted. It is an actual formal resolution.

Senator Bernard: Thank you all for being here and for your work.

façon de tenir ces discussions ou ces séances de consultation pour que les membres des Premières Nations soient de véritables partenaires et que des échanges et de la collaboration aient lieu.

Le sénateur Patterson : Selon ce que vous avez observé, il semble que la majeure partie des consultations menées auprès des Premières Nations ou des Autochtones l'ont été après la rédaction et le dépôt du projet de loi, et non avant.

La sénatrice Dyck : Le document présenté par un des chefs autochtones mentionnait que la consultation finale a été entreprise en janvier de cette année, c'est-à-dire il y a seulement quatre mois. Le gouvernement a fourni une liste d'autres réunions, événements et tribunes qui ont été tenus, mais le groupe de travail qui collabore avec l'Assemblée des Premières Nations n'a été mis sur pied qu'en janvier.

Le sénateur Patterson : Nous avons aussi examiné les consultations menées auprès des Inuits. Avez-vous des commentaires à fournir concernant la façon dont le gouvernement fédéral a mené ces consultations?

La sénatrice Dyck : J'ai oublié la façon dont le processus s'est déroulé avec les Inuits. J'espère que quelqu'un d'autre s'en souvient.

Le sénateur Christmas : Assurément, des représentants des Inuits sont venus témoigner. Je me souviens avec beaucoup de précision que, une soirée, deux aînés inuits ont comparu devant le comité. Ils ont fait un vibrant et puissant plaidoyer, et ont affirmé que leurs collectivités n'étaient pas prêtes, que les membres n'ont pas été consultés et qu'ils craignaient les répercussions du projet de loi C-45 sur leurs jeunes.

Si vous prenez par exemple des personnes qui vivent dans une collectivité et qui ne font pas partie d'un gouvernement ou d'une organisation, elles n'ont certainement pas participé à ces discussions. Le responsable de l'ITK est venu témoigner; il a reconnu qu'il a rencontré des représentants du gouvernement, mais que, à ses yeux, il ne s'agissait pas d'une consultation.

Le président : Merci beaucoup.

La sénatrice Dyck : Puis-je ajouter quelque chose?

Le président : Brièvement, s'il vous plaît.

La sénatrice Dyck : Je me souviens que nous avons reçu un mémoire des responsables de l'organisme Nunavut Tunngavik Incorporated, dans lequel ils demandaient de repousser la mise en œuvre parce qu'ils étaient d'avis qu'ils n'avaient pas été consultés. Il s'agit en fait d'une résolution en bonne et due forme.

La sénatrice Bernard : Je vous remercie tous de votre présence et de votre travail.

I have a couple of questions. I'll try to get them all in.

I will start with Senator Dyck. You mentioned in your opening remarks that the legislation will dilute the effects of *Gladue* reports. Can you say more about that, please?

Senator Dyck: Yes. It was said to us by the Indigenous Bar Association that the sentencing provisions were such that the judge was required to give a minimum sentence for some of the offences. Under the *Gladue* section of the Criminal Code, subsection 718.2(e), the judge is supposed to consider all offenders, and if possible not sentence them to prison time, especially if the offender is an Aboriginal person. This takes away from the discretion of the judge. The *Gladue* principle will, in a sense, be watered down and actually not available.

Senator Bernard: Thank you.

My second question has to do with intersectionality. I'm wondering if any of the witnesses spoke about the how Indigenous women may be differentially impacted. I'm tying this back to evidence we have heard in other places about the increase of Indigenous women in jail and also the increase of children coming into child welfare systems.

Senator Dyck: Unfortunately, we did not hear that kind of evidence. I think we asked some of the Indigenous groups that could have answered that question, but they weren't able to appear.

Senator Bernard: This comes to your second amendment, your recommendation that the minister reserve at least 20 per cent of all cannabis production licences. I presented something similar around the African-Canadian community. I was also looking at the fact that anyone with a prior record would not be able to enter the industry. Did you hear any evidence about that? Was that taken into account in the development of this amendment?

Senator Tannas: We were more focused on the economic development than who it is.

Senator Bernard: Who can participate in that economic development?

Senator Tannas: Our recommendation is not to restrict it to Indigenous businesses on Indigenous lands because there may be many of the already-established businesses that have plans in the future for additional production facilities that could enter into joint ventures and provide employment online.

J'ai quelques questions. Je vais essayer de réussir à toutes les poser.

Je vais commencer par la sénatrice Dyck. Vous avez mentionné dans votre déclaration liminaire que le projet de loi diminuera les effets des rapports *Gladue*. Pouvez-vous donner plus d'explications à ce sujet?

La sénatrice Dyck : Oui. Des représentants de l'Association du Barreau Autochtone du Canada nous ont mentionné que le libellé des dispositions touchant les peines faisait en sorte que les juges seraient obligés d'imposer une peine minimale pour certaines infractions. Selon l'alinéa 718.2e) du Code criminel, qui fait l'objet de l'arrêt *Gladue*, le juge doit tenir compte de l'ensemble des délinquants, et si possible ne pas leur infliger une peine d'emprisonnement, en particulier si le délinquant est un Autochtone. Les dispositions du projet de loi limitent le pouvoir discrétionnaire du juge. Les principes émanant de l'arrêt *Gladue* seront, d'une certaine façon, diminués et écartés.

La sénatrice Bernard : Merci.

Ma deuxième question porte sur l'intersectionnalité. Je me demande si des témoins ont abordé les incidences différentes que les femmes autochtones pourraient subir. Je fais le lien entre cette situation et les témoignages entendus ailleurs à propos de l'augmentation du nombre de femmes autochtones incarcérées et d'enfants pris en charge par les programmes d'aide à l'enfance.

La sénatrice Dyck : Malheureusement, nous n'avons pas entendu de témoignage à ce sujet. Je crois que nous avons demandé aux responsables de certains organismes autochtones qui auraient pu être en mesure de répondre à cette question de témoigner, mais ce n'était pas possible pour eux de le faire.

La sénatrice Bernard : Cela rejoint votre deuxième amendement, soit votre recommandation selon laquelle la ministre devrait réserver au moins 20 p. 100 des permis de production de cannabis. J'ai présenté quelque chose de semblable relativement à la communauté afro-canadienne. J'ai aussi tenu compte du fait qu'une personne ayant des antécédents criminels ne pourrait pas participer à cette industrie. Avez-vous entendu des témoignages à ce sujet? Ces commentaires ont-ils été pris en compte dans l'élaboration de l'amendement?

Le sénateur Tannas : Nous étions axés sur le développement économique plutôt que sur les détenteurs de licence.

La sénatrice Bernard : Qui peut prendre part à ce développement économique?

Le sénateur Tannas : Notre recommandation ne vise pas à limiter la participation à des entreprises autochtones exploitées sur des territoires autochtones, parce qu'il est possible que les responsables de nombreuses entreprises déjà établies dans le domaine projettent de créer des installations supplémentaires de

We were more interested in that. Because this train is moving so fast, the focus was to make sure there is a chance for Aboriginal communities that are looking for economic development opportunities to catch up and participate.

Senator Bernard: Thank you.

Senator Raine: I too sit on the Aboriginal Peoples Committee and I've heard the testimony. I want to take this opportunity to dig deeper into a few things we might not have discussed enough. I want to clarify the idea that because Bill C-45 is a law of general application and the Indian Act rules the life of Indigenous people, they do not, therefore, have the ability to prohibit the sale of cannabis on their own lands. I know that municipalities have the right to do that, and yet if Aboriginal communities and Indigenous communities do not have that right, something is wrong there.

Do you know if it would be possible to amend the Indian Act concurrently with Bill C-45 to make sure that that application is available? Senator Christmas might have the most experience in this.

Senator Dyck: I had thought of the suggestion of amending the Indian Act, but I thought people are so tired of the Indian Act that it would seem strange to amend it to include cannabis. That's one of the reasons why, as Senator Christmas pointed out, because cannabis is not specifically mentioned, and alcohol is specifically in the Indian Act, there is a difference in what they can and can't do with respect to their bylaws. It seems kind of backwards to go back to the Indian Act and amend it.

Senator Raine: I can understand that reluctance; however, I know that often, when you pass a law, it has application on other laws, so it can be quite easily transferred. If our intent is to give them the opportunity as a community to be a cannabis-free community, then I'm wondering —

Senator Dyck: It would fit really well into this whole concept of the implementation of the inherent right to self-government, which goes beyond the Indian Act. It is up to the government to sit down and hammer out how they can do it and get beyond the Indian Act.

production, et elles pourraient créer des coentreprises et offrir des emplois dans le commerce en ligne.

Cet aspect nous intéressait davantage. Puisque les choses avancent rapidement, l'accent a été mis sur le fait de nous assurer que les membres des collectivités autochtones qui cherchent des occasions de développement économique aient la possibilité de rejoindre l'industrie et d'y participer.

La sénatrice Bernard : Merci.

La sénatrice Raine : Je suis aussi membre du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones et j'ai entendu les témoignages. Je souhaite profiter de cette occasion pour approfondir certains points qui n'auraient peut-être pas suffisamment fait l'objet de discussions. Je souhaite préciser l'idée voulant que, puisque le projet de loi C-45 est d'application générale et que la vie des peuples autochtones est régie par la Loi sur les Indiens, les Autochtones n'ont pas, en conséquence, le pouvoir d'interdire la vente de cannabis sur leurs propres terres. Je sais que les administrations municipales ont le droit de le faire, et si les responsables des collectivités autochtones n'ont pas le même droit, quelque chose cloche.

Savez-vous s'il serait possible de modifier la Loi sur les Indiens au moyen du projet de loi C-45 pour faire en sorte que ce pouvoir soit aussi conféré aux collectivités autochtones? Le sénateur Christmas est peut-être la personne qui a le plus d'expérience dans ce domaine.

La sénatrice Dyck : J'ai pensé proposer de modifier la Loi sur les Indiens, mais je me suis dit que les gens en sont tellement insatisfaits qu'il semblerait étrange de la modifier pour y inclure des dispositions sur le cannabis. Comme le sénateur Christmas l'a souligné, vu que le cannabis, contrairement à l'alcool, n'est pas mentionné de façon spécifique dans la Loi sur les Indiens, cela explique pourquoi il y a une différence quant à la réglementation que les dirigeants autochtones peuvent adopter à l'égard de ces produits. Cela semble incongru de revenir à la Loi sur les Indiens et de la modifier.

La sénatrice Raine : Je peux comprendre cette réticence; toutefois, je sais que bien souvent, quand une loi est adoptée, elle modifie d'autres lois, donc il est assez facile de penser que la même chose pourrait s'appliquer. Si notre intention est de donner l'occasion à une collectivité de décider d'interdire la vente de cannabis sur son territoire, alors je me demande...

La sénatrice Dyck : Cela correspondrait très bien au concept de la mise en œuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, dont la portée dépasse celle de la Loi sur les Indiens. Il appartient au gouvernement de prendre le temps de déterminer de quelle façon il peut le faire et dépasser la portée de la Loi sur les Indiens.

Senator Christmas: One of our policy recommendations, number 2, speaks directly to that. We recommended that the Government of Canada establish mechanisms for Indigenous communities to restrict the manufacturing, distribution, sale or possession of cannabis on lands under the jurisdiction and ownership of Indigenous governments.

We certainly feel, as the Aboriginal Peoples Committee, that Indigenous people do have the right to enact our own legislation on cannabis. The most recent statements by the Prime Minister about considering section 35 as a full box rather than an empty box implies that the Indigenous communities do have the ability to pass their own legislation.

Again, I go back to the whole idea that bringing a delay to this legislation may enable the First Nations to occupy that field and develop their own legislation on cannabis.

[Translation]

Senator Mégie: Thank you, dear colleagues, for your report. You said earlier that there are not enough drug treatment centres. Where do young people go nowadays when they are faced with substance abuse problems? Who is currently looking after them?

[English]

Senator Christmas: There are approximately 50 treatment centres across Canada for Indigenous people, and, unfortunately, in many places, the residential treatment centres or detox centres are not in close proximity to a lot of communities. You are perfectly correct, senator, that in a lot of cases, unfortunately, people who need treatment for addictions have to go quite some distance to get that help.

If that's the current situation, that there are not enough addiction treatment centres in Indigenous communities, what will happen with Bill C-45 when we may inadvertently create more addictions and have more people requiring treatment?

[Translation]

Senator Mégie: Has witness testimony revealed data to indicate which substances young people are using? Is it only marijuana, or is it also other hard drugs?

Le sénateur Christmas : Une de nos recommandations relativement aux politiques, soit la recommandation n° 2, touche directement ce sujet. Nous avons recommandé que le gouvernement du Canada établisse des mécanismes à l'intention des collectivités autochtones pour qu'elles puissent restreindre la production, la distribution, la vente ou la possession de cannabis sur des terres sous leur compétence ou leur appartenant.

Assurément, nous sommes d'avis, comme les membres du Comité des peuples autochtones, que les Autochtones ont le droit de promulguer leur propre réglementation concernant le cannabis. La plus récente déclaration du premier ministre concernant le fait que l'article 35 reconnaît un large éventail de droits aux Autochtones, et non le contraire, sous-entend que les collectivités autochtones ont la capacité de promulguer leurs propres mesures réglementaires.

Encore une fois, je reviens à l'idée que le fait de repousser la mise en œuvre de ce projet de loi pourrait permettre aux Premières Nations d'exercer ces droits et de créer leur propre régime réglementaire sur le cannabis.

[Français]

La sénatrice Mégie : Je vous remercie, chers collègues, pour votre rapport. Vous avez dit plus tôt qu'il n'y a pas assez de centres de désintoxication. Où vont les jeunes en ce moment lorsqu'ils sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie? Qui s'en occupe actuellement?

[Traduction]

Le sénateur Christmas : Il existe environ 50 centres de traitement de la toxicomanie au Canada pour les Autochtones, et, malheureusement, à bien des endroits, les centres de traitement résidentiels ou les centres de traitement de la toxicomanie ne sont pas situés à proximité de bien des collectivités. Vous avez tout à fait raison, madame la sénatrice, d'affirmer que, dans bien des cas, malheureusement, les gens qui ont besoin de traitement de la toxicomanie doivent se déplacer assez loin pour obtenir de l'aide.

Si c'est la situation qui prévaut actuellement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas suffisamment de centres de traitement de la toxicomanie dans les collectivités autochtones, qu'arrivera-t-il après l'adoption du projet de loi C-45, alors que nous créerons peut-être par mégarde plus de cas de dépendance et qu'un plus grand nombre de personnes auront besoin de traitement?

[Français]

La sénatrice Mégie : Les témoignages entendus ont-ils révélé des données qui indiquent avec quelles substances les jeunes deviennent intoxiqués? Est-ce uniquement par la marijuana ou est-ce également par d'autres drogues dures?

[English]

Senator Dyck: We didn't actually get any hard data from any of the witnesses. I'm not even sure that kind of data is available. Statistics Canada might be a source where that would be available, but oftentimes, when they are collecting data, Aboriginal identity is sometimes not always collected and reliable.

[Translation]

Senator Mégie: My suggestion may seem simplistic, but could legalization be a springboard to establish more drug treatment centres? It could be an opportunity. What do you think?

[English]

Senator Dyck: It could be an opportunity in the sense that we are anticipating it, but the delay would be necessary so that they get established before there is any increased pressure on them. As Senator Christmas noted, we already know there are not enough treatment centres.

Senator Tannas: It's also fair to say there are not enough, and legalization will create additional demand, for which we heard there is no funding. These communities are already struggling to keep themselves together, and so that's the issue, the delay of the coming into force speaks specifically to funding programs that will get these going.

The Chair: Two of our guest colleagues are here. I would like to work in a quick question from each of them.

Senator Lankin: First of all, Senator Christmas, you and I have had an opportunity to chat about a couple of these. I apologize; this will be repetitive for you, but I wanted to place this information forward.

It is fabulous work you have done. It is important for us to hear these voices. I don't agree with every recommendation, but it is not because I don't think the issues are important. I think multiple perspectives have to be brought together, including these perspectives.

My first question is around consultation, and it is a direct plea to your committee to take up the challenge of working to develop a framework for consultation. We have to get past this — no matter what happens, we are not doing it correctly — and figure out, with Indigenous communities, what would work, how it would work and get a framework in place that we all commit to.

[Traduction]

La sénatrice Dyck : Nous n'avons obtenu de données objectives d'aucun des témoins. Je ne suis même pas certaine que ce genre de données existent. Il est possible que Statistique Canada soit une source à consulter, mais, bien souvent, quand les responsables recueillent des données, l'identité autochtone n'est pas toujours consignée ou cette donnée n'est pas toujours fiable.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma suggestion peut paraître simpliste, mais la légalisation ne pourrait-elle pas être un tremplin pour accélérer la mise sur pied des centres de désintoxication de proximité? Ce pourrait être une occasion. Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

La sénatrice Dyck : Ce serait une occasion, puisque nous nous attendons à une hausse, mais il faudrait repousser la mise en œuvre du projet de loi pour les établir avant que l'augmentation de la demande exerce de la pression sur ces centres. Comme le sénateur Christmas l'a mentionné, nous savons déjà qu'il n'y a pas suffisamment de centres de traitement.

Le sénateur Tannas : Il est également juste de dire que leur nombre est insuffisant, et la légalisation créera une demande supplémentaire pour laquelle, selon ce que nous avons entendu, il n'y a aucun financement. Ces collectivités éprouvent déjà des difficultés à s'en sortir, alors voilà le problème, le retard de l'entrée en vigueur de la loi touche précisément les programmes de financement permettant la création de centres de traitement.

Le président : Deux de nos collègues et invités sont ici. J'aimerais leur permettre de poser chacun une petite question.

La sénatrice Lankin : Tout d'abord, sénateur Christmas, vous et moi avons eu l'occasion de parler de deux ou trois de ces centres. Je suis désolée; cela vous paraîtra répétitif, mais je voulais aborder cette question.

Vous avez réalisé un travail fantastique. Il importe pour nous d'entendre ces voix. Je n'approuve pas toutes les recommandations, mais ce n'est pas parce que je ne crois pas que les questions sont importantes. Je pense qu'il faut regrouper de multiples perspectives, y compris celles-là.

Ma première question porte sur la consultation, et il s'agit d'un appel direct à votre comité afin qu'il relève le défi d'élaborer un cadre de consultation. Nous devons créer ce cadre — peu importe ce qui se passe, nous ne nous y prenons pas de la bonne manière — puis trouver, de concert avec les collectivités autochtones, ce qui fonctionnerait et la façon dont cela fonctionnerait, et mettre en place un cadre auquel nous pouvons tous souscrire.

Second, with respect to the delay, I think we are hearing one set of arguments, but there is a whole other set of arguments about what happens with the illicit market if we stop this short and put it off for a year, and what happens to businesses that are ready to start and put investments in. There are a lot of things to consider.

I think the issue of “rights-based” is important. As the Legal Committee has proposed an amendment that would clarify the right of provinces to regulate — in that case, regarding home growth — it would make it not a law of general application. It would respect federal and provincial jurisdiction on certain issues. Parallel but asymmetrical, there could potentially be an amendment. If you look at Recommendation No. 2 and put that into the form of an amendment in this bill, not in the Indian Act, which allows a rights-based opportunity to those communities to confirm what is in the box, as you said already, then those communities could take the delay and the time they need before moving into this. And those who are ready could proceed on an economic development basis or whatever. Could anyone who wants to do so comment on that?

The Chair: Senator Deacon, could you get your question on the floor and then we could get the responses to all the questions?

Senator Deacon: We will leave it with Senator Lankin. I was going to touch on that, but there may be some duplication.

The Chair: The responses, please, to the question of Senator Lankin.

Senator Dyck: With regard to our committee coming up with a framework for consultation, I somehow don't think that is appropriate because it shouldn't be someone from outside telling the First Nations what to do. As one chief said to us with regard to First Nations governance, nothing about us without us. That is, no discussion unless they are part of it. For us to then come up with a framework could be seen as another form of colonialism. It has to come from them. It shouldn't come from us.

Senator Lankin: That is not what I suggested.

Senator Tannas: With respect to the idea of somehow placing Indigenous governments in the shoes of the province or finding some way to true it up is exactly what we are talking about. If we could have put specific amendments in around that we would have, but were told we couldn't. With respect to revenue sharing, we are not allowed as senators to get mixed up in who gets what for taxes.

Ensuite, pour ce qui est du retard, je crois que nous n'entendons qu'un côté de la médaille, mais il faut aussi savoir ce qui va se produire avec le marché illicite si nous suspendons les discussions et repoussons le projet de loi d'un an et ce qui arrivera aux entreprises qui sont déjà prêtes à commencer leurs activités et à réaliser des investissements. Il y a énormément de considérations.

Je crois que la question relative aux droits est importante. Comme le Comité des affaires juridiques a proposé un amendement qui clarifierait le droit des provinces de réglementer — en l'occurrence, concernant la culture à domicile —, il ne s'agirait plus d'une loi d'application générale. Elle respecterait les compétences fédérale et provinciales sur certaines questions. Elle serait parallèle, mais asymétrique, et on pourrait proposer un amendement. Si on prend la recommandation n° 2 et qu'on en fait un amendement au projet de loi, et pas à la Loi sur les Indiens, cela donne à ces collectivités une occasion de confirmer leurs droits, comme vous l'avez déjà dit, alors ces collectivités pourraient profiter du retard pour se préparer à l'adoption du projet de loi. Et les personnes qui sont prêtes pourraient procéder selon le développement économique ou peu importe. Quelqu'un pourrait-il nous faire part de son opinion à cet égard?

Le président : Sénatrice Deacon, voudriez-vous poser votre question, et ensuite nous pourrions obtenir les réponses à toutes les questions?

La sénatrice Deacon : Je vais laisser la parole à la sénatrice Lankin. J'allais aborder ce sujet, mais il y aura peut-être un chevauchement.

Le président : Les réponses, s'il vous plaît, à la question de la sénatrice Lankin.

La sénatrice Dyck : je ne pense pas qu'il soit approprié que notre comité établisse un cadre de consultation parce que, à mon avis, une entité non autochtone ne devrait pas dire quoi faire aux Premières Nations. Comme un chef nous l'a dit concernant la gouvernance des Premières Nations, rien sur nous ne se fera sans nous. Cela veut dire qu'on ne tiendra aucune discussion sans la participation des Premières Nations. Alors si nous établissons un cadre, cela pourrait être vu comme une autre forme de colonialisme. Ce cadre doit venir des Premières Nations. Ce n'est pas nous qui devrions l'établir.

La sénatrice Lankin : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le sénateur Tannas : Nous parlons exactement de l'idée de conférer les pouvoirs d'une province à un gouvernement autochtone d'une manière ou d'une autre ou de trouver un moyen d'égaliser les choses. Si nous avons pu apporter des amendements précis à cet égard, nous l'aurions fait, mais on nous a dit que nous ne le pouvions pas. Quant au partage des recettes, nous ne pouvons pas, en tant que sénateurs, nous mêler de qui recevra quoi par rapport aux taxes.

Second, with respect to this other idea of opt in or opt out, we did not get any advice on whether we could do something within the Indian Act. We got advice from Justice that we could not do anything on opt in or opt out. That is the rule of general application.

The idea of the Indian Act may be something that could be a stopgap measure or some other measure done in the intervening period, because that was one of the most powerful requests from communities. Namely, we would like the chance to say no and opt out.

The Chair: Okay. We are past our time. I have to adjourn this panel.

Thank you, colleagues, Senator Dyck, Senator Tannas and Senator Christmas, for coming, presenting your report and for answering our questions.

We will proceed now with our third panel of the afternoon in dealing with Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

We have three associations of lawyers. Let me introduce them all. We have, from the Criminal Lawyers' Association, Annamaria Enenajor, Criminal Lawyer; and Michael Spratt, Criminal Lawyer. From the Canadian Bar Association, we have Paul J. Calarco, Member, Criminal Justice Section; and Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform.

[*Translation*]

From the Barreau du Québec, we welcome, by video conference, Pascal Lévesque, Chair of the Committee on Criminal Law.

[*English*]

Mr. Lévesque is with us via video.

I will ask each of the three groups to make their opening remarks — seven minutes for each group. Both the Criminal Lawyers' Association and Canadian Bar Association have two people each to share that seven-minute time.

Michael Spratt, Criminal Lawyer, Criminal Lawyers' Association: I would like to open by saying thank you. It is both an honour and a privilege to appear before this committee to talk about this very important issue.

Ms. Enenajor and I are here on behalf of the Criminal Lawyers' Association. We are a not-for-profit organization of 1,000 criminal defence lawyers. The objectives of our

Ensuite, pour ce qui est de l'adhésion facultative, nous n'avons reçu aucun avis précisant si nous pouvions faire quelque chose dans le cadre de la Loi sur les Indiens. Le ministère de la Justice nous a avisés que nous ne pouvions rien faire relativement à l'adhésion facultative. C'est la règle d'application générale.

La Loi sur les Indiens pourrait offrir une mesure provisoire ou une autre mesure pourrait être prise pendant la période intermédiaire parce qu'il s'agissait d'une des demandes les plus importantes des collectivités, à savoir qu'elles aimeraient avoir la possibilité de refuser d'adhérer.

Le président : D'accord. Nous avons dépassé le temps alloué. Je dois mettre fin à ce groupe de témoins.

Je remercie nos chers collègues, la sénatrice Dyck, et les sénateurs Tannas et Christmas, d'être venus présenter leur rapport et d'avoir répondu à nos questions.

Nous allons maintenant passer à notre troisième groupe de témoins de l'après-midi en ce qui a trait au projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

Nous avons trois associations d'avocats. Permettez-moi de vous les présenter. Nous recevons Annamaria Enenajor, avocate criminaliste, et Michael Spratt, avocat criminaliste, de la Criminal Lawyers' Association. Nous recevons également Paul J. Calarco, membre, et Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit, de l'Association du Barreau canadien.

[*Français*]

Du Barreau du Québec, nous accueillons, par vidéoconférence, Pascal Lévesque, président du Comité en droit criminel.

[*Traduction*]

Me Lévesque est avec nous par vidéoconférence.

Je vais demander aux représentants de chacun des trois groupes de faire leur déclaration liminaire; les groupes disposent tous de sept minutes. La Criminal Lawyers' Association et l'Association du Barreau canadien ont chacune deux personnes qui devront partager les sept minutes.

Michael Spratt, avocat criminaliste, Criminal Lawyers' Association : J'aimerais commencer par vous remercier. C'est un honneur et un privilège de témoigner devant le comité afin de parler de cette question très importante.

Me Enenajor et moi sommes ici au nom de la Criminal Lawyers' Association. Nous sommes un organisme sans but lucratif comptant 1 000 avocats criminalistes. Notre association a

association are to educate, promote and represent both ourselves and the people we represent on issues relating to criminal and constitutional law. Our association has routinely appeared before committees such as this one and has intervened in appeals in both the Court of Appeal and the Supreme Court of Canada.

The CLA supports legislation that is fair, modest and, above all else, constitutional. I will be honest with you: Bill C-45 is a difficult bill for me personally and for us as an organization. It is difficult because we know, as criminal lawyers, that the war on drugs has been a complete and abject failure. The social and financial costs of drug criminalization outweigh any illusory benefit. There is no better example of that than the prohibition against cannabis.

Every year, scores of young men and women are incarcerated, stigmatized and killed over relatively small amounts of marijuana. Marijuana criminalization imposes unreasonable penalties on a relatively low-risk vice. In the real world, a drug record, a record for simply possessing marijuana, means limited employment opportunities, limited travel opportunities and other devastating collateral consequences. These costs are more often borne by the marginalized, the impoverished and the racialized.

In simple terms, it is the criminalization of marijuana, not marijuana itself, that creates these harms.

In that sense, we welcome the legalization of cannabis, but that is not really what this bill does. It doesn't legalize cannabis in enough situations, and it doesn't go far enough. Most important, it is littered with unconstitutional sections and provisions that will be struck down by the courts soon after they're enacted. Under this bill, youth are punished and criminalized more than adults are. A 17-year-old who possesses six grams of marijuana is a criminal, will be arrested and prosecuted. His 18-year-old friend standing beside him, who possesses more marijuana — as much as 30 grams — isn't committing an offence. This appears nowhere else in the Criminal Code and should be a red flag to this committee. It is criminalization on the basis of age and will be found to be unconstitutional.

There are many other problems in this bill. I will talk about ticketing next before I turn over the last few minutes to Ms. Eneajor.

The ticketing provision also discriminates against the young. They are not allowed to partake in that and will be forced down the criminal path. There will be no discretion for police officers or prosecutors to afford youth the benefit of receiving a ticket.

pour mission d'éduquer, de soutenir et de représenter ses membres, ainsi que les personnes qu'ils défendent, relativement à des questions en matière de droit pénal et de droit constitutionnel. Notre association a souvent témoigné devant des comités comme le vôtre et elle est intervenue dans le cadre d'appels interjetés devant la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada.

La CLA appuie les dispositions législatives qui sont équitables, modestes et, surtout, constitutionnelles. Je vais être franc avec vous : le projet de loi C-45 est un projet de loi difficile pour moi personnellement et pour nous en tant qu'organisme. Il est difficile parce que nous savons, en tant qu'avocats criminalistes, que la guerre contre les drogues est un échec lamentable. Les coûts sociaux et financiers de la criminalisation des drogues excèdent tout avantage illusoire. Le meilleur exemple est celui de l'interdiction du cannabis.

Chaque année, beaucoup de jeunes femmes et de jeunes hommes sont incarcérés, stigmatisés et tués en raison de quantités relativement petites de marijuana. La criminalisation de la marijuana impose des peines déraisonnables pour un crime présentant un risque relativement faible. Dans le monde réel, un casier judiciaire, simplement pour possession de marijuana, signifie des possibilités d'emploi et des occasions de voyage limitées et d'autres conséquences collatérales dévastatrices. Ce sont le plus souvent les personnes marginalisées, pauvres et racialisées qui subissent ces conséquences.

Simplement, c'est la criminalisation de la marijuana, non pas la marijuana elle-même, qui cause ces préjudices.

En ce sens, nous saluons la légalisation du cannabis, mais ce n'est pas vraiment ce que fait ce projet de loi. Il ne légalise pas le cannabis dans assez de situations et il ne va pas assez loin. Cependant, par-dessus tout, il est truffé de dispositions et d'articles inconstitutionnels qui seront invalidés par les tribunaux peu de temps après leur adoption. En vertu de ce projet de loi, les jeunes sont punis et criminalisés plus que les adultes. Un jeune âgé de 17 ans qui a en sa possession six grammes de marijuana est un criminel qui sera arrêté et poursuivi. Son ami âgé de 18 ans, qui a en sa possession une plus grande quantité de marijuana — jusqu'à 30 grammes —, ne commet pas d'infraction. Cela ne figure nulle part ailleurs dans le Code criminel et devrait déclencher un signal d'alarme pour le comité. Il s'agit d'une criminalisation fondée sur l'âge, laquelle sera jugée inconstitutionnelle.

Le projet de loi présente de nombreux autres problèmes. Je vais maintenant parler des contraventions avant de laisser les dernières minutes à Me Eneajor.

La disposition sur les contraventions constitue également une discrimination à l'égard des jeunes. Ceux-ci ne peuvent pas s'en prévaloir, et ils seront forcés à s'engager dans la voie de la criminalité. Les policiers ou les procureurs ne disposeront

But that is not even the worse problem with that ticketing provision. The ticketing provision is good in that it can divert adults away from the criminal law process, and it is good that it seals the court records so that some of those criminal collateral consequences don't follow adults down this ticketing path. But we know that youth are excluded, and the poor will continue to be marginalized and discriminated against through this ticketing regime because you can only take advantage of getting a record sealed if you are rich enough to pay the fine within 30 days. There is not a clearer case of discrimination or an unconstitutional provision. It is the lowest hanging fruit.

I will hand it over to Ms. Eneajor, who will talk about some other problems with the bill.

Annamaria Eneajor, Criminal Lawyer, Criminal Lawyers' Association: Good afternoon, senators. I will be addressing two issues that the Criminal Lawyers' Association have flagged as problematic in Bill C-45. One of them deals with the collateral immigration consequences of some of the offences as they are written in the bill. The second is a glaring blind spot in the drafting of the bill, namely, that the bill does not take into consideration and does not mitigate in any way the horrendous negative stigma that is attached to the criminalization of cannabis in Canada and the consequences that has for some Canadians.

The penalties for the offences in Bill C-45 are quite stark. In contrast to current legislation for marijuana, for example, Bill C-45 increases the maximum penalties for distribution of three kilograms or less of marijuana from five years to 14 years. As a consequence of this increase of the maximum penalty associated with this offence, more Canadian residents will be facing unwarranted threats to their lawful status as a result of conviction of these offences.

Section 36 of the Immigration and Refugee Protection Act considers individuals criminally inadmissible in Canada on two bases: first, if they are sentenced to a custodial sentence of six months or more, and second, if they are convicted of an offence that carries a maximum of over 10 years. Bill C-45 raises the maximum for a number of offences relating to marijuana possession and distribution over that 10-year mark, making more Canadians who are participating or who have committed offences around a relatively low-risk vice subject to deportation from the country and, potentially, detention in the interim.

d'aucun pouvoir discrétionnaire leur permettant de donner une contravention à un jeune.

Mais ce n'est même pas le pire problème que présente la disposition sur les contraventions. La disposition offre deux avantages : elle évite que des adultes soient poursuivis au criminel et elle scelle les dossiers judiciaires afin que certaines des conséquences criminelles collatérales ne touchent pas les adultes qui reçoivent des contraventions. Mais nous savons que cette disposition ne vise pas les jeunes et que les personnes pauvres continueront de faire de l'objet de marginalisation et de discrimination dans le cadre de ce régime de contravention parce qu'on ne peut voir son dossier judiciaire scellé que si on a les moyens de payer l'amende dans les 30 jours. C'est un cas évident de discrimination ou de disposition inconstitutionnelle. Il s'agit d'une solution facile.

Je vais maintenant laisser la parole à Me Eneajor, qui abordera d'autres problèmes que présente le projet de loi.

Annamaria Eneajor, avocate criminaliste, Criminal Lawyers' Association : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je vais aborder deux problèmes que pose le projet de loi C-45 selon la Criminal Lawyers' Association. Le premier réside dans les conséquences collatérales liées à l'immigration de certaines infractions prévues par le projet de loi. Le deuxième est un oubli flagrant dans le libellé du projet de loi, à savoir qu'il ne tient pas compte de la criminalisation du cannabis au Canada et des conséquences pour certains Canadiens et qu'il ne les atténue d'aucune façon.

Les peines pour les infractions prévues dans le projet de loi C-45 sont assez sévères. Contrairement à la loi actuelle sur la marijuana, par exemple, le projet de loi C-45 augmente la peine maximale pour la distribution de trois kilogrammes ou moins de marijuana, qui passe de 5 à 14 ans. Par conséquent, plus de résidents canadiens verront leur statut légal menacé de manière injustifiée à la suite d'une condamnation relative à ces infractions.

L'article 36 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit qu'une personne est interdite de territoire pour criminalité au Canada pour deux raisons : premièrement, si elle a été condamnée à une peine d'emprisonnement de six mois ou plus, et deuxièmement, si elle a été condamnée pour une infraction punissable par un emprisonnement maximal de plus de 10 ans. Le projet de loi C-45 augmente l'emprisonnement maximal au-delà de ce seuil de 10 ans pour un certain nombre d'infractions liées à la possession et à la distribution de marijuana. Ainsi, plus de Canadiens ayant commis une infraction qui présente un risque relativement faible ou participé à une telle infraction seront expulsés du pays et, possiblement, détenus entre-temps.

In practice, if an 18-year-old Canadian permanent resident is convicted of passing a joint to his 17-year-old friend, he will receive a deportation order, even if he only receives a suspended sentence and no jail time, which reflects the actual moral gravity of the offence under the criminal system.

The impact of these collateral consequences can be quite stark and will obviously be disproportionately felt by many people who are in vulnerable positions in society. People who are newcomers to Canada, immigrants and permanent residents often face issues and problems with mental health, as was discussed by the Schizophrenia Society of Ontario in a paper that was presented in 2010.

The proposed legislation does nothing to address the stigma of the history of criminal convictions that are visited upon Canadian people. We know that, disproportionately, these convictions and the policing of cannabis have been felt by Indigenous Canadians and other vulnerable groups such as Black Canadians.

The result of not addressing the impact this has on these individuals' lives is that they will continue to be stigmatized and criminalized and will continue to be subject to the invasive nature of state surveillance until this issue is addressed. In our submission, this is a disproportionate consequence the bill does not foresee.

The Chair: Thank you very much. We will now go to the CBA.

Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association: Good afternoon, and thank you for the invitation to present the Canadian Bar Association National Criminal Justice Section's views on Bill C-45 today.

The CBA is a national association of over 36,000 lawyers, law students, notaries and academics. Our mandate includes seeking improvement in the law and the administration of justice. Our National Criminal Justice Section represents a balance of Crown and defence lawyers from all parts of the country.

With me today is Paul Calarco, a defence lawyer from Toronto and an executive member of our section. Mr. Calarco will summarize the highlights of our submission and respond to your questions. Thank you.

Paul J. Calarco, Member, Criminal Justice Section, Canadian Bar Association: Honourable senators, since 1978, the Canadian Bar Association has advocated a different approach than has historically been taken in this country to the possession and use of marijuana.

En pratique, si un résident permanent canadien âgé de 18 ans est condamné pour avoir passé un joint à son ami âgé de 17 ans, celui-ci fera l'objet d'une mesure d'expulsion même s'il écope seulement d'une condamnation avec sursis sans emprisonnement, ce qui reflète la véritable gravité morale de l'infraction dans le cadre du système pénal.

L'effet de ces conséquences collatérales peut être assez néfaste et sera évidemment subi de manière disproportionnée par nombre de personnes vulnérables de la société. Les nouveaux arrivants au Canada, les immigrants et les résidents permanents présentent souvent des problèmes de santé mentale, comme l'a décrit la Société de schizophrénie de l'Ontario dans un article publié en 2010.

Le projet de loi proposé ne fait rien pour lutter contre la stigmatisation subie par des Canadiens en raison de condamnations au criminel. Nous savons que ces condamnations et la criminalisation du cannabis se sont répercutées de manière disproportionnée sur les Autochtones du Canada et d'autres groupes vulnérables comme les Noirs du Canada.

Le fait de ne pas atténuer l'effet de la stigmatisation sur la vie de ces personnes fera en sorte qu'elles continueront d'être stigmatisées et criminalisées, et de faire l'objet de la surveillance envahissante de l'État jusqu'à ce qu'on règle la question. Dans notre mémoire, il s'agit d'une conséquence disproportionnée que le projet de loi ne prévoit pas.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant passer à l'ABC.

Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit, Association du Barreau canadien : Bonjour, et merci de nous avoir invités aujourd'hui à présenter le point de vue de la Section du droit pénal de l'Association du Barreau canadien sur le projet de loi C-45.

L'ABC est une association nationale qui regroupe plus de 36 000 avocats, étudiants en droit, notaires et universitaires. Notre mandat est notamment d'améliorer le droit et l'administration de la justice. Notre Section nationale du droit pénal représente de manière égale les avocats de la Couronne et de la défense de partout au pays.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Paul Calarco, un avocat de la défense de Toronto et membre exécutif de notre section. M. Calarco résumera les points saillants de notre mémoire et répondra à vos questions. Merci.

Paul J. Calarco, membre, Section du droit pénal, Association du Barreau canadien : Honorables sénateurs, depuis 1978, l'Association du Barreau canadien préconise une approche différente de celle adoptée traditionnellement au pays en matière de possession et de consommation de marijuana.

Experience has demonstrated that absolute prohibition has not worked but has resulted in the distribution of this drug on the black market, has spurred the growth of criminal elements and has led to many people having damaging criminal records. At the same time, those who needed this drug for legitimate medical purposes were, until recently, denied access, forcing them to purchase it illegally.

A better system was and is required. The Canadian Bar Association, in 2013, urged the government to adopt a harm reduction model for drug use, seeing it as a social and medical issue, not primarily a criminal law matter.

This is not to say that the CBA is blind to the harms associated with drug use, but, put simply, widespread criminalization has not worked.

Bill C-45 would take a regulated industry approach to one part of drug use and distribution. It is a major and multi-faceted initiative, but with any major and complex change, it is more important that it be done right rather than just done quickly.

The bill is a positive step toward treating cannabis use and possession in a non-criminal way, but the CBA section continues to have serious concerns with the legislation, and I will address a few of these.

First, Bill C-45 would too often result in people moving from lawful activity to serious criminality with severe penalties when there is little factual difference between their situations. We urge careful consideration to the everyday examples that our section and others have provided as to how proposals would affect ordinary Canadians.

The message that many Canadians have now is that cannabis will be completely legal soon. This is not so. The bill maintains a strong criminal regime for many aspects of possession, distribution and cultivation. Clarity is essential.

Second, the sentences in Bill C-45 should be reconsidered. The proposed penalties are far beyond what is being imposed in our courts today. Even when there are large marijuana grow operations found, sentences of 14 years have not been considered by our courts, but this bill will preserve a maximum of 14 years and massive fines, or five years less a day for simple possession. Even if offences are prosecuted summarily, jail terms and fines are still very high.

L'expérience nous a appris qu'une interdiction absolue n'a pas fonctionné, mais elle a entraîné la distribution de la drogue sur le marché noir, stimulé la croissance d'éléments criminels et fait en sorte que nombre de personnes ont un casier judiciaire ayant un effet néfaste sur leur vie. En même temps, les personnes qui avaient besoin de cette drogue à des fins thérapeutiques légitimes se voyaient refuser, jusqu'à récemment, l'accès à cette drogue, ce qui les forçait à l'acheter illégalement.

Un meilleur système était et est encore nécessaire. En 2013, l'Association du Barreau canadien a expressément demandé au gouvernement d'adopter un modèle de réduction des méfaits en matière de consommation de drogues en précisant qu'il s'agissait non pas principalement d'une question de droit pénal, mais d'une question sociale et médicale.

Cela ne signifie pas que l'ABC ne voit pas les dommages associés à la consommation de drogues, mais, en bref, la criminalisation généralisée est un échec.

Le projet de loi C-45 préconiserait une approche visant une industrie réglementée en matière de consommation et de distribution de drogues. Il s'agit d'une importante initiative à volets multiples, mais, comme pour tout grand changement complexe, il est plus important de bien faire les choses que de les faire rapidement.

Le projet de loi est un grand pas vers le traitement non criminel de la consommation et de la possession de cannabis, mais la Section de l'ABC continue de nourrir de vives inquiétudes au sujet du projet de loi, et je vais en aborder quelques-unes.

Premièrement, le projet de loi C-45 ferait trop souvent en sorte que des personnes passeraient d'une activité légale à une activité criminelle grave assortie de peines sévères, même s'il n'existe qu'une différence factuelle minime entre les deux situations. Nous exhortons à la prudence relativement aux exemples concrets que notre section et d'autres ont fournis concernant la façon dont les propositions toucheraient les Canadiens ordinaires.

Le message qu'on envoie maintenant aux Canadiens, c'est que le cannabis sera bientôt entièrement légal. Ce n'est pas le cas. Le projet de loi maintient un régime criminel très ferme pour de nombreux aspects de la possession, de la distribution et de la culture. La clarté est essentielle.

Deuxièmement, les peines prévues par le projet de loi C-45 devraient être réexaminées. Les peines proposées vont bien au-delà de ce que les tribunaux imposent aujourd'hui. Même lorsque de grandes installations de culture de la marijuana sont découvertes, les tribunaux n'envisagent pas des peines de 14 ans, mais le projet de loi prévoit un emprisonnement maximal de 14 ans et de lourdes amendes, ou un emprisonnement de cinq ans moins un jour pour possession simple. Même si les infractions

Conditional sentence orders are not available where the Crown proceeds by indictment, and discharges will not be available at all since the maximum penalty is 14 years. We suggest that legislatively determined sentence ranges reflect the actual sentences currently imposed and allow for alternative dispositions such as conditional sentences and discharges. That means that the maximum penalties must be reduced.

In addition, we urge that until the current legislation is replaced, prosecutions be conducted consistent with the spirit of the new legislation and non-custodial terms be sought whenever reasonably possible. The CBA has long opposed mandatory minimum sentences, and we suggest that these not be used in the interim period.

Third, the ticketable offences regime set out in sections 51 to 60 is quite limited, referring to a maximum of 50 grams or five to six plants in regard to cultivation, one to two plants over the legal limit. Consideration should be given to a wider range of ticketable offences.

We also caution that the discretion permitted and granted to certain authorities be carefully monitored because discretion may be a means to further marginalize vulnerable or racialized groups. The legislation should be amended to require, rather than permit, ticketable offences to be used unless they are inappropriate in the circumstances.

Fourth, these proposals are not reflective of social conditions in many parts of the country where people may not have access to legal supplies of cannabis but are not allowed to have longer-term supplies. For example, criminal provisions set limits of 30 grams for adults and 5 grams for youth, and four plants per residence no matter how many people may be living there.

The transport provisions are restrictive, as are the prohibitions on non-budding or flowering plants. This means that people who may be living in a more communal way or reside in remote areas or simply wish to transport a larger supply for a number of willing adults would be subject to severe penalties.

For youths, there is no legal way for youths to obtain cannabis. It is unquestionably desirable to educate and discourage young people from using drugs, but it is clear from past experience that there will be use.

font l'objet de poursuites par procédure sommaire, les peines d'emprisonnement et les amendes sont encore très élevées.

Il est impossible d'avoir recours à une ordonnance de sursis lorsque la Couronne procède par acte d'accusation, et l'absolution sera impossible, puisque l'emprisonnement maximal est de 14 ans. Nous proposons que les fourchettes de peines déterminées par la loi reflètent les véritables peines imposées actuellement et permettent des mesures de rechange comme l'ordonnance de sursis et l'absolution. Cela signifie que les peines maximales doivent être réduites.

En outre, nous demandons que, jusqu'à ce que les dispositions actuelles soient remplacées, les poursuites soient menées conformément à l'esprit du nouveau projet de loi et que des conditions sans placement sous garde soient imposées chaque fois que c'est raisonnablement possible. L'ABC s'oppose depuis longtemps aux peines minimales obligatoires, et nous proposons qu'on n'y ait pas recours pendant la période intérimaire.

Troisièmement, le régime de contraventions prévu aux articles 51 à 60 est très limité; il prévoit un maximum de 50 grammes ou de cinq à six plantes de cannabis pour ce qui est de la culture, et d'une ou deux plantes de cannabis au-dessus de la limite légale. Il convient d'envisager un plus grand éventail de contraventions.

Nous tenons également à souligner qu'il faut surveiller attentivement le pouvoir discrétionnaire conféré à certaines autorités parce qu'il peut être un moyen de marginaliser davantage des groupes vulnérables ou racialisés. Le projet de loi devrait être amendé afin d'exiger, plutôt que de permettre, que l'on ait recours aux contraventions, à moins qu'elles soient appropriées dans les circonstances.

Quatrièmement, ces propositions ne reflètent pas les conditions sociales dans nombre de régions du pays où les gens peuvent ne pas pouvoir se procurer légalement du cannabis ni être autorisés à s'approvisionner à long terme. Par exemple, des dispositions pénales prévoient des limites de 30 grammes pour les adultes et de 5 grammes pour les jeunes, ainsi que quatre plantes par maison d'habitation, peu importe le nombre de personnes qui y vivent.

Les dispositions en matière de transport sont restrictives, comme les interdictions relatives à la possession de plantes de cannabis qui sont en train de bourgeonner ou de fleurir. Cela signifie que les gens qui peuvent avoir un mode de vie communal, demeurer dans des régions éloignées ou qui désirent simplement transporter une grande quantité de cannabis pour un certain nombre d'adultes consentants feraient l'objet de pénalités sévères.

Pour les jeunes, il n'y a aucune façon d'obtenir légalement du cannabis. On désire incontestablement éduquer les jeunes et les dissuader de consommer des drogues, mais l'expérience passée montre clairement qu'ils en consommeront.

The bill as it is will create, not eliminate, a black market. While it is recognized that youths may distribute amongst themselves up to 5 grams of cannabis without criminal penalty, it does not allow for a legitimate source of marijuana to be obtained.

At present, the regulations, which are an essential part of the new substance control regime, have not been published. In moving toward a regulated industry model, it is essential that industry know what is permitted and what is not. A breach of the regulations can result in imprisonment and very heavy fines, but businesses cannot prepare for whatever the regulations may be in order to model their affairs and remain on the right side of the law. This must be addressed.

At the appropriate time, I will be pleased to answer the questions of the senators.

[*Translation*]

Pascal Lévesque, Chair of the Committee on Criminal Law, Barreau du Québec: Honourable senators, my name is Pascal Lévesque, and I am the Chair of the Committee on Criminal Law of the Barreau du Québec. The Barreau du Québec appears before you today with great interest in discussing Bill C-45, the cannabis act.

As a professional order, the mission of the Barreau du Québec is to protect the public. Legalizing cannabis and building a framework around it encompass a variety of interrelated societal issues, including health, public safety and the law, all of which the barreau takes into account when carrying out its mission. In doing so, we would like to thank you for inviting the barreau to share its position on legalizing cannabis in Canada and building a framework around it.

Generally speaking, but without taking a position on the legalization of cannabis, the barreau welcomes Bill C-45, which provides a comprehensive plan and clear measures for the production, distribution and sale of this substance. However, we wish to re-examine some major issues that deserve to be emphasized from the standpoint of public protection.

First of all, we want to reiterate the importance of measures, specifically legal measures, that would contribute to public awareness, prevention and education, especially for young people. In order to give the public the ability to make clear choices around recreational cannabis use, research funding must be allocated to a wide variety of areas, including health, sociology, and, of course, the law.

Le projet de loi sous sa forme actuelle va créer un marché noir plutôt que de l'éliminer. Même s'il est reconnu que les jeunes peuvent se distribuer entre eux jusqu'à 5 grammes de cannabis sans écoper une peine criminelle, le projet de loi ne permet pas l'obtention légitime d'une quantité de marijuana.

À l'heure actuelle, la réglementation, qui est un élément essentiel du nouveau régime réglementant les substances, n'a pas été publiée. Si nous nous tournons vers le modèle d'une industrie réglementée, il est essentiel que l'industrie sache ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. Une infraction à la réglementation peut entraîner un emprisonnement et de très lourdes amendes, mais les entreprises ne peuvent pas se préparer à ce que pourra imposer la réglementation en vue de modéliser leurs activités en conséquence et de demeurer dans les limites de la loi. Cette question doit être réglée.

Le moment venu, je serai heureux de répondre aux questions des sénateurs.

[*Français*]

Pascal Lévesque, président du Comité en droit criminel, Barreau du Québec : Honorables sénateurs, je suis Pascal Lévesque, président du Comité consultatif en droit criminel du Barreau du Québec. C'est avec beaucoup d'intérêt que le Barreau du Québec témoigne devant vous en ce qui a trait au projet de loi C-45, intitulé Loi sur le cannabis.

En tant qu'ordre professionnel, le Barreau du Québec a pour mission la protection du public. La légalisation et l'encadrement du cannabis comprennent différents enjeux de société, à la fois d'ordre juridique, de santé et de sécurité publique, qui interpellent le barreau dans l'exercice de cette mission. Ce faisant, nous vous remercions d'avoir convié le barreau à partager avec vous sa position sur la légalisation et l'encadrement du cannabis au Canada.

De façon générale, sans toutefois prendre position sur l'occasion de légaliser le cannabis, le barreau accueille favorablement le projet de loi C-45, qui propose un régime complet et des mesures claires relativement à la production, à la distribution et à la vente de cette substance. Nous tenons toutefois à revenir sur quelques enjeux majeurs qui méritent d'être soulignés dans une perspective de protection du public.

Tout d'abord, nous voulons réitérer l'importance des mesures de sensibilisation, de prévention et d'éducation, notamment juridiques, pour le public et particulièrement pour les jeunes. Afin de permettre au public de faire un choix éclairé quant à la consommation de cannabis à des fins récréatives, il est essentiel d'allouer des fonds à la recherche dans des domaines des plus variés, notamment en santé, en sociologie et évidemment en droit.

Even though cannabis will soon become a legal consumer product to a certain extent, it still has certain recognized negative effects. If the decision to legalize this product can be justified by balancing its drawbacks, only time and use will tell us if the decisions we made should be improved, preserved or reversed.

As to the need for further research for educational purposes, we must remember that the youngest people consume more cannabis. Statistics Canada reports that the highest cannabis consumption is in the 18 to 24 age group, followed closely by the 14 to 17 age group. As a result, awareness and prevention efforts should be directed at young people in particular.

The cannabis act will criminalize possession more strictly for minors than for those having reached the age of majority. While persons aged 18 or older may possess up to 30 grams of cannabis, minors are limited to a maximum of 5 grams. The bar association wishes to stress that minors should not be criminalized for behaviour that is allowed in adults. We must remember that this population is especially vulnerable and must be adequately protected. In this regard, let us not forget that the youth criminal justice system is separate from the adult system. It is based on the principle of diminished moral blameworthiness and must focus in particular on the social reintegration and rehabilitation of youth. We must not subject them to the serious consequences of a criminal conviction.

Given the importance of not criminalizing youth for mere possession of cannabis below the legal limit, we recommend that you decriminalize the possession of less than 30 grams of cannabis by youth. It would then be up to the provinces to impose sanctions, such as a fine, for the possession of cannabis by minors. Certain provinces, including Quebec, in its Bill 157, are proposing to do this for the possession of any amount up to 5 grams.

It should also be noted that the contraventions regime in the cannabis act would not apply to minors. Under this regime, a summons without criminal charges may be issued to persons aged 18 or older who commit certain offences.

This means that the usual criminal procedure is followed for an especially vulnerable population. In our opinion, awareness, education and prevention are the best ways to eradicate youth consumption of cannabis. Further, the criminal justice system must not be used to make up for an inadequate prevention and education system.

Même si le cannabis deviendra sous peu un produit de consommation légale dans une certaine mesure, force est de constater qu'on lui reconnaît encore certains effets néfastes. Si le choix de légaliser ce produit peut se justifier par une balance des inconvénients qui en découlent, c'est l'usage et le temps qui nous renseigneront pour savoir si les choix que nous avons faits méritent d'être bonifiés, maintenus ou renversés.

En ce qui concerne le besoin de poursuivre la recherche dans une optique pédagogique, il faut rappeler que ce sont les plus jeunes qui consomment davantage de cannabis. En effet, Statistique Canada nous informe que le groupe d'âge qui consomme le plus de cannabis est celui des 18 à 24 ans, suivi de près des jeunes de 14 à 17 ans. Ainsi, les jeunes devraient être davantage ciblés par les efforts de sensibilisation et de prévention.

La Loi sur le cannabis criminalisera la possession de cannabis de manière plus stricte pour les mineurs qu'elle ne le fait pour les majeurs. Alors que les personnes de 18 ans et plus pourront posséder jusqu'à 30 grammes de cannabis, le mineur, lui, est limité à au plus 5 grammes. Le barreau rappelle l'importance de ne pas criminaliser les personnes mineures pour des comportements qui sont permis chez l'adulte. Il faut se rappeler qu'il s'agit d'une population particulièrement vulnérable qui doit être protégée adéquatement. À cet égard, rappelons que le système de justice pénale pour les adolescents est distinct de celui pour les adultes. Il est fondé sur un principe de culpabilité morale moins élevée et doit mettre l'accent, notamment, sur la réinsertion sociale et la réadaptation des jeunes. Ainsi, il faut éviter de les soumettre aux conséquences sérieuses qui peuvent découler d'une condamnation criminelle.

Compte tenu de l'importance de ne pas criminaliser les jeunes pour la possession simple de cannabis en deçà de la limite permise, nous vous recommandons de décriminaliser la possession de moins de 30 grammes de cannabis chez les jeunes. Il appartiendrait alors aux provinces de sanctionner, par exemple, par l'imposition d'une amende, la possession de cannabis chez les mineurs. Certaines provinces, notamment le Québec, dans son projet de loi n^o 157, proposent d'ailleurs de le faire pour la possession de toute quantité allant jusqu'à 5 grammes.

Mentionnons également que le régime de contravention prévu dans la Loi sur le cannabis ne s'appliquerait pas aux personnes mineures. Ce régime prévoit que les personnes de 18 ans ou plus commettant certaines infractions peuvent être poursuivies par la remise d'une sommation n'entraînant pas de conséquence criminelle.

On impose donc le processus criminel habituel à une population particulièrement vulnérable. Nous considérons que la sensibilisation, l'éducation et la prévention sont les meilleurs moyens pour éradiquer la consommation de cannabis chez les jeunes. En effet, il ne faut pas avoir recours au système de justice

As to the ticketing standards set out in the cannabis act, the Quebec bar considers that strict ticketing standards are absolutely necessary in order to achieve the objectives of information, prevention and, in certain cases, especially as regards youth, deterrence, and that these must be at the forefront of the overall approach to cannabis in Quebec.

Let us recall that Bill C-45 stipulates that plain packaging shall be used, especially as regards colours and lettering. In its brief on Bill C-45, the Barreau du Québec calls on the federal government to establish a stricter national standard including dissuasive information and images, as is currently the case for tobacco.

Finally, the cannabis act recognizes the power of the provinces and territories to authorize and oversee the distribution and sale of cannabis, subject to the minimum federal conditions provided in a list. We find, however, that this list is not exhaustive on matters falling under exclusive federal jurisdiction under criminal law. This can create some confusion as to the provisions that the provinces have to respect when they enact legislation pertaining to the retail sale and distribution of cannabis. In the interest of clarity, the legislator should clarify the cannabis act accordingly.

Those are the main issues that the Barreau du Québec wanted to raise, Mr. Chair and members of the committee, in your consultations on Bill C-45. More detailed explanations of the various issues we have just mentioned are provided in the brief we submitted, which is also posted on the Barreau du Québec website. We hope our presentation will provide food for thought.

I will be pleased to answer your questions now.

[English]

The Chair: Thank you. Now we will go to questions. Again, it is five minutes per senator for questions and answers, starting with deputy chair.

Senator Seidman: Thank you all very much for your presentations. I must admit that I was particularly struck because all of you pointed out that it's really unprecedented in law to criminalize conduct for a young person that's legal for an adult, and it's particularly disconcerting to hear that a law that is supposed to help youth with the criminal system and

criminel pour compenser un système de prévention et d'éducation inadéquat.

En ce qui concerne les normes d'étiquetage prévues dans la Loi sur le cannabis, il est incontestable, pour le barreau, que des normes strictes d'étiquetage sont nécessaires à l'atteinte d'objectifs d'information, de prévention et, dans certains cas, notamment chez les jeunes, de dissuasion, qui doivent chapeauter l'encadrement du cannabis au Québec, dans son ensemble.

Rappelons que le projet de loi C-45 prévoit un emballage simple, particulièrement en ce qui concerne les couleurs et le lettrage. Dans le cadre de son mémoire sur le projet de loi C-45, le Barreau du Québec demande au gouvernement fédéral d'établir une norme nationale plus stricte qui comprendrait des informations et des images dissuasives, à l'instar de ce qui se fait actuellement pour le tabac.

Finalement, la Loi sur le cannabis reconnaît le pouvoir des provinces et des territoires d'autoriser et de surveiller la distribution et la vente de cannabis sous réserve du respect des conditions fédérales minimales énumérées dans une liste. Or, nous constatons que cette liste n'est pas exhaustive eu égard à ce qui relèverait effectivement de la compétence exclusive du gouvernement fédéral en droit criminel. Cela peut apporter une certaine confusion quant aux dispositions que devront respecter les provinces lorsqu'elles légiféreront la vente au détail et la distribution du cannabis. Par souci de clarté, le législateur est appelé à modifier la Loi sur le cannabis en conséquence.

Voilà qui fait le tour des enjeux principaux que le Barreau du Québec voulait aborder avec vous, monsieur le président et membres du comité, dans le cadre de vos consultations sur le projet de loi C-45. Des explications plus détaillées sur les différents enjeux que nous venons de présenter se retrouvent dans le mémoire que nous vous avons soumis et qui est également affiché sur le site web du Barreau du Québec. Nous espérons que notre présentation saura contribuer à votre réflexion.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci. Nous allons maintenant passer aux questions. Encore une fois, chaque sénateur dispose de cinq minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Nous allons commencer par la vice-présidente.

La sénatrice Seidman : Je remercie tous les témoins de leurs exposés. Je dois admettre que j'ai été particulièrement frappée par le fait que vous avez tous souligné qu'il est vraiment sans précédent en matière de droit de criminaliser chez les jeunes un comportement qui est légal pour un adulte, et il est particulièrement déconcertant d'entendre qu'une loi censée aider les jeunes avec le système pénal et décriminaliser la

decriminalize is in fact going to create a worse situation. And that is hardly what we should be doing.

I'd like to ask you, what is misconceived in this legislation? I know you all spoke to it and you listed some amendments, suggestions and recommendations, but I'd like to be a little crisper or sharper if I could. What is misconstrued, and what measures should be in place to protect youth in this legislation?

Mr. Spratt: To be succinct and brief, what is misconstrued in this legislation is the continued criminalization of marijuana. It should be treated no differently than tobacco and alcohol. We have not seen a reduction in smoking rates for tobacco amongst our youth because we've criminalized it. The Criminal Code — and you have heard this before from other criminal defence lawyers — is a blunt tool to deal with social problems.

I am not naive enough to think that this committee will remove the criminalization of marijuana from Bill C-45, but at the least we can stop there from being discrepancies between youth and adult. And when you look at youth, it's very important to look at specific context. For youth, it's illegal for them to possess 5 grams or more. That's a lot for a youth.

Youths often carry around their marijuana in their backpack. They often pool their money to buy marijuana and may have greater amounts than they would normally carry. Youth are in a special circumstance and a special place for how they conduct themselves. And we recognize in the Youth Criminal Justice Act that they are less mature, less forward thinking and less amendable to whatever scrap of deterrence can be found in criminal law. If 100 years of strict criminalization has not stopped them, certainly this won't.

And not only are there Charter problems with the inequality between youth and adults, but we will also have a continuation of the stigma, the criminalization that we see in the current law. The worst thing that can happen to a youth in possession of marijuana is that they are introduced to the criminal law and fall down into the rabbit hole of continuing offences.

Mr. Calarco: There are two parts to the answer that I would like to give: first, misconceptions; and second, the measures to protect youth.

One of the big misconceptions is people thinking, come Royal Assent or proclamation, that it's a totally legal situation with respect to marijuana. It has to be made very clear that this is not the case. There are going to be limited non-criminal exceptions to the possession of cannabis. That is all that is happening here.

consommation de cannabis va, en fait, créer une situation pire. Et ce n'est pas du tout ce que nous devrions faire.

J'aimerais vous poser la question suivante : qu'est-ce qui est mal conçu dans ce projet de loi? Je sais que vous en avez tous parlé et que vous avez énuméré certains amendements, certaines propositions et certaines recommandations, mais j'aimerais que ce soit un peu plus précis, si c'est possible. Qu'est-ce qui est mal interprété, et quelles mesures devrait-on mettre en place dans ce projet de loi afin de protéger les jeunes?

M. Spratt : Pour être bref, ce qui est mal interprété dans le projet de loi, c'est la criminalisation continue de la marijuana. Elle ne devrait pas être traitée différemment du tabac et de l'alcool. Nous n'avons pas observé une réduction du taux de tabagisme chez les jeunes parce que nous l'avons criminalisé. Le Code criminel — et vous avez déjà entendu cela de la part d'autres avocats de la défense — est un outil brutal pour régler les problèmes sociaux.

Je ne suis pas assez naïf pour croire que le comité retirera la criminalisation de la marijuana du projet de loi C-45, mais nous pouvons du moins aplanir les divergences entre les jeunes et les adultes. Et lorsque vous regardez les jeunes, il est très important d'examiner le contexte précis. Il est illégal pour les jeunes d'avoir en leur possession 5 grammes ou plus de cannabis. C'est une grande quantité pour un jeune.

Les jeunes transportent souvent leur marijuana dans leur sac à dos. Ils mettent souvent leur argent en commun afin d'en acheter et peuvent transporter de plus grandes quantités qu'à l'habitude. Le comportement des jeunes est particulier. De plus, nous reconnaissons dans la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents qu'ils sont moins matures, qu'ils pensent moins à l'avenir et qu'ils sont moins sensibles aux moyens de dissuasion qui peuvent être prévus dans le droit criminel. Si 100 ans de criminalisation sévère ne les ont pas arrêtés, le projet de loi ne le fera certainement pas.

Non seulement des problèmes liés à la Charte sont soulevés par l'inégalité entre les jeunes et les adultes, mais nous observerons également l'entretien des préjugés et de la criminalisation qui existent dans la loi actuelle. La pire chose qui peut arriver à un jeune, qui a en sa possession de la marijuana, c'est d'avoir des démêlés avec le système de droit pénal et d'être entraîné dans une spirale d'infractions continues.

M. Calarco : J'aimerais répondre en deux volets : premièrement, les idées fausses; deuxièmement, les mesures visant à protéger les jeunes.

L'une des principales idées fausses, c'est que les gens pensent que, suivant la sanction ou la Proclamation royale, il s'agira d'une situation tout à fait légale pour la marijuana. Il faut qu'il soit très clair que ce n'est pas le cas. Il y aura des exceptions non criminelles limitées à la possession de cannabis. C'est tout ce qui se produit ici.

So first of all, that message has to get out. The second thing is if we're looking at protecting youth, you have to look at much better communication, much more education. This is something that involves not only the national government but the provinces, the municipalities, boards of education and social organizations. People have to understand there are dangers associated with drug use, and I know this committee has heard from many highly qualified people about those dangers.

The message has to come across at so many levels and change attitudes. And that's not going to happen overnight, but it has to start.

[Translation]

Mr. Lévesque: Essentially, if adults are allowed to possess up to 30 grams and youth up to 5 grams, the ideal would be to limit possession to 30 grams for youth, but to allow the provinces to establish offences for possession of up to 30 grams. This would still be harmful, since there would be sanctions, but it would not be a crime.

The bar association appreciates that the government is very far along in its consideration of the bill, and that certain provinces have already tailored their approach according to it. It might be difficult for you to make changes now. At a minimum, it could be reiterated in Bill C-45 that the principles, objectives and measures of the Youth Criminal Justice Act should take precedence. The bar association has already proposed an amendment to this effect to another Senate committee, specifically, clause 5.1, which reads as follows:

It is understood that nothing in this Act shall be interpreted in such a way as to limit the provisions of the Youth Criminal Justice Act, including the use of a warning, caution, referral or extrajudicial sanction.

Front-line service providers, community police and Crown prosecutors could get around the issue of criminalization by applying the principles of the Youth Criminal Justice Act.

Under clause 5, the criminal justice system applies to this act, but that is not crystal clear. If it is not clear to us lawyers, it will not be clear to the police who deal with youth.

[English]

The Chair: I want to inject a question right here. If we wanted to keep the criminalization of the big players in this, the people who are selling, producing and importing this stuff — the real criminal element we talked about is part of the big industry

Tout d'abord, les gens doivent savoir cela. Ensuite, si nous voulons protéger les jeunes, nous devons envisager une bien meilleure communication et une bien meilleure éducation. Il s'agit de quelque chose qui suppose la participation non seulement du gouvernement fédéral, mais aussi des provinces, des municipalités, des commissions scolaires et des organismes sociaux. Les gens doivent comprendre qu'il y a des dangers associés à la consommation de drogues, et je sais que le comité a entendu nombre de personnes très qualifiées parler de ces dangers.

Le message doit être compris à bien des échelons afin que les attitudes changent. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais le message doit être lancé.

[Français]

M. Lévesque : Grosso modo, si on autorise les adultes à posséder jusqu'à 30 grammes et les jeunes, jusqu'à 5 grammes, l'idéal serait de limiter la possession à 30 grammes pour les jeunes, mais d'autoriser les provinces à prévoir des infractions pénales pour une possession jusqu'à 30 grammes. Ce serait tout de même mauvais, car il s'agirait de sanctions, mais ce ne serait pas criminel.

Le barreau comprend que le gouvernement est très avancé dans le projet de loi, et qu'il y a même des provinces qui se sont déjà ajustées. Il pourrait être difficile pour vous de revenir en arrière. Un moindre mal serait de réaffirmer, dans le projet de loi C-45, qu'en ce qui concerne les mineurs, les principes, les objectifs et les mesures de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents doivent primer. Le barreau a déjà proposé un amendement à cet égard à un autre comité sénatorial, qui se trouve à l'article 5.1 et se lit comme suit :

Il est entendu que rien dans la présente loi ne doit être interprété de manière à limiter les dispositions de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, notamment quant au recours à un avertissement, une mise en garde, un renvoi ou une sanction extrajudiciaire.

Les intervenants, les policiers communautaires, les procureurs de la Couronne pourraient contourner le problème de la pénalisation en appliquant les principes de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.

Selon l'article 5, le système de justice pénale s'applique à cette loi, mais ce n'est pas clair comme de l'eau de roche. Si ce n'est pas clair pour nous les juristes, ce ne le sera pas plus pour les policiers qui côtoient les jeunes.

[Traduction]

Le président : J'aimerais intervenir ici et poser une question. Si nous voulons conserver la criminalisation pour les gros joueurs, les gens qui vendent, qui produisent et qui importent ce produit — le véritable élément criminel dont nous avons parlé

that's out there — how would we do that, while at the same time taking it out of the criminalization of young people, or even people who just casually pass weed back and forth or whatever these other minor offences are? We can have fines for some, and maybe we could have some sort of system of restorative justice for the younger people, particularly, but how do we limit it to the big players? As it would have been back in the 1920s and 1930s, when they were bringing alcohol out of prohibition. What would we do to stop the bootleggers — the big industry? Your comments would be appreciated.

Mr. Calarco: A variety of things can be done. I don't profess to have all the answers, of course. If you have a regime whereby a micro-cultivation, for lack of a better term, is permitted so that people can produce realistic amounts for their own use, for the use of others and to distribute that, you could have a cottage industry, for lack of a better term, in distribution. That could be an accepted thing.

The people who are involved in these massive boatload operations would not be permitted by the act. The act would set certain levels of tolerance so that people are not criminalized in these lower areas.

The big issue, though, is it making sure there is no profit, because where there is profit to be made, you will have illegal activity. That's why it's a more complex area such as taxation, government setting rates and so on. If you have perhaps a micro-distribution or micro-processing cottage industry, that may open up or remove profit from a large section.

I can't say that it's going to work, but it is worth consideration, senator.

Mr. Spratt: The other thing you can do is remove simple possession of cannabis from the Criminal Code so that you are allowed to possess cannabis. In terms of trafficking, you can build in exceptions for small amounts or close-in-age exceptions to eliminate the really distasteful examples that come from this bill about an 18-year-old passing a joint to his 17-year-old friend.

The one thing we know from our case law is that the definition of "trafficking" is very broad. To ameliorate some of those effects, you can build in exceptions, but I think the starting point is to treat cannabis like we treat tobacco and alcohol. Possession should be removed from the Criminal Code, and then provinces can deal with it in other mechanisms that don't carry as much stigma as Criminal Code offences do.

faisant partie d'une industrie importante —, comment pourrions-nous le faire sans criminaliser les jeunes ou même les personnes qui se passent un joint de façon décontractée ou qui commettent quelque autre infraction mineure que ce soit? Nous pouvons donner des amendes à certains, et nous pourrions avoir en place un genre de système de justice réparatrice pour les jeunes, particulièrement, mais comment limiter cela dans le cas des gros joueurs? Comme cela avait été le cas dans les années 1920 et 1930 lorsqu'on importait de l'alcool pendant la prohibition. Que pouvons-nous faire pour arrêter les trafiquants, les gros joueurs? Vos commentaires seraient appréciés.

M. Calarco : On peut faire beaucoup de choses. Je ne prétends pas avoir toutes les réponses, bien sûr. Si vous avez un régime dans le cadre duquel une microculture, à défaut d'un meilleur terme, est permise pour que les gens puissent produire des quantités réalistes à des fins de consommation personnelle, de consommation par d'autres personnes et de distribution, vous pourriez avoir une industrie artisanale, faute d'un terme mieux choisi, pour la distribution. Il pourrait s'agir d'une industrie acceptée.

Les gens qui prennent part à des opérations massives de cargaison ne seraient pas autorisés à le faire en vertu de la loi. Cette dernière établirait certains niveaux de tolérance afin que les gens ne soient pas criminalisés dans les cas les plus mineurs.

Le gros problème, c'est qu'il faut s'assurer qu'il n'y a pas de profit, car là où il y a des profits, il y aura des activités illégales. C'est pourquoi il s'agit d'une question plus complexe comme l'imposition, l'établissement de taux par le gouvernement et ainsi de suite. Si vous avez, par exemple, une industrie artisanale de microdistribution ou de microtransformation, cela pourrait essentiellement ouvrir la porte aux profits ou les éliminer.

Je ne peux pas dire que cela va fonctionner, mais cela mérite d'être examiné, monsieur le sénateur.

M. Spratt : L'autre chose que vous pouvez faire, c'est éliminer la simple possession de cannabis du Code criminel de sorte que les gens aient le droit de posséder du cannabis. En ce qui a trait au trafic, vous pouvez ajouter des exceptions pour les petites quantités ou des exemptions reposant sur la proximité d'âge pour éliminer les situations très fâcheuses qui pourraient découler de ce projet de loi, comme la personne âgée de 18 ans qui passe un joint à son ami âgé de 17 ans.

Ce que nous savons d'après notre jurisprudence, c'est que la définition du mot trafic est très large. Pour améliorer certains de ces effets, vous pouvez ajouter des exceptions, mais je crois que le point de départ serait de traiter le cannabis de la même manière que nous traitons le tabac et l'alcool. La possession devrait être éliminée du Code criminel, et les provinces pourraient s'occuper de cette question à l'aide d'autres mécanismes qui n'entraînent pas autant de stigmatisation que les infractions prévues au Code criminel.

[Translation]

Mr. Lévesque: We would like to raise another point. It is a question of the paradigm. When a youth under the age of 18 commits an offence under the act, the front-line service provider must recognize that these are not the same individuals. These are not the people intended by the act, because they are not big players. Some discretion is needed for people on the ground. Organized crime, the big players, can use young people to run their operations. It is possible that a young person does not understand the first, second or third time, and does it repeatedly. In those cases, the act can have its full effect. The act must clearly indicate that in the case of a young person we want to protect, the first reflex must be to deal with the person differently.

The Chair: Thank you.

[English]

Senator Omidvar: I have two questions, so I'll try and be tight with them. My first question is to Ms. Enenajor. Thank you in your brief for clarifying the collateral damage to immigrants as a result of criminalization.

Would you agree with me that Bill C-45 and its impact on permanent residency is unintended but that it's a serious impact? Also, could you clarify for us the impact on family reunification of permanent residents, or even citizens who are seeking to sponsor a family member who falls into this bucket?

Ms. Enenajor: I would have to say that it is an unintended consequence. There is no indication in the drafting of the bill that it was an intended consequence to have this detrimental or quite serious impact on permanent residents.

However, that's not to say it's not serious, and it's not to say it's not disappointing to have that as a consequence. It is quite serious. It impacts the lives of hundreds of thousands of people, potentially, and it is a consequence that shows or reveals that there is really a blind spot in the drafting of this law in accepting and understanding the ways in which it can have not just legal consequences in terms of encounters with the criminal justice system, when one conceives of ways of dealing with cannabis and the prohibition of cannabis, but also in other aspects of people's lives like in the immigration consequences and the long-term consequences of having a criminal record, which impacts access to housing, employment and travel. All of those are social impacts that are visited on individuals as a result of the criminalization of cannabis.

[Français]

M. Lévesque : On peut soulever un autre point. C'est une question de paradigme. Lorsqu'un jeune de moins de 18 ans commet une infraction en vertu de la loi, il faut que l'intervenant ait le réflexe de dire que, non, on ne parle pas du même individu. Ce n'est pas eux qu'on veut viser par la loi, parce que ce ne sont pas de gros joueurs. Il faut garder une certaine discrétion à l'égard des gens sur le terrain. Le crime organisé, les gros joueurs peuvent se servir des jeunes pour mener leurs opérations. Il est possible qu'un jeune ne comprenne pas la première, la deuxième et la troisième fois, et le fasse de façon répétée. À ce moment-là, la loi peut avoir son plein effet. Dans la loi, il faut que ce soit clair que lorsqu'il s'agit d'un jeune qu'on veut protéger, il faut que le premier réflexe soit de se dire qu'on ne le traite pas de la même façon.

Le président : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Omidvar : J'ai deux questions à poser, je vais donc essayer d'être concise. Ma première question s'adresse à Me Enenajor. Merci d'avoir précisé dans votre mémoire ce que sont les dommages collatéraux que la criminalisation cause aux immigrants.

Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que les répercussions du projet de loi C-45 sur la résidence permanente, bien qu'involontaires, sont graves? De plus, pourriez-vous nous apporter des précisions quant à l'incidence sur la réunification des familles de résidents permanents ou même sur les citoyens qui cherchent à parrainer un membre de la famille qui appartient à cette catégorie?

Mme Enenajor : Je dois dire qu'il s'agit d'une conséquence imprévue. Rien n'indique dans le libellé du projet de loi que cette conséquence préjudiciable ou plutôt grave sur les résidents permanents était voulue.

Toutefois, je ne dis pas que ce n'est pas grave ni décevant de voir une telle conséquence. C'est plutôt grave. Cela peut toucher la vie de centaines de milliers de personnes. Cette conséquence montre qu'il y a réellement une lacune dans le libellé du projet de loi compte tenu de la manière dont il peut engendrer des conséquences juridiques du point de vue non seulement des démêlés avec le système de justice pénale, lorsqu'on conçoit des manières de traiter le cannabis et de l'interdire, mais aussi d'autres aspects de la vie des gens, notamment en ce qui concerne les conséquences sur l'immigration et les conséquences à long terme que représente un casier judiciaire, lequel nuit à l'accès au logement, à l'emploi et aux possibilités de voyage. Ce sont toutes des répercussions sociales qui se font sentir sur les gens en raison de la criminalisation du cannabis.

In terms of the other collateral consequences you raised around the potential for that to impact family unification, if an individual has been deported from Canada for being criminally inadmissible under IRPA, the Immigration and Refugee Protection Act, those individuals cannot be sponsored back to Canada, and it will effectively have a detrimental effect on the families that will be separated as a result of that deportation.

Senator Omidvar: Where did the 14 years come from? Can anyone clarify that for me? If you were drafting the legislation, where would you set this penalty?

Mr. Spratt: It certainly didn't come from pre-existing case law, from the precedents we see in the court or from an evaluation of the availability of conditional sentences, discharges or other types of restorative sentencing. It also certainly didn't come from an evaluation based on a harm principle.

I don't know where it came from, but I think we can say that the interaction between that 14 years and other legislation that hasn't been amended by the government as of yet was not considered.

Mr. Calarco: I think the 14 years came from the standard use of indictable offences, because indictable offences are usually punished by 2, 5, 10, 14 or life. These numbers have been used in the Criminal Code for a very long time, and I think the drafters must have just slotted in the number 14.

Senator Omidvar: Where would you set it, if you could?

Mr. Calarco: Well, the Canadian Bar Association has indicated that this should be treated as a social problem. The sentences should be in the range, I would suggest, of five years as a maximum, if punishable by indictment. And I believe that's consistent with what the Le Dain commission recommended so many years ago.

[Translation]

Mr. Lévesque: Yes, they could be reduced. Bill C-75 has been tabled and it would reduce maximum penalties. I cannot tell you which ones yet, as we have not thought about it. You can impose a fairly tough sentence to indicate the objective seriousness of these offences, while at the same time giving practitioners, that is, Crown prosecutors in the field and defence lawyers, the option of adjusting the sentence depending on the circumstances. So that could mean a summary conviction, or a range of sentences which would otherwise not be available, as Mr. Spratt said.

En ce qui concerne les autres conséquences collatérales que vous avez soulevées à l'égard du risque d'incidence sur la réunification des familles, si une personne a été renvoyée du Canada parce qu'elle est interdite de territoire pour des motifs criminels en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la LIPR, cette personne ne peut pas être parrainée pour revenir au Canada; cela aura assurément un effet néfaste sur les familles qui seront séparées à la suite de cette expulsion.

La sénatrice Omidvar : D'où vient la peine d'emprisonnement de 14 ans? Quelqu'un peut-il m'éclairer? Si vous deviez rédiger le projet de loi, où inscririez-vous cette sanction?

M. Spratt : Cela ne vient certainement pas de la jurisprudence, des précédents que nous avons vus en cour ou d'une évaluation de la possibilité des peines d'emprisonnement avec sursis, d'absolutions ou d'autres types de peines fondées sur le principe de la justice réparatrice. Cela ne vient pas non plus d'une évaluation fondée sur le principe du préjudice.

Je ne sais pas d'où cela vient, mais je pense qu'on peut dire qu'on ne s'est pas encore penché sur le lien entre cette peine de 14 ans et d'autres mesures législatives qui n'ont pas été modifiées par le gouvernement.

M. Calarco : Je crois que la peine de 14 ans vient de l'utilisation normalisée de l'infraction punissable par mise en accusation, car ce type d'infraction est normalement sanctionné par une peine d'emprisonnement de 2, 5, 10, ou 14 ans ou à perpétuité. Ces chiffres sont utilisés dans le Code criminel depuis très longtemps, et je crois que les rédacteurs doivent avoir simplement intégré le chiffre 14.

La sénatrice Omidvar : Où l'inscririez-vous si vous le pouviez?

M. Calarco : Bien, l'Association du Barreau canadien a indiqué que cette question devrait être traitée comme un problème social. Je dirais que les peines devraient être d'un maximum de cinq ans, si l'infraction est punissable par acte d'accusation. Et je crois que cela est conforme à ce que la commission Le Dain a recommandé il y a tant d'années.

[Français]

M. Lévesque : Oui, on pourrait les baisser. Le projet de loi C-75 a été déposé et propose de réduire des peines maximales. Je ne suis pas en mesure de vous dire lesquelles, on n'y a pas réfléchi. Vous pouvez infliger une peine assez élevée pour montrer la gravité objective de ces infractions qui, en même temps, donne l'option aux praticiens, c'est-à-dire les procureurs de la Couronne sur le terrain et les avocats de la défense, de moduler la peine selon les circonstances. Donc, cela signifie peut-être emprunter la voie sommaire, ou prévoir une série de peines qui, autrement, ne seraient pas ouvertes, comme l'a dit M. Spratt.

The Chair: Thank you.

[English]

Senator Poirier: Thank you all for the presentations.

I have two questions. The first one is for Mr. Spratt. We heard about people being turned away from the United States, not for having been charged with marijuana-related offences but for admitting to consuming marijuana in the past. And lately we were hearing more of that and, with the possibility of Bill C-45, the consequence of people trying to get over to the United States.

We have even heard things go as far as people being at risk of having their NEXUS card taken away and being barred from the United States. What are your thoughts on that?

Mr. Spratt: Those concerns are valid and legitimate. The stigma that some view these offences with remains so high that it might not even be a conviction that bars entry.

To illustrate the absurdity of the situation we are dealing with, I can tell the committee I have had clients who have had convictions, small fines, suspended sentences for small amounts of marijuana that are decades old and who are routinely turned away from the border. And I have clients who have been convicted of manslaughter and other violent offences who make it through the border no problem.

That is what we are dealing with. And that is an illustration of some of the harms that go along with continued criminalization. It is not because someone who has possessed marijuana is a danger to society on par with someone who has committed manslaughter, but that's how these offences are viewed. That is the danger of criminalizing them and keeping them in the Criminal Code.

Senator Poirier: Do you think Canadians aware of that or are informed enough about that?

Mr. Spratt: I don't think they are. A good illustration of that is the number of Canadians who believe it is already legal to have marijuana or, like the clerk at my local convenience store told me last year, having marijuana is legal one day a year as long as it is done on 420 on Parliament Hill.

It is humorous, but it shows that it is through education and social engagement that we change societal attitudes on what is harmful and not and what is dangerous and what is not. And it is not through criminalization.

Le président : Merci.

[Traduction]

La sénatrice Poirier : Je vous remercie de vos exposés.

J'ai deux questions. La première s'adresse à Me Spratt. Nous avons entendu parler de gens qui ont été refusés aux États-Unis, non pas parce qu'ils étaient accusés d'infractions liées à la marijuana, mais parce qu'ils ont admis avoir consommé de la marijuana par le passé. Dernièrement, nous avons entendu encore plus d'histoires de ce genre et, avec le possible projet de loi C-45, des conséquences pour les gens qui essaient de se rendre aux États-Unis.

Nous avons même entendu parler de cas où les gens risquent de se voir confisquer leur carte NEXUS et interdire l'accès aux États-Unis. Qu'avez-vous à dire à cet égard?

M. Spratt : Ces préoccupations sont valides et légitimes. La stigmatisation perçue à l'égard de ces infractions demeure si élevée qu'il se peut que ce ne soit pas une condamnation qui entraîne une interdiction d'entrée.

Pour illustrer l'absurdité de la situation dans laquelle nous nous trouvons, je peux dire au comité que j'ai eu des clients qui ont été reconnus coupables, se sont vu imposer de petites amendes et ont purgé des peines avec sursis pour de petites quantités de marijuana, il y a de cela des décennies, et qui se voient régulièrement refuser l'accès à la frontière. Et j'ai des clients qui ont été reconnus coupables d'homicide involontaire et d'autres infractions avec violence qui franchissent la frontière sans problème.

Voilà la situation à laquelle nous faisons face. Et cela illustre certains des préjudices qui accompagnent la criminalisation continue. Ce n'est pas parce qu'une personne a possédé de la marijuana qu'elle présente un danger pour la société en comparaison d'une personne qui a commis un homicide involontaire, mais c'est la façon dont ces infractions sont perçues. C'est le danger de les criminaliser et de les conserver dans le Code criminel.

La sénatrice Poirier : Croyez-vous que les Canadiens sont au courant ou qu'ils sont suffisamment informés à ce sujet?

M. Spratt : Je ne pense pas. Un bon exemple est le nombre de Canadiens qui croient qu'il est déjà légal de posséder de la marijuana ou, comme le préposé au dépanneur du coin m'a dit l'année dernière, il est légal de posséder la marijuana une fois par année, pourvu que ce soit pendant le rassemblement du 20 avril sur la Colline du Parlement.

C'est amusant, mais cela montre que c'est grâce à l'éducation et à la mobilisation sociales que nous pouvons changer les attitudes de la société quant à ce qui est nuisible et à ce qui est dangereux. Ce n'est pas au moyen de la criminalisation.

Senator Poirier: My second question is for the Canadian Bar Association. The committee heard from different people who talked a lot about the education. We need more education on the risks associated with cannabis, but we don't seem to have heard nearly enough on the education of the consequences of the law when it comes to possession of the home growth or age limit, et cetera.

In your opinion, are Canadians young and old well informed and aware enough of the consequences of Bill C-45? If they are not fully aware of the consequences of Bill C-45, what would be the impact on our juridical system?

Mr. Calarco: First of all, Canadians are not nearly informed enough about the impact of this legislation. There is massive misunderstanding, and I think the average Canadian has no idea what is in a very large bill.

People get their information from the news, and you'll see a few seconds on television. That doesn't tell you what is going on. Because of the lack of information people have, they will easily be able to transgress into serious criminality, and that will have a serious impact on our criminal justice system. It will add a lot more cases in the courts; it will cause a lot more delay. It will strap resources not only for the Crown, which has to prosecute these cases, but for individuals charged and for legal aid plans where legal aid will cover those.

There will also be many people whom legal aid will not cover, so they will have to face the criminal justice system alone. That will cause even more delay because the last thing any judge wants is an unrepresented accused person in court. I trust that answers you.

[*Translation*]

Mr. Lévesque: Clearly, no one is supposed to ignore the law, but that said this is a legal fiction in a sense. That does not necessarily mean that people are aware of this. I agree with the two previous speakers. The bar association has already said that there is a strong duty to educate the affected populations, especially youth. The Barreau du Québec has already begun thinking about this. Éducaloi, a non-profit organization that does legal outreach, will be developing programs specifically for youth. This is not systematic or mandatory, however. It will be added to the already full curricula of high schools and colleges. I agree with Mr. Calarco and the Canadian Bar Association that it is essential for the public to be informed of any detailed changes to the legal regime that are made. Otherwise, offences will be committed inadvertently.

La sénatrice Poirier : Ma deuxième question s'adresse à l'Association du Barreau canadien. Le comité a entendu différentes personnes qui ont beaucoup parlé de la sensibilisation. Il faut plus de sensibilisation quant aux risques associés au cannabis, mais nous n'avons pas suffisamment entendu parler de la sensibilisation à l'égard des conséquences des mesures législatives lorsqu'il est question de possession de culture à domicile, ou d'âge limite, et ainsi de suite.

Selon vous, est-ce que les Canadiens, jeunes et moins jeunes, sont bien informés et suffisamment au courant des conséquences du projet de loi C-45? S'ils n'en sont pas pleinement conscients, quelle sera l'incidence sur notre système juridique?

M. Calarco : Avant tout, les Canadiens ne sont pratiquement pas informés des répercussions de ce projet de loi. C'est un immense malentendu, et je pense que le Canadien moyen n'a aucune idée de ce que contient ce projet de loi très volumineux.

Les gens se renseignent dans les médias, et on en parle quelques secondes à la télévision. Ce n'est pas assez pour savoir ce qui se passe. En raison du manque d'information, les gens risquent facilement de commettre des crimes graves, et cela aura de graves répercussions sur notre système de justice pénale. Il y aura beaucoup plus de causes devant les tribunaux; cela entraînera plus de retard. Nous manquerons de ressources pas seulement pour la Couronne, qui doit tenter des poursuites, mais pour les personnes accusées et pour les programmes d'aide juridique dans les cas où les gens y ont accès.

Il y aura aussi beaucoup de gens qui ne seront pas couverts par l'aide juridique, et ils devront donc affronter le système de justice pénale seuls. Cela engendrera encore plus de retards, car la dernière chose que souhaite un juge, c'est de voir une personne accusée non représentée devant le tribunal. Je pense que cela répond à votre question.

[*Français*]

M. Lévesque : Il est indéniable que nul n'est censé ignorer la loi, mais ayant dit cela, c'est une fiction juridique dans un certain sens. Cela ne veut pas dire nécessairement que les gens sont au courant. J'abonde dans le même sens que mes deux prédécesseurs. Le barreau l'a déjà dit, il y a un important devoir d'éducation auprès des populations visées, particulièrement en ce qui concerne les jeunes. Au Barreau du Québec, on a déjà entamé la réflexion. Il y a un organisme sans but lucratif de vulgarisation juridique qui s'appelle Éducaloi, qui développera des programmes s'adressant directement aux jeunes. Toutefois, ce n'est pas systématique ni obligatoire. Cela entre dans les curriculums déjà assez chargés des écoles secondaires et des collèges. Je suis d'accord avec les propos de M. Calarco de l'Association du Barreau canadien : si on change le régime juridique de façon détaillée, il faut absolument que les administrés et les justiciables soient au courant. Sinon, des infractions seront commises par inadvertance.

[English]

Senator Bernard: My questions are for Ms. Enenajor. The first one is that I've noticed African Canadians are pretty well absent from the debate in terms of their own voices in the debate, but also in terms of a lack of consultation with the African-Canadian community. You've both mentioned in your submission, when you look at the overrepresentation of African Canadians being incarcerated, many are because of simple possession. Could you tell us why you think that is the case?

Ms. Enenajor: That's a very complex question, but I agree with you that Bill C-45 is blind in its inability to recognize, treat and deal with the disproportionate way in which the war on cannabis and on drugs in general has targeted and negatively impacted the lives of racialized communities, particularly African-Canadian communities, African-Canadian people in Canada. It's disappointing because the impetus for the law was to reduce unnecessary criminalization, and nowhere is that unnecessary criminalization more apparent than among the individuals who exist in this community.

We know that through the exercise of discretion in the laying of charges, arresting and prosecution, individuals who are from marginalized or racialized communities are more likely to be arrested instead of given a warning or dismissed on the street. They are more likely to be denied bail. They are more likely to receive harsher sentences. As a result, they are more likely to have criminal records that will follow them for the rest of their lives and will further marginalize them by impacting or limiting the ways in which they can become meaningful members of society.

I think the reason that this glaring error is present in Bill C-45 is because the bill, I think, kind of lost its way. I believe the first draft of this bill that was tabled by this government included a provision that made way for pardons for individuals with prior simple possession offences. That provision was removed.

In my perspective, and in the perspective of many criminal defence lawyers that are working in this area, this is an ill-conceived amendment to the bill because it doesn't address the individuals who are actually the most impacted by the criminalization of this substance in society.

If the effect of this bill or the purpose of this bill is to remove or change or somehow rectify this historical injustice, it doesn't make any sense for them to be excluded from the bill. Why I say this bill has lost its way along the way is because increasingly, as the bill went through, it appears to be more focused on making a cannabis industry that is profitable for the most privileged in society rather than making cannabis or cannabis convictions

[Traduction]

La sénatrice Bernard : Mes questions s'adressent à Me Enenajor. D'abord, j'ai remarqué que les Afro-Canadiens sont très absents du débat, mais aussi qu'il y a un manque de consultations avec cette communauté. Vous avez tous les deux mentionné dans votre mémoire que, lorsque vous regardez la surreprésentation des Afro-Canadiens incarcérés, vous constatez que, dans de nombreux cas, ce n'est que pour une simple possession. Pouvez-vous nous dire pour quelle raison vous pensez que c'est le cas?

Mme Enenajor : C'est une question très complexe, mais je suis d'accord avec vous pour dire que le projet de loi C-45 présente une lacune en ce qui a trait à son incapacité de reconnaître la manière disproportionnée avec laquelle la guerre sur le cannabis et les drogues en général a ciblé les communautés raciales et eu une incidence sur leur vie, plus particulièrement les communautés afro-canadiennes, et de remédier à ce problème. C'est décevant, car le projet de loi visait à diminuer la criminalisation inutile, et cette criminalisation inutile est d'autant plus évidente chez les personnes représentées par cette communauté.

Nous savons que, grâce à l'exercice du pouvoir discrétionnaire au moment de déposer des accusations, de procéder à des arrestations et d'intenter des poursuites, les personnes qui appartiennent à des communautés marginalisées ou racialisées sont plus susceptibles d'être arrêtées que de recevoir un avertissement ou d'être relâchées. Elles ont plus de risque de se voir refuser la liberté sous caution. Elles sont plus susceptibles de recevoir des peines plus sévères. Par conséquent, elles sont plus susceptibles d'avoir des casiers judiciaires qui les suivront pour le reste de leur vie et qui les marginaliseront davantage en limitant leur possibilité de devenir des membres productifs de la société.

Je pense que, si cette erreur flagrante est présente dans le projet de loi C-45, c'est parce qu'il a en quelque sorte perdu son sens. Je pense que la première version du projet de loi qui avait été déposée par le gouvernement incluait une disposition qui laissait une place au pardon pour les gens arrêtés par le passé pour simple possession. Cette disposition a été retirée.

De mon point de vue, et de celui de nombreux avocats criminalistes qui travaillent dans ce domaine, il s'agit d'un amendement au projet de loi mal conçu, car il ne tient pas compte des personnes qui sont en fait les plus touchées par la criminalisation de cette substance dans la société.

Si ce projet de loi a pour effet ou pour objectif de supprimer, de modifier ou de rectifier d'une quelconque manière cette injustice historique, il n'est pas logique que ces personnes soient exclues du projet de loi. La raison pour laquelle je dis que le projet de loi s'est écarté de sa voie, c'est que, à mesure que le projet de loi avance dans le processus, il semble de plus en plus vouloir mettre en place une industrie du cannabis profitable pour

something that doesn't have the effect of negatively impacting and destroying the lives of individuals that have come in conflict with the law in the past.

I think the focus of the bill has gone askew. We really must, if this is a social justice matter, go back and readdress the way in which the legalization of cannabis in this case does not address the individuals who are the most vulnerable and most impacted by the history of prohibition.

Senator Bernard: I am wondering about intersectionality. I asked this question of the Aboriginal panel that was on just before you, and that hadn't come up. I am wondering about women from those racialized and marginalized communities and how they are differentially impacted.

Ms. Eneajor: Right. Women often come in conflict with the law in relation to drugs largely as personal consumption but also in terms of what you would colloquially call drug mules. We know that individuals who have convictions on the basis of this are individuals who are in vulnerable positions, who are often in the trafficking or distribution of cannabis for the purpose of gaining an income to sustain their families and their children.

In terms of the intersectionality of the criminalization of cannabis and the impact that that would have on women of colour in Canada, what I would say is that because of the nature of the way these women come into contact with the criminal justice system — namely, by attempting to gain income for their families — what the further criminalization does is not only punish the woman but also the rest of her family, the children who can no longer rely on her income and support. In the case of custodial sentences, they may often be taken into care.

The ramifications of criminalization have particularly devastating impacts for women of colour who are quite vulnerable, especially if they are below the poverty threshold.

Senator Raine: You have certainly given us a lot to think about today. I have to confess that I start wondering how this bill got drafted the way it is and got so far along this path. I am not a lawyer, and I don't really understand how it works, but were the Canadian Bar Association, the Barreau du Québec and the Criminal Lawyers' Association not involved at all in the drafting of this legislation?

Mr. Spratt: We weren't consulted with respect to the drafting, and I don't know personally of any criminal defence lawyers who were consulted with respect to the drafting.

les plus privilégiés de la société plutôt que d'éviter que le cannabis ou les condamnations liées au cannabis aient une incidence négative ou détruisent la vie des gens qui ont eu des démêlés avec la justice par le passé.

Je crois que l'objet du projet de loi a déraillé. S'il s'agit d'une question de justice sociale, nous devons réellement revenir en arrière et réexaminer la mesure dans laquelle la légalisation du cannabis dans ce cas-ci ne tient pas compte des personnes les plus vulnérables et les plus touchées par l'histoire de la prohibition.

La sénatrice Bernard : Je m'interroge au sujet de l'intersectionnalité. J'ai posé cette question au groupe de représentants autochtones qui étaient présents juste avant vous, et la question n'a pas été soulevée. Je me demande dans quelle mesure les femmes appartenant à des collectivités racialisées et marginalisées sont touchées de manière différente.

Mme Eneajor : En effet. Les femmes ont souvent des démêlés avec la justice liés à la drogue principalement pour des raisons de consommation personnelle, mais aussi parce qu'elles sont ce qu'on appelle des passeuses de drogues. Nous savons que les personnes qui ont été reconnues coupables de ce genre de choses sont en position de vulnérabilité, elles font souvent le trafic ou la distribution de cannabis dans le but de gagner un revenu pour subvenir aux besoins de leurs familles et de leurs enfants.

En ce qui a trait à l'intersectionnalité de la criminalisation du cannabis et de l'impact que cela aurait sur les femmes de couleur au Canada, ce que je dirais, c'est qu'en raison de la cause des démêlés de ces femmes avec le système de justice pénale — c'est-à-dire qu'elles tentent de gagner un revenu pour leur famille — la criminalisation punit non seulement la femme, mais aussi le reste de sa famille, les enfants qui ne peuvent plus compter sur son revenu et son soutien. Dans le cas des peines d'emprisonnement, les enfants sont souvent placés en familles d'accueil.

Les conséquences de la criminalisation peuvent être particulièrement dévastatrices pour les femmes de couleur qui sont plutôt vulnérables, particulièrement si elles se trouvent en dessous du seuil de la pauvreté.

La sénatrice Raine : Chose certaine, vous nous avez donné matière à réflexion aujourd'hui. Je dois vous confier que je commence à me demander comment le projet de loi a pu se rendre si loin, rédigé de cette manière. Je ne suis pas avocate et je ne comprends pas vraiment comment cela fonctionne, mais l'Association du Barreau canadien, le Barreau du Québec et l'Association des avocats criminalistes n'ont-ils pas pris part à la rédaction du projet de loi?

M. Spratt : Nous n'avons pas été consultés pour la rédaction, et je ne connais personnellement aucun avocat criminaliste qui a été consulté à cet égard. Il est certain que nos recommandations,

Certainly our recommendations, which are similar to the ones we made here, weren't acted on in the house.

Senator Raine: So when the committee travelled across Canada to get input, they might have heard from you, but they didn't listen?

Mr. Calarco: The Canadian Bar Association was not consulted. I believe it is noted in one of our submissions that there were a very limited number of submissions that were allowed in the time frame that the bill was looked at. We were not consulted about the actual content of the bill.

[Translation]

Mr. Lévesque: I can check, but I do not think so. I have been a member of the committee since 2015 and I was not the chair at that time. I have been the committee chair since 2017, and I do not think we were consulted during the committee's hearings. I am not sure and will have to check, but I think if we had been, we would have talked about it. So I do not think we were consulted.

[English]

Senator Raine: So the task force that the government had in place that was gathering information that we have been presented with as the reason d'être for the bill hasn't consulted many people at all. That is a real shame, I think.

I agree that societal attitudes need to be changed around this, but to criminalize possession is not the way to go. But I believe that we still need to criminalize the trafficking and the illegal production and sale of it.

Is that what Bill C-45 should be doing, and removing the possession effects from the legal penalties?

Mr. Spratt: I think so. I think that would reflect the submissions that we made in our brief.

I would like to take this opportunity to add one final point to our submission that actually intersects quite well with what Ms. Enenajor was saying about discretion and how that has adversely impacted marginalized groups.

A lot of people who support this bill say that the concerns that we have raised about youth, penalties and collateral consequences can be cured because police officers can choose not to lay charges or choose to give a ticket, or prosecutors can choose one way or choose the other way. That is the very same discretion that Ms. Enenajor talked about that disproportionately impacts vulnerable groups.

qui sont semblables à celles que nous avons présentées ici, n'ont pas été prises en compte à la Chambre.

La sénatrice Raine : Donc, quand le comité a parcouru le Canada pour obtenir de la rétroaction, il a probablement eu votre opinion, mais il n'en a pas tenu compte.

M. Calarco : L'Association du Barreau canadien n'a pas été consultée. Je pense qu'il est mentionné dans l'un de nos mémoires que très peu de commentaires ont été pris en considération au cours de l'étude du projet de loi. Nous n'avons pas été consultés au sujet du véritable contenu du projet de loi.

[Français]

M. Lévesque : Je peux vérifier, mais je ne crois pas. Je suis membre du comité depuis 2015 et je n'étais pas président à l'époque. Je suis président du comité depuis 2017, et je ne crois pas que nous ayons été consultés lors des audiences du comité. Je dis cela sous réserve et il faudrait que je le vérifie, mais je crois que, si cela avait été le cas, on en aurait parlé lors des discussions. Donc, je ne pense pas qu'on ait été consulté.

[Traduction]

La sénatrice Raine : Donc, le groupe de travail mis sur pied par le gouvernement, qui recueillait de l'information qui nous a été présentée comme étant la raison d'être du projet de loi, n'a pas consulté beaucoup de gens. Je pense que c'est vraiment dommage.

Je suis d'accord pour dire que les attitudes de la société à cet égard doivent être modifiées, mais la criminalisation de la possession n'est pas la manière de faire. Je pense que nous devons tout de même criminaliser le trafic, la production et la vente illégales de cette substance.

Est-ce que cela devrait être l'objectif du projet de loi? Devrions-nous retirer la possession des pénalités juridiques?

M. Spratt : Je crois que oui. Je pense que cela refléterait les observations que nous avons présentées dans notre mémoire.

J'aimerais profiter de l'occasion pour ajouter un dernier point à notre présentation qui rejoint assez bien ce que Me Enenajor disait à propos du pouvoir discrétionnaire et de la façon dont les groupes marginalisés sont touchés de manière négative.

Un grand nombre de gens qui soutiennent ce projet de loi disent que les préoccupations que nous avons soulevées au sujet des jeunes, des pénalités et des conséquences collatérales peuvent être éliminées parce que les policiers peuvent choisir de ne pas déposer d'accusations ou de donner une contravention, ou que les procureurs peuvent choisir une option ou l'autre. C'est ce même pouvoir discrétionnaire qui, selon Me Enenajor, touche de façon disproportionnée les groupes vulnérables.

When the committee is considering this bill that maybe wasn't properly consulted on or there haven't been amendments thus far, I would caution this committee to discount people saying that the problems here that have been pointed out can be cured down the line with discretion, because we know that that hasn't worked in the past. The Supreme Court said recently the exercise of discretion doesn't cure constitutional defects such as the ones we have pointed out. I think that is very important for this committee to look at as well.

Mr. Calarco: We advocate treating this like liquor or tobacco.

[*Translation*]

Mr. Lévesque: Yes, the Barreau du Québec considers it entirely reasonable to control the sale, traffic, distribution and production of cannabis. There is no question about this because that is where the biggest players are. We are making a bet. From what I understand of Parliament's objectives, we are betting that vulnerable people will stop taking drugs or, if they do use them, they will choose legal drugs that are controlled by the government.

The Barreau du Québec does not take a position in its brief. We are team players, so if the Parliament of Canada wants to go that route, we will do whatever we can to protect the public and follow suit.

[*English*]

Senator Lankin: Thank you very much for appearing and thank you for the opportunity to participate. I am not a member of this committee, but I am engaged in this bill, so I am here.

I would like to say how much I appreciate your recommendation about sentence ranges reflecting the actual reality. I'm horrified that we could think of 14 years, which is the same maximum penalty for murders and rapists. It is beyond comprehension for me. That's not with respect to trafficking and other things, but with respect to possession.

I want to ask you specifically about the asymmetry provisions. I finally understood what everyone has been saying about this; it has taken a couple of days for me to work my mind through it. I heard a couple of comments about decriminalizing for under 30 grams and for people under the legal age of majority, whatever that is being set at in different provinces; those people could be under a provincial ticketing regime. I agree with that completely.

Je conseillerais au comité, dans le cadre de son examen du projet de loi, à l'égard duquel il n'y a peut-être pas eu suffisamment de consultations ou d'amendements jusqu'à présent, d'écarter les gens qui disent que les problèmes soulevés peuvent être éliminés au bout du compte, au moyen du pouvoir discrétionnaire, car nous savons que cette méthode n'a pas fonctionné par le passé. La Cour suprême a récemment dit que l'exercice du pouvoir discrétionnaire ne permet pas de régler les vices sur le plan constitutionnel comme ceux que nous avons soulignés. Je pense que c'est un aspect très important que le comité doit également examiner.

M. Calarco : Nous recommandons de traiter la question comme s'il s'agissait d'alcool ou de tabac.

[*Français*]

M. Lévesque : Oui, le Barreau du Québec crois qu'il est tout à fait légitime de contrôler la vente, le trafic, la distribution et la production. C'est bien certain, car les plus gros joueurs sont là. On fait le pari. Selon ce que je comprends des objectifs du Parlement, on fait le pari que les personnes vulnérables arrêteront de prendre de la drogue ou, si elles en prennent, qu'elles choisissent de la drogue légale et contrôlée par le gouvernement.

Dans son mémoire, le Barreau du Québec n'a pas pris position. Comme nous sommes des joueurs d'équipe, si le Parlement du Canada veut emprunter cette voie, nous ferons tout en notre possible pour protéger le public et aller dans le même sens.

[*Traduction*]

La sénatrice Lankin : Merci beaucoup de comparaître et merci de me donner la possibilité de prendre part au débat. Je ne suis pas membre du comité, mais je m'investis dans le dossier du projet de loi, c'est pourquoi je suis ici.

J'aimerais dire à quel point j'apprécie vos recommandations à propos des fourchettes de peines reflétant la réalité. Cela m'horripile que nous puissions imposer une peine de 14 ans, soit la même peine maximale que pour les meurtres et les viols. Cela dépasse l'entendement. Cela ne concerne pas le trafic et autres, mais bien la possession.

J'aimerais qu'on aborde précisément l'asymétrie des dispositions législatives. J'ai finalement compris ce que tout le monde disait à ce sujet; il m'a fallu quelques jours pour comprendre. J'ai entendu quelques commentaires au sujet de la décriminalisation pour les cas de possession de moins de 30 grammes et pour les personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de la majorité, peu importe l'âge à laquelle elle est établie dans les différentes provinces; ces personnes pourraient être assujetties à un régime provincial de contraventions. Je suis tout à fait d'accord avec cela.

Could the provinces put in place a regime that has differential fines, restorative or whatever provisions for under 5 grams, and between 5 and 30 grams before it gets to criminalization? Would they have the capacity to do that? If so, what amendments to this legislation — you don't have to write them today, but can you send us some potential amendments to the legislation that would address that issue?

The Chair: Are you asking all three?

Senator Lankin: Let me start with the Criminal Lawyers' Association.

Mr. Spratt: In dealing with easy division-of-power topics, I was hoping you would start with the Canadian Bar Association.

There is room for the provinces to engage in that sort of legislation. This was a topic of much discussion at the Legal and Constitutional Affairs Committee because it is a tricky issue when you are looking at divisions of power and what can be done.

The provinces can't come up with de facto criminal rules because that is in the federal government's jurisdiction. However, if space is left open, much like we do with tobacco and alcohol, provinces can have their own rules.

Just a word of caution: I don't think that is necessarily a cure-all because you are left with a patchwork across Canada. With alcohol, we are dealing with that, right? However, with marijuana, especially, we have to remember that even a provincial ticket for simple possession of marijuana can have collateral consequences, like crossing the border, because of how seriously it is treated. However, that approach would be much more beneficial than having it in the Criminal Code.

Mr. Calarco: There is plenty of constitutional room for a province to have a strata system. For example, the federal government said that everything under 30 grams is lawful, and it will be treated as a health issue, as a social justice issue and as a youth issue, then the province would be able to impose a health regime with variations for that. I don't see any constitutional difficulty with that.

[Translation]

Mr. Lévesque: The Barreau du Québec does not have a problem with that either. For instance, if the limit of 5 grams were increased to a limit of 30 grams, we could easily imagine

Est-ce que les provinces pourraient mettre en place un régime assorti de différentes amendes ou mesures de justice réparatrice ou de quelque disposition que ce soit à l'égard de la possession de moins de 5 grammes, et entre 5 et 30 grammes avant d'en arriver à la criminalisation? Auraient-elles la capacité de faire cela? Si oui, quels amendements au projet de loi pourraient régler cette question? Vous n'avez pas à les rédiger aujourd'hui, mais pouvez-vous nous en faire parvenir certains?

Le président : Posez-vous la question aux trois?

La sénatrice Lankin : Laissez-moi commencer avec la Criminal Lawyers' Association.

M. Spratt : En ce qui concerne les sujets faciles liés à la répartition des compétences, j'espérais que vous commenceriez avec l'Association du Barreau canadien.

La porte est ouverte pour que les provinces puissent prendre ce genre de mesures législatives. Ce sujet a fait l'objet de beaucoup de discussions au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, car c'est une question épineuse lorsqu'on se penche sur la répartition des compétences et sur ce qui peut être fait.

Les provinces ne peuvent pas proposer de règles criminelles de fait, parce que cela fait partie de la compétence du gouvernement fédéral. Toutefois, s'il y a une certaine latitude, un peu comme avec le tabac et l'alcool, les provinces peuvent établir leurs propres règles.

J'aimerais faire une mise en garde : je ne crois pas que cela soit nécessairement une panacée, car vous êtes pris avec un ensemble de mesures disparates dans l'ensemble du Canada. En ce qui concerne l'alcool, nous avons ce problème, n'est-ce pas? Toutefois, avec la marijuana particulièrement, nous ne devons pas oublier que même une contravention provinciale pour simple possession de marijuana peut avoir des conséquences collatérales, notamment en ce qui concerne le passage à la frontière, en raison de l'importance que nous accordons à cela. Toutefois, cette approche serait beaucoup plus bénéfique que de prévoir des dispositions à cet égard dans le Code criminel.

M. Calarco : Il y a suffisamment de marge constitutionnelle pour permettre à une province d'adopter un système à plusieurs échelons. Par exemple, le gouvernement fédéral a dit que toute quantité en deçà de 30 grammes est légale, et que ce sera traité comme une question touchant la santé, la justice sociale les jeunes. La province pourrait alors imposer un régime de santé comprenant des variations à cet égard. Je ne vois aucune difficulté sur le plan constitutionnel à ce sujet.

[Français]

M. Lévesque : Le Barreau du Québec n'y voit pas de problèmes non plus. Par exemple, à supposer que la limite de 5 grammes soit remplacée par une limite de 30 grammes, on

that a province would take a gradual approach on the first, second or the third time, or depending on the amount involved, and that would be reasonable. You are talking to legal experts about the parameters of the Constitution. We could even refer to section 7 of the Youth Criminal Justice Act to the extent that we want to avoid criminalization once a program is in place. The province could develop a program for any amount over 30 grams, but for amounts less than 30 grams, it could take a statutory approach or use gradual, administrative sanctions, as it does for road safety and alcohol.

[English]

Senator McCallum: First, thank you for your presentations. I was glad to hear what you said because I have been concerned about this law and how it applies to First Nations.

In both the Aboriginal Committee and the Legal Committee, I asked a question about First Nations and their ability regarding section 35 of the Constitution, which gives them the right to make their own bylaws. When I asked a question at the Legal Committee, a witness said that if a province has a law that goes against federal law, federal law will supersede. I said, “Okay, then you put First Nations into the mix,” because First Nations issues are unique with this bill. I said, “If they decide to go against both laws, who will prosecute those individuals, because right now they have been made to believe that their bylaws will stand?”

I was at the special assembly for chiefs yesterday. The chiefs were telling the other chiefs, “Start making your own laws.” I have heard this before at other chiefs assemblies: Start making your own laws, and we will have to take it to court. At some point, this issue will come to a head.

I believe the position First Nations’ leadership have been put in is unfair, because they have authority over their lands. Listening to all this, it doesn’t seem right.

The other concern I have is that I believe this is a discriminatory law. Can you speak to that?

The Chair: We will get all three organizations responding, but briefly, please, because we are running over time.

Mr. Spratt: Briefly, the submissions we have made with respect to marginalized and racialized groups apply with equal force to First Nations. There are some other additional considerations the committee may want to think about, however — for example, the impact this law might have on remote

pourrait tout à fait imaginer qu’une province fasse une gradation pour la première fois, la deuxième fois, la troisième fois, ou en fonction de la quantité, et ce serait légitime. Vous parlez au juriste des paramètres de la Constitution. On pourrait même faire un renvoi à l’article 7 de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents dans la mesure où on dit qu’on évite la criminalisation lorsqu’il y a un programme en place. La province pourrait élaborer un programme pour tout ce qui dépasse 30 grammes, mais en deçà de 30 grammes, le considérer de façon statutaire ou par des sanctions administratives et de façon gradée, un peu comme dans le cas de la sécurité routière avec l’alcool.

[Traduction]

La sénatrice McCallum : D’abord, merci de vos exposés. J’étais heureuse d’entendre ce que vous avez dit, car je suis préoccupée par ce projet de loi et par la façon dont il s’applique aux Premières Nations.

Au Comité des peuples autochtones et au Comité des affaires juridiques, j’ai posé une question au sujet des Premières Nations et de leur capacité en ce qui a trait à l’article 35 de la Constitution, qui leur donne le droit d’établir leurs propres règlements administratifs. Lorsque j’ai posé la question au Comité des affaires juridiques, un témoin a dit que, si une province avait une loi qui allait à l’encontre de la loi fédérale, la loi fédérale aurait préséance. J’ai dit : « D’accord, vous devez alors tenir compte des Premières Nations », car les enjeux auxquels ils font face sont uniques à l’égard de ce projet de loi. J’ai demandé qui poursuivra les Premières Nations en justice si elles décident de s’opposer aux deux lois, car à l’heure actuelle, elles croient que leurs règlements administratifs seront maintenus.

J’ai participé à l’assemblée extraordinaire des chefs, hier. Les chefs disaient à d’autres chefs : « Commencez à créer vos propres lois. » J’ai entendu cela auparavant à d’autres assemblées des chefs : « Commencez à créer vos propres lois, et nous devons porter l’affaire devant les tribunaux. » À un moment donné, cet enjeu atteindra un point critique.

Je crois que la situation dans laquelle on place le leadership des Premières Nations est injuste, car ces dernières ont compétence sur leurs terres. Tout cela ne me semble pas juste.

Ce qui me préoccupe également, c’est que je pense que ce projet de loi est discriminatoire. Pouvez-vous vous prononcer sur la question?

Le président : Nous demanderons aux trois organisations de répondre brièvement, car le temps est écoulé.

M. Spratt : Brièvement, les observations que nous avons faites en ce qui concerne les groupes marginalisés et racialisés s’appliquent tout autant aux Premières Nations. Toutefois, il y a certains autres aspects supplémentaires auxquels le comité pourrait réfléchir, par exemple, l’incidence de cette loi sur les

communities. Paying your fine within 30 days to avoid sealing your record may be more difficult if you live in a remote community. Access to legal sources of marijuana may be different if you live in a remote community, which may lead to harsher criminalization. All of those aspects can be troubling and can have an impact on First Nations.

With respect to your first question, it is a division-of-powers question that is beyond our organization's scope to address, but it hasn't received enough consideration.

Mr. Calarco: I will deal with the division-of-powers question, if I may. It is not at all clear that First Nations would have the authority to make such laws. Dominion paramountcy applies where, for example, a provincial and a federal law clash and cannot be reconciled. Then the federal law will take precedence. If the two laws can be reconciled, then there are areas of coexistent jurisdiction. If a First Nations law could co-exist with a federal statute, then they would probably be able to do that.

The issue of paramountcy is a fairly tricky one. The possession of cannabis is actually a law under the peace, order and good government decision since the Supreme Court of Canada's decision in *Hauser* in the 1970s, not actually criminal law, which gives the federal authorities the power to prosecute.

The federal government continues to prosecute, and there can be delegations to the provinces, but generally drug offences are all prosecuted by the federal government. They would have the power to do that and would continue to have the power to do that.

You are getting into an extremely tricky area, and I am not sure First Nations would benefit from it.

[Translation]

Mr. Lévesque: The Barreau du Québec cannot really comment on conflict in matters of shared jurisdiction because we are not sure. It depends on a number of factors, such as the judge and the specific circumstances involved. It should also be said that judges in Canada tend to interpret the law so as to avoid conflicts. In the event of conflicts, they might give precedence to the federal government, but would they do that in this specific case? That is very unclear. We will not comment.

I agree with that. There can be very serious consequences for Aboriginal communities. That said, front-line service providers in the justice system, such as prosecutors, social workers, defence lawyers and judges, know full well — and this is in the Criminal Code — that Aboriginal offenders are not treated the

collectivités éloignées. Il peut être plus difficile de payer votre amende dans un délai de 30 jours pour éviter d'avoir un dossier scellé si vous vivez dans une collectivité éloignée. De même, l'accès aux sources légales de marijuana peut être différent, ce qui peut mener à une criminalisation plus sévère. Tous ces aspects peuvent être inquiétants et avoir une incidence sur les Premières Nations.

En ce qui concerne votre première question, il s'agit d'une question de répartition des compétences qui va au-delà de la portée de notre organisation, mais cela n'a pas suffisamment été pris en considération.

M. Calarco : Je vais aborder la question de la répartition des compétences, si je puis me le permettre. Il n'est pas du tout clair que les Premières Nations auraient le pouvoir de créer de telles lois. La suprématie du dominion s'applique dans les cas où, par exemple, une loi provinciale et une loi fédérale sont en conflit et sont incompatibles. La loi fédérale aura donc préséance. S'il est possible d'éliminer les incompatibilités entre les deux lois, il y a des domaines de compétences coexistantes. Si une loi des Premières Nations peut coexister avec une loi fédérale, ce sera probablement possible.

La question de la suprématie est assez épineuse. La possession de cannabis est en fait légiférée pour la paix publique, l'ordre et le bon gouvernement depuis l'arrêt *Hauser*, de la Cour suprême du Canada, dans les années 1970, et non dans le cadre du droit criminel, qui donne aux autorités fédérales le pouvoir d'intenter des poursuites.

Le gouvernement fédéral continue d'intenter des poursuites; il peut y avoir délégation aux provinces, mais, de façon générale, les infractions liées à la drogue sont toutes punissables par le gouvernement fédéral. Il aurait le pouvoir de le faire et continuerait de l'avoir.

Vous abordez une question extrêmement délicate, et je ne suis pas certain que cela serait profitable aux Premières Nations.

[Français]

M. Lévesque : Le Barreau du Québec ne peut pas vraiment se prononcer quant au conflit de partage des compétences, parce qu'on est incertain. Cela dépend de plusieurs facteurs, comme le juge ou les circonstances de l'espèce. Il faut dire aussi que les juges des tribunaux au Canada ont tendance à interpréter la loi de façon à éviter les conflits. Alors, en présence de conflits, ils vont peut-être donner préséance au gouvernement fédéral, mais est-ce qu'on le ferait dans ce cas en particulier? C'est très incertain. On ne se prononce pas.

J'abonde dans le même sens. Cela peut avoir de graves conséquences sur les communautés autochtones. Mais ayant dit cela, les intervenants en matière de justice, comme les procureurs, les travailleurs sociaux, les avocats de la défense et les juges savent très bien — et c'est dans le Code criminel —

same as White people for various historical reasons, essentially, and sociological ones, especially persons who live on reserves. If the law remains as it is, we can reasonably expect front-line service providers in the justice system to treat Aboriginal offenders differently, given that they are already discriminated against and overrepresented in the system.

[*English*]

The Chair: Thank you very much to all three organizations, all five people who have been part of this panel. We appreciate your perspectives on this very much. I think you have had quite an impact on our committee.

If the committee wants more, 10:30 tomorrow morning we have two more panels. We will also deal with social finance, Senator Omidvar, in camera, a draft report on that.

(The committee adjourned.)

qu'on ne traite pas les délinquants autochtones de la même façon que les Blancs pour toutes sortes de raisons historiques, essentiellement, et sociologiques, et particulièrement ceux qui habitent les réserves. Si la loi demeure telle qu'elle est, on peut raisonnablement penser que la réaction des intervenants du système de justice sera de traiter les Autochtones de façon différente, et tenant compte du fait qu'ils sont déjà défavorisés et surreprésentés dans le système.

[*Traduction*]

Le président : Je remercie les trois organisations et les cinq personnes qui faisaient partie du groupe de témoins. Nous vous sommes reconnaissants de vos points de vue sur la question. Je crois que vous avez eu une incidence sur notre comité.

Si le comité veut en savoir plus, demain matin, à 10 h 30, nous recevrons deux autres groupes de témoins. Nous parlerons aussi de finances sociales avec la sénatrice Omidvar, à huis clos, à propos d'une ébauche de rapport à ce sujet.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, May 3, 2018

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology, to which was referred Bill -45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, met this day at 10:31 a.m., in public and in camera, to continue its consideration of this bill and to consider a draft report on matters relating to social affairs, science and technology.

Senator Art Eggleton (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

[*English*]

I'm Art Eggleton, a senator from Toronto and chair of the committee. I would invite my colleagues on the committee who are here to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Hello. Chantal Petitclerc, senator from Quebec.

[*English*]

Senator Omidvar: Ratna Omidvar, Ontario.

Senator Munson: Jim Munson, Ontario.

Senator Campbell: Larry Campbell, Galiano Island, British Columbia.

Senator Deacon: Marty Deacon, Ontario.

Senator Manning: Fabian Manning, Newfoundland and Labrador.

Senator Raine: Nancy Greene Raine from B.C.

Senator Galvez: *Bom dia*. Rosa Galvez from Quebec.

[*Translation*]

Senator Poirier: Rose-May Poirier from New Brunswick.

[*English*]

Senator Seidman: Good morning. Judith Seidman, Montreal, Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 3 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, auquel a été renvoyé le projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, en séance publique et à huis clos, afin de poursuivre son étude de ce projet de loi et d'étudier une ébauche de rapport sur les questions concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général.

Le sénateur Art Eggleton (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

[*Traduction*]

Je suis Art Eggleton, un sénateur de Toronto, et je suis président du comité. J'invite maintenant mes collègues du comité qui sont là à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Chantal Petitclerc, sénatrice du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Omidvar : Ratna Omidvar, de l'Ontario.

Le sénateur Munson : Jim Munson, de l'Ontario.

Le sénateur Campbell : Larry Campbell, de Galiano Island, en Colombie-Britannique.

La sénatrice Deacon : Marty Deacon, de l'Ontario.

Le sénateur Manning : Fabian Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador.

La sénatrice Raine : Nancy Greene Raine, de la Colombie-Britannique.

La sénatrice Galvez : *Bom dia*. Rosa Galvez, du Québec.

[*Français*]

La sénatrice Poirier : Rose-May Poirier, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Bonjour. Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

The Chair: This morning we continue with Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts.

We have three components to our meeting today and two panels. Both of these panels are examining other jurisdictions' experience in terms of cannabis, either decriminalization or legalization.

The third component of our meeting, which will start at 12:30, will be in relation to the study on the creation of a social finance fund, and we'll go into camera for that meeting, from 12:30 to 1:15.

Meanwhile, on panel one, which will be the first hour, we have two participants. Here with us in the committee room is Dr. Kenneth Finn, a pain medicine physician who has had experience in the State of Colorado with respect to the implementation of their program.

We also have witnesses by video conference. *Bom dia*. By coincidence, your Prime Minister, Antonio Costa, is here in Ottawa and is currently meeting across the street with the Prime Minister. But we welcome you. You are the important people for us. By video conference, we have Dr. Manuel Cardoso, Deputy Director General, Intervention and Addictive Behaviours, and Ana Sofia Santos, Head, International Relations Division.

I want to mention to our witnesses that seven minutes is our maximum for opening comments. I know, Dr. Cardoso and Ms. Sofia Santos, that we have a written submission from you, a good lengthy one. If you could highlight that for us in seven minutes, that would be appreciated. Then I'll go to Dr. Finn after that. We'll start with you, Dr. Cardoso.

Dr. Manuel Cardoso, Deputy Director-General, General Directorate for Intervention on Addictive Behaviours and Dependencies, Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal): Good morning, honourable senators. Thank you for the invitation to give this presentation today. It's a great pleasure to be here and to share some of our experiences as input to the discussion around your legislation.

It is important to mention that Portugal is a small country, the westernmost country of mainland Europe, with around 10 million inhabitants. We have a national health service available for all citizens. SICAD is the central body of the Ministry of Health, which supports the government with addictive behaviours and dependencies issues. SICAD plans, implements and coordinates drug demand reduction interventions and

Le président : Ce matin, nous poursuivons notre étude du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois.

Il y a trois volets à notre réunion d'aujourd'hui et deux groupes de témoins. Ces deux groupes examinent l'expérience d'autres administrations en ce qui a trait au cannabis, soit la décriminalisation, soit la légalisation.

Le troisième volet de la réunion, qui commencera à 12 h 30, concernera l'étude sur la création des fonds de financement social. Nous siégerons à huis clos pour cette partie de la réunion, de 12 h 30 à 13 h 15.

Entretemps, pour ce qui est du premier groupe de témoins, qui est avec nous durant la première heure, il compte deux participants. Nous accueillons le Dr Kenneth Finn, un médecin spécialiste de la gestion de la douleur qui a participé à la mise en œuvre du programme dans l'État du Colorado, ici présent dans la salle.

Nous accueillons aussi des témoins par vidéoconférence. *Bom dia*. Par coïncidence, votre premier ministre, Antonio Costa, est ici, à Ottawa, et il rencontre actuellement de l'autre côté de la rue le premier ministre. Mais nous vous souhaitons la bienvenue. C'est vous qui êtes des personnes importantes pour nous. Par vidéoconférence, nous accueillons le Dr Manuel Cardoso, directeur général adjoint, Intervention en matière de comportements toxicomaniaques et de dépendances, et Ana Sofia Santos, chef de la Division des relations internationales.

Je tiens à mentionner à nos témoins qu'ils ont un maximum de sept minutes pour présenter leur déclaration préliminaire. Docteur Cardoso et madame Sofia Santos, je sais que vous nous avez remis un mémoire écrit très étoffé d'ailleurs. Si vous pouvez nous le résumer en sept minutes, ce serait apprécié. Ensuite, nous passerons au Dr Finn. Nous allons commencer par vous, docteur Cardoso.

Dr Manuel Cardoso, directeur général adjoint, Direction générale de l'intervention en matière de comportements toxicomaniaques et de dépendances, Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal) : Bonjour, honorables sénateurs. Merci de m'avoir invité à faire cet exposé aujourd'hui. Je suis très heureux d'être ici et de vous faire part de certaines de nos expériences dans le cadre de la discussion sur votre projet de loi.

Il est important de mentionner que le Portugal est un petit pays, le pays le plus à l'ouest du continent européen, qui compte environ 10 millions d'habitants. Nous avons un service national de santé pour tous les citoyens. Le SICAD est l'organisme central du ministère de la Santé, qui soutient le gouvernement en ce qui concerne les enjeux liés aux comportements toxicomaniaques et aux dépendances. Le SICAD prévoit, met en œuvre et coordonne des interventions de réduction de la

collects, analyzes and disseminates information on drug use and responses to it.

In recent years, Portuguese policy has attracted the attention of the policymakers and media due to an innovative approach regarding personal consumption and possession of any illegal substance. I reinforce, any illicit substance. This means that we have no specific legal framework for cannabis.

By the end of the 1980s and the 1990s, we were one of the highest European prevalence countries for problematic drug use. Drugs and drug addiction became an enormous social health and political problem in Portuguese society. Most addicts were afraid of entering treatment programs as they feared referral to criminal justice.

In 1997, drug addiction was rated the first concern among Portuguese people. By that time, around 1 per cent of the Portuguese population were problematic drug users, 98 per cent of those in treatment were heroin addicts and more than 50 per cent were injecting drug users. HIV infection among drug users represented 60 per cent of the total number of infected people, and the rate of overdoses was 35 per million of inhabitants and increasing.

To face this problem, the government created an expert commission to study and present a report on the launching of a national strategy on drugs. The only boundary defined by the government to the work of the commission was to keep any proposal to be presented within the limits of the three main international drug control conventions of the United Nations.

As a result of this work, the first Portuguese national strategy on drugs was developed and approved in 1999. It foresaw a balanced approach between supply and demand reduction, comprising a prevention program in partnership with municipalities and NGOs, a treatment network extended to the whole country, the development of a harm reduction network and reintegration programs aimed at recovered drug users.

The Portuguese strategy also advocated an innovative change of law. Drug addiction was to be viewed as a disease and drug users as citizens in need of treatment.

demande de drogues et recueille, analyse et communique des renseignements sur la consommation de drogue et les interventions connexes.

Au cours des dernières années, la politique portugaise a attiré l'attention des décideurs et des médias en raison de son approche novatrice en matière de consommation personnelle et de possession de toutes les substances illégales. Je souligne que je parle de toutes les substances illicites. Cela signifie que nous n'avons pas un cadre juridique précis pour le cannabis.

À la fin des années 1980 et durant les années 1990, nous étions l'un des pays européens affichant la prévalence la plus élevée de consommation problématique de drogue. La drogue et la toxicomanie sont devenues un énorme problème de santé sociale et problème politique au sein de la société portugaise. La plupart des toxicomanes craignaient de s'inscrire à des programmes de traitement parce qu'ils craignaient de se retrouver devant la justice pénale.

En 1997, la toxicomanie a été considérée comme la première préoccupation chez les Portugais. À ce moment-là, la population portugaise comptait environ 1 p. 100 de personnes dont la consommation de drogues était problématique; 98 p. 100 des personnes bénéficiant de traitements étaient des héroïnomanes, et plus de 50 p. 100 étaient des consommateurs de drogues injectables. L'infection par le VIH chez les consommateurs de drogues représentait 60 p. 100 du nombre total de personnes infectées, et le taux de surdose était de 35 par million d'habitants et il était en hausse.

Pour faire face à son problème, le gouvernement a créé une commission d'experts pour étudier la situation et présenter un rapport sur le lancement d'une stratégie nationale sur les drogues. La seule limite définie par le gouvernement relativement aux travaux de la commission, c'était de faire en sorte que la proposition soit présentée dans les limites des trois conventions internationales des Nations Unies sur le contrôle des drogues.

À la suite de ces travaux, la première stratégie nationale portugaise sur les drogues a été élaborée et approuvée en 1999. Elle prévoyait une approche équilibrée entre la réduction de l'offre et de la demande — sous la forme d'un programme de prévention réalisé en partenariat avec les municipalités et des ONG —, un réseau de traitement étendu dans tout le pays, l'élaboration d'un réseau de réduction des méfaits et des programmes de réintégration destinés aux anciens consommateurs de drogue rétablis.

La stratégie portugaise proposait aussi un changement novateur en ce qui concerne la loi. La toxicomanie devait être considérée comme une maladie, et les toxicomanes, comme des citoyens ayant besoin de traitements.

While the national strategy published as a Council of Ministers' resolution was immediately adopted, a bill of law concerning decriminalization was presented to Parliament for adoption.

A new law was approved by Parliament and entered into force on July 1, 2001. The law introduced a radical change in the way of facing drug use. The consumption, acquisition and possession for own use of narcotics and psychotropic substances is no longer a crime but constitutes an administrative offence.

According to the decriminalization law, those administrative offences are no longer judged in court. They are submitted to a drug addiction dissuasion commission especially created for this purpose within the Ministry of Health. The dissuasion commissions were created in 2001 all over the country to hear all the offenders found in possession of use of drugs. The commissions comprised three members with appropriate professional expertise in the field of drug addiction and a multidisciplinary technical team that prepared all the facts and made previous evaluation to support the commission's decision.

In sum, Portugal decriminalized all drugs but didn't legalize them, and the decriminalization policy is part of a balanced and integrated approach that links prevention, treatment, harm reduction and social reintegration.

Seventeen years after the approval of the law, we identified several gains: a significant reduction in the number of problematic users; a considerable reduction in the prevalence of injection drug use; a strong reduction of overdose numbers and infectious disease; a reducing stigmatization of drug users; reducing the burden of drug offenders in the criminal justice system; and an increase in the amount of drugs seized and efficiency of policy, police and customs.

We are taking advantage of the preventive potential of the drug addiction dissuasion commissions, which provide an opportunity for an early, specific and integrated interface with drug users.

To conclude, we are happy with the current legal Portuguese framework and with the positive evolution in the national system. Anyway, we will follow the international developments on the risk assessment of cannabis use in terms of its impact on health and, of course, we will be attentive to any change that may be proposed in the future. But for the moment there is, in our opinion, a lack of scientific evidence.

Même si la stratégie nationale publiée sous forme d'une résolution du Conseil des ministres a été adoptée, un projet de loi concernant la décriminalisation a été présenté au Parlement aux fins d'adoption.

Une nouvelle loi a été approuvée par le Parlement et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2001. La loi a introduit un changement radical dans la façon dont on abordait la consommation de drogues. La consommation, l'acquisition et la possession pour usage personnel de stupéfiants et de substances psychotropes constituent non plus un crime, mais une infraction administrative.

Selon la loi sur la décriminalisation, ces infractions administratives ne sont plus jugées devant les tribunaux. Le tout est soumis à une commission de dissuasion de la toxicomanie créée tout spécialement à cette fin au sein du ministère de la Santé. Les commissions de dissuasion ont été créées en 2001 à l'échelle du pays pour entendre les cas de tous les délinquants trouvés en possession de drogues. Les commissions sont composées de trois membres ayant une expertise professionnelle appropriée dans le domaine de la toxicomanie et d'une équipe technique multidisciplinaire qui prépare tous les faits et réalise une évaluation préalable pour soutenir la décision des commissions.

En somme, le Portugal a décriminalisé toutes les drogues, mais il ne les a pas légalisées, et la politique sur la décriminalisation fait partie d'une approche équilibrée et intégrée qui associe la prévention, le traitement, la réduction des méfaits et la réintégration sociale.

Dix-sept ans après l'adoption de la loi, nous avons cerné plusieurs avantages : une réduction importante du nombre de personnes dont la consommation est problématique, une importante réduction de la prévalence des drogues injectables, une solide réduction du nombre de surdoses et de maladies infectieuses, une réduction de la stigmatisation des toxicomanes, une réduction du fardeau que constituent les délinquants ayant perpétré des infractions liées aux drogues au sein du système de justice pénale et une augmentation des quantités de drogue saisies et de l'efficacité des politiques, des services de police et des services des douanes.

Nous tirons parti du potentiel préventif des commissions de dissuasion de la toxicomanie, qui nous donne l'occasion d'interagir rapidement et de façon précise et intégrée avec les consommateurs de drogues.

En conclusion, nous sommes satisfaits du cadre juridique portugais actuel et de l'évolution positive au sein du système national. De toute façon, nous continuerons de faire un suivi des faits nouveaux à l'échelle internationale sur l'évaluation des risques liés à l'utilisation du cannabis quant à sa répercussion sur la santé et, bien sûr, nous porterons attention à tous les changements pouvant être proposés à l'avenir. Cependant, en ce moment il y a, selon nous, un manque de preuve scientifique.

Mr. Chair and members of the committee, I thank you again for this opportunity. I'll be happy to answer any questions that you may have.

The Chair: Thank you very much. We will have questions for both of you. We'll get back to you shortly.

Meanwhile, I'll ask Dr. Finn, who is with us here at the committee and has the experience in Colorado, to please address us for up to seven minutes.

Dr. Kenneth Finn, Pain Medicine Physician, Springs Rehabilitation: Thank you for allowing me to be here.

For background, in 2012 the State of Colorado voted on Amendment 64, legalizing marijuana for recreational use, which passed by a 55 per cent vote. It allowed anyone over the age of 21 to consume or possess limited amounts and allow local governments to regulate or prohibit within their jurisdiction. In Colorado, 72 per cent of the state's municipalities opted out of recreational marijuana despite the vast majority recommending it be legalized.

It also enacted an excise tax that would generate revenue for the State of Colorado. In 2017, Colorado received \$247 million in tax revenue, comprising about 1 per cent of the State's total budget.

The governor of Colorado has reported a \$500-million shortfall in the 2018 budget, so significant cuts to roads, schools, hospitals, increasing state tuition and elimination of the taxpayer refund.

In 2013, the U.S. Department of Justice released the Cole Memo, allowing states with marijuana laws to develop regulatory schemes to protect eight federal enforcement areas, which included:

One, the prevention of distribution to minors. In Colorado, between 2005 and 2015, the proportion of emergency room department or urgent care visits for those between 13 years old and 20 years old increased by more than 100 per cent. The past month use of marijuana among Colorado youth 12 to 17 continues to be above the national average. There has been a 65 per cent increase in first-time use among Colorado youth since legalization, now Colorado ranking first in the country. Marijuana is the most prevalent substance found in completed Colorado teen suicide. Marijuana-related exposure to children aged 0 to 5 nearly tripled in the four-year average since legalization compared to the four-year average prior to legalization. There has been a 19 per cent increase in marijuana-related school suspensions in the 2016-17 school year and

Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité, je vous remercie encore une fois de cette occasion. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup. Nous aurons des questions à vous poser à tous les deux. Nous reviendrons à vous sous peu.

Entretiens, je vais demander au Dr Finn, qui est parmi nous dans la salle et qui a acquis une expérience au Colorado, de bien vouloir s'adresser à nous pendant un maximum de sept minutes.

Dr Kenneth Finn, médecin spécialiste de la gestion de la douleur, Springs Rehabilitation : Merci de m'avoir permis d'être ici.

À titre d'information, en 2012, l'État du Colorado a soumis l'amendement 64 aux voix, légalisant la marijuana consommée à des fins récréatives; l'amendement a été adopté à 55 p. 100 des voix. La mesure permet à toutes les personnes âgées de 21 ans et plus de consommer ou de posséder de petites quantités et aux administrations locales de réglementer ou d'interdire le cannabis sur leur territoire. Au Colorado, 72 p. 100 des municipalités de l'État ont choisi de ne pas permettre la consommation récréative de marijuana, malgré le fait que la grande majorité des municipalités ont recommandé la légalisation.

L'État a aussi adopté une taxe d'accise permettant de générer des recettes pour l'État du Colorado. En 2017, le Colorado a reçu 247 millions de dollars en recettes fiscales, soit environ 1 p. 100 de son budget total.

Le gouverneur du Colorado a signalé un manque à gagner de 500 millions de dollars dans le budget de 2018, ce qui signifie des compressions importantes pour ce qui est de la construction de routes, d'écoles et d'hôpitaux, l'augmentation des frais de scolarité de l'État et l'élimination du remboursement aux contribuables.

En 2013, le département de la Justice des États-Unis a publié le mémo Cole, qui permet aux États s'étant dotés de lois sur la marijuana de créer des cadres réglementaires pour protéger huit secteurs d'application de la loi fédérale, notamment :

Dans un premier temps, la prévention de la distribution aux mineurs. Au Colorado, de 2005 à 2015, la proportion de visites en urgence ou aux services d'urgence de personnes âgées de 13 à 20 ans a augmenté de plus de 100 p. 100. Le taux de consommation de marijuana au cours du dernier mois parmi les jeunes du Colorado âgés de 12 à 17 ans continue d'être supérieur à la moyenne nationale. On note une augmentation de 65 p. 100 du nombre de cas de première consommation chez les jeunes du Colorado depuis la légalisation. Le Colorado arrive maintenant au premier rang au pays. La marijuana est la substance qu'on retrouve le plus souvent dans le sang des adolescents du Colorado qui se sont suicidés. L'exposition liée à la marijuana des enfants âgés de 0 à 5 ans a quasiment triplé dans la moyenne sur quatre ans depuis la légalisation. On a noté une augmentation

88 per cent of students report getting marijuana from parents, friends or the black market.

Two, prevent revenue from the sale of marijuana going to criminal enterprises, gangs and cartels. The number of illegal marijuana grows in Colorado has significantly increased since legalization. In El Paso County, where I live, Colorado Springs opted out of having legal marijuana, but we have over 500 illegal marijuana grows in our community.

Three, prevent diversion of marijuana from states where it is legal under state law in some form to other states. In 2016 alone, Colorado law enforcement confiscated 7,000 pounds of marijuana, carried out 252 felony arrests and made 346 highway interdiction seizures of marijuana headed to 36 different states. The U.S. mail system saw an 844 per cent increase in postal marijuana seizures out of Colorado since legalization.

Four, prevent state-authorized marijuana activity from being a cover or pretext for trafficking of other illegal drugs or illegal activity. Colorado's largest drug bust since legalization in June of last year included violations of the Colorado Organized Crime Act, money laundering, tax evasion, theft, as well as mortgage and securities fraud and included a former Colorado marijuana enforcement officer.

Five, prevent violence in the use of firearms in the cultivation and distribution of marijuana. Colorado Springs had a record number of total homicides since legalization in 2017, and a record number of marijuana-related homicides in 2017 since legalization. Overall, Colorado has seen an 11 per cent increase in marijuana-related crimes from 2013 to 2016.

Six, prevent drugged driving and the exacerbation of other adverse health consequences associated with marijuana use. Colorado had a record number of marijuana-related driving fatalities in 2016, with more than 20 per cent being marijuana related. In 2017, we had a new record of total fatalities but the marijuana data is still pending. High potency products are associated with severe mental illness, including psychosis and schizophrenia. The products of today are not the same as they were even four years ago. Marijuana has not curbed our opioid epidemic. Colorado had a record year of opioid overdose deaths in 2017, and we are also now seeing an increase in other drug-related deaths from methamphetamine and cocaine since mass commercialization.

de 19 p. 100 des suspensions scolaires liées à la marijuana en 2017-2018, et 88 p. 100 des étudiants ont déclaré avoir obtenu la marijuana auprès de leurs parents, de leurs amis ou du marché noir.

Deuxièmement, empêcher que la vente de marijuana ne profite aux entreprises criminelles, aux gangs et aux cartels. Le nombre de cultures illégales de marijuana au Colorado a augmenté de façon importante depuis la légalisation. Dans le comté d'El Paso, où je vis, Colorado Springs a décidé de ne pas légaliser la marijuana, mais il y a plus de 500 cultures illégales de marijuana dans notre collectivité.

Troisièmement, empêcher le détournement de la marijuana des États où elle est légale en vertu des lois de l'État, sous une forme ou sous une autre, vers d'autres États. En 2016 seulement, les responsables de l'application de la loi du Colorado ont confisqué 7 000 livres de marijuana, réalisé 252 arrestations pour délit criminel et effectué 346 saisies de marijuana sur la route, de la drogue qui était destinée à 36 États différents. Le système postal américain a enregistré une augmentation de 844 p. 100 des saisies postales de marijuana en provenance du Colorado depuis la légalisation.

Quatrièmement, empêcher que les activités autorisées par l'État soient un prétexte ou une couverture pour le trafic d'autres drogues illégales ou d'autres activités illégales. La plus importante saisie de drogues au Colorado depuis la légalisation, en juin de l'année dernière, incluait des violations de la loi du Colorado sur le crime organisé, le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, le vol ainsi que la fraude en matière de prêt hypothécaire et de valeurs mobilières. En outre, un ancien agent de l'application de la loi sur la marijuana du Colorado était visé.

Cinquièmement, prévenir la violence liée à l'utilisation d'armes à feu dans la culture et la distribution de la marijuana. Colorado Springs affiche un nombre record d'homicides total depuis la légalisation en 2017 et un nombre record d'homicides liés à la marijuana en 2017, depuis la légalisation. De façon générale, le Colorado a affiché une augmentation de 11 p. 100 des crimes liés à la marijuana de 2013 à 2016.

Sixièmement, prévenir la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et l'exacerbation des autres conséquences néfastes pour la santé associées à la consommation de marijuana. Le Colorado compte un nombre record de décès liés à la conduite avec facultés affaiblies par la marijuana en 2016. En effet, plus de 20 p. 100 des décès étaient liés à la consommation de marijuana. En 2017, nous avons atteint un nouveau record en ce qui concerne le nombre total de décès, mais les données sur la marijuana restent à venir. Les produits très puissants sont associés à de graves troubles mentaux, y compris des psychoses et la schizophrénie. Les produits d'aujourd'hui ne sont pas les mêmes que ceux qu'on pouvait obtenir il n'y a de cela que quatre ou cinq ans. La marijuana n'a pas permis d'endiguer l'épidémie des opioïdes. Le Colorado a connu une année record de décès par

Legalization has been associated with increased marijuana use, causing an increase in ER visits and hospitalizations related to marijuana toxicity, Cannabinoid Hyperemesis Syndrome, psychosis and pediatric exposure, at uncertain costs. One hospital and community where I lived which opted out of legal marijuana lost \$20 million in health care dollars just due to marijuana-related emergency room visits between 2009 and 2014. There are multiple other negative medical health effects including cardiac, pulmonary, gastrointestinal, fetal, neonatal, maternal fetal, pediatric, neurologic and psychiatric, to name a few.

Seven, prevent the growing of marijuana on public lands and the attendant public safety environmental dangers posed by marijuana production on public lands. Eradication of illegal marijuana plants from Colorado's Rocky Mountains increased over 2,200 per cent since 2014, with a street value of \$177 million.

Eight, prevent marijuana possession or use on federal property. In 2012, a 20-acre illegal marijuana grow was found in the burn scar of Colorado Springs' largest wildfire.

In summary, Colorado has done a terrible job with mass commercialization, expansion and legalization of marijuana, creating significant public health and safety concerns and unknown societal effects reminiscent of alcohol and tobacco.

Don't fly the plane before you build it. Follow the science and not the money. This could be the largest Trojan Horse of all time. I invite all of you to come to Colorado and see first-hand the marijuana refugees that are coming to Colorado. Spend time in the emergency departments where my colleagues and friends are seeing marijuana-related issues every single day. Speak to the first responders, who have to go home and wash their clothes and clean off because they smell like marijuana after every shift, despite their calls may have had nothing to do with marijuana. Meet the families affected by this experiment in Colorado. Talk to the ones who lost loved ones related to marijuana.

I invite all of you to come to Colorado and see what's actually happening from a boots-on-the-ground perspective. Thank you.

The Chair: Thank you, Dr. Finn.

surdose d'opioïdes en 2017, et nous constatons maintenant une augmentation des décès liés à d'autres drogues, la méthamphétamine et la cocaïne, depuis la commercialisation de masse.

La légalisation a été associée à une consommation accrue de marijuana, ce qui a entraîné une augmentation des visites à l'urgence et des hospitalisations liées à la toxicité de la marijuana, au syndrome d'hyperémèse cannabinoïde, à la psychose et à l'exposition pédiatrique, tout cela, à des coûts incertains. Pour un seul hôpital dans une seule collectivité, celle où je vis, qui a choisi de ne pas légaliser la marijuana, on a perdu 20 millions de dollars en soins de santé, et ce, simplement pour les visites à l'urgence liées à la marijuana de 2009 à 2014. Il y a de nombreux autres effets négatifs sur la santé, y compris les effets cardiaques, pulmonaires, gastro-intestinaux, fœtaux, néonataux, materno-fœtaux, pédiatriques, neurologiques et psychologiques, pour ne nommer que ceux-là.

Septièmement, empêcher la culture de la marijuana sur les terres publiques et les dangers connexes liés à l'environnement et à la santé publique que pose la production de marijuana sur les terres publiques. L'éradication des plants de marijuana illégaux dans les montagnes Rocheuses du Colorado a augmenté de 2 200 p. 100 depuis 2014, le tout pour une valeur marchande de 177 millions de dollars.

Huitièmement, empêcher la possession ou la consommation de marijuana sur les propriétés fédérales. En 2012, une culture illégale de marijuana de 20 acres a été découverte dans les zones brûlées par le plus important feu de forêt de Colorado Springs.

En résumé, le Colorado a fait un travail épouvantable avec la commercialisation de masse, l'expansion et la légalisation de la marijuana, ce qui a provoqué d'importantes préoccupations liées à la santé publique et à la sécurité et des répercussions sociales inconnues qui rappellent celles de l'alcool et du tabac.

N'essayez pas de faire voler l'avion avant de l'avoir construit. Appuyez-vous sur la science, pas sur l'argent. Il pourrait bien s'agir du plus grand cheval de Troie de tous les temps. Je vous invite tous à venir au Colorado pour voir de vos propres yeux les réfugiés de la marijuana qui viennent dans notre État. Passez du temps dans les urgences où mes collègues et amis sont confrontés à des problèmes liés à la marijuana tous les jours. Parlez aux premiers répondants, qui doivent retourner à la maison et laver leurs vêtements et se nettoyer tout simplement parce qu'ils sentent la marijuana après chaque quart de travail, même si les appels n'avaient rien à voir avec la marijuana. Rencontrez des familles touchées par l'expérience au Colorado. Parlez à ceux qui ont perdu des êtres chers en raison de la marijuana.

Je vous invite tous à venir au Colorado et à voir ce qui se passe vraiment, sur le terrain. Merci.

Le président : Merci, docteur Finn.

We will now turn to questions from committee members. We will try for five minutes each, but it's going to be tight. Please direct your question and keep it as brief as you can. We will start with the deputy chairs.

Senator Petitclerc: My question is for our guest from Portugal. I would like to hear you on why Portugal chose to decriminalize instead of legalize. As you know, we are in the process of legalizing, and I want to have your perspective on why you chose the approach of decriminalization and not legalization.

Dr. Cardoso: Well, first of all, as I mentioned, the first and the only constraint that the government mentioned to the commission was, "Don't go against the United Nations conventions related to control of psychoactive substances," this one issue.

The other is that, in fact, with decriminalizing, what we have is control. The substance continues to be illegal, and, with this, we continue to contact or have the facility to contact the users and use this fact to try to help them to quit the consumption and use of drugs. If you legalize, it's possible for everyone to consume, instead of the rules you have with the legalization.

Senator Petitclerc: Thank you. Can you tell me how you approached the fight against the illicit market? Because this is one of the things that is very important to us.

Dr. Cardoso: I didn't hear the last part of the question.

Senator Petitclerc: Yes. I would like to hear you on how, with your approach, you tackled the fight on the illicit market?

Dr. Cardoso: It's the same as when everything was illegal because, on the trafficking and the sale of illicit drugs, they continue to be illicit, so we have to fight in the same way. The only change, if you look at the document we sent to you, is that the police can reallocate their resources to the big traffic instead of the small users or the small dealers. That is the big difference.

On the other hand, and relating also with the first question, we decriminalized all drugs, not only cannabis. Legalizing all drugs is not on the table. That's clear to all of us because the problems, the health problems, are so big that it's very difficult to think about.

Nous allons maintenant passer aux questions des membres du comité. Nous aurons cinq minutes chacun, mais ce sera serré. Veuillez poser vos questions le plus brièvement possible. Nous allons commencer par les vice-présidents.

La sénatrice Petitclerc : Ma question est destinée à notre invité du Portugal. J'aimerais que vous nous disiez pourquoi le Portugal a choisi la décriminalisation plutôt que la légalisation. Comme vous le savez, nous sommes en train de légaliser le cannabis, et j'aimerais avoir votre point de vue sur la raison pour laquelle vous avez opté pour l'approche de la décriminalisation plutôt que de la légalisation.

Dr Cardoso : Eh bien, tout d'abord, comme je l'ai mentionné, la seule et unique contrainte que le gouvernement a imposée à la commission, c'était de ne pas enfreindre les conventions des Nations Unies liées au contrôle des substances psychoactives. C'était la première raison.

L'autre, c'est que, en fait, grâce à la décriminalisation, nous avons le contrôle. La substance continue d'être illégale et, par conséquent, nous continuons d'être en contact avec les consommateurs ou nous nous assurons que les installations puissent communiquer avec les consommateurs et nous utilisons cette possibilité pour essayer de les aider à arrêter de consommer de la drogue. Avec la légalisation, il est possible pour tout le monde de consommer, contrairement aux règles qu'il est possible d'établir lorsqu'on opte pour la légalisation.

La sénatrice Petitclerc : Merci. Pouvez-vous nous dire de quelle façon vous avez abordé la lutte contre le marché illicite? Parce que c'est l'une des choses qui sont très importantes pour nous.

Dr Cardoso : Je n'ai pas entendu la dernière partie de la question.

La sénatrice Petitclerc : Oui, j'aimerais savoir de quelle façon, grâce à votre approche, vous luttez contre le marché illicite?

Dr Cardoso : C'est la même chose que lorsque tout était illégal, parce que le trafic et la vente de drogues illicites continuent d'être illégaux, alors nous luttons de la même façon. Le seul changement, si vous regardez le document que je vous ai envoyé, c'est que les services de police peuvent réaffecter leurs ressources vers les gros trafiquants plutôt que les petits consommateurs et les petits trafiquants. C'est là la grande différence.

Par ailleurs — et c'est aussi lié à votre première question —, nous avons décriminalisé toutes les drogues, pas seulement le cannabis. Il n'était pas possible de légaliser toutes les drogues. C'était quelque chose qui était clair pour nous en raison des problèmes, des problèmes pour la santé, qui sont tellement gros qu'il est très difficile ne serait-ce que d'y penser.

But, in fact, what we do related with trafficking is the same as if the use were criminalized. It's the same work.

The Chair: Let me follow up on that, Dr. Cardoso.

In the trafficking area, or what you call "supply reduction," how do you separate the big fish from the little fish, the big traffickers from the little ones? We've had a discussion here, for example, that, if somebody just over the age limit gives to somebody just under the age limit, it's a criminal offence. If you are passing on one joint, in the case of cannabis, it could be a criminal offence if it's an older person to a younger person. Where do you decide to draw the line in terms of trafficking? How have you worked that out?

Dr. Cardoso: At the same time as we approved the law, we approved and added defining the amounts of each drug that can be in the possession of the user, and we decided on an amount for own consumption for 10 days. It's clear the amount of drug you can possess to use.

But, even if the user has in their possession more than that quantity, he is sent to court by the police, but, at the same time, the judge, if they identify that the substance is only for their own consumption, sends them back to the commission.

So we had clearly an amount of drug used in 10 days or to consume in 10 days.

The Chair: Thank you.

Senator Seidman: Thanks to both of you for your presentations to us this morning.

I'd like to address my question, at the outset, to our guests from Portugal, if I may. I'd like to thank you, first of all, for providing insights into the challenges that Portugal has faced with respect to drug abuse and your country's experience with decriminalization.

I'd like to refer, Dr. Cardoso, to your concluding comments. You said that you will follow the international developments on the risk assessment of cannabis in terms of its impact on health, but you said, "For the moment, there is, in our opinion, a lack of scientific evidence."

Cependant, en fait, ce que nous faisons relativement au trafic est identique à ce qu'on ferait si la consommation était criminalisée. C'est le même travail.

Le président : Permettez-moi de poursuivre dans la même veine, docteur Cardoso.

En ce qui a trait au trafic, ou ce que vous appelez la « réduction de l'offre », de quelle façon distinguez-vous les gros poissons des petits, les grands trafiquants des autres? Nous avons discuté, ici, par exemple, du fait que, si une personne qui dépasse tout juste l'âge limite donne du cannabis à une personne juste en dessous de l'âge limite, c'est une infraction criminelle. Si des gens se passent un joint, dans le cas du cannabis, ce pourrait être une infraction criminelle si c'est une personne plus âgée qui le passe à une personne plus jeune. Où décidez-vous de tracer la ligne en ce qui concerne le trafic? De quelle façon vous y êtes-vous pris?

Dr Cardoso : En même temps que nous avons approuvé la loi, nous avons approuvé et ajouté des définitions quant aux quantités de chaque drogue qu'une personne peut avoir en sa possession, et nous avons déterminé la quantité utilisée pour une consommation personnelle de 10 jours. La quantité de drogue qu'une personne peut avoir en sa possession pour sa consommation est claire.

Cependant, même si un utilisateur a en sa possession plus de drogue, il est aiguillé vers le tribunal par la police, mais, en même temps, si le juge détermine que la substance n'était destinée qu'à la consommation personnelle du contrevenant, ce dernier est renvoyé vers la commission.

Nous avons donc défini clairement la quantité de drogues consommée en 10 jours.

Le président : Merci.

La sénatrice Seidman : Merci à vous deux de vos exposés ce matin.

Je voudrais poser ma question, d'entrée de jeu, à nos invités du Portugal, si vous me le permettez. Pour commencer, je tiens à tous vous remercier de nous avoir fourni de l'information sur les défis que le Portugal a dû relever en ce qui concerne la consommation de drogues et l'expérience de votre pays en matière de décriminalisation.

J'aimerais revenir, docteur Cardoso, sur vos derniers commentaires. Vous avez dit que vous allez garder un œil sur ce qui se passe à l'échelle internationale en matière d'évaluation des risques du cannabis relativement à son incidence sur la santé, mais vous avez dit que, selon vous, il y a en ce moment « un manque de preuve scientifique ».

I'd like to ask if you could, please, expand on this opinion. Do you believe that legalizing a drug instead of decriminalizing it could imply and send a message that it's safe to use?

Dr. Cardoso: In fact, I can take your last phrase to say yes. Here in Portugal, on this discussion around the world about legalization, we are convinced that we have a little bit increasing consumption only because we decriminalized 17 years ago.

When I mentioned the lack of scientific evidence, I would like to see the WHO or the United Nations improving the scientific approach and the assessment on the cannabis use to see if the prohibition or the situation of illicitude of these substances could be maintained or not because, in fact, the United Nations conventions are for trafficking, not so well-related with health issues. From our point of view, the WHO or the United Nations as a whole need to make more strong and in-depth assessments on the health impact of this consumption. If the result of this assessment gives us the information that cannabis use is not so bad or so problematic, then it can be changed. The acts under the regulation could be written differently. But this is the idea. We need to know more to maintain the substance as illegal or another kind of annex or so. But, from our point of view, it will be interesting or important to hear WHO and the United Nations.

Senator Seidman: I want to actually really confirm that I understand what you told us because I think it's really important. You said, in response to the last part of my question, that, yes, there is an increase in use, you think, from decriminalizing in Portugal and that it does send a message that it's safer to use marijuana. Is that correct?

Dr. Cardoso: No.

Senator Seidman: I just wanted to be clear.

Dr. Cardoso: I mentioned we have, in fact, an increase in the consumption of cannabis, in lifetime prevalence. That's easy to understand in a lifetime in adults, between 15 and 74. Also in the youth, prevalence is decreasing. All other drugs are decreasing. The prevalence is decreasing, in the last years.

What I mentioned is about the discussion all over the world about legalization. Even here in Portugal, people understand that if they are legalizing the substance, probably the risk is not so high. We have an increase of consumption in the last two or three years.

J'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet. Croyez-vous que légaliser une drogue plutôt que de la décriminaliser pourrait sous-entendre que sa consommation est sécuritaire et envoyer un tel message?

Dr Cardoso : En fait, pour ce qui est de l'intervention que vous venez de faire, je peux répondre par oui. Ici, au Portugal, relativement à cette discussion à l'échelle internationale sur la légalisation, nous sommes convaincus que nous avons noté une petite augmentation de la consommation, et c'est seulement parce que nous avons décriminalisé la drogue il y a 17 ans.

Lorsque j'ai parlé du manque de données scientifiques, j'aimerais que l'OMS ou les Nations Unies améliorent leur approche scientifique et l'évaluation de la consommation du cannabis afin de voir si l'interdiction ou la situation de l'illégalité de ces substances peuvent être maintenues ou non parce que, en fait, les conventions des Nations Unies concernent le trafic, et pas vraiment les enjeux liés à la santé. De notre point de vue, l'OMS ou les Nations Unies doivent globalement réaliser une évaluation plus solide et plus approfondie des répercussions sur la santé d'une telle consommation. Si les résultats de cette évaluation nous apprennent que la consommation de cannabis n'est pas si mal ni si problématique, alors il pourra y avoir des modifications. Les lois visées par la réglementation pourraient être rédigées différemment. Mais c'est l'idée. En savoir plus pour maintenir la légalité de la substance ou l'inclure dans un autre type d'annexe ou je ne sais trop. Cependant, de notre point de vue, ce sera intéressant ou important de savoir ce que l'OMS et les Nations Unies ont à dire à ce sujet.

La sénatrice Seidman : Je veux vraiment confirmer que j'ai bien compris ce que vous nous avez dit parce que je crois que c'est très important. Vous avez dit, en réponse à la dernière partie de ma question que, oui, il y a une augmentation de la consommation, selon vous, associée à la décriminalisation au Portugal et que cela envoie bel et bien un message selon lequel la consommation de marijuana est plus sécuritaire. C'est exact?

Dr Cardoso : Non.

La sénatrice Seidman : Je voulais tout simplement que ce soit clair.

Dr Cardoso : J'ai mentionné qu'il y a, en fait, une augmentation de la consommation de cannabis lorsqu'on parle de la prévalence à vie. C'est facile à comprendre lorsqu'on parle de toute la vie des adultes, entre 15 et 74 ans. En outre, chez les jeunes, la prévalence diminue. Il y a des diminutions dans toutes les autres drogues. La prévalence a diminué au cours des dernières années.

Ce que j'ai mentionné concernait la discussion un peu partout dans le monde sur la légalisation. Même ici, au Portugal, les gens comprennent que, s'ils légalisent la substance, c'est probablement parce que les risques ne sont pas si élevés. Nous

Senator Seidman: The discussion of legalization. Thank you.

The Chair: Colleagues, I now have eight members on the list and we are running short of time, so I will cut it back to three minutes each.

[Translation]

Senator Mégie: My question is for Dr. Cardoso. In your presentation, you said that 98 per cent of users consume heroin and that 50 per cent use other hard drugs. What percentage of users consumes marijuana?

[English]

Dr. Cardoso: First, I mentioned that 1997 was a huge problem. In 1997, those who were in treatment, 98 per cent were heroin addicts and 50 per cent injected the drug. Now we have 6 or 7 per cent injecting, and heroin consumers are only 10 per cent or something like that of all who are in treatment. The majority of illegal consumers and users are from cannabis. In fact, 25 per cent, if I remember well, of those who went to treatment.

In general, our prevalence of consumption in a lifetime of cannabis was around 10 per cent; less than 10 per cent in the population surveyed between 15 and 74 years. In the young population between 15 and 34, we have around 15 or 16 per cent. And in the youth, from a survey that is applied at 16 years in schools, we have around 15 per cent saying that in a lifetime they experience cannabis.

Senator Omidvar: My question is to our guests from Portugal and maybe Ms. Santos, given your title. I'd like to explore the impact of decriminalization in your relationships with international communities. Were any sanctions levied against Portugal as a result of decriminalization? How was your relationship with the EU impacted? Do you have any information if your citizens have seen an increase in denial of entry to the United States because of decriminalization?

Ana Sofia Santos, Head, International Relations Division, Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal): Concerning your first question, in the beginning, when we decriminalized in 2001, there was an understanding from the United Nations, mainly from the International Narcotics Control Board, that this option

notons une augmentation de la consommation au cours des deux ou trois dernières années.

La sénatrice Seidman : La discussion sur la légalisation. Merci.

Le président : Chers collègues, il y a maintenant huit membres sur la liste, et nous allons manquer de temps. Par conséquent, nous devons passer à trois minutes chacun.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse au Dr Cardoso. Dans votre présentation, vous avez dit que 98 p. 100 des consommateurs utilisaient l'héroïne et que 50 p. 100 utilisaient d'autres drogues dures. Quel est le pourcentage de ceux qui utilisaient la marijuana?

[Traduction]

Dr Cardoso : Premièrement, j'ai mentionné que, en 1997, nous avons un immense problème. À cette époque, parmi ceux qui étaient en traitement, 98 p. 100 étaient des héroïnomanes, et 50 p. 100 utilisaient d'autres drogues injectables. Actuellement, nous en sommes à 6 ou 7 p. 100 qui consomment des drogues injectables, et les héroïnomanes ne représentent qu'environ 10 p. 100 ou à peu près des gens en traitement. La majeure partie des consommateurs de drogues illégales sont des consommateurs de cannabis. En fait, ils représentent 25 p. 100 — si je me rappelle bien — de tous ceux qui ont suivi un traitement.

En général, la prévalence de la consommation du cannabis au cours de la vie était d'environ 10 p. 100, moins de 10 p. 100 de la population sondée entre 15 et 74 ans. Parmi la population plus jeune, les 15 à 34 ans, on parle d'environ 15 ou 16 p. 100. De plus, pour ce qui est des jeunes, à la lumière d'un sondage qu'on fait passer aux jeunes de 16 ans, nous avons constaté qu'environ 15 p. 100 d'entre eux avaient dit avoir déjà consommé du cannabis.

La sénatrice Omidvar : Ma question s'adresse à nos invités du Portugal et, peut-être, à Mme Santos, vu votre titre. J'aimerais aborder la question de la décriminalisation dans le cadre de vos liens avec la communauté internationale. Des sanctions ont-elles été imposées au Portugal à la suite de la décriminalisation? En quoi votre relation avec l'UE a-t-elle été touchée? Avez-vous des renseignements quant à savoir si vos citoyens se sont vu plus souvent refuser l'accès aux États-Unis en raison de la décriminalisation?

Ana Sofia Santos, chef, Division des relations internationales, Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD — Portugal) : Pour ce qui est de votre première question, au début, lorsque nous avons procédé à la décriminalisation, en 2001, les Nations Unies, et principalement l'Organe international de contrôle des

that Portugal took at the time was not within what was defined by the conventions. We had two missions from the International Narcotics Control Board to Portugal. After the second mission, they stated in their annual report that, in fact, the option that we took in Portugal was within what was defined by the conventions because the consumption is still prohibited, but it's no longer a crime.

We still have an administrative sanction to the use, possession and acquisition of the substances. Concerning trafficking, nothing really changed from what we had before.

There was, I would say, quite a lot of discussions with the UN. Of course, during these years we received — and we still today receive — a lot of foreign delegations from around the world to visit and to see how we put this system in place.

Finally, in 2016, when we had the United Nations special session in New York, at that time the chairman of the International Narcotics Control Board made a presentation and said that, in fact, Portugal should be considered a best-practice model within the parameters of the conventions.

So I would say that it took some time for the United Nations to realize that we were within the conventions.

Concerning our relations with EU countries, I wouldn't say that it changed the relations we had with our partners. Of course, in the beginning there was quite a lot of curiosity. We received a lot of invitations, and we still do today, to present our policy. There was, in fact, other countries, like the Czech Republic, that more recently than Portugal decriminalized.

On your last question, in fact, I don't have the data. I don't have information as to whether there was any consequence of this policy in what concerns the entrance of Portuguese citizens to the U.S.

Senator Galvez: Thank you very much for your statement.

When we deal with drugs, the policy alternatives go from prohibition to decriminalization to legalization, and here in Canada we are also allowing commercialization. So we are making a big jump.

From what Dr. Kenneth Finn mentioned, it comes with a risk, and I want to reduce the risk. I would like to have your opinion on setting a maximum concentration of THC, the age at which we should allow young people to smoke joints, labelling and homegrown. Can you advise what your position is on those?

stupéfiants, ont affirmé que cette option choisie par le Portugal à ce moment-là ne respectait pas ce qui était défini dans les conventions. Il y a eu deux missions de l'Organe international de contrôle des stupéfiants au Portugal. Après la deuxième mission, les responsables ont indiqué dans leur rapport annuel que, en fait, l'option choisie au Portugal respectait ce qui est défini dans les conventions parce que la consommation reste interdite, c'est simplement qu'elle n'est plus criminalisée.

Il y a encore des sanctions administratives liées à la consommation, la possession et l'acquisition des substances. En ce qui a trait au trafic, rien n'a vraiment changé par rapport à ce que nous avions auparavant.

Il y a eu, je dirais, beaucoup de discussions avec les Nations Unies. Bien sûr, durant ces années, nous avons reçu — et nous recevons encore aujourd'hui — beaucoup de délégations étrangères de partout dans le monde qui viennent voir de quelle façon nous avons mis notre système en place.

Enfin, en 2016, durant la séance spéciale des Nations Unies, à New York, le président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants a présenté un exposé et dit que, en fait, le Portugal devait être considéré comme un modèle de pratique exemplaire respectant les paramètres des conventions.

Je dirais, donc, qu'il a fallu un certain temps pour que les Nations Unies se rendent compte que nous respectons les conventions.

En ce qui a trait à nos relations avec les pays de l'UE, je ne dirais pas que cela a changé les relations que nous avons avec nos partenaires. Bien sûr, au début, il y a eu beaucoup de curiosité. Nous avons reçu beaucoup d'invitations, et nous en recevons encore beaucoup aujourd'hui, pour présenter notre politique. Il y a eu, en fait, d'autres pays, comme la République tchèque, qui ont procédé, plus récemment que le Portugal, à la décriminalisation.

Pour ce qui est de votre dernière question, en fait, je n'ai pas de données. Je n'ai pas d'information, quant à savoir si la politique a eu des conséquences en ce qui a trait à l'entrée des citoyens portugais aux États-Unis.

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup de vos déclarations.

Lorsqu'il est question de drogues, les options stratégiques vont de l'interdiction à la légalisation en passant par la décriminalisation et, ici, au Canada, nous permettrons aussi la commercialisation. Par conséquent, nous faisons un grand saut.

À la lumière de ce que le Dr Kenneth Finn a mentionné, tout cela entraîne un risque, et je veux réduire ce risque. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'établissement d'une concentration maximale de THC, de l'âge auquel on devrait permettre aux jeunes de fumer des joints, de l'étiquetage et de la culture à

Dr. Finn: First, I would not encourage smoking. Cannabis is well known to have and carry similar carcinogens to tobacco smoke. Even with vaporization, you still get some of those chemicals. In Colorado, a lot of the products have been found to be contaminated with heavy metals, which can cause cancer. They can be contaminated with fungus, pesticides, rodenticides, et cetera. As a physician, I would not recommend any type of smoking.

As you know, in the Colorado experience we have a significant number of home grows. The cartels are coming from all over the world and hiding in plain sight under the law. It's really taxing a lot of our resources from law enforcement and DEA. What they do most of the time these days is tackling the home grows, because there's really no monitoring other than neighbours reporting noxious smells, and that will be the tip-off for them to go in and eradicate those home grows.

Regarding labelling, that was one of the task force things that we worked on, and I was on the governor's task force for Amendment 64. Part of our project, in the consumer safety and social issues workgroup, was to talk about labelling. Do not make these things attractive to children. Do not have candies, gummies, cartoons or advertising that entices young people.

Dr. Cardoso: Not having legalized cannabis use, we didn't discuss labelling. We only see that the THC concentration is related to effects on health. Any discussion on health issues needs to be involved with the identification, and maybe, when legalizing, identify the concentration of THC or cannabidiol or its components of cannabis. In our opinion, that is of the most importance to consumers concerning the related health problems.

Senator Raine: My question is also directed to our witnesses from Portugal. Because it is no longer a crime to possess and use any drug in Portugal and your police are now able to focus on the suppliers of drugs, which is still illegal, how does a person who is a drug user get their supply legally without breaking the law or without dealing with the criminal element?

domicile. Pouvez-vous nous faire part de votre position relativement à ces enjeux?

Dr Finn : Premièrement, je n'encourage personne à fumer. Il est bien connu que le cannabis contient des cancérrogènes similaires à la fumée du tabac. Même avec la vaporisation, on ingère encore certains produits chimiques. Au Colorado, on a constaté que beaucoup de produits étaient contaminés par des métaux lourds, ce qui cause le cancer. Ils peuvent être contaminés par des champignons, des pesticides, des rodenticides, et ainsi de suite. En tant que médecin, je ne recommande de fumer le cannabis d'aucune façon.

Comme vous le savez, dans le cadre de l'expérience au Colorado, il y a eu beaucoup de culture à domicile. Les cartels viennent de partout dans le monde pour se cacher à la vue de tous, sous le couvert de la loi. C'est vraiment un gros poids sur nos ressources d'application de la loi et celles de la DEA. Ce que les intervenants de ces organisations font la plupart du temps, de nos jours, c'est de lutter contre les cultures à domicile, parce qu'il n'y a vraiment pas de surveillance, à part lorsque des voisins signalent des odeurs désagréables, ce qui leur donne une bonne raison de se présenter et d'éradiquer ces cultures à domicile.

En ce qui a trait à l'étiquetage, c'est l'une des choses sur lesquelles nous avons travaillé, et j'ai participé aux travaux du groupe de travail du gouverneur sur l'amendement 64. Une partie de notre projet, dans le cadre des travaux du groupe de travail sur la sécurité du consommateur et les enjeux sociaux, consistait à parler d'étiquetage. Assurez-vous que les emballages ne sont pas attrayants pour les enfants. Refusez les friandises, les jujubes, les dessins animés ou la publicité pouvant attirer les jeunes.

Dr Cardoso : Puisque nous n'avons pas légalisé la consommation de cannabis, nous n'avons pas discuté d'étiquetage. Nous constatons seulement que la concentration de THC a une incidence sur la santé. Toute discussion liée aux enjeux associés à la santé doivent faire intervenir la détermination et, peut-être, au moment de la légalisation, la détermination des concentrations de THC ou de cannabinoïdes ou les composantes du cannabis. Selon nous, c'est d'une importance cruciale pour les consommateurs en ce qui concerne les problèmes liés à la santé.

La sénatrice Raine : Ma question est aussi destinée aux témoins du Portugal. Puisque ce n'est plus un crime de posséder ou de consommer des drogues au Portugal et que vos services de police peuvent maintenant se concentrer sur les fournisseurs de drogues, dont les activités sont toujours illégales, de quelle façon un consommateur de drogues peut-il obtenir légalement sa drogue sans enfreindre la loi ou sans traiter avec des éléments criminels?

Dr. Cardoso: Dealing is always a crime, and you have to go to the dealer to buy any substance. What the police don't do is go against the consumer. But even in that case, if they catch someone using or in possession of the substance, they send them to the commission. The idea is not to put them in jail but send them to that commission and try to keep them out of the consumption.

Senator Raine: Does the commission supply, for drug addicts, the drugs that they want to use?

Dr. Cardoso: I didn't understand. Sorry.

Senator Raine: Does your health system provide drugs to addicts to keep them away from the criminal element?

Dr. Cardoso: Even when they are found by the police, the drug is seized. The only substance you give to addicts is some medicines like methadone or buprenorphine. In some countries of Europe, they use heroin-like medicine. In Portugal, we don't use it. So the acquisition is still illegal.

The Chair: You have this commission. You have a fine system for the consumer. They're fined, I understand, anywhere between 25 euros and 150 euros, but the commission can also provide other sanctions, such prohibitions on frequenting different places. What if the consumer doesn't pay the fine or can't pay the fine — maybe they're too poor — or violates one of these sanctions? What do you do then? Do you still not send them to jail? How do you rectify this matter?

Dr. Cardoso: No. In fact, we have to stress the main objective. The main objective is to look at these people like people who need help or treatment for stopping consumption, not to punish them in any way.

The first idea, and even the fee, only could be applied if it's not an addict, only an occasional consumer or the second time he's found consuming by the police. The idea is trying to dissuade the consumption.

Senator Poirier: Thank you both for your presentation.

Dr. Finn, you didn't paint a pretty picture. I can tell you that. A lot of what you've mentioned, I did start taking notes, but there were so many I didn't catch them all. A lot of the increases that you're seeing and talking about are also a lot of the items that we're seeing that people are fearing with the legalization of marijuana, also of the increased cost to health care and the

Dr Cardoso : Le commerce est toujours un crime, et les gens doivent aller voir des trafiquants pour acheter toutes les sortes de drogues. Ce que les services de police ne font pas, c'est de s'attaquer aux consommateurs. Cependant, même dans de tels cas, si les policiers arrêtent quelqu'un qui consomme une substance ou est en possession d'une substance, ils l'aiguillent vers la commission. L'idée, c'est non pas de les envoyer en prison, mais de les renvoyer devant la commission afin de les aider à arrêter de consommer.

La sénatrice Raine : Est-ce que la commission fournit aux toxicomanes la drogue qu'ils veulent consommer?

Dr Cardoso : Je n'ai pas compris. Désolé.

La sénatrice Raine : Est-ce que votre système de santé fournit de la drogue aux toxicomanes afin qu'ils n'aient pas à se tourner vers des éléments criminels?

Dr Cardoso : Même lorsque les policiers trouvent de la drogue, ils la saisissent. La seule substance qu'on redonne aux toxicomanes, c'est certains médicaments comme la méthadone ou la buprénorphine. Dans certains pays d'Europe, ils utilisent un médicament similaire à l'héroïne. Au Portugal, nous ne le faisons pas. L'acquisition est donc encore illégale.

Le président : Vous avez cette commission. Vous avez un système d'amendes pour les consommateurs. Ils sont mis à l'amende, d'après ce que je comprends, et doivent verser entre 25 et 150 euros, mais la commission peut aussi prévoir d'autres sanctions, comme des interdictions de fréquenter différents endroits. Qu'arrive-t-il si le consommateur ne paie pas l'amende ou ne peut pas la payer — il est peut-être pauvre — ou qu'il viole l'une des autres sanctions? Qu'arrive-t-il alors? L'envoyez-vous encore en prison? De quelle façon rectifiez-vous la situation?

Dr Cardoso : Non. En fait, nous devons rappeler l'objectif principal : l'objectif principal, c'est de voir ces personnes comme des gens qui ont besoin d'aide ou de traitements pour arrêter de consommer; on ne veut les punir d'aucune façon.

La première idée... même dans le cas des amendes, on les donne seulement à des gens qui ne sont pas des toxicomanes, seuls les consommateurs occasionnels ou ceux qui se font prendre une deuxième fois en train de consommer par la police se voient imposer des amendes. L'idée, c'est d'essayer de dissuader la consommation.

La sénatrice Poirier : Merci à vous deux de vos exposés.

Docteur Finn, vous n'avez pas brossé un beau tableau. Ça, je peux vous le dire. J'avais commencé à prendre en note beaucoup des choses que vous avez dites, mais il y en avait tellement que je n'ai pas pu tout écrire. Beaucoup des augmentations que vous constatez et dont vous parlez sont aussi des choses que les gens craignent avec la légalisation de la marijuana, tout comme

increased risk to your health, among many other things. I thank you for sharing those with us.

My question is going to be on the THC level potency. In Colorado, at the beginning, if I'm understanding right, there was no limit of regulating the THC. In 2016, some legislator proposed an amendment of the limit of THC to 16 per cent. In your opinion, should we be looking at the THC levels to prevent the high potency of the product?

Dr. Finn: If you're going to limit it, limit it to 10 per cent. The products that are available in Colorado can push the 95 per cent, and we're seeing, with my friends and colleagues in the emergency department, a significant increase in the number of people presenting to the emergency department with psychosis.

There was a friend and colleague of mine in the emergency department, as an example, who had a young 16-year-old with no psychiatric history who ended up using a high-potency product and ended up having to be restrained, tased, ended up stabbing a security guard in the face with a knife, ended up assaulting his family members where one of the family members ended up in the intensive care unit. A lot of these things have to do with the potency.

You have the Kristine Kirks of the world, who was shot in the head by her husband, who was on a high-potency product. You have Levy Thamba, who jumped off a balcony because he ingested high-potency products.

You have adolescents and youths using vaporizing pens at school, because it doesn't smell, with very high-potency products. The vaping data shows that kids who are vaping the e-cigarettes are more likely to go to marijuana compared to the ones who are not vaping and are less likely to use marijuana.

The potency is a huge issue. An example, a colleague of mine this morning sent me a text about a person presenting in the emergency room with cannabis hyperemesis syndrome for the third time this week. The increase in utilization of the health care system is really starting to tax, especially in the community where she's at that does not have a lot of resources and is less financially well-off, lower socio-economic status, et cetera.

The potency is a huge problem, and I would strongly limit it to 10 per cent.

Senator Manning: Thank you to our witnesses. My question is for Dr. Finn.

l'augmentation des coûts des soins de santé et le risque accru pour la santé, entre autres choses. Je vous remercie de nous avoir fait part de tout cela.

Ma question portera sur la teneur en THC. Au Colorado, au début, si j'ai bien compris, il n'y avait pas de limite réglementant le THC. En 2016, certains législateurs ont proposé un amendement pour limiter la limite de THC à 16 p. 100. Selon vous, devrions-nous réfléchir aux niveaux de THC pour prévenir des produits très puissants?

Dr Finn : Si vous voulez imposer une limite, tenez-vous-en à 10 p. 100. Les produits disponibles au Colorado peuvent atteindre une puissance de 95 p. 100, et nous constatons, je parle de mes amis et collègues dans les urgences, l'augmentation importante du nombre de personnes qui se présentent à l'urgence en état de psychose.

Un de mes amis et collègues à l'urgence, par exemple, a vu un jeune âgé de 16 ans qui n'avait aucun antécédent psychiatrique consommer un produit très puissant. Il a fallu le maîtriser, l'électrocuter et il a fini par poignarder un gardien de sécurité au visage avec un couteau, et a fini par agresser des membres de sa famille, au point où l'un d'eux s'est retrouvé aux soins intensifs. Beaucoup de ces problèmes sont liés à la puissance.

Il y a les Kristine Kirk de ce monde, qui s'est fait tirer dans la tête par son époux, qui avait consommé un produit très puissant. Il y a Levy Thamba, qui a sauté en bas d'un balcon après avoir ingéré des produits très puissants.

Il y a des adolescents et des jeunes qui utilisent des stylos de vaporisation à l'école, parce qu'il n'y a pas d'odeur, mais qui contiennent des produits très puissants. Les données sur le vapotage indiquent que les enfants qui utilisent de telles cigarettes électroniques sont plus susceptibles de se tourner vers la marijuana comparativement à ceux qui ne vapotent pas et qui sont moins susceptibles de le faire.

La puissance est un enjeu majeur. Par exemple, une de mes collègues, ce matin, m'a envoyé un texto au sujet d'une personne qui s'est présentée à l'urgence avec le syndrome d'hyperémèse cannabinoïde pour la troisième fois en une semaine. Ce recours accru au service de santé commence vraiment à exercer des pressions sur le système de soins de santé, surtout dans la collectivité où il survient et où il n'y a pas beaucoup de ressources, où les gens s'en tirent moins bien sur le plan financier, leur situation économique étant moins bonne et ainsi de suite.

La puissance est un énorme problème, et je vous recommande fortement de vous en tenir à 10 p. 100.

Le sénateur Manning : Merci aux témoins. Ma question est destinée au Dr Finn.

Could you estimate what legalization has cost the health care system in the state of Colorado since the policy was introduced? I know you did some work on that, a case study.

My second question is that, if I heard you correctly, municipalities opted out by 72 per cent, I believe you said? I'm not 100 per cent sure. In our legislation that we're proposing here, there's no option to opt out, so I'm wondering if you can explain how that works. I understand, also, that your age is 21 years and our legislation is talking about 18. Maybe you want to comment on that.

Dr. Finn: That's part of the problem. When you have medical marijuana laws allowing 18 and above, a lot of these kids are in high school and they can become medical marijuana patients, and because they can't get that at 21, there's that gap. So these young kids can become the school drug dealer because they can get their medical marijuana card and there's no good tracking system of the medical marijuana patients going to certain dispensaries and purchasing a daily limit.

The other issue is that the ones that are 21, they're medicinalizing their recreational use. They're self-diagnosing and managing medical problems. Because we have this two-sided coin of is it medical, is it legal, what is it?

But I think the cost is huge. The two legal drugs we already have, alcohol and tobacco, generate a lot of money for their respective industries, but they sure cost society quite a bit of money. I haven't read or found anywhere else yet that marijuana will be any different.

We are seeing that in Colorado. I did a study just on my local community, about a \$20-million loss. If you extrapolate that to the state level, that is potentially a \$500-million loss in that time frame of 2009 to 2014, just on the cusp of legalization.

So there are all these other public health concerns and effects that we need to be aware of. There are effects on the reproductive system. There are effects on maternal/fetal and on the cardiovascular system. Just like the other substances we already have, there's potentially a huge societal cost coming down the pipe.

So the question to your question is: Why did 72 per cent of the municipalities say, "Okay, we voted for it, but we don't want it in our backyard"? Not just a few, but the vast majority of municipalities said, "We don't want it in our communities."

Pouvez-vous estimer ce que la légalisation a coûté au système de soins de santé dans l'État du Colorado depuis l'introduction de la politique? Je sais que vous avez réalisé certains travaux à ce sujet, une étude de cas.

Ma deuxième question est la suivante : les municipalités se sont retirées à 72 p. 100, si j'ai bien compris ce que vous avez dit. Je ne suis pas parfaitement sûr. Dans la loi que nous proposons, ici, il n'y a pas d'option de retrait, alors je me demande si vous pouvez nous expliquer de quelle façon cela fonctionne. Je comprends, aussi, que vous avez opté pour une limite d'âge de 21 ans, tandis que notre loi prévoit 18 ans. Vous avez peut-être quelque chose à dire à ce sujet.

Dr Finn : C'est une partie du problème. Lorsqu'il y a des lois liées à la marijuana thérapeutique permettant aux jeunes de 18 ans et plus de consommer, beaucoup de ces jeunes sont au secondaire et ils peuvent devenir des patients autorisés à consommer de la marijuana à des fins thérapeutiques et, puisqu'ils ne peuvent pas en obtenir à 21 ans, il y a une lacune. Par conséquent, ces jeunes peuvent devenir des trafiquants de drogues à l'école, parce qu'ils peuvent obtenir leur carte de marijuana thérapeutique, et le système de contrôle des patients qui se rendent dans certains dispensaires pour acheter leur limite quotidienne de marijuana thérapeutique n'est pas très bon.

L'autre problème, c'est que les consommateurs de 21 ans achètent du cannabis thérapeutique à des fins récréatives. Ils établissent eux-mêmes un diagnostic et la façon de gérer leurs problèmes médicaux. C'est parce que nous avons ces deux côtés de la médaille... Est-ce un usage thérapeutique, est-ce légal? Qu'est-ce que c'est exactement?

Cependant, je crois que les coûts sont énormes. Les deux drogues qui sont déjà légales, l'alcool et le tabac, génèrent beaucoup d'argent dans leur industrie respective, mais elles coûtent aussi beaucoup d'argent à la société, c'est évident. Je n'ai pas encore lu ou trouvé ailleurs de l'information précisant que ce sera différent dans le cas de la marijuana.

C'est ce que nous constatons au Colorado. J'ai fait une étude sur ma collectivité locale, et on parle d'une perte d'environ 20 millions de dollars. Si on extrapole ce résultat au niveau de l'État, on pourrait parler de 500 millions de dollars de perte de 2009 à 2014, simplement au tout début de la légalisation.

Il y a donc toutes sortes d'autres préoccupations et répercussions liées à la santé publique dont il faut tenir compte. Il y a des répercussions sur le système reproducteur. Il y a des effets sur la mère, le fœtus et le système cardiovasculaire. Comme toutes les autres substances que nous avons déjà, le coût pour la société qui nous attend pourrait être énorme.

Alors la question liée à votre question est la suivante : pourquoi est-ce que 72 p. 100 des municipalités ont dit : « D'accord, nous avons voté en faveur de la mesure, mais nous n'en voulons pas dans notre cour? » Il n'y en a pas seulement

Senator Manning: In the legislation, they had an option to opt out. Right?

Dr. Finn: They had an option to opt in or opt out. Colorado Springs is the second-largest city in the state and we opted out of having legal marijuana, but again, we have 500 illegal grows in our community, so that does say something.

Senator Campbell: Thank you for coming today, doctor. Do you happen to be familiar with a group called Smart Approaches to Marijuana?

Dr. Finn: Yes, I'm familiar with them.

Senator Campbell: Are you a member of them?

Dr. Finn: I am not.

Senator Campbell: It surprises me, because your stats virtually mirror everything they say. Quite frankly, I'd like to address two of them.

Hospitalization and ER. There's this great surprise on your part that when marijuana is legalized, suddenly people start showing up in the ER. I would suggest to you the reason they're able to show up in the ER is because when they have difficulties, with marijuana being legal, they can actually go get medical support for, as you point out, mainly it's psychotic episodes that they find. It should come as no surprise. Everybody is making a big deal about this, but it should come as no surprise to us that when you legalize, people will take advantage of the medical facilities that are available rather than taking a chance on having their children taken away from them, being arrested and the cops being called. Would you agree with that?

Dr. Finn: I would. I mean, that's part of the social norming. When a substance becomes more available and readily accessible and people find that it is safe or reportedly safe — herbal, green or whatever descriptor you have. With legalization comes increased use. With increased use comes increased problems. With increased problems come visits to the emergency department.

Senator Campbell: The SAM report was 2013, which basically started this whole thing. But in 2017 — and there's a report that's coming to all senators — there's a Colorado report that suggests that some of the public health initiatives with regard to cannabis-related harms are actually positive and are actually moving forward.

quelques-unes : c'est bien la majorité des municipalités qui ont dit : « Nous n'en voulons pas dans nos collectivités. »

Le sénateur Manning : Dans la loi, elles avaient l'option de se retirer, c'est exact?

Dr Finn : Les collectivités avaient la possibilité d'y adhérer ou de s'en retirer. Colorado Springs est la deuxième ville en importance de l'État, et nous avons choisi de ne pas autoriser la marijuana, mais, encore une fois, il y a 500 installations de culture illégale dans notre collectivité, ce qui en dit long.

Le sénateur Campbell : Merci d'être là aujourd'hui, docteur. Connaissez-vous un groupe qui s'appelle Smart Approaches to Marijuana?

Dr Finn : Oui, je connais ce groupe.

Le sénateur Campbell : En êtes-vous membre?

Dr Finn : Non.

Le sénateur Campbell : Cela me surprend, parce que vos statistiques sont quasiment identiques à tout ce que les représentants de cette organisation ont dit. Franchement, j'aimerais revenir sur deux de ces statistiques.

L'hospitalisation et les visites à l'urgence. Vous semblez être très surpris du fait que, lorsque la marijuana a été légalisée, soudain les gens ont commencé à se présenter à l'urgence. Je vous dirais que la raison pour laquelle ils peuvent se présenter à l'urgence, c'est parce que, lorsqu'ils ont des problèmes, puisque la marijuana est légale, ils peuvent en fait obtenir du soutien médical, comme vous l'avez souligné, principalement lorsqu'ils ont des épisodes psychotiques. Cela ne devrait pas vous surprendre. Tout le monde semble en faire grand cas, mais personne ne devrait être surpris par le fait que, une fois que la substance est légale, les gens tireront parti des installations médicales plutôt que de courir le risque que leurs enfants leur soient enlevés, qu'on les arrête et qu'on appelle les policiers. N'êtes-vous pas d'accord avec cela?

Dr Finn : Je le serais. Vous savez, cela fait partie de la banalisation sociale. Lorsqu'une substance devient plus accessible, plus facilement accessible, et que les gens constatent que la consommation est sécuritaire ou, du moins, c'est ce qu'on dit, c'est une herbe, c'est vert ou peu importe la façon dont on veut décrire le cannabis... La légalisation entraîne une consommation accrue, laquelle entraîne une augmentation des problèmes. Lorsqu'il y a plus de problèmes, il y a plus de visites aux urgences.

Le sénateur Campbell : Le rapport SAM datait de 2013, soit essentiellement lorsque tout a commencé. Cependant, en 2017 — et il y a un rapport qui sera remis à tous les sénateurs —, il y a eu un rapport produit au Colorado qui donne à penser que certaines des initiatives liées à la santé publique concernant les

The second thing that I want to address — and again, your stats, it's the same type of thing from SAM — is this opioid use and overdose. Surely you're aware that there's an epidemic of overdoses around the world. It doesn't matter whether you have marijuana legalized or marijuana not legalized, those overdose deaths are going up. Would you agree with that?

Dr. Finn: Yes. I think that what I would agree with is that the opioid overdose deaths are going up. This was a little dip, if you look at some of the data, between 2014-15, 2015-16, but the numbers from 2017 show another increase in opioid overdose deaths.

Senator Campbell: Just for your information, we're doubling in Canada. We've doubled in one year our deaths. So we're familiar with that.

Dr. Finn: Actually, cannabis use is a predictor of opioid misuse.

Senator Campbell: Where is the stat on that? Where is the science of that?

Dr. Finn: The data came from, I think it was, Olsson's article in the *Journal of Psychiatry* recently. They looked at a number of 34,000 people, and they did these studies showing that cannabis use increases the risk of non-medical prescription opioid use and opioid use disorder.

Senator Campbell: I have one last question. There's this Livingston et al., which is a paper put out in 2017. In Colorado, they found that with legalization, in fact there was a 6.5 per cent reduction in overdose deaths — and this is a scientific paper — versus the rest of the country, which averaged 6.5 increase, Kentucky leading them. We're going along with this idea of gateway drug, all the rest of it. The fact of the matter is that marijuana and opioid overdose deaths are not a connected or relation of fact.

The Chair: Do you have a further comment?

Dr. Finn: Yes. I think there are some weaknesses to the Livingston study from the *Journal of Public Health*. He looked at some of that data, but he didn't take into consideration a lot of other factors, including the increase and widespread use of Narcan, which is a reversal agent for opioid overdose. He didn't take into consideration the fact that physicians are more reluctant to prescribe and patients, in my experience, are reluctant to receive opioid prescriptions. There was also, at the same time, rescheduling of hydrocodone from schedule 3 to schedule 2.

méfais du cannabis ont en fait des effets positifs et font avancer les choses.

La deuxième chose que je voulais aborder — et, encore une fois, vos statistiques sont du même type que ce qu'avance SAM —, c'est la question de la consommation des opioïdes et des surdoses. Vous savez sûrement qu'il y a une épidémie de surdoses partout dans le monde. Peu importe que la marijuana soit légalisée ou non, les décès par surdose augmentent. N'êtes-vous pas d'accord?

Dr Finn : Oui. Je crois que je peux être d'accord avec vous sur le fait que les décès par surdose d'opioïdes augmentent. Il y a eu une légère réduction, si on regarde certaines des données, en 2014-2015, 2015-2016, mais les chiffres de 2017 montrent une nouvelle augmentation du nombre de décès par surdose d'opioïdes.

Le sénateur Campbell : À titre d'information, sachez que le nombre a doublé au Canada. Le nombre de décès a doublé en un an. C'est donc quelque chose que nous connaissons.

Dr Finn : En fait, la consommation de cannabis est un prédicteur du mauvais usage des opioïdes.

Le sénateur Campbell : Et où sont vos statistiques à ce sujet? D'où viennent les données scientifiques?

Dr Finn : Les données viennent, si je ne m'abuse, du récent article d'Olsson dans le *Journal of Psychiatry*. Les chercheurs se sont penchés sur 34 000 personnes et ont réalisé des études montrant que la consommation de cannabis augmente le risque de consommation à des fins non médicales d'opioïdes et de mésusage d'opioïdes.

Le sénateur Campbell : J'ai une dernière question. Il y a un article, de Livingston et coll., qui a été produit en 2017. Au Colorado, ils ont constaté que, grâce à la légalisation, en fait, on note une réduction de 6,5 p. 100 des décès par surdose par rapport au reste du pays où l'on constate, en moyenne, une augmentation de 6,5 p. 100, le Kentucky arrivant au premier rang. Nous vous suivons pour ce qui est de cette idée que le cannabis est une drogue d'introduction et tout cela. Il n'en reste pas moins que la marijuana et les décès par surdose d'opioïdes ne sont pas liés et qu'il n'y a pas de relation entre les deux.

Le président : Avez-vous autre chose à ajouter?

Dr Finn : Oui. Il y a une certaine faiblesse dans l'étude de Livingston parue dans le *Journal of Public Health*. Il a regardé certaines des données, mais il n'a pas tenu compte de beaucoup d'autres facteurs, y compris l'utilisation accrue et répandue du Narcan, un agent désactivateur en cas de surdose d'opioïdes. Il n'a pas tenu compte du fait que les médecins hésitent davantage à en prescrire et que les patients, selon mon expérience, hésitent à recevoir des ordonnances d'opioïdes. Il y a aussi, en même temps, le fait que le classement de l'hydrocodone est passé de

There are other factors other than just the fact that marijuana is there, therefore we're going to have opioid —

Senator Campbell: No —

The Chair: Senator, we're out of time. You're out of your time and we're out of time totally for this. The statistics are mind-boggling on both sides of this issue, I must say.

But let me thank Dr. Finn. I'm sorry about your travel being so complicated in getting here, but thank you for coming.

Thank you very much, Dr. Cardoso and Ana Sofia Santos. *Obrigado*. Have a good day.

In this second panel, as in the case of the first panel, we will focus on other jurisdictions, and in this particular case, two states of the United States. From Alaska, I welcome Dr. Jay Butler, Chief Medical Officer, Alaska Department of Health and Social Services; and from the Washington State Liquor and Cannabis Board comes Mr. Rick Garza, who is joining us by video conference.

Gentlemen, welcome to both of you. We appreciate your contributing to this discussion. I would like you, first of all, to give us up to seven minutes of opening remarks, and then the committee will engage you with questions.

Dr. Jay Butler, Chief Medical Officer, Alaska Department of Health and Social Services: Thank you, Mr. Chairman, and good morning, members of the Senate Social Affairs Committee. I appreciate the opportunity and the invitation to speak to you today.

For the record, I am Dr. Jay Butler, Chief Medical Officer, Alaska Department of Health and Social Services, and also immediate past president of the U.S. Association of State and Territorial Health Officials.

Although marijuana remains illegal at the federal level in the U.S., it has now been legalized in nine states, and nearly one in four Americans live in a state where state law allows possession and retail sales.

As a health official for a jurisdiction where possession and retail sale of marijuana was legalized in 2014, I'll focus my comments on three public health concerns regarding marijuana use and the public health approaches to mitigating those concerns. I will be happy to discuss other issues related to the potential health risks as well as benefits during the question and answer period.

l'annexe 3 à l'annexe 2. Il y a d'autres facteurs à part le simple fait que la marijuana est accessible, et par conséquent, il y aura, du point de vue des opioïdes...

Le sénateur Campbell : Non...

Le président : Monsieur le sénateur, le temps est écoulé. Votre temps est écoulé et en fait nous n'avons plus de temps du tout. Les statistiques sont incroyables, peu importe de quel côté on regarde la chose, je dois dire.

Je tiens à remercier le Dr Finn. Je suis désolé que vos déplacements pour vous rendre ici aient été si compliqués et je vous remercie d'être venu.

Merci beaucoup, docteur Cardoso et Ana Sofia Santos. *Obrigado*. Bonne journée.

Nous passons au deuxième groupe. Comme dans le cas du premier, nous allons nous attacher à d'autres administrations, dans le cas qui nous occupe, deux États des États-Unis. Je souhaite la bienvenue au Dr Jay Butler, médecin chef du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Alaska, et à M. Rick Garza, du Washington State Liquor and Cannabis Board qui comparait par vidéoconférence.

Messieurs, bienvenue à vous deux. Nous vous remercions de votre contribution à notre discussion. J'aimerais pour commencer vous donner jusqu'à sept minutes pour présenter votre déclaration préliminaire, puis les membres du comité vous poseront des questions.

Dr Jay Butler, médecin chef, ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Alaska : Merci, monsieur le président, et bonjour aux membres du comité sénatorial des affaires sociales. Je suis heureux d'avoir l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Pour le compte rendu, je suis le Dr Jay Butler, médecin chef du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Alaska. Je suis aussi le tout dernier président de l'Association of State and Territorial Health Officials des États-Unis.

Même si la marijuana reste illégale à l'échelon fédéral aux États-Unis, elle a maintenant été légalisée dans neuf États, et près d'un Américain sur quatre vit dans un État où la loi étatique permet la possession et la vente au détail.

En tant que responsable de la santé dans une administration où la possession de marijuana et sa vente au détail ont été légalisées en 2014, je vais axer mes commentaires sur trois préoccupations liées à la santé publique associées à la consommation de marijuana et aux approches en matière de santé publique pour les atténuer. Je serai heureux de discuter d'autres enjeux liés aux risques potentiels sur la santé ainsi qu'aux avantages connexes durant la période de questions et de réponses.

The first public health concern is underage use, both intentional and unintentional. In Alaska in 2017, 41 per cent of high school students reported ever trying marijuana and 21 per cent reported having used in the past month. One in 10 reported having used for the first time at age 13 or younger.

However, over the past decade, these rates have changed little. Like Colorado, Alaska has been a state where, historically, use has been higher than national averages.

However, there has also been an increase in the proportion of teens who believe that there are few or no health risks associated with marijuana use, and similar trends have also been reported from other states.

Of concern is problem use and dependency, which is reported to develop in up to one in ten regular users. The risk of problem marijuana use is nearly twofold greater for those who initiate regular use during adolescence.

In Alaska, as well as other states with open retail stores, sales as well as possession are restricted to persons aged 21 years and older. This aligns with age restrictions in all states on alcohol sales and, now in five states and over 300 cities, sales of tobacco products.

An increase in unintentional intoxication among young children was mentioned earlier due to ingestion of THC-infused edibles in Colorado. The problem is being addressed by requiring packaging and branding that clearly marks the item as containing tetrahydrocannabinol, or THC, packaging that is unlikely to be attractive to children, child-resistant packaging and limiting the amount of THC in a serving or in a single package. In Colorado, Washington and California, the THC content in a serving is set at 10 milligrams. In Alaska and Oregon, it is 5 milligrams. In all five states, a single package cannot contain more than 10 servings.

A second area of concern that was mentioned earlier is use during pregnancy. THC crosses the placenta and enters the fetal circulation. Animal studies suggest that exogenous cannabinoids may interfere with the action of the naturally occurring cannabinoids that contribute to normal fetal brain development. In humans, use during pregnancy has been linked to lower birth weight.

La première préoccupation liée à la santé publique est la consommation par des mineurs, intentionnelle ou non. En Alaska, en 2017, 41 p. 100 des étudiants du secondaire ont déclaré avoir essayé la marijuana, et 21 p. 100 ont déclaré avoir consommé dans le dernier mois. Un jeune sur dix déclarait avoir consommé pour la première fois à 13 ans ou moins.

Cependant, au cours de la dernière décennie, ces taux ont peu changé. Comme au Colorado, l'Alaska est un État où, historiquement, l'utilisation a été plus élevée que les moyennes nationales.

Cependant, il y a également eu une augmentation de la proportion d'adolescents qui croient qu'il y a peu de risques pour la santé, voire aucun, associés à la consommation de marijuana, et on a aussi cerné des tendances semblables dans d'autres États.

Ce qui est préoccupant, c'est la consommation problématique et la dépendance, des problèmes qui touchent un utilisateur adolescent régulier sur 10. Le risque de consommer de façon problématique de la marijuana est quasiment deux fois supérieur chez ceux qui commencent à consommer régulièrement durant l'adolescence.

En Alaska, comme dans d'autres États où il y a des points de vente au détail, la vente et la possession sont limitées aux personnes âgées de 21 ans et plus. Cela correspond aux restrictions de tous les États en ce qui concerne la vente d'alcool et, maintenant dans 5 États et plus de 300 villes, la vente de produits du tabac.

Une augmentation des cas d'intoxication involontaire chez les jeunes enfants a été mentionnée plus tôt. Ces problèmes découlent de l'ingestion de produits comestibles infusés de THC au Colorado. On s'attaque à ce problème en exigeant un emballage et une marque indiquant clairement que les produits contiennent du tétrahydrocannabinol ou du THC. Les emballages doivent être peu susceptibles d'attirer les enfants. Il faut utiliser des emballages résistants aux enfants et limiter la quantité de THC par portion ou dans les produits à emballage unique. Au Colorado, à Washington et en Californie, le contenu en THC d'une portion est établi à 10 milligrammes. En Alaska et en Oregon, c'est 5 milligrammes. Dans les cinq États, un seul emballage ne peut pas contenir plus de 10 portions.

Une deuxième préoccupation qui a été mentionnée précédemment, c'est la consommation durant la grossesse. Le THC traverse le placenta et entre dans la circulation fœtale. Des études réalisées sur des animaux donnent à penser que des cannabinoïdes exogènes peuvent interférer avec l'action des cannabinoïdes naturels qui contribuent au développement cérébral normal du fœtus. Chez les humains, l'utilisation durant la grossesse a été associée à une diminution du poids à la naissance.

A recent report from California demonstrated that use of marijuana during pregnancy, particularly among younger women, has increased, and roughly one in five pregnant women under age 24 reported having used marijuana in 2016 prior to legalization. Data from multiple states indicate declining perception of risk of use during pregnancy, although there have been few new data documenting either safety or risk.

In Alaska, we have focused on providing information to pregnant women and their health care providers on the currently unknown safety profile of marijuana use during pregnancy. We have developed print and social media materials that address alcohol, tobacco and marijuana use during pregnancy under the message of “legal is not the same as safe.” These materials are available through health care providers’ offices, social service agencies and marijuana retail outlets. I’ve provided some of the printed forms of those materials, and I know they will be available to you later today.

The third area of concern is driving under the influence. There’s clear evidence that cannabis impairs driving and increases crash risk. Higher blood THC concentrations slow reaction times, limit peripheral vision and increase variability in speed and lane position. Impairment by THC appears to be dose-related and is enhanced by concomitant use of alcohol.

In Alaska, we are addressing driving and boating while impaired as part of a broader public health message, “be a responsible user.” This has included video broadcast and social messages developed by the Division of Public Health with input from community marijuana users and actually delivered by some of the retail store owners. The reason for that is in doing community focus groups, we found when it comes to marijuana use, users don’t believe me; they don’t believe their doctor; they don’t believe the government in general, but they will listen to the retailers.

It is important to note that there are a number of limitations in the data from the U.S. on the public health effects of marijuana legalization. First of all, there are only a few years of data available. Colorado and Washington legalized in 2012, followed by Alaska and Oregon in 2014. It takes a number of months, if not years, for the commercialization and the retail regulation and

Un récent rapport de Californie révèle que la consommation de marijuana pendant la grossesse, particulièrement chez les jeunes femmes, a augmenté. En effet, environ une femme enceinte sur cinq âgée de moins de 24 ans a déclaré avoir consommé de la marijuana en 2016 avant la légalisation. Des données de plusieurs États dénotent une diminution de la perception du risque associé à la consommation durant la grossesse, même s’il y a eu peu de nouvelles données documentant soit l’innocuité, soit le risque.

En Alaska, nous nous sommes efforcés de fournir de l’information aux femmes enceintes et à leurs professionnels de la santé sur le profil d’innocuité actuellement inconnu de la consommation de marijuana durant la grossesse. Nous avons préparé des documents imprimés et pour les médias sociaux qui traitent de la consommation d’alcool, de tabac et de marijuana durant la grossesse, et le message principal c’est que « légal ne veut pas dire sécuritaire ». Ces documents sont accessibles dans les bureaux des professionnels de la santé, les organismes de services sociaux et les points de vente au détail de marijuana. J’ai apporté certains des documents imprimés en question, et je sais qu’ils vous seront remis plus tard aujourd’hui.

Le troisième sujet de préoccupation, c’est la conduite avec facultés affaiblies. Il y a des données probantes claires selon lesquelles le cannabis mine les capacités de conduire et augmente le risque d’accident. De hautes concentrations de THC dans le sang ralentissent les temps de réaction, limitent la vision périphérique et augmentent la variabilité quant à la vitesse et à la position dans les voies. Le niveau des facultés affaiblies par le THC semble être lié à la dose et est accentué par une consommation concomitante d’alcool.

En Alaska, nous nous attaquons à la question de la conduite et de la navigation avec facultés affaiblies dans le cadre d’un message de santé publique plus général selon lequel il faut être des utilisateurs responsables. Cela a aussi inclus la diffusion d’une vidéo et la communication de messages sociaux, mis au point par la division de la santé publique à la lumière des commentaires formulés par le milieu des consommateurs de marijuana. En fait, certains de ces messages ont été communiqués par les propriétaires de points de vente au détail. La raison pour laquelle nous avons procédé ainsi, c’est que, dans le cadre de groupes de discussion communautaires, nous avons constaté que, lorsqu’il est question de consommation de marijuana, les utilisateurs ne me croient pas. Ils ne croient pas leur médecin et ne croient pas non plus le gouvernement de façon générale, mais ils écoutent les détaillants.

Il est important de souligner qu’il y a un certain nombre de limites associées aux données américaines liées aux effets sur la santé publique de la légalisation de la marijuana. Premièrement, on a seulement des données depuis peu d’années. Le Colorado et Washington ont légalisé la marijuana en 2012, suivis par l’Alaska et l’Oregon en 2014. Il faut un certain nombre de mois, peut-être même d’années, pour que la commercialisation, la

establishment of a market to get up and going. It's really too early to draw many firm conclusions.

Second, although there are available data from earlier epidemiological studies, the retail marijuana that is available in 2018 generally has much higher THC content than what was available when many of us were young, as was mentioned earlier.

Finally, there are many more modes of administration than in the past. In addition to the traditional joints and brownies, the emerging retail market includes THC-infused beverages, concentrate oils and tinctures, vaping solutions and topical products, in addition to a whole cornucopia of THC-infused products, everything from baked goods to salad dressing to barbecue sauce.

I'll close by encouraging you to consider marijuana as a unique product. While there are public health lessons to be learned from the regulation of alcohol and tobacco, it is important to not conflate the health effects of those products or the optimal public health approach to each.

I look forward to the discussion that will follow. Thank you for the opportunity to speak to you today.

The Chair: Thank you such, Dr. Butler.

Rick Garza, Director, Washington State Liquor and Cannabis Board: Good morning, Mr. Chairman and members of the committee.

With only seven minutes, I'll begin by stating that the model that was used in Washington — and again the initiative was passed November 2012 — is modelled around the model that was used coming out of Prohibition in 1934. It's interesting that the author of the initiative looked at how we came out of Prohibition, such as very strict requirements for licensure to make sure we keep the criminal element out; and policies, rules and laws with respect to youth access.

So I'll share that, as the first two states in 2012, we waited nine months to hear from the federal government as to whether they were going to allow us to move forward with this experiment, knowing that it defied the prohibition federally.

réglementation de la vente au détail et la création d'un marché en tant que tel atteignent une vitesse de croisière. Il est vraiment trop tôt pour tirer beaucoup de conclusions fermes.

Ensuite, même s'il existe des données provenant d'études épidémiologiques précoces, la marijuana vendue au détail accessible en 2018 affiche généralement un contenu en THC de loin supérieur à ceux auxquels nous avons accès lorsque bon nombre d'entre nous étaient jeunes, comme cela a été mentionné précédemment.

Enfin, il y a beaucoup plus de modes d'administration que par le passé. En plus des joints traditionnels et des carrés au chocolat, les nouveaux produits sur le marché du détail incluent des boissons infusées au THC, des huiles concentrées et des teintures, des solutions de vapotage et des produits topiques, en plus d'une pléthore de produits infusés au THC; il y a de tout, des produits de boulangerie aux vinaigrettes en passant par les sauces barbecue.

En conclusion, je vous encourage à considérer la marijuana comme un produit unique. Même s'il y a des leçons liées à la santé publique à tirer de la réglementation de l'alcool et du tabac, il est important de ne pas confondre les effets sur la santé de ces produits avec l'approche optimale en matière de santé publique dans chaque cas.

J'attends avec impatience la discussion qui suivra. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup, docteur Butler.

Rick Garza, directeur, Washington State Liquor and Cannabis Board : Bonjour, monsieur le président, et bonjour aux membres du comité.

Comme je dispose seulement de sept minutes, je commencerai par dire que le modèle qui a été utilisé à Washington — et, encore une fois, on parle d'une initiative qui a été adoptée en novembre 2012 — s'appuie sur le modèle qui a été utilisé à la suite de la prohibition, en 1934. Il est intéressant de noter que l'auteur de l'initiative s'est penché sur la façon dont nous sommes sortis de la prohibition, par exemple en misant sur des exigences très strictes en matière de permis d'exercice pour nous assurer de garder les éléments criminels à l'écart et les politiques, les règles et les lois en ce qui concerne l'accès des jeunes.

Je vais donc vous dire que, en tant qu'un des deux premiers États à l'avoir fait en 2012, nous avons attendu neuf mois pour savoir si le gouvernement fédéral allait nous permettre d'aller de l'avant avec cette expérience, sachant qu'elle allait à l'encontre de l'interdiction fédérale.

The Cole memorandum was provided nine months later, in August 2013. It really is the guiding principles around which we set up our regulations. There are three areas, and one was just that we had some details from a doctor from Alaska. But I would say that, because of the committee's work, I want to focus on the restricting-youth-access piece.

We do compliance checks as the liquor regulatory in Washington, and we have for over 80 years. We are using the same program in Washington for cannabis retailers. It's interesting that the initiatives set up the same program. In fact, the model for alcohol regulation in Washington is modelled after British Columbia to our north.

We do compliance checks in Washington — three to four compliance checks for each retailer a year. We have tight security requirements and penalties for sales. The youth compliance rate for the last four years in Washington has been about 92 per cent. That's even better than the compliance rate that we have for alcohol retailers, which is somewhere between 84 and 90 per cent. The reason we're doing better with respect to cannabis is that we have fewer retailers.

We actually use the same model. Until 2011, the state was the retailer of spirits, similar to the way some Canadian provinces retail alcohol. We used that same model. We only allow 500 retail stores statewide. We have a population, as you're aware, of over 7 million. We do many compliance checks per year.

Also, we were about six months behind Colorado, and we saw some of the things that were happening with respect to edibles and infused products. The board by emergency rule adopted a rule that stated that no edibles or infused products could be especially appealing to children. Little did we know that in the black and grey markets of medical, many infused and edible products were appealing to children: gummy bears, lollipops, cotton candy and ice cream. So we actually wrote an emergency rule. We have a four-person committee at the Liquor and Cannabis Board that reviews all packaging, labelling and product for edibles and infused. That has kept some of the bright colours and things that we saw in the black and grey markets out of our market.

Le mémo Cole est arrivé neuf mois plus tard, en août 2013. Il contient vraiment les principes directeurs sur lesquels nous nous sommes appuyés pour établir notre réglementation. Il y a trois domaines, et l'un d'eux est simplement le fait que nous avons reçu certains détails d'un médecin de l'Alaska. Cependant, je dirais que, en raison des travaux du comité, je veux me concentrer sur la question de la restriction de l'accès pour les jeunes.

Nous faisons régulièrement des vérifications de la conformité dans le cadre de la réglementation des alcools à Washington, et c'est ce que nous faisons depuis plus de 80 ans. Nous utilisons le même programme à Washington auprès des détaillants de cannabis. Il est intéressant de constater que les initiatives ont mis en place le même programme. En fait, le modèle de réglementation de l'alcool à Washington s'appuie sur le modèle de la Colombie-Britannique, qui se trouve au nord de nous.

Nous procédons à des vérifications de la conformité à Washington, à trois ou quatre vérifications de la conformité chez chaque détaillant, chaque année. Nous avons adopté des exigences strictes en matière de sécurité et des pénalités en matière de vente. Le taux de conformité lié à l'accès des jeunes au cours des quatre dernières années à Washington s'est élevé à environ 92 p. 100. C'est encore mieux que le taux de conformité affiché par les détaillants d'alcool, qui se situe entre 84 et 90 p. 100. La raison pour laquelle nous obtenons de meilleurs résultats dans le cas du cannabis, c'est qu'il y a moins de détaillants.

En fait, nous utilisons le même modèle. Jusqu'en 2011, l'État était le détaillant de spiritueux, comme c'est le cas dans certaines provinces canadiennes pour la vente d'alcool au détail. Nous avons utilisé le même modèle. Nous avons seulement permis 500 points de vente au détail à l'échelle de l'État. Comme vous le savez, nous comptons plus de 7 millions d'habitants. Nous réalisons beaucoup de vérifications de la conformité chaque année.

De plus, nous avons environ six mois de retard sur le Colorado, et nous avons pu voir certaines des choses qui se produisaient dans le cas des produits comestibles et des produits infusés. La commission a adopté une règle d'urgence selon laquelle aucun produit comestible ou infusé ne pouvait être particulièrement attrayant pour les enfants. Nous ne savions pas que, dans les marchés noir et gris des produits thérapeutiques, beaucoup de produits infusés ou comestibles étaient attrayants pour les enfants : des ours en gélatine, des suçons, de la barbe à papa et de la crème glacée. Nous avons donc rédigé une règle d'urgence. Au sein du Liquor and Cannabis Board, nous comptons sur un comité de quatre personnes qui examine tous les emballages, tous les étiquetages ainsi que tous les produits comestibles et infusés. Cela a permis de retirer de notre marché certains emballages aux couleurs vives et d'autres choses que nous avons constatées dans les marchés noir et gris.

I think there was a question or a comment earlier about what we've seen in the last four years with respect to youth use. In Washington, we have what's called a Healthy Use Survey. It's done every other year — 8th graders, 10th graders and 12th graders — in our high schools. We asked one basic question throughout that, which was around use in the last 30 days. We're very interested in looking at what would happen there. We were expecting to see in the health and prevention community an increase in those 8th and 10th graders with respect to use in the last 30 days. In 2012, it was 17 per cent. In 2016, it was 17 per cent. I think the prevention community and the health community were surprised to see that there wasn't a significant increase. In fact, in some counties in south Washington, it actually decreased, which we don't really understand.

The one area of concern in the survey was that the perception of harm had gone down. Again, typically when that happens, you would expect to see an increase in use, but we didn't see that.

I'll share with you, because there's so much anecdotal information with respect to the harms or not harms, depending upon whether you are an opponent or not of legalization. The Healthy Use Survey has been out in the communities and schools for over 50 years, and we use that as a benchmark to determine use, not only of cannabis but of all drugs.

I also wanted to share something that's been interesting. One of the things we didn't expect was the clash of cultures. I'll share with you that the initiative passed 56 to 44 per cent, so there's a sizeable population in Washington that voted "no." Some of the things we didn't expect that we saw that I would share with you is advertising. There was a real clash there between those who are now finally seeing that legalization had occurred and that the industry was advertising, as anyone would advertise a product. There was a real clash with citizens that led to these last two years' restrictions in advertising by the legislature and signed by the governor — restrictions for billboards. We were seeing signs up and down busy streets and inflatables.

We have a pretty large enforcement for cannabis and alcohol in Washington State, and the number one complaint we got from the public was advertising. Of all the things you'd think you would see, we were surprised to see that advertising was the

Je crois qu'il y a eu une question et un commentaire précédemment sur ce qu'on a constaté au cours des quatre dernières années au chapitre de la consommation chez les jeunes. Dans l'État de Washington, nous réalisons ce que nous appelons le Healthy Use Survey. Un sondage sur une consommation saine. On le réalise chaque année auprès des jeunes de 8^e, 10^e et 12^e années — dans nos écoles secondaires. Nous posons depuis toujours une question de base au sujet de la consommation au cours des 30 derniers jours. Nous voulons vraiment savoir ce qui arrivera là. Au sein du milieu de la santé et de la prévention, nous nous attendons à une augmentation du taux de consommation au cours des 30 derniers jours chez les jeunes de 8^e et 10^e années. En 2012, l'augmentation était de 17 p. 100. En 2016, 17 p. 100 aussi. Je crois que le milieu de la prévention et le milieu de la santé ont été surpris qu'il n'y ait pas une augmentation importante. En fait, dans certains comtés du sud de Washington, on note en fait une diminution, ce que nous ne comprenons pas vraiment.

L'un des sujets préoccupants dans le cadre du sondage, c'est le fait que la perception quant aux préjudices a diminué. Encore une fois, lorsqu'une telle chose se produit, on s'attendrait à une augmentation de la consommation, mais ce n'est pas ce que nous avons vu.

Je dois vous dire que, puisqu'il y a tellement de renseignements anecdotiques en ce qui a trait aux préjudices ou au fait qu'il n'y a pas de préjudices, selon que vous parlez à une personne qui est pour ou contre la légalisation... Notre Healthy Use Survey est réalisé dans les collectivités et les écoles depuis plus de 50 ans, et nous utilisons les résultats comme point de repère pour déterminer la consommation, non seulement du cannabis, mais de toutes les drogues.

Je tiens aussi à vous dire quelque chose que nous avons trouvé intéressant. L'une des choses auxquelles nous ne nous attendions pas, c'est le choc des cultures. Je dois vous dire que notre initiative a été adoptée à 56 contre 44 p. 100, et il y a donc une importante population à Washington qui a voté « non ». Certaines des choses que nous ne nous attendions pas à voir, et dont je vais vous faire part, c'est la publicité. Il y a eu un véritable choc entre ceux qui constatent maintenant que la légalisation a bel et bien eu lieu et qui ont constaté que l'industrie en faisait la publicité, comme le ferait n'importe qui faisant la publicité d'un produit. Il y a eu un réel choc au sein des citoyens, et c'est ce choc qui a mené aux restrictions imposées par l'assemblée législative sur la publicité au cours des deux dernières années. Ces restrictions qui concernent les panneaux d'affichage ont été signées par le gouverneur. Il y a tout de même des affiches dans les rues achalandées et des panneaux gonflables.

Dans l'État de Washington, il y a beaucoup d'activités d'application de la loi liée au cannabis et à l'alcool, et la principale plainte que nous avons reçue du public concernait la publicité. De tout ce qu'on aurait pu s'attendre à voir se

biggest concern. That then led to further restrictions upon the industry.

Another thing was banking. We've been fortunate. We have three state credit unions and state chartered banks that allow banking because of the way that we vet our licensees. We go through a pretty extensive process to vet our licensees, just as we did for liquor. We go through a background check, fingerprints from the state parole in Washington State and also through a contract with the FBI. So we also vet not only the applicant but, the way the initiative was written, we also vet financiers and investors. We do a financial background. We want to know where the money came to establish the business. Again, this is trying to make sure we keep the criminal element outside this industry.

I think I've come to my seven minutes, Mr. Chairman. I look forward to any questions you may have. Thank you.

The Chair: Thank you very much. You both packed a lot of information into seven minutes. We'll get some more information via our questions now.

Senator Seidman: Thank you very much for your presentations.

I will address my question perhaps to Mr. Butler first. I'd like to ask you specifically about your experience in testing and regulating THC content in Alaska. You alluded to some issues in your presentation, but there was a recent article in the *Anchorage Daily News*, within the last few days, actually, which quoted a member of Alaska's Marijuana Control Board as saying:

Alaskans have an obsession with marijuana that tests over 20 per cent (THC).

I understand this quote was in reference to revelations that advertised potency on labels is frequently inaccurate. In addition to the apparent rise in faulty testing, the demand for high-potency marijuana has created strong financial incentive for growers, retailers and test labs to game the system.

I'd like you to speak to the growing demand for high-potency marijuana in Alaska and the challenges in labelling and testing in the labs.

produire, nous avons été surpris de voir que la principale préoccupation tenait à la publicité. Cela a alors entraîné l'imposition d'autres restrictions pour l'industrie.

Un autre enjeu était lié aux banques. Nous avons eu de la chance. Nous avons trois coopératives de crédit d'État et des banques à charte d'État qui permettent les opérations bancaires en raison de la façon dont nous contrôlons nos titulaires de permis. Nous suivons un processus assez exhaustif pour vérifier nos détenteurs de permis, tout comme nous le faisons dans le domaine des spiritueux. Nous procédons à des vérifications des antécédents, des vérifications des empreintes digitales auprès des services de libération conditionnelle de l'État de Washington et grâce à un contrat avec le FBI. Par conséquent, non seulement nous vérifions donc les demandeurs, mais, en raison de la façon dont le texte de l'initiative a été rédigé, nous contrôlons aussi les financiers et les investisseurs. Nous réalisons un examen des antécédents financiers. Nous voulons savoir d'où vient l'argent utilisé pour créer l'entreprise. Encore une fois, on tente ainsi de s'assurer de repousser tous les éléments criminels à l'extérieur de l'industrie.

Je crois avoir écouté mes sept minutes, monsieur le président. Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

Le président : Merci beaucoup. Vous avez tous les deux réussi à nous fournir beaucoup d'information en sept minutes. Nous pourrions obtenir de plus amples renseignements grâce aux questions.

La sénatrice Seidman : Merci beaucoup de vos exposés.

Pour commencer, je vais poser mes questions au Dr Butler. J'aimerais tout particulièrement connaître votre expérience en ce qui a trait aux tests et à la réglementation liés au contenu en THC en Alaska. Vous avez mentionné certains problèmes dans votre exposé, mais un article paru dans le *Anchorage Daily News*, au cours des derniers jours, cite ainsi un membre du Marijuana Control Board de l'Alaska :

Les Alaskains sont obsédés par la marijuana qui contient plus de 20 p. 100 de THC.

Je comprends que cette situation concernait des révélations liées au fait que la puissance indiquée sur les étiquettes était souvent inexacte. En plus de l'augmentation apparente du nombre de mauvais tests, la demande pour de la marijuana très puissante a créé un fort incitatif financier pour les cultivateurs, les détaillants et les laboratoires d'essai d'essayer de contourner les règles du système.

J'aimerais que vous nous parliez de la demande croissante pour de la marijuana très puissante en Alaska et les défis liés à l'étiquetage et aux tests en laboratoire.

Dr. Butler: Thank you, senator. If I didn't know better, I would swear you looked at my notes where I decided what topics I would address in question and answer.

Testing is a topic that we haven't discussed very much today. You actually bring up a number of issues there. Let me start with the item of high potency.

One of the ways that it's important not to conflate marijuana with, say, alcohol, is alcohol is generally not assessed by the consumer for its quality by the alcohol content, whereas oftentimes marijuana is. There's a desire for the higher level of THC, at least in the current market, based on the analysis that I've seen.

One of the challenges that we've had in Alaska that relates to regulation, and that I think is pertinent to your deliberations — and I suspect Mr. Garza would like to comment on this also — is the challenges we've had with the testing to document the THC content for the consumer.

In Alaska, the permitting process allows commercial labs to do that testing. There is quality oversight by the state, but the actual collection of the specimen and standardization of protocols has not been as well developed. So we actually have a testing working group going through the process of lessons learned connecting with the other states of how we could do a better job with that.

Right now, the law in Alaska is that the label needs only disclose the amount of THC. There are other states that also require disclosures of cannabidiol content and, as was mentioned earlier, there are other concerns about heavy metals, pesticides and contaminants such as moulds within the product also.

If there's a recommendation I would make, I think you want to think long and hard about how to standardize the testing process so that you get accurate measures. If you're going to do this in a way that is as safe as possible for the consumer and so that the consumer can be informed, the testing procedures have to be standardized.

Mr. Garza: You could have written that article in Washington State, not just in Anchorage, because we've had exactly the same issues.

In fact, this last legislative session, one of the problems that we had earlier on, to be honest with you, is many of the State agencies that we would have typically worked with for lab

Dr Butler : Merci, madame la sénatrice. Si je ne vous connaissais pas, j'aurais juré que vous avez regardé mes notes lorsque j'ai décidé des sujets que j'aborderais durant la période des questions et des réponses.

Les essais sont un sujet dont nous n'avons pas beaucoup parlé aujourd'hui. Vous avez en fait soulevé un certain nombre d'enjeux. Permettez-moi de commencer par la question de la forte puissance.

L'une des raisons pour lesquelles il ne faut pas confondre marijuana et, par exemple, alcool, c'est que les consommateurs n'évaluent généralement pas l'alcool en fonction de la qualité du contenu alcoolique, tandis que c'est souvent le cas pour la marijuana. Les gens souhaitent obtenir des niveaux de THC supérieurs, du moins dans le marché actuel, à la lumière des analyses que j'ai examinées.

L'un des défis auquel nous sommes confrontés en Alaska concerne la réglementation, et je crois que c'est pertinent dans le cadre de vos délibérations — et je soupçonne que M. Garza aimerait aussi en parler — et je parle ici des défis que nous avons rencontrés au moment d'effectuer des tests pour documenter le contenu en THC pour les consommateurs.

En Alaska, le processus de délivrance de permis permet à des laboratoires commerciaux de réaliser les essais. L'État assure une surveillance en matière de qualité, mais la collecte des spécimens en tant que telle et la normalisation des protocoles ne sont pas des procédures qui ont été bien définies. Par conséquent, nous avons en fait créé un groupe de travail responsable des essais qui passe en revue le processus et les leçons apprises, tissant des liens avec d'autres États afin de déterminer de quelle façon on pourrait mieux faire ce travail.

Actuellement, la loi en Alaska fait en sorte que l'étiquette doit seulement indiquer la quantité de THC. Il y a d'autres États qui exigent aussi la divulgation du contenu en cannabinoïdes et, comme on l'a mentionné précédemment, il y a aussi d'autres préoccupations liées aux métaux lourds, aux pesticides et aux contaminants comme les moisissures pouvant être présentes dans le produit.

S'il y a une recommandation que je formulerais, c'est que je crois que vous devez très bien réfléchir à la façon de normaliser le processus de test afin d'obtenir des mesures exactes. Si vous voulez procéder de la façon la plus sécuritaire possible pour le consommateur et si vous voulez que le consommateur puisse être informé, les procédures de test doivent être normalisées.

M. Garza : Vous auriez pu rédiger cet article pour l'État de Washington, pas seulement pour Anchorage, parce que nous avons exactement les mêmes problèmes.

En fait, durant la législature précédente, l'un des problèmes que nous avons rencontrés rapidement, pour être honnête avec vous, c'est que bon nombre d'organismes de l'État avec lesquels

standards, for example, or for certifying environmental labs, were reluctant to get into this space because of the federal prohibition and because of some of the funding they received from the federal government.

It took a couple of years for our partners in the other agencies to step forward, and it really meant a lot of pressure from the legislature and the governor to assist the agency. Unlike California and some of the other agencies or some of the other states, the liquor control board at that time was given primarily all the responsibility for setting up the system. We had to work with the Department of Agriculture, for example, who certifies the kitchens that are used for those that process cannabis, but even that was difficult in the beginning. I think you had a program for medical cannabis in Canada for quite some time, so I assume you don't have those issues.

We had many of the issues that the senator spoke to in the Anchorage article, and we still have them today because with lab standards for measuring potency or for measuring pesticides, for example, there's no set rule out there. We actually had to use rules that were adopted in the State of Oregon because the Department of Agriculture in Washington was reluctant to provide what pesticides should be used or not used. Again, in Washington, we would typically turn to the EPA, the Environmental Protection Agency, the federal agency, that would give us assistance and technical assistance with respect to what pesticides can or cannot be used and what are the action levels with respect to those pesticides that can be used or not used.

We did get agreement this session, and a proposal will be coming back from the department of ecology that actually certifies labs. In fact, we had the same issue with commercial or private labs. We have 16 that are certified in Washington. We actually moved funds from the liquor and cannabis board to the Department of Agriculture to buy the proper equipment so that we could do testing for pesticides because we were having the same concerns about gaming that was going on with those commercial ventures.

One of the things that I want to speak to for one moment is the issue of potency. It's something that we've talked about in the last year. Some have suggested you might want to consider taxing by THC potency, because what we're seeing — and we're seeing it throughout the States — is that people are coming in and looking for the highest potency of THC in products. That has

nous aurions habituellement travaillé pour définir des normes en laboratoire, par exemple, ou en ce qui concerne les laboratoires d'accréditation environnementaux, hésitaient à pénétrer dans ce domaine en raison de l'interdiction fédérale et en raison du fait qu'une partie de leur financement venait du gouvernement fédéral.

Il a fallu deux ou trois ans pour que nos partenaires dans d'autres organismes acceptent, et il avait vraiment fallu que l'assemblée législative et le gouverneur exercent beaucoup de pression afin d'y arriver. Contrairement à la Californie et à certains autres organismes ou certains autres États, la régie des alcools, à ce moment-là, devait assumer quasiment toute la responsabilité de la mise en place du système. Nous avons dû travailler en collaboration avec le département de l'Agriculture, par exemple, qui a accrédité les cuisines utilisées par les transformateurs de cannabis, mais même là, on a eu des difficultés au départ. Je crois que vous avez un programme lié au cannabis thérapeutique au Canada depuis pas mal de temps, alors je suis sûr que vous n'avez plus ce genre de problèmes.

Nous avons dû composer avec bon nombre des problèmes que la sénatrice a mentionnés relativement à l'article paru dans le journal d'Anchorage, et nous composons encore aujourd'hui avec ces problèmes parce que, dans le cas des normes de laboratoire pour mesurer la puissance et la présence de pesticides, par exemple, il n'y a pas un ensemble de règles établies. En fait, nous avons dû utiliser des règles qui ont été adoptées par le Sénat de l'Oregon parce que le département de l'Agriculture à Washington hésitait à préciser quels pesticides il fallait ou ne fallait pas utiliser. Encore une fois, à Washington, nous nous serions habituellement tournés vers l'EPA, l'Environmental Protection Agency, l'organisme fédéral, qui aurait pu nous fournir un soutien et une assistance technique relativement aux pesticides qu'on peut ou qu'on ne peut pas utiliser et en ce qui concerne leur seuil de nocivité respectif.

Nous nous sommes entendus au cours de la présente session et nous recevrons une proposition du ministère de l'Écologie qui, en fait, s'occupera de certifier les laboratoires. J'ajouterai ici que nous avons eu le même problème avec les laboratoires commerciaux ou privés. Seize laboratoires étaient certifiés dans l'État de Washington. En fait, nous avons transféré les fonds de la régie des alcools et du cannabis au département de l'Agriculture pour que ce dernier puisse acheter l'équipement approprié pour réaliser des tests sur les pesticides justement parce que nous avons les mêmes préoccupations au sujet des manigances de ces entreprises commerciales.

J'aimerais parler un instant de la question de la puissance. C'est quelque chose dont nous avons parlé au cours de la dernière année. Certains ont laissé entendre qu'il faudrait peut-être envisager de taxer les produits en fonction de leur puissance en THC, parce que nous constatons — et c'est quelque chose qu'on voit partout aux États-Unis — que les gens veulent acheter les produits contenant le plus de THC. On s'est donc posé la

raised the issue of whether, unlike the way that we tax it today, we should be looking at taxing it by THC potency.

I'll end with that, Mr. Chairman.

Senator Pettilerc: I would like to hear both of you on my first question, and maybe Dr. Butler first.

In your respective states, have you considered — or maybe it's existing already — safe guidelines for the use of cannabis? I'm thinking about it because we had some witnesses saying that it would be possible to come up with those guidelines, but we don't have them here in Canada. With alcohol, for example, we have guidelines for what is safe consumption for women, for men, per day and per week. Does that even exist, or is it something that is considered in your states? Who should provide those guidelines to consumers?

Dr. Butler: Senator, thank you for that question.

It's certainly a discussion that we have. I think the biggest challenge is the dearth of good scientific data to guide that discussion. That's where I sometimes find the discussion begins to try and pull data out of tobacco and alcohol, which again I would encourage you not to do.

We have focused primarily on guidelines that address the health concerns. For instance, when using edibles, we have put out statements like "go low and start slow", something like that. That is, don't keep eating, waiting for the effect. It's going to take 30 to 60 minutes for the effect to kick in.

Also, we have messages regarding the effects on driving. One of the real controversial areas is trying to figure out just when it is safe to drive after using it. Of course, that's also going to be influenced by whether you're smoking or vaping or using edibles. In the case of edibles, we have gone longer, encouraging people not to drive within eight to ten hours after consuming.

We've also encouraged people not to use alcohol and cannabis together, particularly when it comes to driving under the influence, because the two substances seem to impair driving when used together more than either one used in equal amounts alone. The brain compensatory mechanisms are each compromised by the other substance.

question de savoir si, contrairement à la façon dont on taxe actuellement les produits, nous devrions envisager de taxer le cannabis en fonction de la puissance du THC.

Je vais m'arrêter ici, monsieur le président.

La sénatrice Pettilerc : J'aimerais que vous répondiez tous les deux à ma première question, en commençant par le Dr Butler.

Dans vos États respectifs, avez-vous envisagé d'établir — vous en avez peut-être déjà — des lignes directrices pour une consommation sécuritaire du cannabis? J'y pense parce que certains des témoins sont venus ici nous dire qu'il serait possible d'élaborer de telles lignes directrices, mais nous n'en avons pas ici, au Canada. Avec l'alcool, par exemple, il y a des lignes directrices sur ce qui constitue une consommation sécuritaire pour les femmes, les hommes, le nombre de consommations par jour ou par semaine. Existe-t-il une telle chose pour le cannabis, ou est-ce quelque chose que vous envisagez de faire dans vos États? En outre, qui pourrait fournir de telles lignes directrices aux consommateurs?

Dr Butler : Madame la sénatrice, merci de la question.

C'est assurément quelque chose dont nous discutons. Je crois que le plus grand défi, c'est le manque de données scientifiques solides pour orienter ces discussions. C'est là où je constate parfois que les participants à la discussion essaient d'utiliser les données liées au tabac et à l'alcool, ce que — encore une fois — je vous encourage à ne pas faire.

Nous nous sommes concentrés principalement sur des lignes directrices liées aux préoccupations pour la santé. Par exemple, lorsqu'on consomme des produits comestibles, nous avons publié des déclarations comme : « Allez-y doucement et commencez lentement », quelque chose du genre. Cela revient à dire aux gens : « Ne continuez pas d'en manger en attendant l'effet. » Il faut de 30 à 60 minutes pour ressentir l'effet.

De plus, nous avons aussi des messages concernant les effets sur la conduite. L'un des domaines très controversés, c'est d'essayer de déterminer exactement quand il est sécuritaire de conduire après avoir consommé du cannabis. Bien sûr, tout dépend du mode de consommation, du fait que le cannabis est fumé, vapoté ou ingéré. Dans le cas des produits comestibles, nous avons établi une durée plus longue, encourageant les gens à ne pas conduire dans les 8 à 10 heures suivant la consommation.

Nous avons également encouragé les gens à ne pas consommer du cannabis et de l'alcool en même temps, surtout lorsqu'il est question de conduire sous l'influence de la drogue ou de l'alcool, parce que les deux substances semblent affaiblir encore plus — à quantités égales — la capacité de conduire lorsqu'elles sont consommées ensemble plutôt que séparément. Les mécanismes compensatoires du cerveau liés à une substance sont compromis par l'autre substance.

Senator Petitcherc: Thank you.

Mr. Garza: Senator, that's a great question.

My counterpart from Colorado and I were before the National Institute on Drug Abuse in Washington, D.C., last year. So much of this is about a lack of research and science around cannabis. You're absolutely right. Years ago, NIDA suggested that, depending upon the gender and the weight of a person, you could consume amounts of alcohol, wine or spirits.

I asked them the same thing. We would like the ability to be able to tell the consumer that this is a level of consumption that would possibly be safe or not. They kind of looked at me like they didn't know what I was talking about and we don't have any way of knowing. Consider how people consume this product, which is different, obviously, than alcohol. You have different ways. It's combusted, eaten, drunk, and how you would know what that is.

It's a great question because we've asked it. We've asked NIDA and others to do research around what a safe level of consumption is for cannabis. But as far as I know, I'm not aware of anyone who has done that work.

Much like the doctor from Alaska just stated, we're doing a lot of messaging, very identical to what they're doing around what you need to be aware of regarding edibles and other ways it's consumed.

The Chair: Let me slip in a question here if I might.

We've had some people in to talk about home cultivation. Home cultivation, according to my chart, in Washington is not permitted, but in Alaska they are allowed six plants per adult. I would like to hear briefly what led to the decision in those two different states, and how is it going? How is it working or not working? I'll start with Mr. Garza this time.

Mr. Garza: It's interesting that we're the only state that has legalized adult-use cannabis that doesn't allow for home grows. It really came down to what the initiatives said. The initiative did not allow home grows. There have been proposals in every legislative session for the last five years to allow home grows. The perspective from law enforcement is if you're creating a legal market, why do you need to create an opportunity for folks to grow for themselves and possibly sell out the back door?

La sénatrice Petitcherc : Merci.

M. Garza : Madame la sénatrice, c'est une excellente question.

L'année dernière, mon homologue du Colorado et moi avons comparu devant le National Institute on Drug Abuse à Washington, D.C. Le manque de recherche et le manque de données scientifiques au sujet du cannabis créent tellement de problèmes. Vous avez tout à fait raison. Il y a des années, la NIDA a laissé entendre que, selon le sexe et le poids d'une personne, les gens pouvaient consommer telle ou telle quantité d'alcool, de vin ou de spiritueux.

J'ai demandé aux responsables de l'organisation la même chose. Nous aimerions pouvoir dire aux consommateurs que tel ou tel niveau de consommation est possiblement sécuritaire ou non. Les responsables m'ont regardé comme s'ils ne savaient pas du tout ce dont je parlais et comme s'il était impossible de le savoir. Lorsqu'on tient compte de la façon dont les gens consomment le produit, c'est évidemment différent de la consommation d'alcool. Il y a différentes méthodes, et on peut le fumer, le manger, le boire... Et comment peut-on savoir où on en est?

C'est une excellente question, et nous l'avons nous aussi posée. Nous avons demandé au NIDA et à d'autres organisations d'effectuer des recherches sur ce en quoi pourrait consister un niveau sécuritaire de consommation de cannabis. Cependant, à ce que je sache, personne n'a fait ce travail.

Comme le médecin de l'Alaska vient de le dire, nous communiquons beaucoup de messages, très similaires à ce qu'ils font là-bas, quant à ce qu'il faut savoir au moment d'ingérer des produits comestibles du cannabis ou de consommer cette drogue d'autres façons.

Le président : Permettez-moi de poser une question, ici.

Des personnes sont venues nous parler de la culture à domicile. La culture à domicile, selon mon tableau, n'est pas permise dans l'État de Washington, mais l'Alaska permet la culture de six plants par adulte. J'aimerais que vous nous parliez rapidement de ce qui a mené à vos décisions dans vos deux États distincts, et comment les choses se passent? Dans quelle mesure est-ce que tout cela fonctionne ou non? Je vais commencer par M. Garza cette fois-ci.

M. Garza : Il est intéressant de noter que nous sommes le seul État à avoir légalisé la consommation de cannabis par des adultes qui ne permet pas la culture à domicile. Au bout du compte, on s'est appuyé sur ce qui est ressorti des initiatives, soit qu'il ne fallait pas permettre la culture à domicile. Des propositions ont été soumises durant chaque session législative au cours des cinq dernières années afin de permettre la culture à domicile. Le point de vue des responsables de l'application de la loi, c'est que, si on crée un marché légal, pourquoi faudrait-il

When I consulted with the states of Colorado and Oregon, they said, “If I could go back and change something, I would not have allowed for home grows.” I think it was part of the compromise in the initiative or, in the case of Colorado, a constitutional amendment, and it was really about the ability for people to grow for themselves. The limits they placed were very high. It was 99 plants in Colorado. In fact, in the last couple of years, they reduced that to 16 plants. What was happening was people were coming into the state from other states, cultivating and then taking it back to their states. So there was a large amount of diversion that was occurring in those states. I think the issue is not so much in the state but it’s the ability for folks to come in and grow on their own and then export it out of the state.

We’ve heard from law enforcement their concern with respect to that. But we do allow for cooperatives and home grows for medical cannabis.

Dr. Butler: The story in Alaska is really based on the history at the time when Ballot Measure No. 2, which led to legalization in 2014, passed. It was on a background of nearly 40 years of quasi-legality of marijuana for personal use and home grow in the state. This was based on a State Supreme Court case, *Irwin Ravin v. State of Alaska*. The ruling in 1975 interpreted the state constitution’s guarantee to privacy as including the right to be able to grow and possess small amounts of marijuana in the home. So we’ve had literally decades of varying degrees of decriminalization, near legalization, on which the full legalization with retail sales permission was launched in 2014. So there has not been talk of putting the genie back in the bottle when it comes to home grow.

The Chair: Is there some law enforcement of the six plants, or is it only on a complaint basis?

Dr. Butler: Again, I’m not a constable. When I talk to my law enforcement colleagues, I don’t hear a lot of discussion of this topic, although I’m usually talking about more dangerous, illicit drugs when we’re in conversation.

Senator Omidvar: I have a question for each of our guests.

aussi donner l’occasion aux gens d’en faire pousser eux-mêmes, et, possiblement, d’en vendre en cachette?

Lorsque j’ai mené des consultations auprès des États du Colorado et de l’Oregon, des responsables m’ont dit : « Si je pouvais revenir en arrière et changer quelque chose, je ne permettrais pas la culture à domicile. » Je crois que cela fait partie du compromis dans le cadre de l’initiative — en fait, dans le cas du Colorado, il s’agit d’une modification constitutionnelle —, et il était question, au bout du compte, de permettre aux gens de faire pousser des plants pour leur consommation personnelle. Les limites qui ont été établies étaient très hautes. Quatre-vingt-dix-neuf plants, au Colorado. En fait, au cours des deux ou trois dernières années, les responsables ont réduit le nombre de plants permis à 16. Ce qui se produisait, c’est que des gens venaient au Colorado d’autres États, ils cultivaient des plants, puis retournaient dans leur État. Il y avait donc une grande quantité de détournements de cannabis vers ces États. Je ne crois pas que le problème se pose vraiment au sein de l’État, il est plutôt lié à la capacité des gens de venir sur le territoire, de cultiver des plants eux-mêmes, puis d’exporter la production à l’extérieur de l’État.

Les organismes d’application de la loi nous ont fait part de leurs préoccupations à cet égard. Cependant, pour ce qui est du cannabis thérapeutique, nous autorisons les coopératives et les cultures à domicile.

Dr Butler : L’histoire, en Alaska, est vraiment fondée sur ce qui se passait au moment où l’enjeu électoral numéro 2 a été adopté, ce qui a mené à la légalisation, en 2014. Depuis près de 40 ans, de façon générale, la consommation personnelle de marijuana et la culture à domicile au sein de l’État étaient quasiment légales. Il en était ainsi en raison de l’arrêt *Irwin Ravin v. State of Alaska* de la Cour suprême de l’État. Cette décision de 1975 estimait que la garantie constitutionnelle de l’État en matière de vie privée incluait le droit de cultiver et de posséder de petites quantités de marijuana à la maison. Par conséquent, nous avons donc eu des décennies de décriminalisation — à divers degrés —, de quasi-légalisation, et c’est sur ce fondement que la pleine légalisation assortie de la permission de vente au détail s’est appuyée en 2014. Par conséquent, il n’a jamais été question d’essayer de revenir en arrière en ce qui a trait à la culture à domicile.

Le président : Y a-t-il des mesures d’application de la loi liées au maximum de six plants, ou les interventions sont-elles fondées uniquement sur des plaintes?

Dr Butler : Encore une fois, je ne suis pas agent de police. Lorsque je parle avec mes collègues du domaine de l’application de la loi, je ne les entends pas beaucoup parler de cela, même si, en fait, lorsque nous discutons, nous parlons habituellement de choses plus dangereuses, de drogues illicites.

La sénatrice Omidvar : J’ai une question pour chacun des invités.

Thank you so much for your testimony, Dr. Butler. You're a chief medical officer of health. Could you help us understand from your point of view the social harms associated with criminalization of cannabis.

Dr. Butler: Senator, the social harms that I would worry about is whether or not marijuana use can limit a young person's ability to succeed in life. That is a statement that could probably be used by both proponents and opponents to legalization. We certainly have concern that marijuana use has been associated in studies with use of other types of illicit substances, although I think, when we talk about opioids, it's important to point out that the risk is much lower than the risk that's imparted from prescription opioid use.

I also want to add, as we talk about the opioid crisis, to keep in mind this is not the same opioid crisis we were dealing with five years ago. We're seeing declines in prescription opioid overdose deaths. We're actually seeing declines in heroin overdose deaths. What's driving the epidemic right now is the influx of fentanyl, which is a different drug altogether in terms of how it's used and the impact it's having on people.

The concern that proponents will argue is that a criminal record related to marijuana, particularly if it's simple possession or small-level sales, can mark someone for life and prohibit their ability to get a job. Again, I'm a doctor, not an economist, not a lawyer, but it's very clear that among the social determinants of health, being able to get an education, being able to have a good job, is an important determinant for how to live a healthy life and be a productive member of society.

Senator Omidvar: Mr. Garza, since you're with the Washington State Liquor and Cannabis Board, I imagine you have a lot of experience in dealing with the black market. Can you describe what pricing strategies you used to limit and contain the illicit market?

Mr. Garza: For the longest time, like Colorado, Oregon, and the first states that legalized, many of those states legalized by initiative medical marijuana and cannabis, and in 1998 for Washington. For many years, 14 to 15 years, we had a black or grey market for medical marijuana. It was very easy, because of some of the loopholes in how you could qualify for an authorization. In fact what happened in Washington, like many of the other states that legalized, is the medical market became the commercial, legal market for cannabis. In fact, it took two years.

Merci beaucoup de votre témoignage, docteur Butler. Vous êtes médecin-hygiéniste en chef. Pouvez-vous nous aider à comprendre votre point de vue sur les préjudices associés à la criminalisation du cannabis?

Dr Butler : Madame la sénatrice, les préjudices sociaux qui m'inquiéteraient seraient de savoir si la consommation de marijuana peut limiter la capacité d'un jeune à réussir dans la vie. C'est une déclaration que pourraient probablement utiliser tant ceux qui sont pour la légalisation que ceux qui sont contre. Nous sommes assurément préoccupés par le fait que la consommation de marijuana a été associée, dans certaines études, à la consommation d'autres types de substances illicites, même si, selon moi, lorsqu'il est question d'opioïdes, il est important de souligner que le risque est beaucoup plus faible que celui associé à la consommation d'opioïdes d'ordonnance.

Je tiens également à ajouter que, au moment où nous parlons de la crise des opioïdes, il ne faut pas oublier que c'est la même crise des opioïdes que celle avec laquelle nous luttons il y a cinq ans. Nous avons constaté une réduction du nombre de décès par surdose d'opioïdes d'ordonnance. En fait, nous constatons une réduction du nombre de décès par surdose d'héroïne. Ce qui est à l'origine de l'épidémie, à l'heure actuelle, c'est l'afflux de fentanyl, une tout autre drogue en ce qui a trait à la façon dont elle est consommée et à son effet sur les consommateurs.

Ceux qui sont favorables à la légalisation feront valoir qu'un casier judiciaire lié à la marijuana — particulièrement si on parle de possession simple ou de vente de petites quantités — peut marquer quelqu'un pour la vie et l'empêcher de trouver un emploi. Encore une fois, je suis médecin, pas économiste, ni avocat, mais il est clair que, parmi les déterminants sociaux de la santé, le fait de pouvoir poursuivre des études et d'avoir un bon emploi sont des déterminants importants d'une vie saine et d'une participation productive au sein de la société.

La sénatrice Omidvar : Monsieur Garza, puisque vous travaillez pour la Washington State Liquor and Cannabis Board, j'imagine que vous avez beaucoup d'expérience liée au marché noir. Pouvez-vous nous décrire les stratégies en matière d'établissement des prix que vous utilisez pour limiter et contenir le marché illicite?

M. Garza : Pendant très longtemps, comme au Colorado, en Oregon et dans les premiers États qui ont procédé à la légalisation... Dans nombre de ces États, la légalisation a découlé de l'initiative liée à la marijuana et au cannabis thérapeutiques, et c'est ce qui est arrivé à Washington en 1998. Pendant de nombreuses années — 14 ou 15 ans —, il y a eu un marché noir ou gris pour la marijuana thérapeutique. C'était très facile, en raison de certaines des lacunes liées à la façon dont on pouvait obtenir une autorisation. En fait, ce qui s'est produit, dans l'État de Washington, comme dans bon nombre d'autres États qui ont procédé à la légalisation, c'est que le marché thérapeutique est

Much of the medical community patients were against legalization of adult-use marijuana. They didn't want to regulate it, and they didn't want to have to pay taxes. Their concern was this was going to move against medical marijuana and that some day it would be regulated by adult use. Guess what? That's exactly what happened. It took two legislative sessions because medical patients did not want to be regulated.

Finally, in Washington, unlike the other states, it is one integrated system. If I'm an adult-use retail store, I can obtain a medical endorsement on my licence to sell medically compliant product as defined by the Department of Health. That's unique to the states. Most of the states have the medical anecdote use separated. And I'm not sure, senator, if I answered your question or not.

Senator Omidvar: Not exactly, but you gave us some very interesting information. On the issue of one market for both medical and recreational, did you notice a decline in the illicit grey market that you talked about?

Mr. Garza: We did an RFP early on, and this has been five years for us now, to find experts to help us figure out how we were going to set our systems up and how much cannabis would be needed to be grown. In fact, what we did is we hired Dr. Beau Kilmer with the RAND Corporation to come and actually survey cities and counties within the state to find out how much THC and how much cannabis was being consumed by those over 21 in our state. That's how we built our system of 170 metric tonnes. The reason we had to do that was we had to convince the federal government that we weren't going to create overproduction and divert product out of our state. You don't have that problem that I'm aware of, but this was an issue we dealt with that was problematic.

I'll share with you the size of the industry. Right now, we have BOTEK, and the reason I'm bringing that up going back out to tell us what percentage of the marketplace is legal today and what percentage of it is black market. We really don't know at this point. We'll know in the next few months. But we know that we went from \$280 million in sales to \$800 million in sales to

devenu un marché légal et commercial du cannabis. Il a fallu deux ans.

Une bonne partie du milieu des patients consommant du cannabis thérapeutique était contre la légalisation de la consommation de marijuana par des adultes. Ils ne voulaient pas d'une réglementation et ils ne voulaient pas à avoir à payer de taxes. Leur préoccupation, c'était que tout cela allait avoir une incidence négative sur la marijuana thérapeutique et que, un jour, cette utilisation thérapeutique serait réglementée exactement comme le cannabis consommé par des adultes à des fins récréatives. Et savez-vous quoi? C'est exactement ce qui s'est produit. Il a fallu deux sessions législatives parce que les patients consommant du cannabis thérapeutique ne voulaient pas de réglementation.

Enfin, dans l'État de Washington, contrairement à beaucoup d'autres États, nous avons un seul système intégré. Si je suis un détaillant qui vend du cannabis à des adultes, je peux obtenir une attestation médicale sur mon permis de vente afin de pouvoir vendre des produits conformes sur le plan médical selon la définition du département de la Santé. C'est unique aux États-Unis. Dans la plupart des États, la consommation à des fins thérapeutiques est traitée de façon distincte. Je ne suis pas sûr, madame la sénatrice, d'avoir vraiment répondu à votre question ou non.

La sénatrice Omidvar : Pas exactement, mais vous nous avez fourni des renseignements très intéressants. Pour ce qui est de la question du marché du cannabis thérapeutique, du cannabis consommé à des fins thérapeutiques, avez-vous remarqué un recul du marché gris illicite dont vous avez parlé?

M. Garza : Nous avons rapidement produit une DP, et c'est quelque chose qui nous suit depuis cinq ans, maintenant, pour trouver des experts afin qu'ils nous aident à déterminer de quelle façon nous devons mettre en place nos systèmes et la quantité de cannabis qu'il faudrait faire pousser. En fait, nous avons embauché le Dr Beau Kilmer, de la RAND Corporation, afin qu'il sonde les villes et les comtés de l'État pour déterminer la quantité de THC et de cannabis qui était consommée par les personnes âgées de 21 ans et plus dans notre État. C'est ainsi que nous avons établi notre système de 170 tonnes métriques. La raison pour laquelle nous avons dû procéder ainsi, c'était pour convaincre le gouvernement fédéral que nous n'allions pas surproduire du cannabis et détourner la production à l'extérieur de notre État. Je ne crois pas que vous aurez ce problème, mais c'était une problématique avec laquelle nous devons composer.

Je veux vous parler de la taille de l'industrie. Actuellement, nous misons sur BOTEK; je le mentionne parce que c'est ce que nous avons demandé à cette entreprise de nous dire quels sont, actuellement, les pourcentages du marché légal et du marché noir. Nous ne le savons pas encore. Nous le saurons au cours des prochains mois. Cependant, nous savons que, pour ce qui est des ventes, nous sommes passés de 280 millions de dollars, à

\$1.3 billion in sales, and now, in the fourth year of retail sales, we're probably going to hit \$1.6 billion in sales.

We have a 37 per cent excise tax on cannabis. It's one of the highest in the country, but that excise tax has collected \$1 billion for state government in the last four years.

We will find out. I think it's safe to say that probably at least half of the market is legal and probably half is still black market.

The concern we're seeing is that now that we have a legal marketplace and we're talking about \$7 a gram, which is pretty low as an average, we're competitive with the black market. That began about two years ago. That's when we saw the huge increase in sales occur, because we started very high. There was a low supply and once supply and demand were there, we were effectively able to compete with the black market.

I think the concern the federal government has is that what's happening is the illicit and black market, because they've lost their sales and because of the low cost in Washington, is diverting product out of the state. In other words, if I pay \$1,000 a pound in Washington for cannabis and I can get \$3,000 or \$5,000 in the South or Midwest or on the East Coast, then I'm going to move product to another state where I can make more of it than I can in Washington.

The Chair: I have a quick follow-up with Dr. Butler on this statistic you gave, Mr. Garza. Although you're still testing it to determine its accuracy, you think it might be about 50-50 at this point between the legal market and the illegal market. What would it be in Alaska?

Dr. Butler: Senator, I would only be taking a wild guess to come up with an estimate like that.

I would like to add that the situation in Alaska is a little different in that around 1998 we also had medical marijuana laws that were passed, but there was no provision for how to obtain the marijuana. That was built on the *Ravin* decision and it was assumed that you would be growing your own or small amounts would be gifted, but ultimately the medical marijuana card only served primarily as an affirmative defence if you got into trouble.

800 millions de dollars, puis à 1,3 milliard de dollars et que — nous en sommes à notre quatrième année de ventes au détail —, nous allons probablement atteindre cette année 1,6 milliard de dollars.

Nous imposons une taxe d'accise de 37 p. 100 sur le cannabis. C'est l'une des taxes les plus élevées au pays, mais cette taxe a permis au gouvernement de l'État de recueillir 1 milliard de dollars au cours des quatre dernières années.

Nous le découvrirons. Je crois qu'on peut dire sans se tromper que probablement au moins la moitié du marché est légale et que l'autre moitié reste probablement encore illégale.

Ce qui nous préoccupe, c'est que, actuellement, sur notre marché légal, le cannabis se vend environ 7 \$ le gramme, ce qui est assez bas, en moyenne, et nous sommes concurrentiels par rapport au marché noir. Tout cela a commencé il y a environ deux ans. C'est à ce moment-là que nous avons constaté une augmentation majeure de nos ventes, parce que, au départ, nous avons établi des prix très élevés. L'offre était faible, mais une fois que l'offre et la demande ont été bien en place, nous avons effectivement réussi à faire concurrence au marché noir.

Je pense que ce qui préoccupe le gouvernement fédéral, c'est que les intervenants du marché illicite et du marché noir ayant perdu une partie de leur marché et en raison du faible coût du cannabis légal à Washington, ils détournent une partie de la production à l'extérieur de l'État. En d'autres mots, si je paie 1 000 \$ la livre de cannabis à Washington et que je peux en obtenir 3 000 \$ ou 5 000 \$ dans les États du Sud, du Midwest ou de la côte Est, alors je vais transporter la marchandise dans un autre État où je peux la vendre plus cher qu'à Washington.

Le président : J'ai une brève question de suivi à poser au Dr Butler sur une statistique que vous nous avez fournie, monsieur Garza. Vous nous avez dit que vous réalisez encore des recherches pour brosser un tableau exact, mais que, selon vous, à l'heure actuelle, le marché légal et le marché illégal détiennent des parts à peu près égales du marché. Dr Butler, qu'en est-il en Alaska?

Dr Butler : Monsieur le sénateur, si je devais vous répondre, je ne ferais que lancer une estimation au hasard.

J'aimerais ajouter que la situation en Alaska est un peu différente dans la mesure où, vers 1998, nous avons aussi adopté des lois sur la marijuana thérapeutique, sans prévoir de dispositions sur la façon d'en obtenir. C'est quelque chose qui s'appuyait sur la décision *Ravin*, et on présumait que les gens allaient cultiver leur propre cannabis ou que des petites quantités allaient leur être données, mais, au bout du compte, la carte de marijuana thérapeutique est seulement et principalement un moyen de défense positive en cas d'ennui.

We never had as high a participation rate as the states that distinguish recreational from medicinal use, particularly states like Colorado, which have had a different tax structure. Even with our retail stores now, we do not distinguish. It is all retail marijuana, and how you use it is your own business.

Senator Poirier: Thank you both for the presentations. I have questions for you both.

I will put my first to Mr. Garza. You mentioned in your comments the advertising issues. You had given us a bit of information about the advertising restrictions that were added just recently. I'm assuming there must have been some kind of advertising rules that were put in place when this was introduced, but in 2017 you felt there was a need to change the law. Was it because the retailers were not complying with the advertising law that had been put in place at the beginning, or was it to the fact that their laws were not severe enough when it did start? You talked about the billboards. What do they look like at this point?

Mr. Garza: One of the things I would share that I didn't have a chance to do earlier is the initiative created restrictions of 1,000 feet. The retail producer or processor licences can be fixed as far as a location. They can't be within 1,000 feet of seven entities, like parks, schools, transit centres, libraries and anywhere children would typically be present. That's a restriction that was placed in the initiative, and it also applies to advertising. No advertising can be within 1,000 feet. It's really to address billboards or businesses or people who would advertise near a school, for example.

I think what happened, again, was that because 44 per cent of the voters of our state voted no, they didn't expect the industry to use the same type of advertising techniques and tools that others used, and that surprised everyone.

Some of the restrictions in the billboard advertising was anything that might be appealing to a child, but also just to the point that the plant couldn't be in the billboard advertising, or smoke or anything that suggested the consumption of it. People were pretty imaginative in some of the billboards that they created and, in fact, I'd be happy to send you copies of some of the things that were created that really were a backlash, that the public looked at and said, "Look, I'm okay with this being legal." Even those who approved the measure were concerned about the level of advertising with sign spinners. I think that was

Nous n'avons jamais eu un taux de participation aussi élevé que les États qui font la distinction entre l'usage récréatif et l'usage thérapeutique, particulièrement des États comme le Colorado, qui ont adopté une structure fiscale différente. Même à l'heure actuelle, nos points de vente au détail ne font aucune distinction. Il n'y a que de la marijuana vendue au détail, et c'est aux gens de décider de quelle façon ils la consomment.

La sénatrice Poirier : Merci de vos exposés. J'ai des questions pour vous deux.

Ma première question est destinée à M. Garza. Vous avez mentionné dans vos commentaires les enjeux liés à la publicité. Vous nous avez donné un peu d'information sur de nouvelles limites en matière de publicité qui se sont ajoutées récemment. J'imagine que vous avez dû mettre en place certaines règles en matière de publicité au tout début, mais que, en 2017, vous avez déterminé qu'il fallait changer la loi. Est-ce parce que les détaillants ne respectaient pas les dispositions législatives sur la publicité qui avaient été mises en place au début ou est-ce en raison du fait que les lois n'étaient pas assez sévères au départ? Vous avez parlé des panneaux publicitaires. À quoi ressemble la situation actuellement?

M. Garza : L'une des choses que je voudrais dire et que je n'ai pas eu l'occasion de dire plus tôt, c'est que, dans le cadre de l'initiative, on avait prévu des interdictions dans un rayon de 1 000 pieds. Les permis de producteur ou de transformateur peuvent être fixes en ce qui concerne leur emplacement. Ils doivent se situer à au moins 1 000 pieds de sept entités, comme des parcs, des écoles, des centres de transport en commun, des bibliothèques ou partout où on retrouve habituellement des enfants. C'est une restriction qui avait été prévue dans l'initiative et elle s'applique aussi à la publicité. Aucune publicité ne peut se trouver dans un rayon de 1 000 pieds de tels endroits. On tentait ainsi en fait de régler les cas des panneaux publicitaires, des entreprises ou des gens voulant faire la publicité du cannabis près des écoles, par exemple.

Selon moi, ce qui s'est produit, encore une fois, c'est que, puisque 44 p. 100 des électeurs de l'État ont voté non, ils ne s'attendaient pas à ce que l'industrie mise sur les mêmes types de techniques de publicité et les mêmes outils que les autres secteurs, et c'est quelque chose qui a pris tout le monde par surprise.

Certaines des restrictions prévues en ce qui concerne la publicité sur panneaux publicitaires incluaient l'interdiction de tout ce qui peut attirer un enfant, mais il ne fallait pas non plus que la plante soit visible sur le panneau, pas de fumée et rien qui suggère la consommation du produit en tant que telle. Les gens ont fait preuve de pas mal d'imagination au moment de concevoir certains panneaux publicitaires, et, en fait, je serais heureux de vous envoyer des copies de certaines des choses qui ont été créées et qui, vraiment, nous ont pris par surprise. Les membres du grand public ont regardé tout cela et ont dit : « Vous

a little more than the public wanted to swallow. There was even an effort to outlaw billboards period, but there are obviously free speech issues there. I'll share with you anything you can do, and I can send you specifically the new law and the restrictions that were put in place.

Senator Poirier: If you could send it to the attention of the clerk of the committee, it would be great to have that information. Thank you.

My second question is for Dr. Butler. You mentioned right at the beginning of your opening statement that although marijuana remains illegal at the federal level in the United States, it is now legalized in nine states and nearly one in four Americans live in a state that allows the possession and retail sale of marijuana. I wanted to talk about that for a little bit.

We've heard from different people over the course of this study about some of the issues relating to crossing of the Canada-United States border by people that may have smoked, may have had a record, may have been charged before, are asked if they've smoked in their life and have had Nexus cards removed. There are so many issues we've heard along that line.

I'd like to hear from you about how Americans are dealing with this when they are going into a country and coming back through different borders. If it's an issue and you're hearing about it, how do they deal with it?

Dr. Butler: I can address it in terms of how we've worked with the so-called hospitality industry's concern that people who come into the state may not realize that what they purchase in Alaska cannot be taken out of state — not legally, anyway. That has been part of the early messaging, that what's grown in Alaska stays in Alaska.

In terms of how Americans in general perceive that, that's a little bit beyond my area of expertise.

We have had a lot of questions raised regarding the federal screening. If a federal security agent recovers marijuana, do they need to do anything? I think that's one of those law enforcement issues that are still being worked out.

savez, je n'ai pas de problème à ce que ce soit légal ». Même ceux qui ont approuvé la mesure étaient préoccupés par le niveau de publicité et le recours aux hommes-sandwichs acrobatiques. Je crois que c'était un peu plus que ce que le grand public était prêt à accepter. Certains ont même tenté de tout simplement interdire les panneaux publicitaires, mais il y a évidemment des enjeux liés à la liberté d'expression en jeu. Je vais vous communiquer tout ce sur quoi j'arrive à mettre la main, et je peux vous envoyer tout particulièrement la nouvelle loi et les nouvelles restrictions mises en place.

La sénatrice Poirier : Si vous pouviez envoyer tout cela au greffier du comité, ce serait vraiment bien d'avoir cette information. Merci.

Ma deuxième question est destinée au Dr Butler. Vous avez mentionné au tout début de votre déclaration préliminaire que, même si la marijuana reste illégale à l'échelon fédéral aux États-Unis, elle est maintenant légale dans neuf États et que près d'un Américain sur quatre vit dans un État qui permet la possession et la vente au détail de marijuana. Je voulais vous en parler rapidement.

Durant notre étude, des personnes nous ont parlé d'éventuels problèmes lorsque des personnes traversent la frontière canado-américaine après avoir peut-être fumé, des gens qui ont peut-être un casier judiciaire ou qui ont peut-être déjà été accusés par le passé, et se font demander s'ils ont déjà fumé. Si elles répondent par l'affirmative, ces personnes pourraient perdre leur carte Nexus. Il y a tellement de problèmes de ce genre dont on nous a fait part.

Pouvez-vous me dire de quelle façon les Américains composent avec cette réalité lorsqu'ils se rendent dans un pays et reviennent par des frontières différentes? Si c'est un problème et que vous en avez entendu parler, de quelle façon cette situation est-elle gérée?

Dr Butler : Je peux répondre à la question en ce qui concerne la façon dont nous avons composé avec la soi-disant préoccupation de l'industrie du tourisme d'accueil selon laquelle des gens qui viennent dans l'État pourraient ne pas se rendre compte que ce qu'ils ont acheté en Alaska ne peut pas être transporté à l'extérieur de l'État, du moins, pas légalement. C'est l'une des choses qu'on a abordées dans les premiers messages : « ce qui pousse en Alaska, reste en Alaska ».

Pour ce qui est de la question de savoir de quelle façon les Américains en général perçoivent cette situation, cela dépasse un peu mon champ d'expertise.

Beaucoup de questions ont été soulevées relativement au dépistage fédéral. Si un agent de sécurité fédéral récupère de la marijuana, doit-il faire quoi que ce soit? Je crois que c'est l'un des enjeux liés à l'application de la loi qu'on tente encore de régler.

Senator Galvez: Thank you very much to both of you for your statements.

I want to talk about a little bit of the economics. The funds that you are collecting through the tax are huge. It's big business. At the same time, you are saying that there is a lack of research. What is the government doing with the money? Is there some money coming back for doing the research in order to improve your regulations?

Mr. Garza: One of the things that was interesting that they did in the initiative, when they looked at how the revenues would be distributed, was they actually used, again, the older alcohol model for how revenues that were associated with alcohol sales for beer, wine and spirits would be distributed.

So \$1 billion has been collected through the excise tax the last four years. I spoke to that. Half of that money, \$500 million, pays for health care for the poor and low-income in our state. It's the state Medicare program. Specifically, in the initiative, they placed monies in places other than just the state general fund. In other words, half of it goes to health care. A big piece of it goes to the Department of Social and Health Services for prevention and reduction-of-substance-abuse programs throughout the state. There's another chunk that goes to the Department of Health for marijuana education and public health programs. That's probably where the largest majority of the funds go. Unfortunately, only a small amount of that money goes to the University of Washington or Washington State University for research, and both of those institutions have raised the issue that they would like more funding from the state. It's interesting that, initially, they were concerned about receiving any funds because they get federal funds, as major universities.

To your point, senator, I think that's one thing that's lacking in Washington and many of the states — funding to the major universities to really look at the research that needs to be done. I can't say enough that one of the difficult challenges for this agency is: How do you make data-driven decisions and policy and rules, and even law, around cannabis when you don't have the kind of research that you need to help to guide that?

Dr. Butler: Senator, to put the discussion into context, Alaska has a population about the same as New Brunswick, so about 750,000 people. Our projections for 2018 are that tax revenue from cannabis sales will be in the order of about 10 to \$12 million. So it's a significant amount of money. Our tax structure

La sénatrice Galvez : Merci beaucoup à vous deux de vos déclarations.

Je veux parler rapidement d'économie. Les fonds que vous percevez grâce à la taxe sont énormes. C'est une grosse industrie. En même temps, vous avez souligné le manque de recherches. Que fait le gouvernement avec l'argent? Certains des fonds sont-ils utilisés pour effectuer des recherches afin d'améliorer la réglementation?

M. Garza : L'une des choses intéressantes qui ont été faites dans le cadre de l'initiative — lorsqu'il a été question de la façon dont les revenus allaient être distribués —, c'est que, en fait, on a utilisé, encore une fois, le vieux modèle de l'alcool, le modèle utilisé pour déterminer la méthode de redistribution des revenus associés à la vente d'alcool, la bière, le vin ou les spiritueux.

Comme je l'ai déjà dit, on a recueilli 1 milliard de dollars grâce à la taxe d'accise au cours des quatre dernières années. La moitié de cet argent, 500 millions de dollars, sert à payer pour les soins de santé des pauvres et des personnes à faible revenu dans notre État; cet argent est utilisé dans le cadre de notre programme Medicare d'État. Pour être plus précis, dans le cadre de l'initiative, des responsables ont affecté les fonds à d'autres endroits que dans le fonds général de l'État. En d'autres mots, la moitié est destinée aux services de santé. Une autre grande part est affectée au département des Services sociaux et de la Santé pour réaliser des programmes de prévention et de réduction de la toxicomanie à l'échelle de l'État. Il y a une part destinée au département de la Santé pour l'éducation sur la marijuana et les problèmes de santé publique. C'est probablement là que va la grande majorité des fonds. Malheureusement, seulement une petite partie des fonds va à l'Université de Washington ou l'Université de l'État de Washington pour des recherches, et ces deux établissements ont mentionné qu'ils aimeraient obtenir plus de financement de l'État. Il est intéressant de noter que, initialement, les universités étaient craintives à l'idée de recevoir des fonds parce qu'elles obtiennent aussi des fonds fédéraux en tant que grandes universités.

Pour revenir à ce que vous disiez, madame la sénatrice, je crois que c'est l'une des choses qui manquent à Washington et dans de nombreux États : du financement pour les grandes universités afin qu'elles puissent vraiment effectuer les recherches nécessaires. Je ne dirai jamais trop que l'un des principaux défis de l'organisme est le suivant : comment pouvons-nous prendre des décisions fondées sur des données et définir des politiques, des règles et même des lois au sujet du cannabis lorsqu'on n'a pas accès au genre de recherches dont on a besoin pour le faire.

Dr Butler : Madame la sénatrice, pour mettre la discussion en contexte, l'Alaska a une population similaire à celle du Nouveau-Brunswick, dont environ 750 000 personnes. Selon nos prévisions pour 2018, les revenus de taxe découlant des ventes de cannabis s'élèveront à environ de 10 à 12 millions de dollars.

is different than many of the other states in that it is a weight-based excise tax that is placed upon the cultivators at the time of sale to either the retail outlets or the production facilities.

Initially, the plan was for tax revenues to go into the general fund. Last year, 50 per cent was designated to an anti-recidivism program to try to reduce our prison population. As I glance at the clock, I know our legislators are arriving at their offices in Juneau, and one of the items that I hope is on the agenda today is a bill that would designate 25 per cent of marijuana revenues to a public health education and prevention fund.

Something that I would also really encourage you to think about is that the management of retail marijuana, of legal marijuana needs to involve the work of Health Canada as well as your provincial health departments. Our goal is to be able to use those funds for community engagement to be able to address issues like education, parental involvement, supporting after-school programs, but also to be able to support the work of the state for surveillance, to be able to assess the prevalence of use, as well as the health effects. We keep just talking about the impact, and we're always challenged with: Are these good data or not? Because we often have to deal with the caveat of temporal association. There are many things that have happened over the past 10 years, but I'm not sure we can attribute all of them to marijuana legalization.

Senator Raine: I'm very clear on how marijuana is produced. It's grown, and I understand that there are some regulations around how it's grown, the use of pesticides and rodenticides, things like that. Then it's fabricated or produced into the products, which are then sent to the retailers. At each level, there is a regulatory regime set up. We have something in Canada that I think is quite unusual in that our medical marijuana, certainly in British Columbia, was all delivered by Canada Post. We skipped the retailer and went directly to the consumer. Did anything like that happen in either of your states?

The Chair: In terms of our medical marijuana, throughout Canada, it's delivered by Canada Post, which is our postal entity. Do you do something similar in the state of Washington?

Mr. Garza: No, we do not. In fact, we don't allow delivery for medical or adult-use cannabis. There's a proposal. We actually were asked during this last session — and we're

C'est donc beaucoup d'argent. Notre structure fiscale officielle est différente de celle dans beaucoup d'autres États dans la mesure où nous avons imposé une taxe d'accise fondée sur le poids aux cultivateurs au moment où ils vendent leur production, soit dans des points de vente au détail, soit dans des installations de production.

Initialement, on prévoyait que les recettes fiscales iraient dans le fonds général. L'année dernière, 50 p. 100 des fonds ont été attribués à un programme de lutte contre la récidive afin d'aider à réduire la population carcérale. Je regarde l'horloge, et je sais que nos législateurs arrivent à leur bureau, à Juno, et qu'un des points à l'ordre du jour aujourd'hui, j'espère, c'est un projet de loi qui fera en sorte que 25 p. 100 des revenus découlant de la vente de marijuana seraient affectés à un fonds d'éducation et de prévention lié à la santé publique.

Je vous encouragerais vraiment à réfléchir au fait que la gestion de la marijuana vendue au détail, la marijuana légale, doit faire appel au travail de Santé Canada et de vos ministères provinciaux de la santé. Notre objectif, c'est de pouvoir utiliser ces fonds à des fins d'engagement communautaire afin de pouvoir aborder des enjeux comme l'éducation, la participation des parents, le soutien des programmes parascolaires, mais aussi pour pouvoir soutenir le travail de l'État en matière de surveillance, afin de pouvoir évaluer la prévalence de la consommation, ainsi que les répercussions sur la santé. On parle toujours seulement des répercussions, et on est toujours confronté à la même question : les données sont bonnes ou non? C'est parce que, souvent, nous devons composer avec des mises en garde et des associations temporelles. Il s'est passé beaucoup de choses au cours des 10 dernières années, mais je ne sais pas si nous pouvons toutes les attribuer à la légalisation de la marijuana.

La sénatrice Raine : Je sais très bien comment la marijuana est produite. On la fait pousser, et je comprends qu'il y a certains règlements quant à la façon dont on la cultive, à l'utilisation des pesticides et des rodenticides, des choses comme cela. Puis, on la transforme ou on en fait des produits, qui sont envoyés aux détaillants. À chaque niveau, il y a un cadre réglementaire en place. La situation au Canada est, je crois, assez inhabituelle, dans la mesure où notre marijuana thérapeutique, assurément en Colombie-Britannique, était toujours livrée par Postes Canada. Nous avons éliminé les détaillants et sommes passés directement aux consommateurs. Quelque chose de similaire s'est-il produit dans l'un ou l'autre de vos États?

Le président : Pour ce qui est de la marijuana consommée à des fins thérapeutiques, partout au Canada, elle est livrée par Postes Canada, notre service postal. Faites-vous quelque chose de semblable dans l'État de Washington?

M. Garza : Non, nous ne faisons rien du genre. En fait, nous ne permettons pas la livraison de cannabis qu'il soit consommé à des fins thérapeutiques ou récréatives. Il y a une proposition. En

working on it during the interim now — to bring in a proposal to allow for the delivery of medical marijuana. All of the states do it a little differently. I suspect that, in Canada, because of the distance, delivery makes sense, but through U.S. post, no. Cannabis cannot move through that system, and in fact, in Washington, there is no delivery option. It does make sense. We are looking at it. We just haven't gone there yet.

Dr. Butler: The federal restrictions on mailing would still apply in Alaska, and we're going through the rule-making process still in terms of home deliveries.

Senator Raine: Somebody from Washington that I spoke to at length on this — and he worked in the education system — said that we should proceed slowly and make sure we get it right at the federal level. Right now, what we're doing is allowing a lot of additional regulations to be put in place at the provincial level. In a perfect world, what would you see should be controlled at the national level?

Mr. Garza: Senator, you said something that I didn't speak to earlier. We have met with 40 states and 11 countries over the last four years, to share our experience. Typically, with Colorado, people are either on their way to Colorado or coming back from Colorado. You just said something that's probably the most important thing, which is, "Take your time, and make sure that you do this correctly."

Colorado started six months before us, and there was a hue and cry that, "Oh, my goodness, Washington State is behind." We weren't too concerned. In the discussions that I had with the governor and the legislature, it's more important that you do this right. Nobody is going to remember how long it took to set the system up, but, if you mess it up, they're going to remember. In all of this, it's very challenging and very complicated. For us in Washington State and for the States, it's most difficult because of the federal prohibition. The inability for banking is very problematic. The inability for a person to go and get a loan at a bank, which is typically how I would set up my business, having to rely upon my own capital or having to rely on investment or financing from people I don't know is very problematic.

I just share with you, senator, that it's all across the board. Whether it's packaging and labelling, banking, pesticides, enforcement, I would take the proper time that you need to do it

fait, on nous a demandé durant la dernière session — et nous travaillons sur ce dossier entretemps — de présenter une proposition afin qu'on permette la livraison de marijuana thérapeutique. Chaque État fait les choses un peu différemment. Je soupçonne que, au Canada, en raison de la distance, la livraison est logique, mais il n'y a rien de tel par l'intermédiaire du service postal américain. Le cannabis ne peut pas passer par ce système et, en fait, dans l'État de Washington, il n'y a pas d'option de livraison. Mais c'est logique. Nous y réfléchissons. Mais nous n'y sommes pas encore.

Dr Butler : Les restrictions fédérales en matière postale s'appliquent tout de même en Alaska et nous en sommes encore au processus réglementaire pour ce qui est des livraisons à domicile.

La sénatrice Raine : Une personne de l'État de Washington à qui j'ai longuement parlé de tout cela — elle travaille dans le système de l'éducation — a dit que nous devrions aller de l'avant lentement et nous assurer de bien faire les choses à l'échelon fédéral. Actuellement, ce que nous faisons, c'est que nous permettons la mise en place de beaucoup de réglementation supplémentaire à l'échelon provincial. Dans un monde parfait, selon vous, qu'est-ce qui devrait être contrôlé à l'échelon national?

M. Garza : Madame la sénatrice, vous avez dit quelque chose dont je n'ai pas parlé précédemment. Nous avons rencontré les représentants de 40 États et 11 pays au cours des 4 dernières années pour communiquer notre expérience. Habituellement, en ce qui concerne le Colorado, les gens sont soit en voie de devenir comme le Colorado ou en voie de s'en éloigner. Vous venez de dire ce qui est probablement la chose la plus importante : « Il faut prendre son temps et s'assurer de bien faire les choses. »

Le Colorado a commencé son processus six mois avant nous, et il y a eu tout un tollé : « Oh, mon Dieu, l'État de Washington prend du retard. » Nous n'étions pas trop préoccupés. Dans le cadre des discussions que j'ai eues avec le gouverneur et l'assemblée législative, il était plus important de s'assurer de bien faire les choses. Personne ne se souviendra de la période qu'il a fallu pour mettre le système en place, mais si vous gâchez les choses, les gens s'en souviendront. Tout cela est très difficile et très complexe. Pour nous, dans l'État de Washington et aux États-Unis, c'est plus difficile en raison de l'interdiction fédérale. L'incapacité des banques est aussi très problématique. Le fait qu'une personne ne peut pas se tourner vers une banque pour obtenir un prêt, ce qui est habituellement la façon dont on lance une entreprise, le fait que les gens doivent miser sur leurs propres capitaux ou le fait d'avoir à accepter les investissements ou le financement de personnes qu'on ne connaît pas peut être très problématique.

Ce que je peux vous dire, madame la sénatrice, c'est que votre principe doit être généralisé. Qu'on parle d'emballage et d'étiquetage, de banques, de pesticides ou d'application de la loi,

right. It's interesting: Once you issue licences to this industry, then they create lobbying. That lobbying doesn't exist today. The pressure that I've seen over the years as an alcohol regulator is often fighting with the industry that has lobbyists that will fight the regulations or the laws that we feel are important to protect the public. You don't have that yet, or, at this point, you have not issued licences. That industry doesn't have the power to fight you with respect to things that they typically would, that we see in the alcohol industry. I would just caution everyone that this is an important time for Canada to make sure that, in all of these areas, you take the proper time you need to do it right.

Dr. Butler: I'll only add that I've learned much from Mr. Garza over the past couple of years, and I agree with everything he said.

The Chair: That completes round one. It actually completes the meeting too. We're up to our deadline.

I want to thank both of you, Dr. Butler and Mr. Garza. You have been very helpful to us. You've given us very good information in a very concise fashion that helps in our examination of this. We thank you very much for being with us for this meeting.

Colleagues, I will ask you to stay for an in camera session that will go on another subject in just a couple of minutes. Members of the committee, please stay.

(The committee continued in camera.)

je crois qu'il faut prendre le temps qu'il faut pour bien faire les choses. C'est intéressant : une fois qu'on délivre des permis à cette industrie, elle commence son lobbying. Le lobbying n'existe pas aujourd'hui. La pression que j'ai constatée au fil des ans en tant que responsable de la réglementation de l'alcool, c'est qu'on lutte souvent contre l'industrie : elle a des lobbyistes et lutte contre la réglementation et les lois qui, selon nous, sont importantes pour protéger le public. Vous n'avez pas encore tout cela, ou, en ce moment, vous n'avez pas encore délivré de permis. Cette industrie n'a pas le pouvoir de se battre contre vous au sujet des choses relativement auxquelles elle le ferait habituellement, comme on le voit dans l'industrie de l'alcool. Je tiens à rappeler à tout le monde que c'est un moment important pour le Canada. Vous devez vous assurer que, dans tous ces domaines, vous prenez le temps qu'il faut pour bien faire les choses.

Dr Butler : Je tiens seulement à ajouter que j'ai appris beaucoup de M. Garza au cours des deux ou trois dernières années, et je suis d'accord avec tout ce qu'il a dit.

Le président : Voilà qui termine la première série. En fait, on arrive à la fin de la réunion aussi. Nous avons respecté notre échéance.

Je tiens à vous remercier tous les deux, docteur Butler et monsieur Garza. Votre participation a été très utile. Vous avez fourni de très bons renseignements de façon très précise, ce qui nous aidera dans le cadre de notre étude. Nous vous remercions beaucoup d'avoir été là durant la réunion.

Chers collègues, je vais vous demander de rester pour une séance à huis clos durant laquelle nous passerons à un autre sujet, dans deux ou trois minutes. Je demande donc aux membres du comité de bien vouloir rester.

(La séance se poursuit à huis clos.)

Barreau du Québec:

Pascal Lévesque, Chair of the Committee on Criminal Law (by video conference).

Thursday, May 3, 2018

Springs Rehabilitation:

Dr. Kenneth Finn, Pain Medicine Physician.

Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal):

Dr. Manuel Cardoso, Deputy Director-General, General Directorate for Intervention on Addictive Behaviours and Dependencies (by video conference);

Ana Sofia Santos, Head, International Relations Division (by video conference).

Alaska Department of Health and Social Services:

Dr. Jay Butler, Chief Medical Officer.

Washington State Liquor and Cannabis Board:

Rick Garza, Director (by video conference).

Barreau du Québec :

Pascal Lévesque, président du Comité en droit criminel (par vidéoconférence).

Le jeudi 3 mai 2018

Springs Rehabilitation :

Dr Kenneth Finn, médecin spécialiste de la gestion de la douleur.

Serviço de Intervenção nos Comportamentos Aditivos e nas Dependências (SICAD - Portugal) :

Dr Manuel Cardoso, directeur général adjoint, Direction générale de l'intervention en matière de comportements toxicomaniaques et de dépendances (par vidéoconférence);

Ana Sofia Santos, chef, Division des relations internationales (par vidéoconférence).

Ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Alaska :

Dr Jay Butler, médecin chef.

Washington State Liquor and Cannabis Board :

Rick Garza, directeur (par vidéoconférence).

WITNESSES

Monday, April 30, 2018

Canadian Real Estate Association:

Michael Bourque, Chief Executive Officer;
Randall McCauley, Vice-President, Government and Public Relations.

Anandia Labs:

Jonathan Page, Chief Executive Officer.

Canadian Association of Chiefs of Police:

Deputy Chief Constable Mike Serr, Co-Chair, Drug Advisory Committee (by video conference).

Vancouver Police Department:

Inspector Bill Spearn (by video conference).

Agriculture and Agri-Food Canada:

Ernest Small, Principal Research Scientist, Science and Technology Branch.

As individuals:

Solomon Friedman, Criminal Defence Lawyer, Edelson & Friedman LLP;

John Conroy, Lawyer (by video conference);

Neil Boyd, Professor, Department of Criminology, Simon Fraser University (by video conference);

Sean Robichaud, Criminal Defence Lawyer, Robichaud's Barristers & Solicitors.

Wednesday, May 2, 2018

Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs:

The Honourable Senator Serge Joyal, P.C., Chair;
The Honourable Senator Pierre-Hugues Boisvenu, Deputy Chair;
The Honourable Senator Renée Dupuis, Deputy Chair.

Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples:

The Honourable Senator Lillian Eva Dyck, Chair;
The Honourable Senator Scott Tannas, Deputy Chair;
The Honourable Senator Dan Christmas, Member.

Criminal Lawyers' Association:

Annamaria Enenajor, Criminal Lawyer;
Michael Spratt, Criminal Lawyer.

Canadian Bar Association:

Paul J. Calarco, Member, Criminal Justice Section;
Gaylene Schellenberg, Lawyer, Legislation and Law Reform.

(Continued on previous page.)

TÉMOINS

Le lundi 30 avril 2018

Association canadienne de l'immeuble :

Michael Bourque, directeur général;
Randall McCauley, vice-président, Relations gouvernementales et publiques.

Anandia Labs :

Jonathan Page, chef de la direction.

Association canadienne des chefs de police :

Chef adjoint Mike Serr, coprésident, Comité consultatif sur les drogues (par vidéoconférence).

Service de police de Vancouver :

Inspecteur Bill Spearn (par vidéoconférence).

Agriculture et Agroalimentaire Canada :

Ernest Small, chercheur scientifique principal, Direction générale des sciences et de la technologie.

À titre personnel :

Solomon Friedman, avocat de la défense en droit criminel, Edelson & Friedman LLP;

John Conroy, avocat (par vidéoconférence);

Neil Boyd, professeur, Département de criminologie, Université Simon Fraser (par vidéoconférence);

Sean Robichaud, avocat de la défense en droit criminel, Robichaud's Barristers & Solicitors.

Le mercredi 2 mai 2018

Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles :

L'honorable sénateur Serge Joyal, C.P., président;
L'honorable sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, vice-président;
L'honorable sénatrice Renée Dupuis, vice-présidente.

Comité sénatorial des peuples autochtones :

L'honorable sénatrice Lillian Eva Dyck, présidente;
L'honorable sénateur Scott Tannas, vice-président;
L'honorable sénateur Dan Christmas, membre.

Criminal Lawyers' Association :

Annamaria Enenajor, avocate criminaliste;
Michael Spratt, avocat criminaliste.

Association du Barreau canadien :

Paul J. Calarco, membre, Section du droit pénal;
Gaylene Schellenberg, avocate, Législation et réforme du droit.

(Suite à la page précédente.)